

2007

Document de référence
HSBC France

Le Groupe HSBC

Le CCF a rejoint le Groupe HSBC en juillet 2000 et a changé sa dénomination sociale en HSBC France le 1^{er} novembre 2005.

HSBC, dont le siège social est situé à Londres, est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde. Son réseau international se compose de plus de 10 000 implantations réparties dans 83 pays et territoires en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique.

Cotées sur les Bourses de Londres, Hong Kong, New York, Paris et des Bermudes, les actions HSBC Holdings plc sont détenues par environ 200 000 actionnaires dans quelque 100 pays et territoires.

HSBC propose une gamme complète de services financiers à plus de 128 millions de clients à travers quatre lignes de clientèle et métiers : Services financiers aux particuliers (y compris le crédit à la consommation), Banque commerciale, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée.

En 2007, HSBC a réalisé un bénéfice avant impôt de 24 212 millions USD et un bénéfice net part du groupe de 19 133 millions USD. Le total du bilan est de 2 354 milliards USD au 31 décembre 2007.

Répartition du résultat avant impôt par zone géographique :

Exercice clos le 31 décembre 2007

	En millions USD	%
Europe	8 595	35,5
Hong Kong	7 339	30,3
Reste de l'Asie-Pacifique	6 009	24,8
Amérique du Nord	91	0,4
Amérique latine	2 178	9,0
Résultat avant impôt	24 212	100,0



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2008, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rapport et comptes annuels 2007

Sommaire

2	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
8	Les Dirigeants
10	Gouvernement d'entreprise
22	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place
43	Développement durable
51	Les facteurs de risques et leur contrôle au sein du groupe HSBC France
57	L'exercice en bref
58	Etats financiers consolidés
144	Information sur les comptes sociaux
154	Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France
160	Politique d'investissement
162	Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 28 mai 2008
167	Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital
173	Effectifs, rémunération, augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement
182	Evolution récente et perspectives d'avenir
184	Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes
185	Table de concordance et de référence
187	Implantations

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

L'année 2007 a été marquée par la migration de HSBC France vers le système informatique HUB, l'acquisition de 50,01 % d'Erisa et Erisa IARD qui ont ensuite été cédés à HSBC Bank plc Paris Branch, l'acquisition significative de nouveaux clients, en particulier en Banque de détail, et la poursuite de la progression de la notoriété liée à l'utilisation de la marque HSBC.

HSBC France a poursuivi l'amélioration de ses positions dans d'autres domaines, dont la Banque de financement, d'investissement et de marchés, la Gestion d'actifs et la Banque privée. Les développements du groupe HSBC France s'appuient à la fois sur la qualité de sa clientèle et de ses équipes et sur les apports du Groupe HSBC en termes de présence internationale, de puissance financière et de capacités technologiques.

L'évolution de HSBC France, de son organisation et de ses systèmes

Mise en œuvre du plan stratégique

Au centre du plan stratégique présenté en janvier 2005 et étape majeure pour l'évolution de la banque, le déploiement de la marque "HSBC" en France en novembre 2005 avait été accompagné des campagnes de publicité de grande envergure aussi bien dans les aéroports que dans la presse, la télévision et au cinéma. Ces campagnes avaient permis de doubler le taux de notoriété globale de la marque HSBC en France entre novembre 2005 et janvier 2006, de 16 % à 34 %. Grâce à d'autres campagnes réalisées en 2006, ce taux avait atteint 49 % en novembre 2006.

Après avoir illustré l'ouverture sur le monde en capitalisant sur le territoire des aéroports, HSBC France a réaffirmé en 2007 la philosophie de sa marque : "avoir l'esprit ouvert sur le monde, c'est comprendre les différences de points de vue" grâce à un média original, le TGV.

Pendant trois mois, à partir de fin août 2007, les motrices avant et arrière de 15 rames TGV pelliculées aux couleurs de la marque HSBC ont circulé sur les réseaux Est, Sud-Est et Atlantique. Cette campagne des points de vue a été déclinée à travers 30 créations publicitaires, internationales, nationales et locales adaptées au trajet des rames.

En écho à cette campagne, la marque a choisi d'aller encore plus loin en s'illustrant sur deux moyens de transports populaires et urbains, le bus et le tramway. Cette initiative a concerné, entre fin septembre et début novembre, cinq grandes villes de France accueillant chacune des matchs de la Coupe du monde de rugby : Marseille, Lyon, Toulouse, Nantes et Paris. Ont circulé entièrement pelliculés aux couleurs de la marque HSBC, vingt bus à Paris, cinq à Lyon, quatre à Marseille, cinq à Toulouse et un tramway à Nantes.

Enfin, la troisième campagne d'envergure réalisée en 2007 a vu HSBC France devenir le premier annonceur à s'afficher sur des vélos en libre-service. En effet, HSBC est devenu, en novembre 2007 et pour une durée initiale d'un an, le partenaire publicitaire de JC Decaux dans le cadre du lancement de Vélô Toulouse.

Ces nouvelles campagnes ont permis de porter le taux de notoriété à 59 %.

Conformément au plan stratégique, le programme d'ouverture d'agences s'est poursuivi en 2007 avec la création de onze agences, auxquelles s'ajoutent sept agences ouvertes au 1^{er} trimestre 2008, et de sept centres HSBC Premier, auxquels s'ajoutent quatre centres HSBC Premier ouverts en janvier et février 2008.

Après l'adoption en novembre 2005 de la marque HSBC par cinq réseaux bancaires du Groupe en France (HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie), l'intégration opérationnelle de ces réseaux s'est poursuivie au cours de l'année 2007. Le projet de fusion en 2008 de ces filiales avec HSBC France a été lancé.

Un autre axe essentiel du plan stratégique est l'implantation en France du système HUB ("HSBC Universal Banking"), qui est la plate-forme informatique bancaire du Groupe HSBC, utilisée dans plus de 60 pays. En 2004 et 2005, HSBC Picardie et HSBC UBP ont été les premières filiales à basculer vers ce système. En octobre 2007, HSBC France a à son tour migré sur HUB, avec succès. L'objectif est d'avoir un système d'information unique pour la plate-forme HSBC en France permettant, notamment, d'offrir aux clients des produits et services homogènes et de mutualiser les coûts de développement informatique et de production.

Conséquences en termes d'organisation des évolutions réglementaires

Plusieurs évolutions réglementaires d'envergure, notamment les directives européennes Marchés des Instruments Financiers (ci-après "directive MIF") et Abus de Marché, sont entrées en vigueur en 2007 avec des impacts importants pour toutes les lignes de métier, en particulier en matière d'exigences informatiques et de processus opérationnels.

La directive MIF, entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007, vise à créer un marché financier intégré permettant à tous les acteurs d'opérer selon les mêmes règles partout en Europe. Pour les banques, la protection des investisseurs se traduit en particulier par le renforcement des règles de conduite qu'elles doivent observer dans leurs relations avec leurs clients. Ces nouvelles règles prévoient notamment la

classification des clients en trois catégories plus ou moins protectrices (non professionnel, professionnel et contrepartie éligible). La très grande majorité des clients de la Banque de réseau et de la Banque privée a été classée en non professionnels, catégorie la plus protectrice et donc la plus exigeante pour la banque ; une large majorité des clients de la Banque de financement, d'investissement et de marchés en professionnels et contreparties éligibles ; la quasi-totalité des clients de la Gestion d'actifs en professionnels.

Les systèmes et les procédures d'entrée en relation ou d'ouverture de compte titre ont été adaptés en vue de l'attribution et la gestion d'une classification des clients (outils de gestion et de formalisation des ordres, de profilage des clients...). Par ailleurs, un ensemble de documents a été adressé aux clients pour les informer, notamment, de leur classification, de la politique du Groupe HSBC concernant la gestion des conflits d'intérêts et la politique de meilleure exécution.

Pour accompagner ces évolutions, un effort important de formation a été consenti.

Par ailleurs, l'installation du cadre réglementaire requis par Bâle II s'est poursuivie. Il en va de même des projets visant à la convergence des outils informatiques du Groupe, notamment HUB.

Poursuite du programme de simplification des structures du groupe HSBC France

Principales évolutions de structures au sein du groupe HSBC France

Dans le cadre de la stratégie du Groupe HSBC de devenir un acteur majeur du marché de l'assurance-vie, des fonds de pension et des services liés à la retraite dans certains pays choisis au sein de l'OCDE et sur les marchés émergents, HSBC France a acquis le 26 mars 2007 les 50,01 % du capital d'Erisa et d'Erisa IARD détenus par Swiss Life. Le montant de la transaction s'est élevé à 228,75 millions EUR. Cette intégration, combinée au développement d'une approche en architecture ouverte, va permettre à HSBC de dynamiser encore davantage la distribution d'assurance au sein de ses réseaux.

En vue d'optimiser la gestion des fonds propres de HSBC France, 100 % du capital d'Erisa et d'Erisa IARD ont ensuite été cédés à HSBC Bank plc Paris Branch, la succursale de HSBC Bank plc à Paris, le 20 décembre 2007.

Afin de poursuivre l'optimisation de la gestion de ses fonds propres, HSBC France a cédé en juin 2007 à HSBC Europe (Netherlands) BV sa participation

de 13,65 % dans le capital de HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Cette participation résultait de la réorganisation des structures du métier de Banque privée au sein du Groupe HSBC entre 2001 et 2005.

Poursuite du programme de simplification des structures

Le programme de simplification des structures du groupe HSBC France s'est également poursuivi avec comme objectif la dissolution de structures devenues sans objet, de cession ou de fusion intra-groupe de structures afin d'optimiser l'organisation par métier.

En particulier, l'année 2007 a vu l'absorption par transmission universelle de patrimoine par HSBC France de trois holdings intermédiaires : HSBC Asset Management Holding, la Compagnie Financière des Iles du Rhône et la Compagnie de Gestion de Patrimoine du CCF. Ces holdings avaient été créées pour être sociétés de tête, respectivement, de la Gestion d'actifs, de filiales bancaires régionales et de structures du métier de Banque privée. Les filiales de ces trois holdings étant désormais détenues à 100 % par HSBC France, ceux-ci étaient devenus sans objet.

Résultats financiers du groupe HSBC France (périmètre légal)

Sur le périmètre légal et en normes comptables IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, le résultat avant impôt du groupe HSBC France est de 1 051 millions EUR et le résultat net, part du groupe, de 975 millions EUR.

Le produit net bancaire, avant prise en compte des provisions pour risques de crédit, s'inscrit en hausse de 18 % par rapport à 2006, à 3 089 millions EUR, car d'importantes plus-values ont été réalisées lors de la cession d'actifs non stratégiques dont, notamment, la cession à HSBC Europe (Netherlands) BV de la participation de 13,65 % détenue par HSBC France dans HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA, et la vente des titres Euronext.

Malgré une hausse des dotations nettes à 52 millions EUR, le niveau du risque de crédit se maintient à un niveau bas.

La hausse des frais généraux à 1 987 millions EUR intègre les importants investissements nécessaires au développement des activités de la banque et à l'évolution de ses infrastructures.

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 050 millions EUR.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Dès l'acquisition de 50,01 % du capital des sociétés Erisa et Erisa IARD au 26 mars 2007, il avait été prévu de transférer ces deux entités à HSBC Bank plc avant le 31 décembre 2007. Aussi, en application des normes IFRS, ces sociétés ont été classées en "Actifs non courants de groupe destinés à être cédés" et en "Passifs non courants de groupe destinés à être cédés" et les résultats afférents présentés en "Résultat net d'impôts des activités en cours de cession" pendant la période de détention par HSBC France. A la cession, intervenue le 20 décembre 2007, la sortie de ces structures a été constatée et seuls les résultats enregistrés pendant la période de détention sont intégrés en "Résultat net d'impôts des activités cédées", pour un montant de 45 millions EUR en 2007.

Après affectation du résultat, les fonds propres du groupe HSBC France s'élèvent à 5,1 milliards EUR et le ratio de solvabilité à 9,81 % est très au-dessus du niveau minimum réglementaire. Le ratio de liquidité atteint 124 %. Suite à la plus-value significative réalisée lors de la cession de la participation dans HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA, les fonds propres consolidés ont fait l'objet d'un prélèvement sur le compte de réserve libre pour permettre le paiement d'un dividende exceptionnel de 6,54 EUR par action, soit un montant global de 495,8 millions EUR, décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire de HSBC France réunie extraordinairement le 27 juin 2007. Le dividende au titre de l'exercice 2007 qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 mai 2008 s'élève à 231 millions EUR.

Le résultat net social de HSBC France est de 1 357 millions EUR en 2007.

Contribution de la France aux résultats financiers du Groupe HSBC¹

HSBC en France a réalisé en 2007 un résultat avant impôt de 905 millions EUR, en hausse de 11 % par rapport à 2006.

La croissance des revenus de 11 % par rapport à 2006 (+ 4,5 % hors, notamment, reprise de provisions PEL / CEL, plus-values de cession et intégration de Erisa), qui s'est réalisée dans un environnement

économique et de marché difficile depuis l'été, traduit le fort développement de l'activité commerciale des métiers (cf. ci-dessous).

Le coût du risque de crédit, avec une dotation nette de 52 millions EUR, affiche facialement une hausse mais cet affichage est dû à une référence 2006 exceptionnellement basse en raison de reprises de provisions. Le coût du risque se maintient ainsi à un niveau bas, particulièrement en Banque de détail avec un taux de 18 points de base des encours.

Les frais généraux augmentent de 11 % par rapport à 2006, à 2 033 millions EUR. Plusieurs éléments expliquent cette hausse, dont notamment l'intégration globale de Erisa au 1^{er} avril 2007 et la montée en puissance des investissements liés au développement des activités. Sur une base courante, les charges augmentent de 6,6 %.

Le coefficient d'exploitation publié à 69,5 % est stable par rapport à celui de 2006 et le rendement des capitaux moyens investis s'établit à 14,4 %.

Résultats par ligne de clientèle

Banque de particuliers

HSBC en France a poursuivi en 2007 la dynamique commerciale initiée depuis le changement de marque intervenu en novembre 2005. Cette dynamique est fondée sur l'intensification des contacts, une commercialisation de produits et services soutenue par l'innovation et la personnalisation du conseil.

C'est ainsi que plus de 90 000 nouveaux clients ont été accueillis dans l'ensemble des réseaux. Comme l'année précédente, ce développement s'est poursuivi sur les mêmes points forts :

- une conquête réalisée à plus de 70 % sur nos segments stratégiques de clientèle ;
- une accélération de notre présence sur le segment "Premier" ;
- un doublement du nombre de nouveaux clients "Etudiants" avec 120 écoles partenaires ;
- une croissance des nouveaux clients internationaux.

¹ Les commentaires des pages 4 à 7 portent sur la contribution de la France aux résultats du Groupe HSBC, en normes comptables anglaises.

– Le périmètre managérial a évolué au 1^{er} janvier 2007 et comprend désormais : d'une part, les activités françaises du groupe HSBC France y compris le résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France (principalement les activités de Gestion d'actifs détenues à l'étranger, CMSL au Royaume-Uni et la succursale de HSBC France en Belgique) qui étaient exclues du précédent périmètre de gestion (l'évolution de ce changement de périmètre a un impact peu significatif sur les résultats 2006) et, d'autre part, les résultats opérationnels de HSBC Paris Branch, succursale de HSBC Bank plc, et de Erisa, dont la totalité du capital a été acquise en 2007, consolidée en intégration globale.

– Les chiffres financiers sont présentés selon les normes IFRS appliquées par le Groupe HSBC.

– La plus-value de cession de la participation détenue dans HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA est éliminée car il s'agit d'une plus-value intra-groupe.

La stratégie d'être le banquier principal de ses clients menée par HSBC en France s'est traduite par une croissance significative des volumes, à un rythme supérieur à celui du marché. Les encours de dépôts ont augmenté de 8 % et ceux de crédits de 16 %. HSBC France a tenu une position plus conservatrice en matière de crédit immobilier. La production de nouveaux crédits immobiliers est donc en baisse de 32 % par rapport à 2006.

Par ailleurs, le renforcement de la position de HSBC en France en matière de banque patrimoniale s'est poursuivi par un enrichissement de l'offre de produits financiers avec le lancement de HSBC Essentiel et de deux contrats en architecture ouverte, HSBC Stratégie Patrimoine et HSBC Partenaire Patrimoine, ainsi que différents produits d'optimisation fiscale. Le succès de HSBC France en matière de gestion patrimoniale s'est traduit par une croissance des encours d'assurance-vie de 11 %.

Les activités d'Assurance, dont les résultats sont désormais intégrés principalement dans le métier de Banque de particuliers, font l'objet d'un plan de développement ambitieux au niveau du Groupe HSBC avec un objectif de représenter à terme 20 % du résultat avant impôt. L'acquisition de la part du capital de Erisa et Erisa IARD détenue par Swiss Life a été réalisée dans ce contexte de développement. Le Groupe HSBC détient ainsi la totalité du capital de ces structures dont la dénomination sociale devient en 2008 respectivement HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France).

Au titre de l'exercice 2007, Erisa a enregistré une croissance des primes de 9 % dans un marché en repli de 3 % (source : statistiques FFSA – janvier 2008).

Cependant, les résultats financiers de la Banque de particuliers, malgré la contribution significative de l'Assurance, ne reflètent pas encore les performances commerciales en raison, en partie, d'un contexte de concurrence exacerbée. L'évolution des revenus est pénalisée aussi par l'impact très positif comptabilisé en 2006 de la mise au marché de la valeur des options liées aux produits d'épargne logement, dans le cadre des normes IAS 32 / 39. La hausse apparente du risque de crédit ne correspond pas à une dégradation de la qualité des crédits mais à une référence 2006 particulièrement basse. Cet élément ainsi que la hausse des frais, liée aux investissements de développement de la plate-forme HSBC en France et à l'intégration de Erisa, impactent négativement l'évolution du résultat avant impôt.

Banque d'entreprises

L'année 2007 a été marquée par d'importantes campagnes marketing, de notoriété et de prospection dédiées à la clientèle "Entreprises", aboutissant à une progression de la base clientèle de + 6 %.

Comme en 2006, le développement de la Banque d'entreprises s'est articulé entre les synergies apportées par le Groupe HSBC sur l'atout "international" et celles développées avec les autres métiers de la banque :

- poursuite du succès des "Club Pays" (Royaume-Uni, Chine, Hong Kong), déploiement de Global Links et extension des services IBC (International Business Centre) ;
- développements marketing en liaison avec Global Transactions Banking (outils CRM, prospection, campagne publicitaire) ;
- HSBC Mid Cap : nombreux mandats de fusions-acquisitions réalisés en collaboration avec la Banque d'investissement et de marchés, ainsi que des opérations de financement ;
- Banque privée : intensification des apports de clientèle entrepreneurs.

L'offre de banque directe s'est encore élargie avec le lancement de l'offre de crédit-bail, le package intégral, les virements internationaux, les opérations sur OPCVM. Le nombre de nouveaux clients de BIB (Business Internet Banking) a ainsi augmenté de 10 % et les volumes traités se sont accrus.

La croissance de la clientèle et le positionnement de plus en plus fréquent de HSBC comme banquier principal se sont traduits par une accélération des rythmes de croissance des encours : les dépôts progressent de 22 % et les crédits de 19 %.

Cependant, comme en Banque de particuliers, l'évolution du résultat avant impôt est négativement impactée par une hausse des coûts et une progression des provisions pour risque de crédit par rapport à une référence 2006 particulièrement faible. Les revenus de la banque commerciale affichent une légère croissance de 2 % car l'augmentation des volumes est en grande partie compensée par les pressions d'une forte concurrence. Il convient cependant de noter que la crise financière du 2^e semestre a entraîné un resserrement des conditions de financement et une amélioration des marges en fin d'année.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Dans un environnement financier perturbé à partir de l'été par la crise de liquidité, la Banque de financement, d'investissement et de marchés a connu une bonne croissance de ses revenus, y compris hors plus-values réalisées sur le portefeuille de participations non stratégiques détenues par HSBC France.

La valeur du réseau mondial du Groupe HSBC demeure évidente et le montant des revenus enregistrés en France avec les grands clients français est aussi élevé que celui réalisé hors de France.

Les résultats de la Banque de financement et d'investissement se sont établis à un niveau très satisfaisant. Ils reflètent la forte croissance des revenus des activités de fusions-acquisitions (+ 35 %) ainsi que le développement des financements structurés et d'actifs par l'augmentation des opérations transfrontalières. Il est à noter que les marges sur crédit tendent à remonter en fin d'année 2007 mais les volumes restent stables. La situation particulière de cette fin d'année 2007 entraîne une très grande vigilance sur toutes les opérations.

Les trois plates-formes globales de produits de marché implantées à Paris (dérivés structurés de taux, dérivés actions et emprunts obligataires des états européens) ont contribué aux succès enregistrés par le Groupe HSBC avec de nombreuses reconnaissances comme :

- "Interest Rate Derivatives House of the Year" décerné à HSBC Global Markets par The Banker en octobre 2007 ;
- "Rate House of the Year" attribué par mtn-1 (Global MTN Award 2007).

Les résultats des activités de Marchés ont également été robustes dans une année 2007 contrastée et perturbée. Les activités sur actions et dérivés actions ont bénéficié de l'extension de la couverture globale de la recherche "action" du Groupe HSBC.

La volatilité des marchés a favorablement impacté l'évolution des revenus des activités de taux. Les revenus des activités de taux et de dérivés de taux ont ainsi augmenté de 49 %. S'appuyant sur les capacités apportées par le Groupe HSBC, les activités de change ont poursuivi leur développement en 2007 auprès des entreprises françaises et par le développement des synergies avec la Banque d'entreprises au travers des Centres de Trésorerie Régionaux.

HSBC France a maintenu une position particulièrement prudente en matière de gestion de la liquidité du bilan de la banque et de gestion des risques avec une fonction centralisée de gestion des risques.

Après une année 2006 marquée par différentes évolutions des structures et de l'organisation, le métier de Gestion d'actifs a poursuivi son développement dans une année 2007 extrêmement contrastée : pénalisée par la crise du crédit et la consolidation des marchés émergents asiatiques mais soutenue par un fort développement de la clientèle institutionnelle en Europe et le renforcement des activités de gestion monétaire.

Les encours ont ainsi progressé de 6 % à 89 milliards EUR avec un développement soutenu auprès de la clientèle institutionnelle compensant le désinvestissement des clients corporate.

Le développement de la Gestion d'actifs est fondé sur la poursuite des synergies avec les réseaux bancaires pour la distribution de produits et la capacité d'innovation et de production de produits spécifiques construits par les sociétés de gestion spécialisée, Sinopia et Halbis.

Comme les années précédentes, les synergies avec la Banque de particuliers et la Banque d'entreprises ont permis une collecte encourageante en dépit de la décollecte de l'activité de gestion privée sous mandat. L'offre aux particuliers a été enrichie de plusieurs fonds, dont Premier Relaunch Gem Wealth, Multimanager Premium et GIF Climate Change.

L'expansion de l'activité auprès de la clientèle institutionnelle européenne s'est faite par l'intérêt croissant de cette clientèle pour les bons niveaux d'absolute return, global macro, marchés émergents, ainsi que par des partenariats signés avec de grands réseaux européens sur des fonds investis dans les marchés émergents et des produits structurés élaborés avec Global Markets. Par ailleurs, Sinopia a lancé avec succès des fonds en Asie et a poursuivi son développement en Amérique du Nord.

Pendant la crise du crédit, HSBC a eu pour objectif d'assurer la liquidité de ses fonds pour ses clients à tout moment.

Banque privée

En 2007, une nouvelle organisation du front-office a été mise en place avec une segmentation structurée autour de la clientèle et une segmentation des chargés de relation clientèle entre "développeurs" et "prospecteurs". L'année 2007 a vu une intensification des synergies créées par la Banque privée ou qui lui sont apportées. La collecte brute a progressé de 11,4 % par rapport à 2006 grâce au développement des mises en relations introduites par la Banque de particuliers, la Banque d'entreprises et la Banque de financement et d'investissement, sur le segment des entrepreneurs et dirigeants. Cependant, les désin-

vestissements réalisés par les corporates à partir de l'été en liaison avec la crise financière ont entraîné un léger repli des encours par rapport à 2006, à 11,7 milliards EUR.

Les synergies se sont aussi faites sur le plan de l'enrichissement de l'offre et du développement de produits à valeur ajoutée. C'est ainsi que l'encours de produits structurés a doublé, produits développés en collaboration avec les activités de Marchés comme l'offre de produits de couverture de stock-options. Les synergies se sont également intensifiées avec les autres entités de Banque privée du Groupe HSBC dans de nombreux domaines avec, par exemple, la croissance des encours de fonds alternatifs lancés en partenariat avec le métier Banque privée du Groupe HSBC (+ 70 %). Le développement de l'activité s'est fait aussi avec une forte croissance des encours de crédits patrimoniaux de 19,5 % et d'assurance-vie de 7 %.

La Banque privée aura aussi réussi en 2007 le changement de son système informatique en effectuant avec succès la migration sur le système du métier Banque privée du Groupe HSBC, Bimas.

Les performances de la Banque privée ont été une nouvelle fois reconnues par plusieurs récompenses :

- 2^e place des Corbeilles Mieux Vivre Votre Argent – catégorie “banques spécialisées” ;
- fonds “Patrimoine” – 1^{re} place – Grand Prix de la Gestion d'actifs (Agefi).

Le développement des produits à valeur ajoutée a amélioré le “mix-produit” et les revenus ont progressé de 2 % et de 9 % hors plus-values. Combinée à une très bonne maîtrise des frais, cette augmentation des revenus a permis d'obtenir une croissance du résultat avant impôt de 5 %.

Proposition de résolutions

Le Conseil d'Administration a arrêté les résolutions suivantes qui seront présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008.

Dans la première résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport général des

Commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et du rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne, d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La deuxième résolution concerne l'affectation du résultat net de l'exercice 2007 de 1 357 460 899,67 EUR. Compte tenu du report à nouveau de -3 506 000,00 EUR¹ et après affectation de 277 097,00 EUR à la réserve légale, le résultat distribuable s'élève à 1 353 677 802,67 EUR. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 3,04 EUR par action, soit 230 618 944,80 EUR au total. Le report à nouveau s'élèverait ainsi à 1 123 058 857,87 EUR. Le dividende proposé étant égal au montant de l'acompte sur dividendes décidé par le Conseil du 25 juillet 2007, il n'y aurait lieu à aucun nouveau versement.

Il vous est proposé, dans une troisième résolution, après lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2007 pour se conformer à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Il vous est proposé d'approuver, dans la quatrième résolution, les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ces conventions.

Il vous est proposé, dans les cinquième à huitième résolutions, de renouveler aux fonctions d'Administrateur Messieurs Christophe de Backer, Charles-Henri Filippi, Philippe Houzé et Igor Landau, pour une durée de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

Pouvoirs (neuvième résolution)

Cette dernière résolution est destinée à donner tous pouvoirs, pour effectuer les formalités consécutives à l'Assemblée, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée.

¹ En raison de la comptabilisation de provisions sur les PEL et les CEL conformément à la première application de l'avis 2006-02 du CNC relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Les Dirigeants

Administrateurs et membres du Comité Exécutif

Peter Boyles *Directeur Général.*

52 ans. Il rejoint le Groupe HSBC en 1975 et occupe des responsabilités variées au Moyen-Orient, à Hong Kong et aux Iles Salomon, allant de la direction d'agences à la gestion de financements internationaux, et aux opérations et services bancaires aux entreprises. De 1987 à 1993, il travaille au sein de Corporate Banking à Hong Kong, avant de devenir Senior Manager à Abu Dhabi. Suite à cela, il devient Chief Executive Officer au Qatar, puis Deputy Chief Executive Officer en Malaisie. En 2000, il est nommé Directeur Général Adjoint pour la banque d'entreprises, la banque de flux, et tous les supports de grande clientèle et de marchés pour HSBC France, contribuant à l'intégration du CCF dans le Groupe HSBC. En 2006, il prend la Direction des Ressources Humaines de l'ensemble du Groupe, et est nommé Group General Manager. En septembre 2007, il est nommé Directeur Général de HSBC France.

Christophe de Backer *Directeur Général Délégué, Adjoint du Directeur Général.*

45 ans. Il rejoint HSBC France en 1991 et occupe différentes fonctions chez CCF Securities, pour en devenir Président-Directeur Général en 1998. En janvier 2001, il est nommé Directeur Général Adjoint, en charge des activités de Gestion d'actifs et Assurance de HSBC France. Il devient ainsi Président-Directeur Général de HSBC CCF Asset Management Holding. En septembre 2005, il prend en charge le métier de Banque privée et est nommé Président du Directoire de HSBC Private Bank France. Depuis septembre 2007, il est Directeur Général Délégué de HSBC France, Adjoint du Directeur Général dans l'ensemble de ses fonctions.

Gilles Denoyel *Directeur Général Délégué.*

53 ans. En 1996, il rejoint HSBC France comme Directeur Financier, après avoir occupé des postes de responsabilité au Ministère des Finances. En 1998, il est nommé Directeur Général Adjoint, Finances. En mars 2004, il est nommé Directeur Général Délégué, en charge des fonctions centrales et financières. En 2006, il prend la responsabilité des métiers de Gestion d'actifs, des activités d'Assurance et des fonctions centrales non financières. Depuis septembre 2007, il est en charge de l'ensemble des fonctions de risque et de contrôle. Dans ces fonctions, il supervise directement la Direction du Crédit, la Direction Juridique et la Direction de la Conformité et les Risques de marché. Il a également la responsabilité des relations avec les autorités de tutelle et la place financière.

Jean Beunardeau *Directeur Général Adjoint, Directeur de la Banque de financement, d'investissement, et de marchés.*

45 ans. Il rejoint HSBC France en 1997 au sein l'activité Corporate Finance, après avoir passé plusieurs années au sein de différents ministères. Il est nommé successivement Directeur des Grands Clients en 2004, puis coresponsable de Corporate Investment Banking and Markets, en charge du Corporate et de l'Investment Banking. En 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint. Depuis septembre 2007, il est Directeur de la Banque de financement, d'investissement, et de marchés.



Peter Boyles



Christophe de Backer



Gilles Denoyel



Jean Beunardeau



Philippe Pontet *Chairman Investment Banking.*

65 ans. Il rejoint HSBC France en 2005 en tant que Vice-Chairman Corporate Finance Europe. Il est nommé Membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Il est nommé en outre membre du nouveau Conseil Consultatif Européen de HSBC depuis fin août 2007. Au cours des 30 dernières années, il a occupé plusieurs postes de premier plan dans la banque et l'industrie en France, notamment en tant que Président-Directeur Général du Crédit Industriel et Commercial, Président-Directeur Général de Framatome et Président d'Areva avant de rejoindre HSBC en janvier 2005. Depuis septembre 2007, il est Chairman Investment Banking.

Autres membres du Comité Exécutif

Jacques-Emmanuel Blanchet	Directeur du Marché des Entreprises
Loïc Bonnat	Chief Operating Officer Global Banking and Markets
Caroline Brousse	Directeur de la Gestion d'actifs
Catherine Bussery	Directeur de la Conformité
Alain Cadiou	Inspecteur Général
Johnny Crichton	Directeur du Crédit
Didier Descamps	Head of Global Markets France
Eric Groven	Directeur Financier
Matthieu Kiss	Directeur de la Stratégie et de l'Organisation
Marc de Lapérouse	Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales
Carl Lashua	Directeur des Systèmes d'Information pour l'Europe continentale
Chantal Nedjib	Directeur de la Communication
Corinne Orémus	Directeur des réseaux de distribution
Daniel Roy	Président du Directoire de HSBC Private Bank France
Pierre Ruhlmann	Directeur des Opérations
Matthew Paul Smith	Chief Operating Officer
Catherine Vidal	Directeur du Marché des Particuliers
Jean-Pierre Wiedmer	Directeur des Assurances

Gouvernement d'entreprise

Composition du Conseil d'Administration au 1^{er} mars 2008

Charles-Henri Filippi *Né en 1952*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1998. Dernier renouvellement : 2004. Fin de mandat : 2008¹.

Fonction principale :

Président du Conseil d'Administration, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : HSBC Bank plc, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Mandats ayant pris fin en 2007 : Directeur Général : HSBC France. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, Association des Amis du Festival d'Automne (depuis le 10 octobre 2007), L'Oréal (depuis le 30 novembre 2007), France Télécom (depuis le 5 février 2008). Président : Association des Amis de l'Opéra Comique (depuis le 7 mars 2007). Censeur : Nexity (depuis le 23 juillet 2007). Membre du Conseil de Surveillance : Euris (depuis le 2 août 2007). Mandat ayant pris fin en 2008 : Administrateur et Membre de la Commission Exécutive : Altadis.

Biographie :

A rejoint HSBC France en 1987 après plusieurs années passées au sein de l'Administration française et des cabinets ministériels. Nommé Directeur Général de HSBC France en 1998, puis nommé à la Direction Générale du Groupe HSBC en 2001, comme responsable des activités de Grande clientèle pour l'ensemble du Groupe. Devient Président-Directeur Général de HSBC France le 1^{er} mars 2004. Président du Conseil d'Administration de HSBC France depuis le 1^{er} septembre 2007.

Peter Boyles *Né en 1955*²

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2007. Fin de mandat : 2009.

Fonction principale :

Directeur Général, HSBC France (depuis le 1^{er} septembre 2007).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Mandat ayant pris fin en 2007 : Chairman, HSBC IM Pension Trust Ltd.

Christophe de Backer *Né en 1962*²

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2007. Fin de mandat : 2008¹.

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, HSBC France (depuis le 1^{er} septembre 2007).

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France (depuis le 14 juin 2007). Administrateur : HSBC Assurances Vie (France), HSBC Assurances IARD (France) (depuis le 3 juillet 2007), HSBC Investments (France), Société Marseillaise de Crédit (depuis le 27 septembre 2007), Sinopia Asset Management (depuis le 30 octobre 2007). Mandats ayant pris fin en 2007 : Président du Directoire : HSBC Private Bank France. Administrateur : Louvre Gestion.

Gilles Denoyel *Né en 1954*²

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernier renouvellement : 2006. Fin de mandat : 2010.

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Vice-Président du Conseil d'Administration : HSBC Assurances Vie (France). Administrateur : HSBC Assurances IARD (France), HSBC Investments (France), HSBC Epargne Entreprise, Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats ayant pris fin en 2007 : Président du Conseil d'Administration : HSBC Investments (France), Halbis Capital Management (France), HSBC Epargne Entreprise, Sinopia Asset Management. Président-Directeur Général : HSBC Asset Management Holding. Président de SAS : HSBC Investments FCP (France).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : DCN, Fonds de Garantie des Dépôts (depuis juin 2007), MEDEF (représentant permanent de HSBC France) (depuis le 5 février 2008). Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Président : Groupement des Banques Etrangères en France (depuis avril 2007). Membre du Comité d'Orientation : Euronext.

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2008.

² Cf. biographie page 8.

Jean Beunardeau *Né en 1962*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2010.

Fonction principale :

Directeur Général Adjoint, Responsable de la Banque de financement, d'investissement et de marchés, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : Foncière Elysées (depuis le 29 juin 2007). Administrateur : HSBC Epargne Entreprise, Nobel (depuis le 26 décembre 2007), HSBC Investments (France) (représentant permanent de HSBC France). Mandat ayant pris fin en 2007 : Président du Conseil de Surveillance : Foncière Elysées.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : X-Banque, Amicale des Anciens Elèves de Polytechnique.

Evelyn Cesari *Née en 1949*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2000. Dernière réélection : 2004. Fin de mandat : 2008. Administrateur élue par les salariés.

Fonction principale :

Directeur du marché des Particuliers, Direction des Affaires Immobilières, HSBC France.

Biographie :

Entrée chez HSBC France en 1967.

Paul Dubrule *Né en 1934*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2005. Fin de mandat : 2009. Administrateur indépendant. Président du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Autres mandats :

Administrateur : Oberthur Technologies. Gérant : Société d'Exploitation et d'Investissements Hôteliers – SEIH, Paddel, SCI 4, rue Paul-Merwart, Groupement Foncier Rural des Baumelles. Président : Axandra.

Biographie :

Président Fondateur de Novotel (1963). Co-Président de Accor (1983-1997).

Michel Gauduffe *Né en 1959*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2008. Fin de mandat : 2008. Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Sous-Directeur de la Succursale de Limoges, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil d'Administration : Institution de Prévoyance Vernet (depuis le 29 juin 2007). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC France Sécurité Régularité Equilibre Dynamique.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : AGIRA (depuis le 20 décembre 2007).

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1981.

Stephen Green *Né en 1948*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2000. Dernier renouvellement : 2007. Fin de mandat : 2011. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Group Chairman, HSBC Holdings plc.

Autres mandats² :

Chairman : British Bankers' Association. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund, Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, Confucius Institute for Business, London, China Festival 2008, China Now Trading Limited (depuis le 19 février 2007). Membre : London Business School, The Hong Kong Association, The Prime Minister's Business Council for Britain.

Biographie :

De nationalité britannique. Trésorier du Groupe HSBC (1992-1998). Executive Director Corporate, Investment Banking and Markets de HSBC Holdings plc (1998-2003). HSBC Group Chief Executive (mai 2003-mai 2006). Président de HSBC Bank plc depuis le 1^{er} janvier 2005. Group Chairman de HSBC Holdings plc depuis le 26 mai 2006.

¹ Cf. biographie page 8.

² En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Philippe Houzé *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2004. Fin de mandat : 2008¹. Administrateur indépendant. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette.

Autres mandats² :

Administrateur : Casino Guichard Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre Ville (UCV), Association Internationale des Grands Magasins. Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Biographie :

Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Président de Monoprix depuis 1994. Vice-Président du Conseil National du Commerce depuis 1991. Président de l'UCV et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris depuis 2005.

Igor Landau *Né en 1944*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2002. Dernier renouvellement : 2004. Fin de mandat : 2008¹. Administrateur indépendant.

Autres mandats :

Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Adidas-Salomon, Allianz AG.

Biographie :

Après quelques années passées au Cabinet McKinsey, il entre chez Rhône-Poulenc en 1975 comme adjoint au Directeur Général de la Division Santé. En 1987, il devient membre du Comité Exécutif du groupe et Directeur Général du secteur Santé ; puis en 1992, Directeur Général du Groupe Rhône-Poulenc. Après la fusion avec Hoechst, il est membre du Directoire d'Aventis de 1999 à 2002 puis Président du Directoire jusqu'au 30 août 2004. Il est depuis cette date Administrateur de Sanofi-Aventis.

Philippe Pontet *Né en 1942³*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Dernier renouvellement : 2007. Fin de mandat : 2011.

Fonction principale :

Chairman Investment Banking, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : Nobel (depuis le 26 décembre 2007).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Mandats ayant pris fin en 2007 : Président : SOGEP, SOGEADE Gérance.

Philippe Purdy *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2008. Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Chargé d'accueil, Agence HSBC de Mandelieu, HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1982.

Marcel Roulet *Né en 1933*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1996. Dernier renouvellement : 2005. Fin de mandat : 2009. Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit de HSBC France.

Autres mandats :

Administrateur : France Télécom, Thomson, Thales en tant que représentant permanent de TSA. Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Censeur : Cap Gemini.

Biographie :

Ingénieur général des télécommunications. Président d'honneur de France Télécom dont il a assuré la présidence de 1991 à 1995. Président-Directeur Général de Thomson de 1996 à 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) de 1996 à 1998.

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2008.

² En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

³ Cf. biographie page 8.

Joyce Semelin *Née en 1974*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2008.
Administrateur élue par les salariés.

Fonction principale :

International Business Officer, HSBC Premier International, HSBC France.

Biographie :

Entrée chez HSBC France en 1999.

Peter Shawyer *Né en 1950*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Fin de mandat : 2009.
Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit de HSBC France.

Autres mandats :

Administrateur indépendant et Membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Administrateur : Ingenious Media plc.
Administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit : Silverjet plc. Chairman : British International.

Biographie :

De nationalité britannique. Il a accompli toute sa carrière au sein du Cabinet Deloitte & Touche. Il a été Managing Partner et membre du Comité Exécutif à Londres jusqu'en 2004.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Mandats exercés¹ par les membres du Conseil d'Administration (composition au 1^{er} mars 2008)

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2007	2006	2005	2004	2003
Charles-Henri Filippi Président du Conseil d'Administration, HSBC France	1998	2008 ²	Mandats dans le Groupe HSBC : Président du Conseil d'Administration : HSBC France. Administrateur : HSBC Bank plc, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou, Association des Amis du Festival d'Automne, L'Oréal. Président : Association des Amis de l'Opéra Comique. Censeur : Nexity. Membre du Conseil de Surveillance : Euris. Administrateur et Membre de la Commission Exécutive : Altadis.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président-Directeur Général : HSBC France. Group Managing Director et Membre du Group Management Board : HSBC Holdings plc. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG. Administrateur : HSBC Bank plc, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur et Membre de la Commission Exécutive : Altadis. Administrateur : Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président-Directeur Général : HSBC France. Group Managing Director : HSBC Holdings plc. Administrateur : HSBC Bank plc, HSBC Trinkaus & Burkhardt KGaA, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA, HSBC Asset Management Holding. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur et Membre de la Commission Exécutive : Altadis.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président-Directeur Général : CCF. Group Managing Director : HSBC Holdings plc. Administrateur : HSBC Bank plc, HSBC Trinkaus & Burkhardt KGaA, HSBC CCF Asset Management Holding. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Seita (représentant permanent du CCF). Administrateur et Membre de la Commission Exécutive : Altadis. Membre du Conseil de Surveillance : Galeries Lafayette.	Mandats dans le Groupe HSBC : Membre du Group Management Board : HSBC Holdings plc. Administrateur : HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Seita (représentant permanent du CCF). Administrateur et Membre de la Commission Exécutive : Altadis.
Peter Boyles Directeur Général, HSBC France	2007	2009	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général : HSBC France.	-	-	-	-
Christophe de Backer Directeur Général Délégué, HSBC France	2007	2008 ²	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Administrateur : Erisa, Erisa IARD, HSBC Investments (France), Société Marseillaise de Crédit, Sinopia Asset Management.	-	-	-	-

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel l'Administrateur exerce sa fonction principale.

² Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2008.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2007	2006	2005	2004	2003
Gilles Denoyel Directeur Général Délégué, HSBC France	2004	2010	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Vice-Président du Conseil d'Administration : Erisa. Administrateur : Erisa IARD, HSBC Investments (France), HSBC Epargne Entreprise, Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Fonds de Garantie des Dépôts. Président : Groupement des Banques Etrangères en France. Membre du Conseil et Trésorier : Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président-Directeur Général : HSBC Asset Management Holding. Président de SAS : HSBC Investments FCP (France). Président du Conseil d'Administration : HSBC Investments (France), Sinopia Asset Management, Halbis Capital Management (France), HSBC Epargne Entreprise. Vice-Président du Conseil d'Administration : Erisa. Administrateur : Erisa IARD, Sinopia – Société de Gestion (représentant permanent de HSBC Asset Management Holding). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Association Française des Banques. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : Erisa, Erisa IARD, HSBC Asset Management Holding, HSBC Investments (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Association Française des Banques.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : CCF. Administrateur : Banque Hervet, Erisa, HSBC CCF Asset Management Holding, Société Marseillaise de Crédit. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Fondation de France, Association Française des Banques.	-
Evelyn Cesari Administrateur élue par les salariés	2000	2008	-	-	-	-	-
Paul Dubrulle Administrateur de sociétés	1999	2009	Administrateur : Oberthur Technologies. Gérant : Société d'Exploitation et d'Investissements Hôteliers – SEIH, Paddel, SCI 4 rue Paul Merwar, Groupement Foncier Rural des Baumelles. Président : Axandra.	Co-Président Fondateur : Accor. Administrateur : Oberthur Card Systems. Gérant : Société d'Exploitation et d'Investissements Hôteliers – SEIH.	Co-Président Fondateur : Accor. Président : Maison de la France. Administrateur : Oberthur Card Systems. Gérant : Société d'Exploitation et d'Investissements Hôteliers – SEIH.	Co-Président Fondateur, Membre du Directoire : Accor.	Co-Président Fondateur, Membre du Directoire : Accor.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2007	2006	2005	2004	2003
Stephen Green Group Chairman, HSBC Holdings plc	2000	2011	Group Chairman : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Chairman : British Bankers' Association. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, Confucius Institute for Business, London, China Festival 2008, China Now Trading Limited. Member : London Business School, The Hong Kong Association, The Prime Minister's Business Council for Britain.	Group Chairman : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Chairman : British Bankers' Association. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, China Festival 2008, The Hong Kong Association, Confucius Institute for Business, London. Member : London Business School.	Executive Director et Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc. Member : London Business School, British Museum.	Executive Director et Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc.	Executive Director et Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc.
Philippe Houzé Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette	1999	2008 ¹	Président du Directoire : Groupe Galeries Lafayette. Administrateur : Casino Guichard Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre Ville (UCV), Association Internationale des Grands Magasins, Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Président du Directoire : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre Ville (UCV), Conseil d'Administration National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.	Président du Directoire : Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard- Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF.	Co-Président du Directoire : Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard- Perrachon. Telemarket, Monoprix Exploitation, Société d'Exploitation du Palais des Congrès. Président du Conseil d'Administration : LRMD.	Co-Président du Directoire : Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Membre du Conseil de Surveillance : Casino Guichard- Perrachon.

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2008.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2007	2006	2005	2004	2003
Igor Landau Administrateur de sociétés	2002	2008 ¹	Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Adidas-Salomon, Allianz AG.	Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon, Allianz AG, IDI (Institut de Développement Industriel).	Administrateur : Sanofi-Aventis, Insead, Essilor. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon, Allianz, IDI (Institut de Développement Industriel).	Administrateur : Sanofi-Aventis, Insead, Essilor, IDI (Institut de Développement Industriel), Thomson. Membre du Conseil Consultatif : Banque de France. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon.	Président du Directoire : Aventis. Administrateur : Fisons Limited, Insead, Essilor, IDI (Institut de Développement Industriel), Thomson. Membre du Conseil Consultatif : Banque de France. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG.
Philippe Pontet Chairman Investment Banking, HSBC France	2005	2011	Mandat dans le Groupe HSBC : Administrateur : HSBC France, Nobel.	Mandats dans le Groupe HSBC : Vice-Chairman Corporate Finance Europe : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : SOGEPA, SOGEADE Gérance.	Mandats dans le Groupe HSBC : Vice-Chairman Corporate Finance Europe : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Président : SOGEPA, SOGEADE Gérance.	-	-
Philippe Purdy Administrateur élu par les salariés	2004	2008	-	-	-	-	-
Marcel Roulet Administrateur de sociétés	1996	2009	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (en tant que représentant permanent de TSA), France Télécom. Censeur : Cap Gemini.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (en tant que représentant permanent de TSA), France Télécom. Censeur : Cap Gemini.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson SA), France Télécom. Censeur : Pages Jaunes Groupe et Cap Gemini.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson SA), France Télécom.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson), France Télécom.
Joyce Semelin Administrateur élue par les salariés	2004	2008	-	-	-	-	-
Peter Shawyer Administrateur de sociétés	2005	2009	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit : Silverjet plc. Director : Ingenious Media plc. Chairman : British International.	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank plc. Director : Ingenious Music VCT 2 plc.	Director : HSBC Bank plc, Ingenious Music VCT 2 plc.	-	-

¹ Mandat dont le renouvellement sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2008.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Adresse professionnelle des dirigeants et des membres du Conseil d'Administration

Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08.

Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Banque, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il est rappelé que Stephen Green est Administrateur de HSBC France et Chairman de HSBC Bank plc, actionnaire à 99,99 % de l'émetteur, et de HSBC Holdings plc, actionnaire à 100 % de HSBC Bank plc.

L'article IV-2 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que tout Administrateur en situation de conflit d'intérêt doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et que le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Rémunération du Conseil d'Administration et des dirigeants

Rémunération des dirigeants

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires dirigeants sociaux de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations et après approbation du Comité des Rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée par référence à des indications de marché avec l'appui de conseils spécialisés. La partie variable versée en cash est égale à un pourcentage de la rémunération fixe, pouvant varier de 0 % à 250 % pour le Président et le Directeur Général, de 0 % à 175 % pour les Directeurs Généraux Délégués, et déterminée chaque année par le Conseil après l'arrêté des comptes. Ce montant est fixé en considération des performances obtenues au niveau du RBE, du bénéfice net consolidé par action et du rendement des fonds propres, compte tenu de la conjoncture et par comparaison avec le budget et les résultats des exercices précédents.

En outre, les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2007 de l'attribution d'actions gratuites

HSBC Holdings plc selon des modalités détaillées qui figurent dans le chapitre plans d'options et actions gratuites pages 179 et 180 du présent Document de référence.

Par ailleurs, les dirigeants de HSBC France, mandataires sociaux et Directeurs Généraux non mandataires sociaux, bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la Sécurité sociale. Une révision des bases de ces pensions a été décidée par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 27 février 2007 avec une mise en application de cette décision au 1^{er} janvier 2007. Sur ces nouvelles bases et au 1^{er} septembre 2007, date de sa nomination en tant que Président, Charles-Henri Filippi avait ainsi acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant un montant annuel de 133 500 EUR. HSBC France a commencé à verser cette retraite au 1^{er} septembre 2007. En outre, en tant que Group Managing Director de HSBC Holdings durant plusieurs années, détaché chez HSBC France en tant que Président-Directeur Général, Charles-Henri Filippi bénéficie d'une garantie de retraite à l'âge de 60 ans. Au 1^{er} septembre 2007, le montant global du revenu garanti au titre de cette retraite s'élevait à 446 210 EUR, hors les régimes de retraite légaux et complémentaires et celui décrit ci-dessus à la charge de HSBC France.

Au 31 décembre 2007, Gilles Denoyel avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 17 % de sa rémunération fixe 2007 et 9 % de sa rémunération cash totale 2007.

Au 31 mai 2007, date de sa démission de ses fonctions de mandataire social, Patrick Careil avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant un montant annuel de 50 609 EUR. Cette pension, indexée sur le taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la sécurité sociale, sera versée à l'âge de 67 ans.

A partir du 1^{er} septembre 2007, Christophe de Backer a commencé à acquérir des droits à pension à la charge de HSBC France. Ce montant n'est pas significatif à ce stade.

La provision correspondant à la valeur actualisée de ses engagements de retraite de HSBC France a été entièrement comptabilisée dans les comptes de HSBC France au 31 décembre 2007, pour un montant de 5,2 millions EUR.

Peter Boyles, Directeur Général de HSBC France, ne bénéficie pas de ce régime complémentaire de retraite à prestations définies. En tant qu'International Manager, il a droit à un fonds de pension du Groupe HSBC.

Enfin, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction.

Rémunérations cash au titre de 2007

Le montant cash des rémunérations directes et indirectes perçues en 2007, y incluses celles versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC, par le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les Directeurs Généraux Adjointes (soit 7 personnes) s'est élevé à 2 149 680 EUR pour la partie fixe de leur rémunération et à 4 246 027 EUR pour la partie variable.

Rémunération cash versée à chaque dirigeant mandataire social, y compris les avantages de toute nature, au titre de l'exercice 2007 par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) :

	Rémunération fixe	Rémunération variable ¹	Avantages en nature	Jetons de présence	Total 2007	Rappel total 2006
Charles-Henri Filippi ²	546 667 EUR	1 069 734 EUR	5 819 EUR	30 500 EUR	1 652 720 EUR	1 961 755 EUR
Gilles Denoyel	365 000 EUR	300 000 EUR	1 744 EUR	22 000 EUR	688 744 EUR	687 000 EUR
Patrick Careil ³	145 833 EUR	–	888 EUR	11 000 EUR	157 721 EUR	674 130 EUR
Peter Boyles ⁵	227 942 USD	1 047 996 USD	–	17 000 USD ⁴	1 292 938 USD	–
Christophe de Backer ⁵	133 333 EUR	700 000 EUR	–	11 000 EUR	844 333 EUR	–

¹ Rémunération variable calculée au titre de l'année 2007 et versée en 2008.

² Une partie de cette rémunération a été prise en charge par d'autres sociétés du Groupe HSBC en raison des fonctions qu'il exerce au sein du Groupe.

³ Du 1^{er} janvier au 31 mai 2007.

⁴ Equivalent à 11 000 EUR.

⁵ Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2007.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Mixte du 21 décembre 2007 a décidé d'augmenter le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs pour le porter à 600 000 EUR, contre 480 000 EUR depuis 2005.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 17 mai 2005, a décidé l'augmentation du montant individuel des jetons de présence selon les règles de répartition suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer de manière forfaitaire la somme annuelle de 22 000 EUR, les règlements étant faits annuellement à l'issue de l'Assemblée Générale ;
- par ailleurs, les membres des Comités du Conseil se voient attribuer un jeton complémentaire annuel fixé de manière forfaitaire et à hauteur de :
 - 10 000 EUR pour les membres du Comité de Nomination et des Rémunérations ;
 - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit ;
 - 25 000 EUR pour le Président du Comité d'Audit.

Lors de sa séance du 25 juillet 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'allouer au Président du Conseil d'Administration une somme forfaitaire annuelle de 122 000 EUR.

Au sein du Groupe HSBC, il est de règle que les Administrateurs représentant HSBC, s'ils exercent plusieurs mandats dans des sociétés du Groupe, ne reçoivent des jetons de présence que d'une seule société du Groupe et même y renoncent. A la suite de la décision adoptée par le Conseil d'Administration du 20 février 2001, cette règle s'applique à deux Administrateurs de HSBC France : M. Geoghegan et M. Green qui ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat chez HSBC France.

Le montant net des jetons de présence qui seront effectivement versés aux Administrateurs en mai 2008 au titre de l'exercice 2007 s'établit à 0,4 million EUR, stable par rapport à ceux versés en 2007 au titre de l'exercice 2006.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Rémunérations cash effectivement versées en 2007 aux mandataires sociaux par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle, et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) :

	Jetons de présence	Salaire et autres rémunérations fixes	Rémunération variable	Avantages en nature	Total
Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC					
Charles-Henri Filippi ¹	53 030 EUR	546 667 EUR	1 280 000 EUR ²	5 819 EUR	1 885 516 EUR
Peter Boyles ³	–	227 942 USD	–	–	227 942 USD
Christophe de Backer ³	–	133 333 EUR	–	–	133 333 EUR
Gilles Denoyel.....	22 000 EUR	365 000 EUR	300 000 EUR	1 744 EUR	688 744 EUR
Patrick Careil ⁴	22 000 EUR	145 833 EUR	300 000 EUR	888 EUR	468 771 EUR
Stephen K Green ⁵	–	1 250 000 GBP	1 750 000 GBP	12 457 GBP	3 012 457 GBP
Michael F Geoghegan ⁵	–	1 561 246 GBP ⁶	1 535 000 GBP ⁷	61 210 GBP	3 157 456 GBP
Philippe Pontet.....	22 000 EUR	350 000 EUR	400 000 EUR	–	772 000 EUR
Administrateurs salariés					
Evelyn Césari.....	22 000 EUR	–	–	–	22 000 EUR
Maurice Ettori.....	22 000 EUR	–	–	–	22 000 EUR
Philippe Purdy ⁸	22 000 EUR	–	–	–	22 000 EUR
Joyce Semelin ⁸	22 000 EUR	–	–	–	22 000 EUR
Administrateurs indépendants					
Martin Bouygues.....	22 000 EUR	–	–	–	22 000 EUR
Paul Dubrulle.....	32 000 EUR	–	–	–	32 000 EUR
Philippe Houzé.....	32 000 EUR	–	–	–	32 000 EUR
Jean-Claude Jolain.....	32 000 EUR	–	–	–	32 000 EUR
Igor Landau.....	22 000 EUR	–	–	–	22 000 EUR
Jean-Charles Naouri.....	22 000 EUR	–	–	–	22 000 EUR
Marcel Roulet.....	47 000 EUR	–	–	–	47 000 EUR
Peter Shawyer.....	77 100 EUR ⁹	–	–	–	77 100 EUR

1 Une partie de cette rémunération a été prise en charge par d'autres sociétés du Groupe HSBC en raison des fonctions qu'il exerce au sein du Groupe.

2 Ce montant exclut la contribution versée au fonds de retraite britannique en contrepartie de la renonciation au versement de cette rémunération variable, soit 320 000 EUR.

3 Coopté en tant qu'Administrateur le 1^{er} septembre 2007.

4 Du 1^{er} janvier au 31 mai 2007.

5 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de leurs fonctions de direction dans le Groupe.

6 Dont une indemnité de 520 413 GBP destinée à financer un dispositif personnel de retraite.

7 En contrepartie de la renonciation au versement d'une partie de sa rémunération variable, une contribution de 215 000 GBP, qui sinon lui aurait été payée, a été versée par son employeur au régime de retraite.

8 Jetons de présence reversés à une organisation syndicale.

9 Dont 27 750 EUR versés par HSBC France, nets de la retenue à la source.

Honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2007 dans le groupe HSBC France

(en milliers d'euros)	KPMG				Léger & Associés				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 007	1 824	80 %	75 %	308	298	100 %	100 %	362	238	100 %	100 %
- Emetteur	484	313	-	-	207	189	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement ..	1 523	1 511	-	-	101	109	-	-	362	238	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes ..	508	592	20 %	25 %	-	-	-	-	-	-	-	-
- Emetteur	403	591	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement ..	105	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	2 515	2 416	100 %	100 %	308	298	100 %	100 %	362	238	100 %	100 %
Autres prestations rendues												
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 515	2 416	100 %	100 %	308	298	100 %	100 %	362	238	100 %	100 %

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place

L'article L. 225-37 du Code de commerce, issu de l'article 117 de la loi de sécurité financière, impose au Président du Conseil d'Administration de toute société anonyme faisant appel public à l'épargne de rendre compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société ainsi que d'indiquer à l'Assemblée les éventuelles limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général.

Vous trouverez ci-après le rapport établi à ce titre pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il incombe à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans ce rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

La rédaction de ce document est le fruit d'un travail collectif issu des nombreux échanges avec les principales Directions concernées, en association avec les Commissaires aux comptes.

Le chapitre concernant la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et de ses comités a été présenté aux comités concernés et au Conseil d'Administration.

Les règles et procédures de contrôle interne décrites dans ce rapport sont applicables à HSBC France et à l'ensemble de ses filiales consolidées.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

HSBC France applique, depuis de nombreuses années, les règles de gouvernement d'entreprise telles que recommandées par différents rapports (rapports Viénot, Bouton) et le rapport consolidé AFEP (Association Française des Entreprises Privées) – MEDEF (Mouvement des Entreprises de France). De même, le dispositif de la loi de sécurité financière est appliqué depuis 2004.

L'intégration au sein du Groupe HSBC n'a pas apporté de modification à l'application de ces règles, le Groupe attachant beaucoup d'importance au respect des règles de gouvernement d'entreprise, tant pour lui-même que pour ses filiales. Toutefois, certaines missions du Comité de Nomination et des Rémunérations ont dû être adaptées au contexte d'une société contrôlée. C'est ainsi que le Conseil de HSBC France n'a plus à décider de l'attribution de

plans d'actions car les titres attribués aux salariés du groupe HSBC France sont désormais des actions HSBC.

La composition du Conseil d'Administration de HSBC France s'efforce de respecter les recommandations du Rapport AFEP-MEDEF consolidé en matière d'Administrateurs indépendants (le tiers des Administrateurs est indépendant). Enfin, le fonctionnement du Conseil est régi depuis 1996 par un règlement intérieur dont le texte a été modifié à plusieurs reprises (2001, 2003, 2005 et 2008) à la suite de diverses recommandations sur le gouvernement d'entreprise, de l'évolution des règles déontologiques en matière d'intervention sur les titres HSBC et du changement d'organisation des pouvoirs de direction générale.

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'Administration était composé de 17 Administrateurs dont :

- le Président du Conseil d'Administration ;
- le Directeur Général ;
- deux Directeurs Généraux Délégués ;
- le Chairman Investment Banking ;
- le Directeur Général Adjoint responsable de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ;
- deux Administrateurs liés à une entreprise détenant 99,9 % du capital et des droits de vote de HSBC France ;
- cinq Administrateurs qui ne sont pas liés par des relations privilégiées avec la société, et qui peuvent être qualifiés d'indépendants au regard de l'ensemble des critères définis dans le rapport AFEP-MEDEF et, notamment, sur le point des relations bancaires ;
- quatre Administrateurs élus ou réélus par les salariés en 2004 pour un mandat de quatre ans, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986.

Trois Administrateurs sont étrangers. L'âge moyen des Administrateurs est de 55,9 ans.

Pendant l'exercice 2007, diverses modifications sont intervenues dans la composition du Conseil : l'Assemblée Générale du 10 mai 2007 a renouvelé les mandats de Stephen K Green et Philippe Pontet pour une durée de 4 ans.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP-MEDEF, le Comité de Nomination et des Rémunérations a examiné la situation des Adminis-

trateurs dont le mandat venait à échéance lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2007, et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil.

Par ailleurs, plusieurs cooptations sont intervenues au sein du Conseil :

- lors de la séance du 25 juillet 2007, le Conseil a pris acte de la démission de Patrick Careil et Jean-Charles Naouri, en date respectivement des 1^{er} et 17 juillet 2007. Pour les remplacer, il a décidé, sur proposition du Comité de Nomination et des Rémunérations, de coopter Peter Boyles et Christophe de Backer pour la durée des mandats qui restent à courir, soit respectivement jusqu'en 2009 et 2008 ;
- lors de la séance du 14 novembre 2007, le Conseil a pris acte de la démission de Martin Bouygues en date du 1^{er} octobre 2007. Sur proposition du Comité, il a décidé de coopter Jean Beunardeau à compter du 1^{er} janvier 2008 pour la durée du mandat qui reste à courir, soit jusqu'en 2010.

La durée des mandats d'Administrateur est de quatre ans depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2000.

Les travaux du Conseil d'Administration en 2007

En règle générale, les Administrateurs reçoivent, préalablement à chaque séance du Conseil, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que l'ordre du jour prévu. Ils reçoivent également dans les huit jours qui précèdent la séance, un dossier sur les divers points qui vont être discutés en séance. Un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs financiers leur est transmis quelques jours à l'avance. Certains points relevant d'une haute confidentialité ne peuvent faire l'objet d'une information préalable, et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société, et reçoivent pour ce faire une documentation appropriée.

Le Conseil d'Administration a tenu quatre séances au cours de l'année 2007, avec un taux d'assiduité moyen de 77 % contre 78 % en 2006 :

- le 27 février 2007 ;
- le 10 mai 2007 ;
- le 25 juillet 2007 ;
- le 14 novembre 2007.

En 2007, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. Il a également approuvé le budget 2007 dans sa séance du 27 février 2007.

Le Conseil a procédé à un examen régulier des progrès dans l'exécution du plan stratégique lancé en 2005, par comparaison avec les objectifs fixés. Il a pu noter la montée en puissance de la marque HSBC. Il a revu la position du groupe dans ses principaux métiers avec l'examen de la stratégie développée dans les métiers de réseaux pour la clientèle de particuliers et pour les entreprises (séances des 10 mai et 14 novembre 2007) avec la relance de l'offre HSBC Premier et la création des "*Corporate Banking Centres*" ainsi que dans les métiers de Banque de financement, d'investissement et de marchés et de Gestion d'actifs (séance du 14 mai 2007). Il a été régulièrement informé des travaux liés à la préparation et à la réalisation de sa migration sur une nouvelle plate-forme informatique : HUB.

Le Conseil d'Administration a délibéré en vue de décider l'acquisition de 50,01 % du capital de Erisa et Erisa IARD auprès de Swiss Life (séances des 27 février et 10 mai 2007). Puis, dans le but d'optimiser la gestion de ses fonds propres réglementaires, il a décidé le transfert de 100 % du capital de ces deux sociétés à sa société mère HSBC Bank plc (Paris Branch) (séance du 14 novembre 2007).

Le Conseil d'Administration a approuvé diverses opérations de rationalisation des structures avec les absorptions par HSBC France de :

- la Compagnie de Gestion de Patrimoine du CCF et de la Compagnie Financière des Iles du Rhône, décidées par le Conseil du 27 février 2007 ;
- HSBC Asset Management Holding, décidée par le Conseil du 10 mai 2007 ;
- Finanpar 17, décidée par le Conseil du 14 novembre 2007.

Le Conseil d'Administration a délibéré sur la cession d'une participation significative au capital de HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA à l'actionnaire majoritaire HSBC Europe (Netherlands) BV, permettant ainsi une optimisation de l'utilisation de ses fonds propres réglementaires (séance du 10 mai 2007).

Ces diverses opérations de rationalisation de structures ont également conduit le Conseil à débattre d'une politique de distribution de dividendes liée à l'évolution des besoins de fonds propres réglementaires.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

- le dispositif de conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties ;
- l'examen des rapports réguliers sur la gestion des grands risques et litiges liés aux activités de la société, ainsi que l'efficacité du dispositif de contrôle de ces risques.

Le Comité devra se réunir en tête-à-tête, avec les Commissaires aux comptes et avec les responsables de l'audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème particulier non résolu.

Enfin, pour respecter les règles du Groupe HSBC, le Président du Comité d'Audit de HSBC France, après que le Comité se soit assuré de l'exactitude des procédures comptables pour l'arrêté des comptes, confirme ces différents points par lettre adressée au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct.

Travaux du Comité en 2007

En 2007, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de 100 % comme en 2006 :

- le 23 février 2007 ;
- le 4 mai 2007 ;
- le 20 juillet 2007 ;
- le 9 novembre 2007,

avec la participation des Commissaires aux comptes et des responsables de HSBC France en charge des sujets débattus. Le responsable de l'audit interne du Groupe HSBC a également assisté à toutes les séances du Comité et est devenu membre du Comité d'Audit en mai 2005. Au moins l'un des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France a participé aux séances du Comité pour répondre aux questions éventuelles. Par ailleurs, les membres du Comité d'Audit ont rencontré les Commissaires aux comptes en tête-à-tête, préalablement à l'arrêté des comptes annuels.

Le Comité d'Audit a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés en analysant l'effet sur les résultats des variations de périmètre de consolidation comptable. Les comptes consolidés annuels 2006 ont été présentés en normes IFRS, en distinguant le périmètre légal et le périmètre managérial "France" tandis que les comptes sociaux ont été présentés en normes françaises. Il a discuté des options retenues par l'entreprise dans l'arrêté des comptes avec la participation des Commissaires aux comptes. Ceux-ci ont commenté leur lettre de recommandation lors de la séance consacrée à

l'arrêté des comptes de l'exercice 2006 et présenté leurs diligences sur les comptes du 1^{er} semestre 2007. Cette revue incluait aussi la procédure de la certification Sarbanes-Oxley qui s'achève par le "4 way meeting" et qui associe les auditeurs externes, le Directeur Financier, le Directeur de l'Informatique et l'Inspection. Le Comité d'Audit a pris connaissance des certificats Sarbanes-Oxley établis sur une base trimestrielle et a procédé à l'examen des "faiblesses" identifiées dans le cadre des reportings Sarbanes-Oxley. Il a noté une diminution sensible du nombre des "faiblesses" au cours de l'exercice. Il a vérifié les certificats de réconciliation trimestriels établis à la demande du Groupe HSBC et a été informé des points soulevés dans les lettres de recommandation des Commissaires aux comptes. Le Comité a également vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés.

A chaque séance, le Comité d'Audit a procédé à la revue des grands risques avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques :

- les risques de crédit avec l'examen individuel des grands risques industriels et la politique de provisionnement sur l'ensemble des risques de crédit ;
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, la fixation des limites et les instruments de contrôle en place. Le Comité a également débattu des conséquences de la crise des marchés bancaires lors de sa séance du 9 novembre 2007 ;
- les risques de conformité, juridiques et litigieux ;
- les autres risques, notamment les risques opérationnels et informatiques. Il a été régulièrement tenu informé des travaux de préparation à la migration informatique sur HUB et du bilan de cette migration. Il a également examiné le plan de secours informatique et les projets de déménagement du site de secours.

En 2007, le Comité d'Audit a suivi attentivement l'avancement du chantier Bâle II et les progrès réalisés pour être en conformité avec les recommandations de la Commission Bancaire. Le processus de validation des modèles est très avancé et l'ensemble du dispositif devrait être opérationnel dans les délais prévus par le régulateur. Par ailleurs, il a régulièrement examiné les travaux de l'audit interne et passé en revue les principales missions d'audit en particulier celles notées insuffisantes. Il a été informé du suivi des recommandations d'audit, de leur bonne mise en œuvre et de la mise en place d'un outil de suivi des recommandations non encore mises en œuvre. Il a approuvé le plan annuel d'audit pour 2007. Il a procédé à l'examen du "rapport du

Président” sur le contrôle interne selon les dispositions de la Loi de Sécurité Financière et à celui de la *Review of Internal Control Framework* (RICF) qui permet de répondre aux exigences britanniques et américaines sur le gouvernement d’entreprise. Dans la séance du 20 juillet 2007, il a procédé à l’examen du Rapport annuel sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne conformément au règlement CRBF 97-02 modifié.

Dans le cadre des travaux de conformité, le Comité a pris connaissance des certificats trimestriels de conformité qui relèvent les principaux manquements aux procédures. Il a examiné le plan d’action conformité pour 2007 prévoyant notamment une actualisation de la cartographie des risques de non-conformité et la mise en œuvre d’un dispositif d’alerte dans le cadre des nouvelles dispositions du règlement CRBF 97-02. Il a approuvé le Rapport annuel à l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur l’organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle des services d’investissement, ainsi que le Rapport annuel sur le contrôle des chèques (CRBF 2002-01). Il a été informé des conclusions de diverses missions d’inspection menées par l’AMF et par la Commission Bancaire, notamment sur la lutte antiblanchiment. Dans sa séance du 20 juillet 2007, le Comité a pris connaissance de l’état d’avancement du projet MIF avec la mise en place d’un renforcement sensible de la protection des investisseurs via une activité nouvelle de conseil en investissements. Il a noté que l’implantation de MIF s’était bien déroulée, en particulier sur les travaux de classification des clients en fonction de leur capacité à apprécier les risques.

Le Comité a discuté le programme d’audit et le budget des Commissaires aux comptes pour 2007. Il a délibéré en vue de formuler des recommandations au Conseil sur la nomination d’un nouveau Commissaire aux comptes en remplacement du Cabinet BDO Marque et Gendrot qui a démissionné à la suite de sa fusion avec le Cabinet Deloitte, et proposé la nomination de Léger & Associés.

Dans sa séance du 9 novembre 2007, le Comité a revu le dispositif de gestion des risques opérationnels avec l’examen des risques majeurs et la mesure des pertes opérationnelles qui en découlent. Il a examiné le plan d’action engagé en vue de réduire les risques majeurs.

Le Président du Comité d’Audit a rendu compte des principaux points discutés en Comité d’Audit dans les séances du Conseil des 27 février, 10 mai, 25 juillet et 14 novembre 2007.

Règlement intérieur du Conseil d’Administration

Dès 1996, le Conseil d’Administration s’est doté d’un règlement intérieur qu’il a enrichi à plusieurs reprises : 2001, 2003, 2005 et 2008. Sa dernière modification a été soumise au Conseil de février 2008 (pour approbation en mai 2008). Ce règlement rappelle les principales missions qui sont confiées au Conseil :

- délibérer sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et de celles qui relèvent des dispositions statutaires ;
- déterminer les orientations de l’activité de la société et veiller à leur bonne mise en œuvre.

En outre, figurent certaines missions spécifiques d’un Administrateur indépendant siégeant au Conseil d’Administration d’une société contrôlée à 100 % telles que :

- délibérer sur la stratégie élaborée par HSBC France ;
- suivre la mise en application de cette stratégie ;
- approuver les projets d’investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d’influer significativement sur le résultat ;
- assurer la surveillance et le contrôle des grands risques ;
- veiller à la qualité de l’information fournie à l’actionnaire ainsi qu’au marché au travers des comptes et du Rapport annuel ;
- veiller à la réputation du Groupe HSBC en France.

Il indique également les modalités d’exercice des fonctions du Président du Conseil d’Administration et précise les diverses missions dont il assume la responsabilité ainsi que celles du Directeur Général, en particulier dans le cas d’une responsabilité dissociée entre les fonctions de Président et de Directeur Général. Il définit les règles de fonctionnement des séances du Conseil et l’information du Conseil. Par ailleurs, le règlement intérieur du Conseil indique également, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité d’Audit et du Comité de Nomination et des Rémunérations (tel que précisé ci-dessus). Il rappelle les dispositions d’ordre déontologique que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France en précisant leurs droits et devoirs. Il définit enfin les règles d’intervention sur les titres cotés du Groupe HSBC pour les Administrateurs de HSBC France.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations AFEP-MEDEF sur l'évaluation du Conseil d'Administration, HSBC France a mis en œuvre cet exercice. L'évaluation a été menée en interne, sous la responsabilité du Président du Comité de Nomination et des Rémunérations avec la mise en application des recommandations dans les mois qui ont suivi. Le Conseil d'Administration envisage de renouveler cette procédure.

Eventuelle limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi, à ce titre, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

De fait, le Conseil d'Administration a délégué, à compter du 1^{er} septembre 2007, à P Boyles (Directeur Général) ainsi qu'à C de Backer (Directeur Général Délégué) et à G Denoyel (Directeur Général Délégué) et aux responsables des Marchés de taux et de change ses pouvoirs en matière d'émissions obligataires. Il n'y a pas à ce jour de limite spécifique fixée par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général mais en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Si le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs aux Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjointes qui eux-mêmes peuvent déléguer certains pouvoirs aux mandataires généraux placés sous leur autorité hiérarchique directe.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

- les pouvoirs de représentation de la banque ;
- les opérations de banque ;
- les opérations connexes aux activités bancaires ;
- les actions en justice.

Ils doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Directeur Général déléguant ses pouvoirs (cf. "Limites d'autorisation et procédures d'approbation").

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE

Faits marquants et actualité réglementaire de l'année 2007

Contrairement à l'année 2006 qui a connu l'achèvement et la consolidation de plusieurs projets d'envergure comme Bâle II, Sarbanes-Oxley et les différents dispositifs de contrôle permanent requis par le règlement CRBF 97-02, 2007 a surtout été marquée par la migration d'une grande partie de nos systèmes d'information sur l'outil informatique du Groupe HSBC, HSBC Universal Banking (HUB). Sur le plan des contrôles internes, cette migration présente un atout non négligeable dans la mesure où, dans l'univers HUB, les fonctions de saisie et de validation sont systématiquement séparées.

Organisation générale des procédures de contrôle interne mises en place

Organisation

En 2007, le groupe HSBC France a renforcé la structuration de son dispositif de contrôle permanent. A ce jour, neuf filières de risque pilotent leur propre dispositif de contrôle dans leurs domaines respectifs de risque (Taux et liquidité structurels, Marchés, Crédit, Informatique, Comptabilité, Plan de continuité d'activité / Sécurité physique, Opérations, Conformité, Juridique et fiscal), sous la coordination du Directeur Général Délégué de HSBC France en charge des risques et du contrôle permanent.

Le dispositif de contrôle animé par les filières couvre, outre HSBC France, l'ensemble des entités du Groupe en France assurant ainsi de manière consolidée une correcte maîtrise des risques.

Des responsables des contrôles permanent, périodique et de la conformité ont été désignés au sein de HSBC France et dans chacune des autres entités assujetties du groupe HSBC France. Ces nominations ont donné lieu à une information des organes délibérants des entités concernées et de la Commission Bancaire par une lettre en date du 20 décembre 2005, actualisée pour l'année 2007 le 23 juillet.

La structuration de ce dispositif a permis une amélioration de la documentation en termes de procédures et de contrôles. HSBC France s'est ainsi doté d'un corps procédural applicable à l'ensemble du groupe, comprenant une circulaire "cadre" décrivant l'organisation générale du dispositif et neuf circulaires spécifiques à chacune des filières de risque. Ces dernières incluent une cartographie des risques et les fiches ou attestations de contrôle à

réaliser ; les filières s'appuyant pour la réalisation de ces travaux de contrôles sur des responsables nommément désignés en central ou au sein des métiers. L'ensemble de ces contrôles est documenté et traçable, la documentation étant conservée localement au sein des filiales, des métiers et des directions.

En 2007, s'est également poursuivi le recensement de l'ensemble des dispositifs de contrôle existants au sein de HSBC France et une démarche de rationalisation des organisations a été entreprise afin d'en améliorer la cohérence et l'efficacité. Des rapprochements entre les travaux engagés au titre de Sarbanes-Oxley, des risques opérationnels – Bâle II et du Contrôle Permanent ont ainsi été effectués par les équipes en charges de ces différents chantiers.

Le dispositif de contrôle des prestations essentielles externalisées a fait l'objet d'une nouvelle procédure précisant les modalités des vérifications à effectuer. Un premier bilan a été établi pour évaluer entité par entité le niveau de mise en conformité de cette réglementation et identifier les actions restant à mener.

Les références de l'entreprise

Les manuels du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe (HSBC Group Standards Manual (GSM)) détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Le GSM est d'application obligatoire pour l'ensemble des métiers du Groupe, quelle que soit la situation géographique. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation, sans l'accord spécifique du Président du Groupe.

Toutes les activités et opérations du Groupe doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les Manuels d'Instruction Fonctionnels (les FIM) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe. En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques dans les BIM ou Business Instruction Manuals. La pertinence et l'adéquation de ces manuels doivent être examinées au moins une fois par an et leur mise en œuvre fait l'objet d'un reporting annuel pour lequel les responsables confirment que les activités dont ils ont la charge sont bien couvertes par ces manuels, que ceux-ci sont complets et enfin que toutes les procédures existantes ont fait l'objet d'une révision depuis un an.

Le Code de déontologie et le Règlement intérieur

Le Règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs et relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions sont complétées dans chaque métier ou activité de la banque par des codes de déontologie spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité. Par ailleurs, les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles ont l'obligation de confirmer par écrit le respect du Code de déontologie qui leur est applicable. Ces collaborateurs sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques pour les transactions sur titres qu'ils réalisent pour compte propre (procédure d'autorisation préalable, déclaration des comptes titres détenus).

Les dispositions déontologiques du Règlement intérieur ont été revues en 2007 dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF). Les modifications apportées au Règlement intérieur entreront en vigueur dans le courant de l'année 2008.

Les procédures de contrôles comptables

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité tient à jour et diffuse en interne des manuels de procédures et instructions de contrôles comptables afin d'assurer l'efficacité et la qualité des contrôles internes relatifs à l'élaboration de l'information financière comptable dans l'ensemble du groupe HSBC France. Ces procédures prennent en compte les évolutions internes de structure et de responsabilités qui sont liées à la réorganisation des réseaux sous la marque HSBC et la mise en place de nouveaux systèmes d'information.

Ces procédures se conforment aux principes comptables français. En 2006, ces procédures ont été complétées dans le cadre de la mise en application des exigences du règlement du CRBF 97-02 modifié sur les contrôles permanents. En dehors des publications financières et comptables spécialisées, des circulaires internes sont diffusées au personnel comptable de HSBC France et de ses filiales afin d'homogénéiser au sein du groupe le niveau de connaissance et de compréhension des nouvelles normes comptables.

Les circulaires internes

Les circulaires internes, répertoriées par nature, par type et par destinataire, constituent le principal moyen de communication des orientations à l'encadrement et au personnel. Elles sont disponibles en ligne sur l'Intranet de HSBC France.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

Les acteurs exerçant des activités de contrôle et leur rôle

a Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit constitue l'un des organes clefs du dispositif de contrôle interne du groupe HSBC France. Ses missions et sa composition sont détaillées dans la partie de ce rapport consacrée aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil¹.

b Group Audit France (GAF)

GAF assure la fonction audit de HSBC France et constitue l'organe de contrôle périodique du groupe. Il est rattaché directement au Directeur Général de HSBC France et couvre l'ensemble des activités du groupe, filiales comprises. Avec un effectif de 65 collaborateurs, GAF a réalisé, en 2007, 85 missions sur place et 49 à distance. En raison du nombre significatif de succursales et d'agences situées dans le sud de la France, une équipe d'auditeurs est installée à Marseille.

GAF rapporte également fonctionnellement à la Direction de l'audit du Groupe HSBC. Son rôle consiste à veiller à la qualité du dispositif de contrôle interne en s'assurant notamment de la mise en place et du respect des procédures au sein du Groupe HSBC. Les missions d'audit permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques des entités auditées en vérifiant le dispositif de contrôle interne. Toute zone de risque non maîtrisée fait l'objet de recommandations validées sur le terrain par l'audit. Les travaux d'audit sont effectués selon les normes d'audit du Groupe HSBC, décrites dans le Manuel des Standards d'Audit du Groupe (GASM). GAF est lui-même régulièrement audité par ses pairs.

L'approche d'audit repose depuis 2005 sur une technique d'audit basée sur les risques. Elle se décline, pour les réseaux bancaires, selon une méthode d'audit continu s'appuyant sur des indicateurs pour mesurer le risque potentiel de chaque agence et sur un modèle permettant de classer les agences les unes par rapport aux autres, les agences les plus risquées étant auditées en priorité.

Pour le reste des entités (fonctions centrales, finance et informatique), l'approche s'appuie sur une évaluation de toutes les composantes du risque de chaque entité auditable. HSBC France a développé ces évaluations de risque à l'intérieur d'un cadre de travail fixé par le Groupe HSBC. Comme en 2006, le planning d'audit de GAF a été établi en utilisant, pour 2007, les résultats de

cet outil, le "Risk Calculator", qui classe les entités en fonction de l'importance de leurs risques.

Le pôle d'audit du Groupe HSBC spécialisé dans le secteur financier "Group Financial Services and European Audit" (AUF), basé à Londres, continue d'assurer la vérification des activités de marché de l'ensemble du Groupe HSBC ainsi que des activités d'assurance, de gestion d'actifs, de comptabilité, de banque d'affaires et de banque privée. Il dispose toujours d'une antenne à Paris, au sein de GAF.

Les entités auditées font l'objet d'une notation globale, calculée en fonction du risque intrinsèque à l'activité et de la qualité des contrôles. Cette évaluation est transmise à la hiérarchie de l'entité auditée qui assume la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations de GAF, tout comme celles des Commissaires aux comptes ou des autorités de tutelle. Les recommandations de l'audit font l'objet d'une procédure rigoureuse de suivi : des états d'avancement trimestriels doivent être transmis par chaque entité auditée jusqu'à leur mise en œuvre complète.

GAF dispose d'un processus de revue de ces états d'avancement et de validation de la mise en œuvre des recommandations de risque élevé. Le processus s'appuie sur un outil développé en interne permettant d'une part, de relancer automatiquement les audits en cas de retard dans l'envoi des états et d'autre part, de suivre précisément les délais de mise en œuvre. Les recommandations de risque élevé ou répétées ainsi que celles pour lesquelles le délai de mise en œuvre est supérieur à 9 mois, font l'objet d'un reporting à destination des comités d'audit de HSBC France et de la Direction Générale.

Par ailleurs, afin de mieux assurer l'autorité des missions de l'audit, le Directeur Général adresse, depuis la fin du premier trimestre 2005, une lettre circonstanciée à toute entité cumulant deux audits "insuffisants" ou "mauvais" consécutifs. Depuis 2006, grâce à l'utilisation d'une fonctionnalité de l'outil de gestion du Groupe HSBC "Audit Information System" (AIS), les audits peuvent directement rendre compte de l'état d'avancement dans la mise en place des points d'audit. Un suivi des recommandations des autorités de tutelle et de leur mise en œuvre est également assuré annuellement par GAF. La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité (DCGC) est quant à elle responsable du suivi trimestriel des recommandations des Commissaires aux comptes.

¹ Cf. pages 25 à 27.

c Le Risk Management Meeting

Le *Risk Management Meeting* (RMM), créé en octobre 2007, se réunit mensuellement afin d'analyser les principaux risques de HSBC France suivant un ordre du jour préalablement établi. Il se substitue notamment au Comité d'Audit, de Contrôle Interne et de Conformité (CACIC) qui avait lieu 5 fois par an afin d'examiner les rapports d'audit de risque élevé ainsi que les sujets relatifs à la conformité. Présidé par le Directeur Général Délégué de HSBC France en charge des risques, le RMM réunit le Directeur Général, les responsables des filières de risque ainsi que ceux des lignes de métier de HSBC France.

d Le Comité de Conformité

Le Comité de Conformité a été instauré en avril 2006 et se réunit trimestriellement, sous la présidence du Directeur Général de HSBC France, en présence du Directeur Général Délégué en charge des risques et des membres de la Direction Générale responsables des métiers. Ce comité joue un double rôle : décisionnaire, d'une part, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, et d'information de la Direction Générale et, d'autre part, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

e Le Comité de Contrôle Permanent groupe

De nouvelles instances de pilotage du dispositif de contrôle permanent ont été mises en place, notamment celle de synthèse du dispositif : le Comité groupe de Contrôle Permanent trimestriel auquel participent, outre le responsable de la coordination du contrôle permanent pour le groupe, les neuf responsables de filières de risque et les représentants des cinq métiers du Groupe en France (Réseaux, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Banque privée, Gestion d'actifs et Assurance). Ce comité bénéficie de la remontée des informations issues des comités spécialisés par filière de risque (dont certains ont été créés à cet effet en 2006 : Comité de Conformité, Comité comptable, Comité des risques juridiques et fiscaux...). En 2007, quatre comités de contrôle permanent se sont tenus en février, avril, juillet et octobre.

f Le Comité des Risques Opérationnels

Le Comité des Risques Opérationnels a été créé fin 2003 en application des exigences réglementaires résultant des accords de Bâle II. Il réunit des représentants de la Direction Générale, des principaux métiers et des fonctions support

concernées et examine les risques déclarés par les métiers, les plans d'action proposés en vue de leur réduction, ainsi que les pertes constatées en matière de risques opérationnels.

g La Direction Groupe de la Conformité et de la Déontologie

Afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction Conformité par rapport aux activités opérationnelles, il a été décidé de rattacher hiérarchiquement, dès mars 2006, l'ensemble des équipes de conformité du groupe HSBC France à la direction centrale, désormais dénommée Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO). Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie assure la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens du règlement CRBF 97-02, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France. La DCDO est constituée de cinq départements rattachés au Directeur de la Conformité et de la Déontologie : quatre départements spécialisés par métier (Réseaux bancaires et Assurances, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs et Banque privée) et un département Conformité Centrale, chargé d'assurer la cohérence du dispositif.

h La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité (DCGC) est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôles comptables au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer sous la responsabilité des départements comptables de chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables permettant de vérifier l'existence et la validité des comptes du bilan et de résultat. Toutes les activités disposent d'une fonction financière qui rend compte mensuellement à la DCGC. La fonction financière établit des budgets et plans d'action conformes aux orientations données par la Direction Générale.

En raison de la richesse de l'actualité comptable, la DCGC a organisé en 2007 plusieurs séminaires techniques et réunions d'information abordant les thèmes suivants : reportings réglementaires, normes IFRS, procédure budgétaire, dispositif Sarbanes-Oxley.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

i Operational Risk Business Co-ordinators (ORBC)

Dans chaque métier, des ORBC ou "Operational Risk Business Co-ordinators" ont été nommés par les responsables des entités en vue de coordonner les travaux de gestion du risque opérationnel et pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires édictées par les accords de Bâle II. Ils ont en charge le recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier et doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier selon trois paramètres : fréquence, impact et exposition au risque.

Les risques considérés comme majeurs (en fonction de leur classification prenant en compte les trois paramètres cités) font l'objet d'un ou de plusieurs plans d'action visant à les réduire. Les ORBC ont en charge le suivi de ces plans d'action (déroulement, planning, suivi budgétaire, etc.) et, plus généralement, la mesure de l'exposition aux risques de leur activité et de son évolution, notamment au travers d'indicateurs d'exposition. Ils doivent également assurer en liaison avec les comptables de leur entité, la déclaration des pertes opérationnelles. Depuis 2006, l'enregistrement et l'actualisation des risques et des plans d'action, ainsi que les déclarations des pertes sont gérés dans une application informatique développée par le Groupe HSBC. Le suivi des plans d'action et des pertes opérationnelles déclarées par les métiers fait périodiquement l'objet de présentations à un Comité spécifique Risques Opérationnels (cf. Les comités de risques).

La synthèse des travaux et des conclusions de ce Comité est reportée au Comité d'Audit du groupe HSBC France.

j Les autorités de tutelle et les Commissaires aux comptes

Les autorités de tutelle et les Commissaires aux comptes peuvent, dans le cadre de leur mission, émettre des recommandations sur l'organisation des procédures de contrôle interne de HSBC France. Ces recommandations sont immédiatement suivies par la définition et la mise en œuvre de plans d'action par les directions concernées du groupe. Un suivi reprenant l'intégralité de ces recommandations est effectué annuellement par GAF, le suivi trimestriel des recommandations des Commissaires aux comptes étant réalisé par la DCGC. Ce dernier suivi fait en outre l'objet d'un reporting centralisé à HSBC à Londres.

Les procédures de contrôle interne

Procédures de contrôle du respect des lois et réglementations

Filière "Conformité"

Identification et contrôle des risques de non-conformité

La Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO) s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou activité, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Dans le prolongement des travaux réalisés en 2006 relatifs à la notation du risque intrinsèque et à la qualification du niveau de risque résiduel basée sur une analyse critique du dispositif de contrôle en place, un chantier d'harmonisation des cartographies des risques de non-conformité associés aux divers métiers du groupe HSBC France a été mené en 2007.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits préexistants, une procédure d'examen spécifique est en place. Celle-ci prévoit la réalisation systématique de diligences préalables formalisées par les entités et les fonctions de contrôle concernées, dont la Conformité, afin de s'assurer de la prise en compte et de l'analyse de l'ensemble des risques induits par les nouveaux produits et services. En outre, les nouveaux produits répondant à certains critères sont soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général du groupe HSBC France et dont la DCDO assure le secrétariat. La DCDO s'assure que les produits concernés respectent tant les dispositions législatives et réglementaires que les normes internes. Elle s'assure également que les demandes et décisions du Comité d'Examen des Produits ont été prises en compte avant le lancement desdits produits.

Suivi du fonctionnement du dispositif

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur des procédures

de reporting récurrents et ponctuels. Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font, en particulier, l'objet de l'élaboration, par le responsable de la conformité de l'entité concernée, d'un rapport d'exception devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre afin d'y remédier.

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction conformité et de responsables opérationnels. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du règlement CRBF 97-02 relatives au contrôle de la conformité, il a été décidé de créer en avril 2006 un Comité de Conformité, présidé par le Directeur Général du groupe HSBC France et réunissant, outre le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et les responsables des départements de la DCDO, le Directeur Général Délégué en charge des risques, les membres de la Direction Générale responsables des métiers et le Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales. Ce comité assure un double rôle : décisionnaire, d'une part, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, et d'information de la Direction Générale, d'autre part, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

Au sein de chaque filiale assujettie au règlement CRBF 97-02, le responsable de la conformité rend compte du fonctionnement du dispositif de contrôle du risque de non-conformité dans le cadre du comité local de contrôle permanent, présidé par le membre de l'organe exécutif désigné en tant que responsable du contrôle permanent. Enfin, les comités spécialisés de lutte antiblanchiment, mis en place dans chaque métier et les filiales bancaires, et dont l'organisation et le secrétariat sont assurés par la DCDO, ont pour objet de traiter tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Filière "Juridique et Fiscale"

La Direction des Affaires Juridiques et Fiscales de HSBC France, responsable de la filière de risque juridique et fiscal du groupe HSBC France, a procédé à l'analyse des risques de la filière et établi leur cartographie. Ces risques sont décrits au travers de quinze fiches de risques juridiques et cinq fiches de risques fiscaux, recensant également les procédures et contrôles associés. Ces fiches sont déclinées, en tant que de besoin, au sein des différentes entités du groupe.

Le Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, présidé par le Directeur Général Délégué en charge

du contrôle permanent, est réuni trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et fiscal au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles. Le Comité examine également les résultats des contrôles, les éventuels dysfonctionnements et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au Comité de Contrôle Permanent du groupe.

Chacune des filiales du groupe, assujettie directement au règlement CRBF 97-02, établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, une attestation de contrôle permanent juridique sous la signature d'un juriste et du responsable du contrôle permanent de l'entité. Ces attestations font ressortir, le cas échéant, les sujets significatifs mis en lumière par les contrôles effectués ou les insuffisances de contrôle. Des certificats de conformité concernant les obligations fiscales et les taxes opérationnelles sont également établis sur un rythme semestriel.

Au niveau de HSBC France, le responsable des Affaires Fiscales délivre, également semestriellement, un certificat de conformité concernant les obligations fiscales et les taxes opérationnelles, tandis que les juristes responsables du risque juridique des différentes lignes de métiers établissent les attestations de contrôle permanent juridique, qui, prises dans leur ensemble, couvrent la totalité des risques juridiques identifiés pour toutes les entités du groupe. Sur le fondement de ces attestations et certificats, le Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales de HSBC France délivre chaque semestre l'attestation générale de contrôle permanent de la filière. L'ensemble de ce dispositif établi par une circulaire du 31 mai 2006 modifiée le 13 avril 2007 est opérationnel.

Procédures d'approbation des crédits

Filière "Risque de crédit"

Au sein du groupe HSBC France, la gestion du risque de crédit est assurée, d'une part, par le comité ALCO Crédit et, d'autre part, par la Direction des Risques de Crédit et Opérationnels (DRCO) qui est indépendante des lignes métiers et qui rapporte, hiérarchiquement, au Directeur Général Délégué en charge des risques et, fonctionnellement, à la Direction du Groupe HSBC.

L'ALCO Crédit, auquel participe la Direction Générale, est la principale instance en charge de la politique de crédit du groupe HSBC France. Il a pour mission de contrôler les activités de crédit de la DRCO et de la Filière Crédit, et de définir l'orientation stratégique de la politique du groupe HSBC France dans le cadre des directives générales

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

établies par le Groupe HSBC. Il est informé par la DRCO des principales décisions de crédit, de l'état des portefeuilles de crédit et du fonctionnement du dispositif Bâle II sur lequel il s'appuie pour définir sa politique de crédit. Une fois par trimestre, il se réunit en formation de Comité de contrôle permanent dans le cadre du règlement CRBF 97-02.

Etapas du processus crédit

- Pouvoirs de crédit

La possibilité d'octroyer des crédits est limitée aux titulaires de pouvoirs de crédit qui sont notifiés par écrit selon un formalisme précis. Les limites sont allouées nominativement et non par fonction. Il n'existe pas de comité de crédit, les décisions sont prises individuellement.

Le Directeur Général d'HSBC France détient ses pouvoirs de HSBC Holdings plc : 50 millions EUR pour les nouveaux crédits ou les augmentations et 100 millions EUR pour les renouvellements. Il a délégué la totalité de ses pouvoirs au Directeur Général Délégué en charge des risques qui lui-même les a délégués au Directeur de la DRCO. Ce dernier, au-delà de ces limites, adresse les dossiers à la Direction du Crédit du Groupe HSBC pour accord.

Le Directeur de la DRCO a lui-même procédé à des délégations partielles de ses pouvoirs, différenciées selon la qualité de la contrepartie exprimée par la note Bâle II. Les principaux bénéficiaires de ces pouvoirs sont les membres de la DRCO en charge des décisions de crédit, les Présidents des filiales bancaires et les Directeurs de délégation du réseau HSBC France. Ces deux derniers groupes ont subdélégué une partie de leurs pouvoirs à leurs collaborateurs.

- Documentation, analyse et décision de crédit

Dans le cadre de ses pouvoirs de crédit, un titulaire a la faculté d'octroyer des crédits dans le respect des directives de crédit du Groupe HSBC et du groupe HSBC France. Au-delà de ses pouvoirs, ou en dehors de directives, il fait remonter la décision au niveau supérieur. Tous les crédits sont soumis à une revue périodique, au minimum annuelle, en conformité avec la réglementation française et les normes du Groupe HSBC.

Le corps des règles de crédit applicables dans le groupe HSBC France, qui exprime la culture de crédit du Groupe, est composé des directives du Groupe HSBC et des directives et circulaires propres au groupe HSBC France. Le document central pour HSBC France est le Manuel des Procédures de Crédit du groupe HSBC France.

- Surveillance crédit

L'évolution de la qualité des contreparties du groupe HSBC France fait l'objet d'une surveillance permanente tant au niveau des portefeuilles que des contreparties.

Cette activité de surveillance est de la responsabilité de la DRCO (équipe Direction de la Prévention du Risque de Crédit – DPRC). Elle l'exerce directement au-delà de certains seuils. En deçà, elle est exercée, d'une part, par la Direction de la Prévention et de la Maîtrise des Risques (DPMR) pour les Réseaux sous marque HSBC et, d'autre part, par les Directeurs de Crédit des filiales bancaires.

Pour les activités de crédit des Marchés (*Global Markets*), la responsabilité totale de la surveillance (sans fixation de seuil) a été déléguée au Secrétariat Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés où elle est exercée par la *Credit Support Unit (CSU) – Global Markets*. Les outils de surveillance des réseaux sont uniformes (Datamart Crédit).

- Le contrôle permanent des activités de crédit

Dans le cadre du règlement CRBF 97-02, la DRCO a mis en place un dispositif pour couvrir l'ensemble de ses risques. En fonction de ces missions, la DRCO a cartographié, en huit grandes familles, les risques inhérents à l'activité de crédit et a défini les contrôles correspondants.

- Organisation du dispositif

Le responsable du contrôle permanent de la Filière Crédit pour le groupe HSBC France est le Directeur de la Direction des Risques de Crédit et Opérationnels.

La DRCO constitue l'échelon central de la Filière Crédit qui se décline en trois principales sous-filières :

- la Filière Crédit des Réseaux sous marque HSBC (HSBC France, HSBC Herve, HSBC UBP, HSBC Picardie et HSBC de Baecque Beau) dirigée par la DPMR. Le Directeur de la DPMR a un double rattachement hiérarchique : d'une part, au Directeur de la DRCO pour les activités de surveillance et, d'autre part, au Secrétaire Général de la Direction Générale des Réseaux pour les activités d'analyse. Il est hiérarchiquement indépendant des activités commerciales ;
- la Filière Crédit de l'activité de Marchés (Banque de financement, d'investissement et de marchés). Elle est constituée de l'équipe CSU – *Global Markets*. Elle dépend hiérarchiquement du Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ;

- la Filière Crédit des filiales (SMC, Banque de Savoie, Banque Chaix, CCSO, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier, Banque Marze, HSBC Private Bank France, Elysées Factor...).

Le Responsable du Contrôle Permanent de la Filière Crédit doit être informé de tout dysfonctionnement constaté au titre de la filière dont il a la responsabilité.

Afin d'assurer une remontée d'information efficace à tous les niveaux, les contrôles sont organisés et déclinés au niveau des différents acteurs de la filière en fonction des seuils d'intervention préalablement définis pour la surveillance, le provisionnement, les pouvoirs de crédit...

Les contrôles s'appuient au niveau central et local sur des agents dédiés (contrôleurs internes) ainsi que sur des agents exerçant également des activités opérationnelles (Directeurs crédits, Analystes crédit, Analystes surveillance).

- Instances spécifiques de contrôle

L'ALCO Crédit, dont le rôle a été élargi, assume le rôle de Comité de Contrôle Permanent du Risque Crédit. Un point trimestriel sur le fonctionnement du dispositif de contrôle permanent y est présenté.

Celui-ci est informé des éventuels dysfonctionnements constatés dans la Filière Crédit et des mesures correctrices engagées. La synthèse de ces informations est présentée lors du Comité de Contrôle Permanent du groupe.

Procédures de contrôle permettant de limiter les risques de pertes financières et de fraudes

Filière "Risques des opérations"

Chaque métier a établi l'inventaire de ce type de risques en s'appuyant sur les travaux précédemment réalisés dans le cadre de Bâle II Risques Opérationnels. Parallèlement, a été réalisée une cartographie par processus des risques et des contrôles, qui devrait être achevée courant 2008 en tenant compte des aménagements récents apportés, notamment par la mise en place de HUB dans certaines banques de la plate-forme HSBC. La cartographie doit, entre autres, identifier les vérifications principales qui feront l'objet de contrôles de second niveau assurés par les structures de contrôle interne dédiées. Les risques des opérations sont revus dans le cadre d'un Comité trimestriel de contrôle permanent centralisant les informations issues du Département des Opérations, du réseau et des banques régionales. L'ensemble des contrôles clés "Sarbanes-Oxley", identifiés dans le RICF (*Review of Internal Control Framework*) Test Plan et dans les *Core Banking Process*, sont également

intégrés dans ce dispositif de contrôle permanent. Enfin, comme il a déjà été dit précédemment, le dispositif de Contrôle a été renforcé en 2007 par la mise en place de HUB, avec notamment la définition de nouveaux profils informatiques et surtout la généralisation de la séparation saisies-approbations.

Filière "Sécurité / Plan de continuité d'activité"

Le groupe HSBC France a mis en place des procédures générales de prévention des pertes d'actifs et des fraudes qui se fondent notamment sur le strict respect du principe de séparation des fonctions pour les entités qui traitent et initient des paiements. Des règles strictes sont formalisées et appliquées concernant la protection, la réception, l'entreposage et le classement des documents contractuels ou juridiques. De même, des dispositions spécifiques régissent la possession d'espèces, de valeurs, de clés de coffres et organisent la gestion et le contrôle des accès dans les immeubles centraux et dans les réseaux d'agences.

En outre, le Groupe Incident Majeur (Comité GIM) HSBC France, prévu par le FIM *Business Recovery Plan*, a été installé en 2006 et constitue l'organe du contrôle permanent de la Filière Plan de continuité d'activité. Cet organisme examine et contrôle les sujets liés à la "Continuité d'activité" pour l'ensemble du groupe y compris les banques régionales.

Filière "Risque de marchés"

Concernant les risques de Marchés, le système de surveillance est détaillé dans une circulaire qui précise notamment les mécanismes de limite, d'autorisation et les méthodes de contrôle.

Les risques de marché sont encadrés par une politique de risque fixée par la Direction Générale de HSBC France au sein des limites globales (*Global Mandates*) attribuées par le Groupe HSBC à HSBC France. Ces limites globales sont alors réparties par activités au sein de l'ALCO Risques de Marché puis déclinées en limites opérationnelles au sein de chaque entité.

Elles s'expriment en termes de *Value at Risk*, de sensibilité, de *max loss* et de liste d'instruments et de maturités autorisés. Elles sont révisées une fois par an minimum par l'ALCO Risques de Marché mais elles peuvent être amendées par ce comité selon les besoins.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs, de services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que de comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

Traded Markets Development & Risk (TMR)

TMR alloue les limites de risques aux différentes entités du Groupe HSBC par le biais du Global Mandate. Il contrôle le respect de ces limites.

Market Risk Management (MRM)

Le MRM est en charge du suivi rapproché des risques de Marchés de HSBC France, de l'instruction des limites à destination de l'ALCO ainsi que de l'optimisation au jour le jour de l'utilisation des limites. Ce comité assure également la résolution des éventuels dépassements.

Product Control

Product Control assure, au sein des fonctions support de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France, le calcul, le contrôle et l'analyse au quotidien des indicateurs de risques de marché et des résultats. Product Control est aussi chargé du contrôle de la valorisation journalière des positions, de la définition des réserves et de l'enregistrement des résultats quotidiens.

Derivative Models Review Group (DMRG)

Le DMRG est une cellule spécialisée et indépendante à qui incombe la validation des modèles développés par la recherche front office pour valoriser les dérivés complexes.

Le Comité des paramètres

Placé sous la direction du responsable de "Market Risk & Product Control", il est composé de membres du DMRG, de Product Control et de représentants du front office. Il se réunit au cours de la première quinzaine du mois suivant afin d'examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le front office. Au cours de ces réunions mensuelles, le comité examine l'évolution des principaux indicateurs de suivi des activités exotiques.

Le Comité des Titres

Ce Comité, qui se réunit mensuellement, est composé d'opérateurs du front office et de membres de Product Control. Il a pour objet d'examiner les positions importantes sur titres et de passer d'éventuelles provisions pour illiquidité.

L'ALCO Risques de Marché

L'ALCO Risques de Marché est un Comité qui se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge des risques. Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marché. Ce Comité a pour mission de superviser les risques de marché d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales

règles qui font partie du dispositif de surveillance. L'ALCO Risques de Marché regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques, la Direction Générale, les Directeurs des métiers directement concernés, le responsable de "Market Risk and Product Control", le responsable de MRM, le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ainsi que le Directeur de la Gestion actif passif.

L'ALCO Risques de Marché examine mensuellement les indicateurs de risques de l'ALCO préparés par Product Control et analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent. Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement de ses limites ou d'extension de celles-ci.

Filière "Taux et liquidité structurels"

Les risques structurels de taux, de liquidité et de change sont gérés de manière centralisée par la Direction de la Gestion Financière du Bilan (DGFB). En vertu des dispositions du règlement CRBF 97-02, la DGFB dispose d'une cartographie des risques inhérents à cette filière, de procédures de contrôles et d'une circulaire qui présente l'organisation du contrôle permanent.

L'instance de surveillance de ces risques est l'ALCO Bilan, qui réunit mensuellement les principaux responsables des métiers et fonctions support concernés par la gestion de bilan pour examiner les indicateurs de risques élaborés par la DGFB et la DCGC et pour analyser toute évolution significative de l'environnement financier, commercial et réglementaire relatif à ces risques.

Il a pour mission de superviser les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles de gestion et limites qui font partie du dispositif de surveillance.

Risque de taux

La DGFB assure la mesure et la gestion du risque de taux structurel pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France. L'outil de mesure repose principalement sur un système d'information (*Datawarehouse Financier*) alimenté par des données en provenance des différentes entités. La mesure du risque de taux s'appuie sur des règles de comportementalisation qui sont revues et validées annuellement par l'ALCO Bilan. La mesure du risque et la mise en œuvre des opérations de couverture sont assurées par la DGFB de manière centralisée. Elles reposent sur un ensemble de contrôles qui font l'objet d'une attestation mensuelle pour chaque entité. Par ailleurs, le processus de réalisation et de justification

comptable des opérations de couverture a fait l'objet d'une documentation, d'une identification des contrôles clés et d'une élaboration de certificats selon la norme adoptée par le Groupe, en application de la loi Sarbanes-Oxley.

La surveillance du risque est fondée sur un ensemble d'indicateurs et de scénarii de stress, pour lesquels des limites sont fixées par l'ALCO Bilan et HSBC Holdings plc. La réalisation de ces reportings fait également l'objet d'attestations de contrôle.

Une synthèse des attestations de contrôle est réalisée trimestriellement. Les éventuels dysfonctionnements constatés et les actions correctrices sont présentés à l'ALCO Bilan.

Risque de liquidité

La mesure du risque de liquidité est effectuée par chaque entité, qui calcule les indicateurs réglementaires, ainsi que par la DCGC, qui calcule les indicateurs consolidés au niveau du groupe HSBC France.

La gestion de la liquidité à court terme est assurée par chaque entité dans le cadre des règles et limites fixées par la réglementation, par HSBC Holdings plc et par l'ALCO Bilan. La mise en œuvre des opérations de financement est réalisée par la Trésorerie.

Pour assurer une surveillance rapprochée des systèmes de mesure du risque de liquidité et coordonner la gestion à court terme, le Comité de pilotage de la liquidité réunit mensuellement les acteurs chargés de l'élaboration des reporting (DCGC), de la réalisation des opérations (Trésorerie) et de la surveillance (DGFB). Ce comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement et d'étudier les sources de financement alternatives.

La DGFB assure un rôle de surveillance sur la base des différents reportings qui lui sont adressés. En particulier, il coordonne les travaux du Comité de pilotage de la liquidité et la mise en œuvre du plan de financement.

Le compte rendu du Comité de pilotage de la liquidité, les indicateurs de liquidité, les divers scénarii de stress des flux de trésorerie prévisionnels et le suivi des sources de financement sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan, qui fixe les limites en accord avec HSBC Holdings plc et en complément des limites réglementaires.

Risque de change

Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la Direction des Marchés de taux et de change, qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites

fixées par l'ALCO Bilan. Le processus de cession des résultats en devises est contrôlé mensuellement.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation de valeur des fonds propres, due à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. La surveillance de ce risque dit "structurel", selon la norme édictée par HSBC Holdings plc, est assurée par le suivi d'indicateurs d'exposition et de sensibilité des ratios de capital calculés par la DCGC et la DGFB. L'analyse de ces ratios est présentée trimestriellement à l'ALCO Bilan.

Procédures de contrôle relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Filière Comptable

Organisation de la production des données financières et comptables

Les acteurs concourant à la production des données financières et comptables sont les suivants :

- Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité (DCGC) – Plate-forme Comptable. Le service Plate-forme Comptable centralise l'ensemble de l'information comptable de HSBC France dans le logiciel informatique GL Expert. Chaque mois, la plate-forme comptable arrête les comptes sociaux et alimente la liasse de consolidation mensuelle de HSBC France établie en normes IFRS ;
- DCGC – Consolidation. Mensuellement, le service Consolidation rassemble les liasses des sociétés du périmètre (100 sociétés environ) dans le logiciel HFM, produit les états financiers statutaires français, procède aux retraitements de consolidation afin d'envoyer à HSBC Bank plc les comptes consolidés du groupe HSBC France établis selon les normes IFRS ;
- DCGC – Contrôle de Gestion. Ce service établit le budget, le suivi des performances des métiers par rapport aux objectifs budgétaires et le contrôle budgétaire des frais généraux. Il est responsable de la comptabilité analytique par métier. Il assure la production mensuelle du tableau de bord synthétique destiné à la Direction Générale de HSBC France reprenant les résultats consolidés financiers du groupe, une analyse par métier accompagnée d'indicateurs d'activité et de commentaires, ainsi que la production des différents reportings demandés par le Groupe HSBC ;
- DCGC – Plate-forme réglementaire. Ce service est en charge de la production des reportings et ratios réglementaires. Il s'agit des reportings

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

BAFI (Base des Agents Financiers), BCE (Banque Centrale Européenne), IME (Institut Monétaire Européen), des ratios de liquidité et solvabilité Bâle I et Bâle II, de la Balance des paiements, de la Centrale des risques et déclaration des grands risques ;

- DCGC – Normes et Procédures. Ce service assure la veille réglementaire et comptable ainsi que la transposition des nouveaux textes au travers des schémas comptables. Il est aussi responsable de la maintenance et des évolutions des outils comptables ;
- Les services comptables décentralisés (départements opérationnels de HSBC France, filiales de HSBC France, succursales de HSBC France à l'étranger). Ils sont responsables du contrôle et du suivi comptable d'un ou plusieurs centres comptables. Ils produisent des reportings mensuels destinés à la DCGC. De façon plus spécifique, la fonction financière dédiée à la ligne de clientèle "Banque de financement, d'investissement et de marchés" assure le rapprochement des résultats économiques et des résultats comptables de ces métiers ainsi que l'ensemble des responsabilités comptables et de reporting.

La plupart des reportings sont essentiellement établis avec une périodicité mensuelle et sur une base sociale et consolidée.

Les principes comptables applicables au sein du groupe HSBC France sont rappelés dans les manuels de procédures et circulaires précitées et disponibles sur l'Intranet HSBC France, accessibles à tous les comptables du groupe. Les sources de ces principes sont, pour l'essentiel, le Code de commerce, la 4^e Directive européenne, les normes IFRS ainsi que l'ensemble des textes et recommandations du Comité de la Réglementation Comptable, notamment ceux à caractère spécifiquement bancaire.

L'architecture comptable de HSBC France est fondée sur des systèmes opérants fonctionnels dans lesquels sont saisies les opérations converties en événements. En fin de journée, ces événements sont transformés en mouvements comptables grâce à un interpréteur.

Les systèmes opérants sont des applications spécialisées et dédiées à une activité (prêts, crédits, opérations sur titres, opérations de change). Certaines opérations non gérées dans des systèmes opérants, ou non courantes (impôts, provisions, etc.) sont enregistrées dans la comptabilité via des écritures Opérations Diverses dans des outils de saisie manuelle sécurisés. Ces outils de saisie envoient, comme les autres systèmes opérants, leurs

événements dans l'interpréteur comptable, bénéficiant ainsi des contrôles préexistants.

Les opérations bancaires de HSBC France sont fortement automatisées grâce à l'utilisation de systèmes logiciels et de développements internes qui ont pour but de fournir un traitement de l'information cohérent, fiable et dans les délais impartis. Les systèmes sont soumis à des tests par les développeurs préalablement aux tests de recettage par les utilisateurs. Des programmes de formation interne spécifiques sont conçus à l'intention des utilisateurs afin de s'assurer de leur totale compréhension du nouveau processus de traitement, ainsi que de ses conséquences.

Les filiales de HSBC France ont des systèmes comptables qui leur sont propres (systèmes s'apparentant à celui de HSBC France ou progiciels intégrés). Un plan de convergence des outils comptables a été engagé avec pour objectif d'uniformiser progressivement le système comptable du groupe HSBC France. L'introduction des normes comptables IFRS a conduit à adapter les systèmes comptables afin de permettre à HSBC France et à ses principales filiales une double production partielle des comptes en normes françaises et IFRS, ainsi que la création d'outils communs (provisions, *fair value*...). Le logiciel de consolidation intégré HFM du Groupe HSBC, mis en place en janvier 2005, permet de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières de la maison mère. Il assure également la consolidation en normes IFRS et le reporting destiné à HSBC Bank plc.

La mise en place, début 2005, d'un entrepôt de données, ou "*datawarehouse*" de reporting bilantiel et financier, a facilité le rapprochement et la cohérence des reportings comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques de cohérence sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation HFM et permet la production de différents reportings réglementaires français.

Contrôle interne de la production comptable

L'environnement de contrôle financier de HSBC France s'appuie sur des contrôles réguliers, tels que les rapprochements de base, les pistes d'audit et les contrôles aléatoires. De même, des contrôles sont

également réalisés de manière régulière afin de s'assurer de l'exactitude de l'enregistrement et de l'affectation des transactions. Le groupe HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé à la Direction Financière du Groupe HSBC. Ce certificat, qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes du groupe HSBC France, représente la synthèse des certificats de réconciliation comptable transmis par les différents départements comptables de HSBC France ou de ses filiales. Ce reporting mensuel, relatif au niveau de justification des comptes, est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale a été assigné à un propriétaire, qui est responsable de sa réconciliation et qui signe le certificat comptable correspondant. Le responsable de la filiale et le responsable comptable en assument la responsabilité. Les anomalies mises en évidence par le certificat permettent de mener des actions correctives auprès des entités concernées, avec la mise en place d'un plan d'action.

En outre, la DCGC reçoit les rapports d'audit en provenance de GAF et de AUF, ce qui lui permet de suivre les recommandations préconisées dans le domaine comptable. Les déclarations aux autorités de tutelle, qui contiennent les informations comptables, sont directement préparées par les départements opérationnels. Le Directeur Comptable ou Financier examine et valide ces informations comptables avant de les soumettre à la DCGC de HSBC France. Son contrôle est formalisé trimestriellement par la signature des états financiers qu'il envoie à la DCGC. Ce contrôle est l'un des contrôles permanents définis pour la Filière Comptable dans le cadre de la mise en conformité de HSBC France avec les exigences du règlement CRBF 97-02. Les rapports financiers sont soumis au Directeur Financier et au Comité Exécutif du groupe HSBC France, puis, avant publication des comptes, envoyés à la Direction Financière du Groupe HSBC pour présentation au *Group Management Board* et au Comité Exécutif de HSBC Bank plc.

Dans l'organisation du groupe HSBC France, le contrôle de gestion est décentralisé au sein des départements opérationnels et des filiales. Ceux-ci fournissent mensuellement des reportings à leur propre Direction, ainsi qu'à la DCGC.

Une réunion présidée par le Directeur Financier de HSBC France est organisée mensuellement. Chaque grand métier est représenté pour examiner ses résultats, et notamment les écarts par rapport au

budget. Le Directeur Financier présente mensuellement les résultats au Comité Exécutif, et rend compte au Conseil d'Administration de HSBC France à chacune de ses réunions.

La DCGC a lancé en septembre 2005 un projet de système d'informations de gestion (MIS "*Management Information System*"), organisé autour de l'entrepôt de données du groupe (*Datawarehouse* Financier). L'objectif de ce projet est d'assurer l'homogénéité des informations financières et comptables et la production de l'ensemble de ces reportings de gestion à partir de 2008.

Afin de se conformer à la loi Sarbanes-Oxley à partir de 2006 (cf. ci-dessus partie sur les procédures de contrôle interne), la Direction de HSBC France doit évaluer de manière approfondie le contrôle interne conduisant à l'établissement des états financiers. Pour mener à bien ce projet, le Groupe HSBC a retenu une approche par les risques, qui s'appuie sur l'existence, dans le Groupe HSBC, d'un cadre fort de procédures de contrôle permettant ainsi de limiter le projet à certains travaux complémentaires, tels la documentation et le test des contrôles clés du dispositif au niveau des entités légales, des fonctions significatives ainsi que de certains processus.

Les défaillances identifiées dans ce cadre, au titre de la conception du contrôle ou de sa mise en œuvre effective, donnent alors lieu à des actions correctives dans les meilleurs délais. Une équipe dédiée a été mise en place à la DCGC pour coordonner l'ensemble de ces travaux dans le groupe HSBC France. Un certificat est envoyé semestriellement à HSBC Bank plc par le Directeur Général et le Directeur Financier de HSBC France attestant de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier, en précisant, le cas échéant, les défaillances en cours de correction.

Cette mise en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley, qui a pour objectif de fiabiliser les éléments financiers, a eu pour conséquence en 2006 une formalisation accrue de la documentation des contrôles manuels et informatiques pour les processus les plus sensibles dans la production des états financiers, ainsi qu'un examen plus systématique de ces contrôles. Cet effort s'est poursuivi en 2007.

GAF participe aux travaux dans le cadre de revues qualité et de tests indépendants. Les Commissaires aux comptes ont effectué une revue des différents travaux pour le compte de KPMG Londres, Commissaires aux comptes du Groupe HSBC.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

Procédures permettant de s'assurer de la fiabilité du traitement des données

Filière Informatique

Responsabilité de la filière de risque informatique

La Filière Informatique a pour mission d'assurer la sûreté des systèmes d'information. Elle s'est dotée pour ce faire d'un dispositif permanent d'analyse et de prévention des risques liés à son activité, et met en œuvre les moyens permettant de les identifier et de les maîtriser.

Ce dispositif a pour objectif d'assurer :

- un niveau de sécurité suffisant, périodiquement réévalué et ajusté ;
- la disponibilité de procédures de secours informatiques garantissant la continuité d'exploitation ;
- la conservation et l'actualisation permanente de la documentation relative aux systèmes d'information ;
- l'archivage des données requises par les réglementations externes ;
- la mise en œuvre de systèmes d'information en conformité avec les exigences de "piste d'audit".

Il s'appuie sur des processus informatiques clairement identifiés, adressés et documentés. Les contrôles clés mis en œuvre, tant au niveau des processus que des applications informatiques, pour pallier les risques et répondre aux contraintes DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve), sont également identifiés, adressés et documentés.

Le responsable du contrôle permanent de la Filière Informatique pour l'ensemble du groupe HSBC France est le Directeur des Systèmes d'Information. Il définit et maintient périodiquement le dispositif de contrôle. Il identifie les risques majeurs de la filière et les contrôles clés à mettre en œuvre pour pallier chacun d'eux. Il se repose au niveau central (informatique HSBC France), sur les responsables des processus informatiques et au niveau local (filiales ou filières), sur les responsables informatiques locaux, qui doivent localiser et faire appliquer les contrôles clés identifiés. Les dysfonctionnements identifiés par les procédures de contrôle mises en œuvre sont remontés immédiatement au responsable du contrôle permanent de la Filière Informatique.

L'efficacité des procédures de contrôle est mesurée par le biais :

- du certificat de conformité informatique annuel, qui évalue en détail la conformité de chacune des directions informatiques, aux réglementations et

aux normes et procédures du Groupe (GSM chapitre 8 et FIMs IT) ;

- des comptes rendus des tests périodiques de plan de secours et d'intrusion ;
- des reportings qualité.

Les résultats de ces mesures de conformité sont analysés périodiquement lors des comités internes DSI (Direction des Systèmes d'Information), des CASC (Comité d'Audit, Sécurité et Conformité) et des RMM (*Risk Management Meeting*). Ils sont enfin reportés trimestriellement au responsable du contrôle permanent de HSBC France lors des *IT Steering Committees*.

Gouvernance des processus informatiques et contrôle interne de la Direction des Systèmes d'Information

L'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne mises en œuvre au niveau des processus informatiques et destinées à pallier les risques informatiques majeurs est effectuée tous les deux mois en CASC, comité regroupant l'ensemble des managers IT et les responsables de process IT majeurs.

Acquisition ou développement des systèmes d'information (applications ou infrastructure)

Le processus d'acquisition ou de développement de systèmes d'information repose sur l'utilisation d'une méthode de gestion de projets Groupe : RBPM (*Risk-Based Project Management*). Cette méthodologie impose de nombreux points de contrôle tout au long du cycle de vie du projet (de l'initialisation de la demande métier à la mise en production). Ces points de contrôle garantissent que chaque étape du cycle est complète et approuvée par toutes les parties prenantes, les risques du projet étant réévalués lors de ces étapes clés.

La Direction des Systèmes d'Information a par ailleurs mis en place les Comités d'Architecture et les Comités de Projets dont les objectifs sont de s'assurer que les projets répondent aux attentes du métier tout en respectant les règles d'urbanisme et d'architecture IT en conformité avec les règles du Groupe, mais aussi et surtout les règles de sécurité et de conformité réglementaires. Tout nouveau projet fait obligatoirement l'objet d'une revue post-implémentation. Les projets informatiques majeurs ("*flagships*") font l'objet d'un plan qualité projet.

Tests

Des tests sont effectués tout au long du processus de gestion de projet. Les plans de test, les preuves de test et les anomalies rencontrées sont conservés sur un outil Groupe de gestion des recettes informatiques, *Quality Center*, mettant ainsi à la disposition

de tous les acteurs projets, toutes les informations relatives aux recettes. Chacune des phases de tests doit donner lieu à une certification : il s'agit d'un procès-verbal, signé et validé lors de chacune de ces phases par les acteurs des tests, leur responsable, et le responsable de la phase de test suivante. Pour les tests de production, la validation du Comité des changements est requise. Le passage en production est soumis à la signature d'un certificat d'implémentation qui représente la décision de passage en production par tous les acteurs du projet.

Contrôle de la mise en production

La Direction des Systèmes d'Information a implémenté un processus de contrôle des changements qui a été renforcé par la mise en place d'un Comité des Changements, responsable de l'examen et de l'approbation préalable à toute mise en production, ainsi que de la supervision mensuelle de leur avancement. Le passage en production est soumis à la signature du certificat d'implémentation, qui autorise la mise en production, ainsi que pour les projets majeurs, à la validation du sponsor du projet en comité de GO / NO GO. La gestion des versions des programmes applicatifs et des systèmes est assurée et contrôlée par des "outils de contrôle de configuration", propres à chaque environnement.

En outre, des procédures de secours visent à assurer la continuité des traitements informatiques en cas de défaillance. En particulier, un Plan de Secours Informatique (PSI) appelé aussi "*Disaster Recovery Plan*", est en place et testé périodiquement afin d'assurer, dans les meilleurs délais, un redémarrage des fonctions clés informatisées de la banque.

Contrôle de l'accès au système

Des contrôles par mots de passe sont établis pour toute personne ayant accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données et aux environnements de développement et de tests. Ces accès sont attribués sous couvert de l'aval du responsable hiérarchique de la personne par une équipe dédiée de la DSI Sécurité.

L'accès aux environnements de production est limité ; toute habilitation non standard faisant l'objet d'une dérogation justifiée et mandatée par les métiers, à échéance limitée. Les opérations passées avec ces droits d'accès dérogatoires sont loggées et contrôlées.

En cas d'incident, il est attribué, à la demande, aux experts Etudes ou Production et sous contrôle de la DSI Sécurité des comptes dits "Emergency", utilisables une seule fois, pour effectuer le dépannage. Remarque : à ce jour, la gestion du niveau applicatif est décentralisée au niveau des départements métiers.

Contrôle des opérations

Le matériel informatique est installé dans un centre informatique sécurisé sur lequel veille en permanence une équipe de contrôle de la sécurité, sous la responsabilité de la Direction de la Sécurité. Toutes les opérations sur les environnements de production sont enregistrées dans un fichier chronologique (fichier LOG) et soumises à revue.

Plan de secours informatique (PSI)

Le Plan de Secours Informatique (PSI) est géré par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de HSBC France. Il vise à assurer le secours des infrastructures supportant l'activité de l'informatique de HSBC France, HSBC UBP et HSBC Picardie en cas de sinistre sur le centre de production de Lognes. Le PSI de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et de HSBC Securities (France) est, en revanche, de la responsabilité de la Direction informatique de ces entités. Les filiales bancaires et non bancaires disposant de leur informatique propre sont, quant à elles, responsables de la mise en œuvre de leur PSI. Le périmètre du PSI est revu annuellement avec la Direction Générale et les métiers, afin de définir les priorités à traiter sur l'année. Les tests sont au nombre de deux par an : tests fonctionnels incluant des recettes métiers et tests techniques incluant les tests de restauration des sauvegardes, conformément aux recommandations des Commissaires aux comptes. Toutes les applications jugées "critiques" et devant être, suite à un sinistre grave, remises en service dans un délai inférieur à une semaine sont désormais dotées d'un plan de secours opérationnel. Pour d'autres applications jugées "vitales", dont le délai de remise en service est supérieur à une semaine, un plan de secours adéquat sera mis en œuvre en 2008.

L'ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s'appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.

Grâce à d'importants efforts déployés dans l'ensemble du groupe, la Direction Générale dispose désormais des moyens d'évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.

Charles-Henri Filippi
Président

Paris, le 22 février 2008

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société HSBC France S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Paris, le 23 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Développement durable

Développement durable, un enjeu central pour la croissance de HSBC

“HSBC s’est engagé à développer ses activités de manière durable. Il s’agit d’une question qui tient particulièrement à cœur à nos actionnaires, clients et collaborateurs”, a déclaré Simon Martin, *Head of Group Sustainability*, à l’occasion du lancement du *Global Environmental Efficiency Programme* en juin 2007. Ce programme, destiné à diminuer l’impact direct des activités de la banque sur l’environnement et auquel le Groupe HSBC a alloué 90 millions USD sur cinq ans, s’inscrit dans le cadre d’une série d’annonces faites par le Groupe sur ses engagements et les réalisations concrètes qui ont marqué l’année 2007. HSBC a également annoncé :

- la nomination de Lord Nicholas Stern en qualité de *Special Adviser on Economic Development and Climate Change* (Conseiller spécial sur le Développement économique et les changements climatiques) auprès du Président du Groupe. *Adviser to the UK Government* (Conseiller auprès du gouvernement britannique) sur l’économie du changement climatique et du développement, Lord Nicholas Stern s’est distingué avec la publication d’un rapport qui fait autorité, intitulé “*Stern Review on the Economics of Climate Change*”, dans lequel il évalue l’impact du changement climatique sur l’économie planétaire ;
- les résultats de *HSBC Climate Confidence Index*, première enquête menée par HSBC pour mesurer l’intérêt, l’engagement et la confiance de 1 000 citoyens dans chacun des 9 pays étudiés, vis-à-vis du changement climatique, et la manière dont gouvernements et entreprises leur paraissent être en mesure de répondre à ce défi majeur. Les chiffres recueillis montrent que la France est l’une des économies développées les plus engagées sur la question du changement climatique, mais aussi l’une des plus pessimistes. Des chiffres qui témoignent de la prise de conscience générale de la nécessité d’un changement radical de nos modes de vie ;
- le lancement d’un nouveau programme philanthropique en faveur de la protection de l’environnement, le *HSBC Climate Partnership*, auquel 100 millions de dollars ont été consacrés sur cinq ans. Ce programme, qui fait suite à l’initiative *Investing in Nature*, se donne, entre autres, pour objectif d’être un levier de mobilisation des collaborateurs de HSBC en matière de protection de l’environnement.

Ces engagements ont à nouveau été salués par *Accountability Rating*[®], qui classe HSBC à la 4^e place de “*Fortune Global 100 companies*”. Plus récemment,

HSBC est arrivé premier dans une nouvelle étude réalisée par CERES (réseau d’investisseurs et d’organisations de protection de l’environnement œuvrant en collaboration avec des entreprises pour l’intégration du développement durable dans leurs activités) sur la reconnaissance et les pratiques de gouvernance en matière de changement climatique adoptées par 40 grandes banques internationales.

Le *Corporate Sustainability Committee* (Comité Développement durable), composé d’Administrateurs et de membres indépendants, supervise depuis septembre 2003 les politiques du Groupe en matière de développement durable (*Group’s sustainability policies*) et conseille le Conseil d’Administration, les Comités du Conseil, ainsi que les Directeurs Exécutifs. Ce Comité était auparavant désigné “*Corporate Responsibility Committee*”.

Le Groupe coordonne les actions de Développement durable – gestion de ses impacts environnementaux directs, gestion de ses risques sociaux et environnementaux liés à l’exercice de ses métiers, et identification d’opportunités de développement de produits et services à valeur ajoutée sociale ou environnementale, et coordination de ses actions de mécénat, au travers du *Corporate Sustainability Department* qui reporte directement au Président du Groupe.

Le Groupe s’appuie sur des équipes locales pour la mise en œuvre et la coordination du Développement durable dans le cadre de ses activités. Des équipes régionales sont actives en Amérique latine et en Asie-Pacifique ; elles sont en cours de constitution en Europe et en Amérique du Nord. En France, l’action dans ce domaine est coordonnée par le Comité Développement durable, présidé par Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué de HSBC France. Ce Comité, qui se réunit trimestriellement, relaie les politiques définies par le Groupe et supervise les engagements pris par chaque Direction en France. Ses objectifs, tels que définis dans le plan stratégique, consistent à intégrer le développement durable dans les métiers du Groupe, à encourager et à promouvoir la diversité des équipes, à prendre des mesures destinées à respecter les engagements du Groupe en matière d’environnement, à définir et structurer une politique claire en matière de mécénat et à faire du développement durable l’un des éléments forts de la culture d’entreprise et constitutif de la marque en France. Une équipe de trois personnes est chargée d’en assurer la mise en œuvre en collaboration avec un réseau de quinze correspondants présents dans chacun des métiers concernés : Banque privée, Direction des Achats, Direction de la Communication, Conformité, Immobilier d’Exploitation, Opérations Financières, Ressources

Développement durable (suite)

Humaines, Risque de Crédit Opérationnel, Réseaux, Banque d'entreprises et Banque commerciale, Banque de particuliers, Systèmes d'Information, HSBC Investments, HSBC Assurances et Nobel.

L'année 2007 a été marquée en France par :

- le lancement de la plate-forme globale d'Investissement Socialement Responsable par HSBC Investments ;
- la mise en place de trois initiatives complémentaires dans le domaine de la micro-finance en France ;
- la signature d'un accord d'entreprise portant sur les quatre volets de la diversité ;
- la mise en place de programmes de volontariat pour les collaborateurs.

Ces actions s'inscrivent dans la durée comme celles qui consistent à maîtriser :

- le risque de réputation, lié à l'exercice de nos activités ;
- l'empreinte environnementale des collaborateurs en France.

Pour rendre compte des avancées réalisées par le Groupe dans le monde et en France, HSBC France publie chaque année un rapport sur sa politique de Développement durable, constitué depuis 2004 de deux livrets : le rapport Groupe HSBC traduit en français et le descriptif détaillé des actions menées en France. Le rapport de Développement durable 2007 reprendra ce format.

Lancement à Paris d'une plate-forme globale d'Investissement Socialement Responsable par HSBC Investments

Le 12 juin 2007, HSBC Investments lançait une plate-forme globale d'Investissement Socialement Responsable (ISR) afin de fournir à ses clients, particuliers et institutionnels, une expertise pointue et une large gamme de solutions d'investissement dans diverses classes d'actifs : valeurs internationales, obligations européennes, euro-obligations et obligations libellées en euros.

Olivier Gayno, Directeur des Investissements (France), assure la supervision de la plate-forme ISR, qui augmentera les capacités de gestion du Groupe HSBC. La plate-forme s'appuie sur une équipe dédiée de huit professionnels de l'ISR, au Brésil, en France, en Inde et au Royaume-Uni. Cette équipe analyse les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance impactant les entreprises et les secteurs d'activités et utilise cette analyse pour soutenir la gestion de plus de 2 milliards USD d'actifs ISR (en fonds ouverts et

mandats dédiés) ainsi que le développement de produits et services ISR dans le monde.

A travers sa propre méthodologie de recherche ISR, combinant des analyses internes et externes, la plate-forme ISR est en mesure de promouvoir des approches d'investissement "best in class", éthique, engagement et "positive screening". Le réseau international de HSBC Investments lui permet de mieux appréhender les besoins des clients locaux et de fournir une large gamme de solutions d'investissement combinant performance financière et responsabilité sociale.

Selon Mark McCombe, *Global CEO* de HSBC Investments : "L'intégration de nos capacités ISR internationales dans une plate-forme globale est un projet de développement important qui reflète la croissance de la demande des clients et notre volonté de créer une nouvelle activité dans ce domaine. Nos efforts sont cohérents avec l'engagement du Groupe HSBC pour le développement durable et notre adoption des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable."

La localisation en France de cette plate-forme globale pour le Groupe constitue une reconnaissance des initiatives et des expertises ISR qui ont été développées à Paris au cours de ces dernières années.

Inclusion bancaire par la micro-finance

La micro-finance consiste à délivrer des services financiers à petite échelle, tels que prêts, épargne, assurance et transferts de fonds, aux personnes exclues du système bancaire classique. Basée sur une approche commerciale, elle peut constituer une activité de développement durable à part entière. La micro-finance présente des opportunités commerciales intéressantes dans le sens où elle offre un potentiel de rentabilité commerciale aussi bien au titre du capital qu'à celui des activités auxiliaires, ainsi qu'un rendement social additionnel.

En 2007, HSBC France a adopté trois initiatives pour aider des micro-entrepreneurs à développer leurs projets :

- partenariat avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (l'Adie) portant sur l'ouverture d'une ligne de crédit d'un million d'euros, sur la mise en relation des micro-entrepreneurs avec des agences HSBC en vue de permettre leur bancarisation et, dans un second temps, sur le bénévolat de collaborateurs pour soutenir les actions de l'Adie ;
- un investissement d'un million d'euros dans FinanCités, société de capital-risque solidaire créée par Planet Finance, qui vise à renforcer les fonds propres des micro-entreprises des quartiers ;

- lancement par HSBC Private Bank France d'un fonds de micro-finance situé au Luxembourg et consacré à la promotion de la micro-finance dans le monde.

Promouvoir la diversité, pilier de la marque et de l'identité employeur

La diversité, une caractéristique majeure du Groupe HSBC, 330 000 salariés dans 83 pays et territoires en Europe, dans la région Asie-Pacifique, en Amérique du Nord et du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique, constitue un avantage évident et une source d'énergie et de créativité qui permettent à l'entreprise d'anticiper les mutations sociales dans le monde entier.

Le dynamisme des ressources humaines est une source de performance pour l'entreprise, qu'elle valorise et accompagne par une politique engagée dans chacun des pays où le Groupe est implanté.

C'est dans cet esprit qu'une enquête mondiale sur l'attitude des collaborateurs a été menée en octobre 2007. En France, 86 % d'entre eux ont répondu à cette enquête, dont 83 % étaient conscients de la nécessité de maintenir des normes éthiques élevées.

Les politiques de recrutement et de développement des carrières au sein de HSBC favorisent la diversité.

En 2007, 1 200 nouveaux collaborateurs ont été recrutés en CDI, dont 70 % de cadres. Un effort considérable a été consenti en faveur de la formation de jeunes étudiants, avec l'accueil de 1 100 stagiaires et titulaires de contrats en alternance. HSBC France a été classé 2^e Meilleur employeur par les étudiants spécialisés en finances et 8^e entreprise préférée, tous secteurs confondus (classement Universum Graduate Survey 2007 – enquête réalisée auprès de 10 400 étudiants français en dernière année d'études dans 72 écoles de commerce et d'ingénieurs).

La promotion des talents est une priorité pour HSBC. En 2007, plus de 1 200 mobilités professionnelles ont eu lieu et 80 % de ceux ayant reçu une formation bancaire ITB / CESB ont été promus.

HSBC France, qui compte parmi les premiers signataires de la Charte Diversité, a adopté une politique globale de la diversité sous tous ses aspects : origine sociale et ethnique, égalité professionnelle entre hommes et femmes, handicap et âge. Dans chacun de ces domaines, plusieurs initiatives concrètes ont été adoptées qui ont donné des résultats significatifs.

En effet, les actions menées en termes d'égalité professionnelle se traduisent par une part croissante de postes à responsabilités occupés par des femmes. En 2007, 25 % des membres du Comité Exécutif sont des femmes, 33 % des Directeurs d'agence et plus de

45 % des cadres sont des femmes (38 % pour les autres banques – source AFB).

Pour renforcer son engagement, HSBC France a signé fin décembre 2007 un accord global sur la Diversité qui lui permettra d'ancrer sa politique Diversité et de renforcer son impact pour l'ensemble des collaborateurs. Cet accord intègre des dispositions concrètes sur :

- la diversité d'origine, notamment par l'optimisation de notre process de recrutement comme de mobilité ;
- l'égalité entre hommes et femmes et la prise en compte de l'équilibre entre activité professionnelle et vie familiale ;
- le handicap et l'adaptation des postes de travail aux salariés handicapés de l'entreprise ;
- la valorisation de l'expérience des seniors.

Soutien à l'éducation, aux jeunes talents et à la protection de l'environnement

En 2007, HSBC France a dédié plus de 1,4 million d'euros à des actions de mécénat. Cette somme est venue en aide à plus de 3 000 enfants et a permis à plus de 250 collaborateurs de consacrer plus de 3 000 heures sur leur temps de travail à des programmes de mécénat du Groupe en France. Le Groupe HSBC concentre ses investissements envers la communauté dans deux principaux domaines d'action : l'éducation et l'environnement.

Convaincu que la réussite des jeunes générations est un levier essentiel de performance économique, HSBC s'engage à promouvoir l'égalité des chances et l'émergence de jeunes talents.

HSBC France participe à des actions globales comme SIFE, association de promotion de l'entreprenariat auprès des élèves de grandes écoles et universités, et *Future First*, programme de 10 millions USD sur cinq ans (2007-2012), visant à améliorer les conditions de vie d'enfants en situation de grande précarité.

HSBC France s'engage également dans des initiatives propres au groupe en France, comme la Fondation HSBC pour l'Education, lancée en avril 2006, dont l'objet est de faciliter l'accès à l'éducation des jeunes en milieux défavorisés. Depuis son premier appel à projets, 31 projets menés par des associations et institutions ont bénéficié de trois types de soutien : financier, humain et médiatique. Ses engagements au travers de la Fondation HSBC pour la Photographie depuis douze ans et de l'Académie européenne de musique d'Aix-en-Provence depuis 2006, l'amènent à promouvoir de

Développement durable (suite)

jeunes talents photographiques et musicaux, participant ainsi à leur notoriété et à leur reconnaissance.

Dans le domaine de l'environnement, 135 collaborateurs se sont impliqués en 2007, sur leur temps de travail, dans des programmes locaux de protection de l'environnement, des initiatives qui s'inscrivent dans le cadre du nouveau programme mondial lancé par le Groupe. Face à la menace du changement climatique dans le monde, HSBC a constitué un programme sur cinq ans d'une valeur de 100 millions USD, intitulé "*HSBC Climate Partnership*". Ce programme œuvre à la préservation des grands fleuves et forêts de la planète et à l'engagement de collaborateurs HSBC dans des projets de conservation, de recherche et de protection de l'environnement.

Maîtrise du risque de réputation lié à l'exercice de nos métiers

Toutes les activités de HSBC comprennent la mesure, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'une certaine part de risque ou combinaison de risques. Les principales catégories de risques auxquelles le Groupe est exposé sont le risque de crédit (dont le risque pays et exposition internationale), le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque de marché (dont les risques de change, de taux d'intérêt et de cours des actions), les risques opérationnels sous diverses formes, le risque de retraite, le risque de valeur résiduelle, le risque de réputation et le risque de développement durable (risques environnementaux et sociaux).

La maîtrise du risque de réputation conditionne la confiance que les différentes parties prenantes portent à l'entreprise et par conséquent sa performance financière. Enjeu majeur pour le Groupe, il se complexifie avec les enjeux croissants que représentent le réchauffement climatique, l'évolution démographique mondiale et l'émergence d'une économie moins dépendante du pétrole. Gouvernance, politique de financement, conformité et déontologie forment un ensemble de règles qui, en se complétant, concourent à développer l'entreprise dans un environnement serein.

La fonction Conformité, mise en place dès 2001 chez HSBC France, a pour objectif d'assurer que les activités du Groupe sont exercées avec intégrité et professionnalisme en respectant les lois, règlements et bonnes pratiques en vigueur en France. La Conformité traite, à ce titre, d'enjeux majeurs tels que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ou encore la bonne application du devoir d'information et de conseil auprès de la clientèle.

La coordination de cette fonction est assurée par un Comité de Conformité présidé par le Directeur

Général Délégué de HSBC France et composé des différents membres de la Direction Générale, responsables des métiers du groupe HSBC France. Se réunissant selon une fréquence trimestrielle, le Comité a pour mission de piloter le dispositif de contrôle de la conformité et de s'assurer que les zones de risque de non-conformité sont identifiées et font l'objet de mesures correctives adaptées.

Plus de 7 000 collaborateurs du groupe HSBC en France ont bénéficié, au cours de l'année 2007, de formations aux obligations de conformité, en particulier dans les domaines des règles de bonne conduite à l'égard des clients, découlant de la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIFID) entrée en vigueur en novembre 2007, de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que des abus de marché (délits d'initié et manipulation de cours).

Par ailleurs, société non cotée depuis 2000, HSBC France maintient le même degré d'exigence que celui qui était le sien avant son intégration dans le Groupe HSBC. HSBC France continue ainsi à appliquer les règles de gouvernance d'entreprise telles que recommandées en France et à respecter l'évolution de la réglementation applicable au Groupe.

HSBC applique les principes de gestion durable des risques dans des secteurs à fort impact environnemental ou social (forêts et produits du secteur forestier, infrastructures d'eau douce, chimie, énergie, métaux et extraction minière et armement). Les politiques sectorielles précisent les normes internationalement acceptées à respecter lors de l'octroi de prêts ou d'investissements réalisés par le Groupe dans des sociétés ou projets, ainsi que les domaines dans lesquels il nous est interdit d'intervenir. Ces politiques font partie intégrante des procédures de financement dans chaque pays où le Groupe exerce des activités. Les équipes locales reçoivent une formation à ces nouvelles procédures.

Gestion de notre empreinte écologique en France

En 2005, HSBC a été la première banque – *FTSE 100 company* – à atteindre la neutralité carbone, ce qui signifie que la contribution mondiale de nos activités aux rejets nets de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère est égale à zéro, preuve de notre détermination à nous positionner à la pointe des pratiques commerciales durables. Première banque mondiale à s'engager à recenser, maîtriser et compenser l'ensemble de ses consommations d'énergie, HSBC a atteint la neutralité carbone en 2005 et poursuit ses efforts pour améliorer encore ses performances énergétiques.

Le Groupe HSBC s'est fixé des objectifs de réduction pour l'énergie, l'eau, les déchets et les émissions de CO₂ pour la période 2005-2007. Ces objectifs ont été fixés sur la base des relevés 2004 pour chaque zone, ainsi que le nombre de bâtiments et d'employés "équivalent temps plein". Cette méthode de calcul permet d'établir des comparaisons entre pays. En ligne avec les objectifs du Groupe, HSBC France s'est fixé pour objectifs de réduire sa consommation d'énergie de 2 %, d'eau de 9 %, ses émissions de CO₂ de 1 % et sa production de déchets de 4 %. A fin 2007, certains de ces objectifs sont largement dépassés (- 12,5 % pour l'énergie, - 26,4 % pour le CO₂ lié aux consommations d'énergie et de - 25,9 % pour les déchets non recyclés). Des progrès restent à faire pour l'eau où des améliorations significatives ont néanmoins été réalisées (- 2,8 %). HSBC France a défini de nouveaux objectifs pour la période 2008-2011.

Outre les investissements continus de HSBC France dans les systèmes de gestion environnementale et les nouveaux équipements qui permettent une meilleure efficacité énergétique, ces objectifs ont été atteints grâce à la sensibilisation et à la vigilance accrue de l'ensemble du personnel. Pour inciter ses collaborateurs à contribuer à la réalisation de ces objectifs, HSBC communique régulièrement en interne et crée des programmes qui permettent leur implication. En 2007, HSBC France a lancé le concours "HSBC agence verte" destiné à la mobilisation des collaborateurs du réseau. Le concours a récompensé les meilleures initiatives visant à réduire la consommation d'énergie, les émissions de CO₂ liées aux déplacements, les déchets ou encore à sensibiliser clients et salariés aux défis du changement climatique.

Annexe – Décret NRE 2007 – Partie Environnement

Informations sur l'impact des activités de notre compagnie sur l'environnement, conformément à l'article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002, en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Consommation d'eau

HSBC France s'est fixé pour objectif de réduire la consommation d'eau de 9 % entre 2005 et 2007. Pour atteindre cet objectif, HSBC France a notamment adopté des technologies permettant de limiter les quantités d'eau consommées et lancé une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble du personnel.

En 2007, 246 049 m³ d'eau ont été consommés par les 13 615 membres du personnel du groupe HSBC en France, soit 18,07 m³ par personne, une consommation en baisse par rapport à 2006 (voir tableau ci-dessous).

Pour ce faire, HSBC France a optimisé ses installations et doté les compteurs d'eau d'un système d'alerte en cas de fuite. Un effort particulier a été consenti en 2007 pour rénover les sanitaires de différents sites. Ces projets de rénovation comportaient dans tous les cas la mise en place de compteurs d'eau individuels et de doubles chasses d'eau.

La campagne de sensibilisation, lancée auprès des collaborateurs de HSBC en France en 2006 s'est poursuivie tout au long de l'année 2007 à travers un affichage ciblé et une communication diversifiée sur les différents supports de communication interne.

	2007	2006	2005	2004
Eau				
en milliers de m ³	246	258	270	259
par personne (m ³) . . .	18,07	19	20,3	21

Consommation de matières premières

Consommation de papier

HSBC France a poursuivi ses efforts en 2007 afin de réduire l'utilisation de papier. Plusieurs études ont été menées en vue de promouvoir la gestion électronique des documents, d'identifier les leviers du changement et de sensibiliser les collaborateurs à la nécessité d'une utilisation plus économe du papier.

S'agissant du processus d'approbation des factures fournisseurs, HSBC a mis en place fin 2007 / début 2008 un processus de transmission électronique de factures scannées entre le Centre de paiement, la Direction des Achats et les différentes entités de la banque. Cette initiative permet d'économiser l'impression papier de 35 000 factures par an, un nombre qui pourrait être porté à 60 000 après la fusion de HSBC France avec ses filiales HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie. Ce papier ne sera plus acheminé par navette jusqu'aux différents sites parisiens. Cette opération contribuera ainsi à réduire les volumes de CO₂ émis pendant le transport des documents.

	2007	2006	2005	2004
Achat de papier				
(tonnes)	2 651	2 785	2 305	1 993

2 651 tonnes de papier ont été consommées en 2007, soit une diminution de 4,8 % par rapport à 2006.

Développement durable (suite)

Consommation de fournitures de bureau

En 2007, HSBC France a poursuivi l'action initiée en 2006 et consistant à systématiser l'utilisation de cartouches d'encre recyclées pour les imprimantes de bureau.

De plus, une nouvelle procédure est entrée en vigueur instaurant une commande minimale de 50 EUR pour limiter le nombre de petites livraisons d'articles de bureau.

Consommation d'énergie

HSBC France s'est engagé à réduire sa consommation d'énergie de 2 % entre 2005 et 2007 malgré une montée en puissance de l'activité entraînant celle des besoins en équipements informatiques.

Grâce à une communication de grande envergure auprès de nos collaborateurs et à plusieurs projets de rénovation visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments, HSBC France a réduit sa consommation d'énergie de près de 10 % (9,9 % pour être précis) et de 12,5 % à périmètre comparable.

	2007	2006	2005	2004
Consommation d'énergie (GWh) . . .	98	106	111	109

La consommation d'énergie se décompose comme suit :

Consommation d'électricité

70 714 MWh, soit une consommation moyenne de 5,19 MWh par Equivalent Temps Plein (ETP).

Consommation de gaz naturel

12 134 MWh, soit une consommation moyenne de 0,89 MWh par ETP.

Consommation de fuel

5 712 MWh, soit une consommation moyenne de 0,42 MWh par ETP.

HSBC France tente de diversifier les sources d'énergie pour l'alimentation de ses bâtiments par l'utilisation d'énergies renouvelables. Par exemple, des panneaux solaires ont été installés sur un site de la Société Marseillaise de Crédit à Aubagne pour générer de l'eau chaude. D'autres études sont menées pour limiter l'utilisation des énergies fossiles.

Les prédiagnostics énergétiques entrepris en 2005 sur ses sites centraux ont conduit à une amélioration de la consommation d'énergie dans les immeubles audités notamment grâce à un ajustement des températures et à l'optimisation de leur efficacité énergétique.

Une importante campagne de sensibilisation du personnel aux économies d'énergie sur le thème "Je sors, j'éteins" a également contribué à réduire la consommation.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol

Deux fois par an, HSBC France établit une estimation de ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans le cadre du "bilan carbone" réalisé par le Groupe HSBC dans le monde. En 2007, le total des émissions de HSBC France s'élève à 15 428 tonnes.

Ce chiffre tient compte des émissions liées aux activités du Groupe, dont les déplacements professionnels. En 2007, HSBC France a émis une circulaire en vue d'encourager ses collaborateurs à prendre le train et non l'avion pour se rendre à Londres. Cette action a donné lieu à une réduction de 3 % des voyages en avion, soit une économie de CO₂ de 14,26 tonnes.

HSBC France s'est fixé pour objectif de diminuer ses émissions de dioxyde de carbone liées à la consommation d'énergie de 1 % à la fin de l'année 2007 par rapport à 2004. Un objectif largement dépassé puisque la réduction des émissions a été de 26,4 % (hors transports).

Nuisances sonores et olfactives

Non significatives dans l'activité exercée.

Déchets non recyclés

HSBC France s'est engagé à réduire sa production de déchets de 4 % entre 2005 et 2007 par un meilleur recyclage et, pour le papier, par une diminution du nombre d'impressions.

	2007	2006	2005
Production de déchets (en tonnes)	3 284	3 550	4 403
Production de déchets par ETP (en kilogrammes)	241	266	342
Pourcentage de déchets recyclés / déchets totaux . . .	44 %	40 %	32 %

La mise en place d'un contrat de gestion multiservices sur l'ensemble des agences HSBC France a permis une meilleure identification et une meilleure gestion des déchets. L'augmentation du recyclage sur l'ensemble du réseau HSBC, particulièrement sur le papier, en est une conséquence directe.

Un contrat pour la reprise et le retraitement des matériels informatiques et électroniques (PC, ordinateurs portables, écrans, imprimantes, onduleurs et matériels informatiques ou électriques divers) a été négocié début 2006 avec un prestataire qui assure par ailleurs la distribution de matériels informatiques pour HSBC France. Ce contrat concerne HSBC France et toutes ses filiales.

En 2007, notre prestataire de services a ainsi retraité 46,5 tonnes de matériel informatique et électronique. Les unités centrales et les écrans se

partagent à égalité les deux tiers de ce volume. Ce matériel a été entièrement démonté et les pièces recyclées. Compte tenu du grand nombre d'écrans, les substances toxiques ont représenté plus de 20 % des matériaux retraités.

A la fin 2007, HSBC France a lancé un appel d'offres pour mettre ce prestataire de services en concurrence avec d'autres entreprises à un niveau national.

Enfin, le mobilier de bureau en bon état mais destiné à être remplacé a fait l'objet de dons au profit d'organisations telles que Handicap International, qui a pu équiper son siège grâce aux 90 bureaux que nous leur avons gracieusement remis. Cet effort sera poursuivi en 2008.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, et aux espèces animales et végétales protégées

Dans le cadre de ses activités, HSBC France, à l'instar du Groupe HSBC, a intégré les Principes Equateur et par là même des critères sociaux et environnementaux dans le processus d'évaluation des dossiers de financement. Il a également adopté les lignes directrices du Groupe pour le financement de projets dans les secteurs suivants : forêts et produits dérivés de la forêt, industrie chimique, eau douce, exploitation minière et énergie.

Par ailleurs, la Direction des Achats de HSBC France propose depuis 2005 des articles de bureau recyclés, comme les cartouches d'encre pour les imprimantes de bureau. Avec l'aide de l'un de ses prestataires de services sous contrat, des tasses en papier recyclable et bâtonnets mélangeurs en bois ont remplacé les tasses et bâtonnets en plastique afin de réduire la consommation de produits dérivés du pétrole par HSBC France. Un message aux couleurs de HSBC a été inscrit sur les distributeurs et tasses en papier pour sensibiliser et développer le réflexe de protection de l'environnement ainsi que l'utilisation des produits du commerce équitable. Cette action a été introduite en étroite coopération avec l'équipe en charge de la coordination du développement durable et notre prestataire de services, qui a assuré la gestion et le financement intégral de l'opération.

En termes d'impression et de copie, HSBC France continue à utiliser du papier certifié par le FSC (*Forest Stewardship Council*) – organisation internationale qui labellise la gestion durable des forêts – pour certaines de ses publications, notamment pour le Document de référence HSBC France, le Rapport de responsabilité d'entreprise HSBC France.

En 2007, HSBC France a signé plusieurs nouveaux contrats d'impression sur papier certifié FSC :

- contrat portant sur du papier à en-tête : environ 21 millions de feuilles / an ;
- contrat relatif à des encarts publicitaires : environ 21 millions d'encarts / an ;
- contrats portant sur l'impression numérique : plusieurs "petits jobs" mais aucun chiffre disponible sur les volumes.

Enfin, la Direction des Achats a engagé le remplacement progressif d'une partie des véhicules de fonction par un nouveau modèle hybride de marque Toyota en passant commande de plusieurs de ces véhicules.

A la fin 2007, HSBC France comptait 26 véhicules hybrides, contre 7 environ à la fin 2006. Cet effort sera probablement poursuivi en 2008 et élargi éventuellement à de nouveaux véhicules hybrides qui vont apparaître sur le marché français. Pour chaque véhicule remplacé, la baisse moyenne des émissions de CO₂ est de 44 % ; la consommation de carburant est également moindre.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière

HSBC France, sous l'impulsion de sa maison mère, s'est dotée depuis 2001 d'une Direction de la Conformité pour disposer d'un système de contrôle cohérent et performant. Cette Direction s'assure que les activités du Groupe sont exercées avec intégrité et professionnalisme tout en respectant les lois, les règlements et les normes de bonnes pratiques commerciales en vigueur en France.

Elle contrôle la bonne application du devoir de conseil et est en charge de domaines majeurs comme la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de réseaux terroristes.

Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés

HSBC France dispose d'un Comité de Responsabilité d'Entreprise depuis 2003. Ce Comité est présidé par le Directeur Général Délégué et composé de 16 dirigeants et représentants des principales activités fonctionnelles et opérationnelles de HSBC en France, notamment Crédit, Gestion d'Actifs, Ressources Humaines, Conformité, Achats, Immobilier d'Exploitation et Marketing. Ce Comité est coor-

Développement durable (suite)

donné par un Délégué, qui reporte à la Direction Générale et à la Direction de la Communication. Le Comité se réunit trimestriellement pour faire le point sur les actions menées, sur les enjeux du moment, sur l'évolution de la politique du Groupe HSBC et sur les mesures à prendre localement.

La gestion des impacts directs du Groupe sur l'environnement est pilotée par la Direction de l'Immobilier d'Exploitation, au travers d'une équipe de trois personnes. Cette équipe est responsable du "bilan carbone" du Groupe en France, en s'appuyant sur les responsables de la gestion administrative des différentes entités et filiales du Groupe. Elle définit également la stratégie nécessaire à la réalisation, avec les équipes du siège du Groupe, des objectifs fixés à l'horizon 2011.

En matière d'information, HSBC France a développé un site dédié au développement durable sur son intranet Groupe. Ce site propose des actualités régulières sur le développement durable, des informations sur les valeurs et les actions du Groupe HSBC dans ce domaine et les réalisations au niveau des différents métiers. Le journal interne

"Ressources" est doté d'une rubrique dédiée au développement durable.

En 2007, lors de la Semaine du développement durable, un concours interne a été lancé sur le thème "HSBC agence verte" récompensant les meilleures initiatives en faveur de l'environnement dans les domaines de l'énergie, des transports et des déchets ainsi que toute idée originale centrée sur la protection de l'environnement.

Par ailleurs, les "Trophées RSE" délivrés en 2007 ont permis d'identifier de bonnes pratiques en termes de maîtrise de l'impact sur l'environnement, comme l'installation d'un éclairage intelligent et économe en énergie à la Société Marseillaise de Crédit, filiale de HSBC, et la création d'une Charte de l'environnement personnalisable par chaque collaborateur.

Enfin, une formation au développement durable et à la diversité du Groupe HSBC est intégrée au parcours de formation des managers. Elle décline la stratégie et les actions menées en matière de gestion des impacts directs et indirects des activités du Groupe sur l'environnement.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit (qui recouvre les risques pays et les risques transfrontaliers), le risque de liquidité et les risques de marché. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de cours de bourse. Les informations relatives à ces risques sur instruments financiers font l'objet d'une note annexe aux comptes consolidés, conformément à la norme IFRS 7¹.

La gestion des autres risques significatifs pour le groupe HSBC France est présentée ci-après. Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des dispositions résultant du règlement CRBF 97-02 modifié, le groupe HSBC France a renforcé la structure de son dispositif de contrôle permanent, organisé par grands domaines de risques. Les dispositifs de contrôle mis en place par les neuf filières de risque déterminées à ce jour (Taux et liquidité structurels, Marchés, Crédit, Informatique, Comptabilité, Plan de continuité d'activité / sécurité physique, Opérations, Conformité, Juridique et fiscal) sont décrits dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place².

Gestion des fonds propres (données auditées sauf mention contraire)

Calcul et allocation des fonds propres

La Commission bancaire est l'autorité de tutelle du groupe HSBC France. Les informations relatives à l'adéquation des fonds propres lui sont adressées et c'est elle qui fixe les exigences minimales de fonds propres applicables au groupe.

Conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne, la Commission bancaire impose à chaque établissement et groupe bancaire de maintenir un ratio spécifique de couverture de ses risques pondérés par rapport à ses fonds propres. En application de la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres, la Commission bancaire autorise les établissements à calculer l'exigence en fonds propres de leur portefeuille de négociation en s'appuyant sur des techniques de *Value at Risk* (VaR).

En matière de fonds propres, le groupe HSBC France a pour politique de préserver son niveau de fonds propres en privilégiant la diversification de ses ressources et une allocation efficace de ses fonds propres. Le groupe s'emploie à maintenir à tout moment un rapport conservateur entre le total de ses fonds propres, calculé selon les critères de la Commission bancaire, et les divers risques liés à son activité.

Les fonds propres du groupe HSBC France se répartissent en trois catégories. L'intégralité des fonds propres de base (Tier 1) correspond au noyau dur, le groupe HSBC France n'ayant émis aucun titre de Tier 1 à caractère innovant. Les fonds propres de base comprennent les capitaux propres part du groupe et les intérêts minoritaires, après retraitement de certains éléments des fonds propres qui font l'objet de filtres prudentiels dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres (essentiellement les réserves de couverture des flux de trésorerie, les réserves de réévaluation des immobilisations et les plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres de capital disponibles à la vente). La valeur comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est déduite des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires intègrent en plus les emprunts subordonnés éligibles, une partie des réserves de réévaluation des immobilisations et une partie des plus-values latentes résultant de l'évaluation à la juste valeur des titres de capital disponibles à la vente. Les fonds propres surcomplémentaires intègrent des emprunts subordonnés qui ne répondent pas aux critères des fonds propres complémentaires mais leur montant est très réduit. Pour calculer le montant total des fonds propres, est retranchée, de ces trois catégories de fonds propres, la valeur comptable des investissements dans le capital de banques et de compagnies d'assurance, ainsi que certains éléments prévus par la réglementation.

1 Cf. Note 34 aux comptes consolidés page 123.

2 Cf. Rapport du Président pages 28 à 41.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des fonds propres réglementaires :

Ventilation des fonds propres

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Fonds propres de base :		
Capitaux propres part du groupe	5 064	5 406
Intérêts minoritaires	31	19
Moins : dividendes à verser à la société mère	-	(311)
Moins : éléments faisant l'objet d'un filtre prudentiel	(236)	(397)
Moins : écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(441)	(440)
Total des fonds propres de base	4 418	4 277
Fonds propres complémentaires :		
Réserves de réévaluation des immobilisations et plus-values latentes sur titres disponibles à la vente	232	265
Titres subordonnés à durée indéterminée et titres subordonnés à durée déterminée	272	777
Total des fonds propres complémentaires	504	1 042
Total des fonds propres surcomplémentaires	-	2
Investissements dans des établissements bancaires ou financiers	(4)	(1 157)
Autres éléments à déduire	-	-
Total des fonds propres	4 918	4 164
Total des risques pondérés (données non auditées)	50 142	43 342
Ratios prudentiels : (données non auditées)		
Total des fonds propres	9,8 %	9,6 %
Fonds propres de base	8,8 %	9,9 %

Les données ci-dessus ont été calculées conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne et aux normes prudentielles de la Commission bancaire. Le groupe a respecté, à tout moment, les exigences de fonds propres imposées par la Commission bancaire en 2007 et en 2006.

Fonds propres de base

L'augmentation de 141 millions EUR des fonds propres de base est essentiellement due au résultat non distribué. Le résultat de l'exercice s'est établi à 978 millions EUR et 727 millions EUR de dividendes ont été versés.

Fonds propres complémentaires

La diminution de 538 millions EUR des fonds propres complémentaires s'explique principalement par le remboursement anticipé à la société mère d'un prêt subordonné à durée déterminée de 500 millions EUR.

Investissements dans d'autres établissements bancaires ou financiers

La diminution des investissements dans les autres établissements bancaires ou financiers résulte de la cession de HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA et d'Erisa à la société mère en 2007.

La gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de fraudes, d'activités non autorisées, d'erreurs, d'omissions, de l'inefficacité, de la défaillance des systèmes ou d'événements externes.

Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Un dispositif de gestion du risque opérationnel a été mis en place au cours de l'année 2003 en prolongement du reporting des pertes effectué par l'ensemble des métiers du groupe HSBC France en 2002. Ce dispositif repose sur la nomination d'une équipe au sein de la DRCO, relayée par des correspondants risques opérationnels dans chaque métier (ORBC ou *Operational Risk Business Coordinators*), désignés par les responsables des métiers. Les ORBC coordonnent, au sein de leur entité, les travaux de recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier. Ils doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier (fréquence, impact et exposition au risque, cette dernière prenant en compte l'efficacité des procédures existantes), en utilisant la grille de cotation préconisée par le Groupe HSBC.

Au cours de l'année 2004, les risques identifiés comme majeurs en fonction de leur cotation ont fait l'objet de plans d'action après examen et validation par un Comité spécifique. Les ORBC ont en charge le suivi de ces plans d'action et plus généralement, la mesure de l'exposition aux risques de leur activité et de son évolution.

En janvier 2005, le Groupe HSBC a complété les procédures existantes en récapitulant dans un texte spécifique l'ensemble des modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques. L'ensemble de ces règles couvre notamment les domaines suivants :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;
- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un reporting régulier et approprié ;
- les risques opérationnels sont identifiés à partir de déclarations couvrant l'ensemble des activités. Une actualisation régulière de l'identification des risques est effectuée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un reporting auprès de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Comité d'Audit.

Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, un Comité des Risques examine à intervalles réguliers les risques des métiers ainsi que les pertes opérationnelles.

Un travail de révision annuelle de l'examen des risques de l'ensemble des métiers est effectué, ainsi qu'un examen trimestriel de l'évolution des risques majeurs et de l'impact des mesures décidées en vue de les réduire. Une synthèse de ces travaux est communiquée au Comité d'Audit.

Une application informatique, développée par le Groupe HSBC, a été déployée au cours de l'année 2006 chez HSBC France.

Cette application (*GORDON, Group Operational Risk Database Online Network*) gère de manière décentralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques ainsi que la déclaration des pertes opérationnelles.

Risques juridiques et litiges éventuels

La Direction des Affaires Juridiques et Fiscales (DAJF) assiste les différents métiers de banque de HSBC France afin d'améliorer la prévention des risques juridiques, et assure le suivi des litiges.

- Prévention des risques juridiques :

La DAJF assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques et fiscaux spécifiques et substantiels et celui du Comité des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJF participe également aux processus de *due diligence* relatifs aux opérations de marché, de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJF assure la gestion des risques liés directement ou indirectement aux dossiers contentieux. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit par ailleurs les autres risques pouvant avoir une incidence juridique et / ou fiscale.

- Litiges :

Le groupe HSBC France ne fait plus l'objet que d'un litige aux Etats-Unis. La Direction estime que l'issue ultime n'aura pas d'impact significatif sur la situation financière du groupe. Il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le groupe HSBC France.

Plan de Continuité des Activités

Des Plans de Continuité d'Activité (PCA) en cas de perte ou d'indisponibilité d'un immeuble ont été élaborés pour toutes les activités essentielles exercées, au sein de la plate-forme HSBC France (HSBC France, HSBC UBP, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau et HSBC Picardie) et des filiales financières hébergées dans les sites centraux franciliens du Groupe. Un site de repli, prééquipé, est installé à Lognes pour toutes les opérations sensibles ; il est régulièrement testé.

Les filiales bancaires régionales ont mis en place leurs propres PCA pour leurs activités de "siège". Les activités exercées dans les réseaux sont couvertes en cas d'indisponibilité partielle du personnel (crue, risque sanitaire...) par des plans dédiés. L'hypothèse de la perte du site de Lognes relève du Plan de Sauvegarde Informatique (PSI).

Les activités traitées en priorité en cas de crise sont les activités de marchés, la gestion d'actifs, le traitement des opérations bancaires et les supports informatiques hors production gérées par le PSI.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Des tests effectués pour s'assurer de la continuité de l'exploitation en cas de survenance d'une crise ont été régulièrement réalisés :

- en novembre 2007, pour l'ensemble des activités de Banque de financement, d'investissement et de marchés à risque élevé : marchés, gestion d'actifs, opérations et support informatiques ;
- courant 2007, en ce qui concerne notamment les activités Gestion d'actifs, supports OPCVM, épargne entreprise, affacturage, conformité, communication, Direction des Systèmes d'Information, risques et crédits. Des tests sont programmés sur le 1^{er} semestre 2008 pour les autres activités.

D'autre part, une réflexion a été engagée, tant à la Fédération Bancaire Française qu'en interne pour aboutir à la définition de plans spécifiques couvrant les autres grands risques pouvant affecter la continuité de l'activité (crue centennale, pandémies...), en accord avec les attentes des pouvoirs publics. Cette démarche doit aboutir à la rédaction de plans spécifiques opérationnels de continuité / reprise d'activité.

Enfin, la Direction de la Sécurité, créée en 2006, couvre la gestion de crise et le pilotage des plans de continuité d'activité du groupe HSBC France.

Situation de dépendance

HSBC France n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Risques environnementaux

La politique de l'entreprise en matière de développement durable est développée en pages 43 à 50 du présent Document de référence.

Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

Organisation du dispositif de contrôle de la conformité

Au sein du groupe HSBC France, le dispositif de contrôle des risques de non-conformité est animé par la Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO). Depuis mars 2006, l'ensemble des équipes de conformité du groupe HSBC France

est rattaché hiérarchiquement à la DCDO afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction conformité par rapport aux activités opérationnelles prescrite par les dispositions du règlement CRBF 97-02 modifié. La DCDO est constituée de cinq départements rattachés au Directeur de la Conformité et de la Déontologie : quatre départements spécialisés par métier (Réseaux bancaires et Assurances, Banque de financement, d'investissement et de marchés, Gestion d'actifs, Banque privée) et un département Conformité Centrale, chargé de veiller à la cohérence du dispositif.

Dans le cadre de son rôle de coordination et d'animation du dispositif de contrôle de la conformité, la DCDO assure, en particulier, la prise en charge des missions suivantes :

- le suivi, en relation avec la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales, des évolutions réglementaires ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France ;
- l'identification des risques de non-conformité associés aux activités exercées par le groupe HSBC France ;
- l'élaboration et l'actualisation des procédures et instructions nécessaires à l'application pratique des dispositions législatives et réglementaires ;
- l'information et la formation des collaborateurs sur les obligations de conformité liées aux activités et responsabilités qu'ils exercent ;
- l'exercice d'une fonction de conseil auprès des responsables opérationnels afin de les assister dans la mise en œuvre des obligations de conformité ;
- l'organisation et la réalisation, en coordination avec les services de contrôle interne des métiers et filiales, des travaux de contrôle permanent de conformité ;
- la coordination des relations avec les autorités réglementaires.

Procédures d'identification et de surveillance des risques de non-conformité

La DCDO s'appuie notamment sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité est documentée dans des cartographies recensant les

dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que celles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou activité, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect desdites dispositions. Dans le prolongement des travaux, réalisés en 2006, de notation du niveau de risque intrinsèque afférent aux différentes règles applicables et de qualification du niveau de risque résiduel sur la base d'une analyse critique du dispositif de contrôle en place, un chantier d'harmonisation des cartographies des risques de non-conformité associés aux divers métiers du groupe HSBC France a été mené en 2007. Les risques de non-conformité afférents aux activités du groupe HSBC France relèvent notamment des domaines suivants : la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, le respect des règles de bonne conduite relatives à l'intérêt des clients, la protection de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers, le secret professionnel et la protection des données à caractère personnel, la déontologie des collaborateurs et la prévention des conflits d'intérêts.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, une procédure d'examen spécifique est en place. Celle-ci prévoit la réalisation systématique de diligences préalables formalisées par les entités et les fonctions de contrôle concernées, dont la Conformité, afin de s'assurer de la prise en compte et de l'analyse de l'ensemble des risques induits par les nouveaux produits et services.

Les nouveaux produits répondant à certains critères sont en outre soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Directeur Général du groupe HSBC France, et dont la DCDO assure le secrétariat. La DCDO est responsable de s'assurer que les produits concernés respectent tant les dispositions législatives et réglementaires que les normes internes, et que les demandes et décisions du Comité ont été prises en compte avant le lancement desdits produits.

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur des procédures de reporting récurrent et ponctuel. Les responsables locaux de la conformité des entités du groupe HSBC France (dénommés LCO) établissent trimestriellement un rapport sur la conformité avec les lois et règlements des activités entrant dans leur périmètre de responsabilité, et l'adressent au responsable de la conformité du métier concerné.

Ce rapport est signé par le LCO et cosigné, chaque semestre, par le responsable de l'entité. Un rapport consolidé pour le groupe HSBC France est élaboré, chaque trimestre, à partir de ces rapports, et est cosigné, chaque semestre, par le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et le Directeur Général du groupe HSBC France.

Les éventuels dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font l'objet de l'élaboration, par le responsable de la conformité de l'entité concernée, d'un rapport d'anomalie immédiat devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du règlement CRBF 97-02 relatives au contrôle de la conformité, a été créé en avril 2006 un Comité de Conformité, présidé par le Directeur Général du groupe HSBC France et réunissant, outre le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et les responsables des départements de la DCDO, le Directeur Général Délégué chargé des fonctions de risque et de contrôle – responsable de la coordination du dispositif de contrôle permanent du groupe HSBC France –, les membres de la Direction Générale responsables des métiers et le Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales.

Ce comité joue un double rôle : décisionnaire, d'une part, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, et d'information de la Direction Générale, d'autre part, sur le fonctionnement du dispositif, les éventuels dysfonctionnements constatés et les actions correctives mises en œuvre.

Au sein de chaque filiale assujettie au règlement CRBF 97-02, le responsable de la conformité rend compte du fonctionnement du dispositif de contrôle du risque de non-conformité dans le cadre du comité local de contrôle permanent, présidé par le membre de l'organe exécutif désigné en tant que responsable du contrôle permanent. Enfin, les comités spécialisés de lutte antiblanchiment, mis en place dans chaque métier et au sein des filiales bancaires, et dont l'organisation et le secrétariat sont assurés par la DCDO, ont pour objet d'examiner tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Assurances et couverture des risques

HSBC France et ses filiales bénéficient des principaux programmes mondiaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc à Londres pour la couverture des risques majeurs (fraude, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques de l'exploitation et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit en centralisé via sa Direction des Métiers de l'Assurance des programmes d'assurance locaux pour le compte du groupe HSBC France : notamment assurance responsabilités civiles des activités réglementées, responsabilité civile exploitation, risques bancaires, flotte automobile...

Les dommages aux biens immobiliers et mobiliers, y compris matériel informatique, et les préjudices d'exploitation associés sont assurés par une police souscrite en France. Cette police locale est

rattachée au programme mondial souscrit par HSBC Holdings plc. Les montants de garanties fixés en valeur de remplacement varient selon les sites.

Les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession et à la réglementation ;
- en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées tous programmes confondus était de l'ordre de 0,28 % du produit net bancaire pour l'exercice 2007.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité, instituée et contrôlée par HSBC Insurance Holdings plc.

Le groupe HSBC France n'a pas subi de sinistre majeur en 2007.

L'exercice en bref *

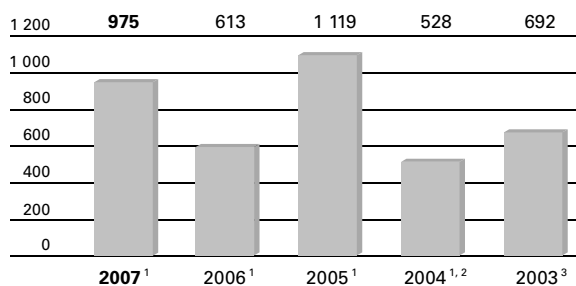
Groupe HSBC France

(en millions d'euros)	2007 ¹	2006 ¹	2005 ¹	2004 ^{1,2}	2003 ³
Résultat avant impôt	1 051	801	1 240	608	643
Résultat net part du groupe	975	613	1 119	528	692
Au 31 décembre					
Fonds propres	5 064	5 406	5 325	4 168	3 427
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	88 279	62 855	53 783	49 513	38 441
Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle	93 083	57 336	54 858	52 454	43 474
Total du bilan	198 627	132 847	128 100	87 947	71 191
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	14 508	14 379	13 878	13 908	13 577
Ratios					
Ratio International de Solvabilité	9,8 %	9,6 %	10,1 %	8,9 %	9,1 %
Ratio Tier One	8,8 %	9,9 %	9,5 %	8,8 %	8,8 %
Coefficient d'exploitation	64,3 %	69,7 %	63,4 %	76,7 %	68,8 %

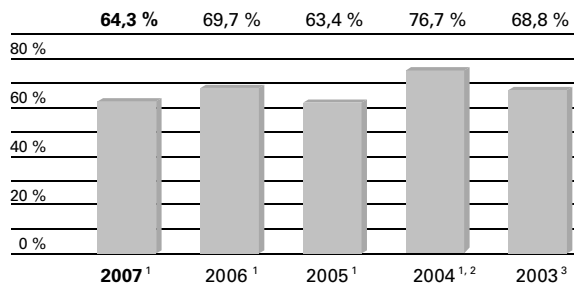
Les changements intervenus dans la structure du groupe au cours des cinq dernières années ont un impact sur les informations financières fournies. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

- en 2005 : cessions du groupe Dewaay, de Framlington, de Netvalor et de filiales de CMSL. Ces cessions de filiales ont dégagé 256 millions EUR de plus-values avant impôts, expliquant le niveau exceptionnellement élevé du résultat 2005 ;
- en 2007 : cession de la participation dans HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA à HSBC Europe (Netherlands) BV. Acquisition de 50,01 % du capital d'Erisa et Erisa IARD et cession de ces deux entités à HSBC Bank plc Paris Branch.

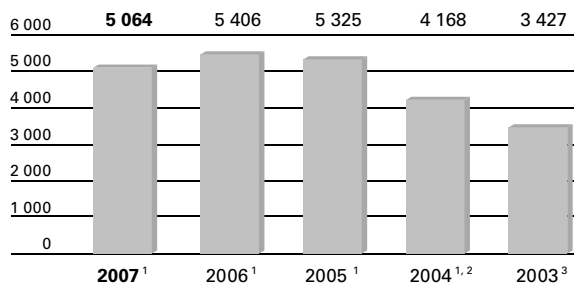
Résultat net part du groupe (en millions d'euros)



Coefficient d'exploitation



Fonds propres (en millions d'euros)



* Chiffres financiers consolidés publiés – périmètre légal de HSBC France.

1 Les informations financières concernant les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 sont présentées en normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

2 Les informations financières 2004 excluent les normes IAS 32, 39 et IFRS 4.

3 Les informations financières concernant l'exercice 2003 sont présentées en normes comptables françaises conformément aux comptes publiés précédemment. Le résultat avant impôt et le résultat net part du groupe pour l'exercice 2003 excluent l'amortissement des survaleurs.

Etats financiers consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2007	2006
Intérêts et produits assimilés		3 658	2 718
Intérêts et charges assimilées		(3 479)	(2 192)
		<hr/>	<hr/>
		179	526
Commissions (produits)		1 319	1 213
Commissions (charges)		(355)	(322)
		<hr/>	<hr/>
		964	891
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction		1 339	938
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur	4	(5)	(5)
Résultat net de cession des investissements financiers	5	538	156
Dividendes reçus		12	33
Autres produits d'exploitation		62	75
		<hr/>	<hr/>
Produit net bancaire avant provisions pour risques de crédit		3 089	2 614
Provisions pour risques de crédit	34	(52)	(10)
		<hr/>	<hr/>
Produit net bancaire		3 037	2 604
Frais de personnel	6	(1 201)	(1 082)
Frais généraux et administratifs		(707)	(659)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	19	(64)	(62)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition	18	(15)	(20)
		<hr/>	<hr/>
Total des charges d'exploitation		(1 987)	(1 823)
		<hr/>	<hr/>
Résultat d'exploitation		1 050	781
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	17	1	20
		<hr/>	<hr/>
Résultat avant impôt		1 051	801
Impôt sur les bénéfices	8	(119)	(189)
		<hr/>	<hr/>
Résultat net d'impôts des activités cédées		45	-
		<hr/>	<hr/>
Résultat net		977	612
Résultat net part du groupe	32	975	613
Intérêts minoritaires	32	2	(1)
		<hr/>	<hr/>
<i>(en euros)</i>			
Résultat non dilué par action ordinaire	10	12,88	8,15
Résultat dilué par action ordinaire	10	12,71	8,01
Dividende par action ordinaire	10	9,58	8,10

Bilan consolidé au 31 décembre 2007

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	2007	2006
Caisse, banques centrales et CCP	33	4 014	1 027
Comptes d'encaissement	33	1 369	2 202
Portefeuille de transaction	13	58 114	37 363
Instruments dérivés	14	36 556	20 164
Prêts et créances sur les établissements de crédit	28	33 083	20 836
Prêts et créances sur la clientèle	28	55 196	42 019
Investissements financiers	15	4 050	4 002
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	17	6	157
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	18	450	461
Immobilisations corporelles	19	639	722
Autres actifs	21	3 722	2 727
Impôts différés	24	27	3
Comptes de régularisation		1 401	1 164
TOTAL DE L'ACTIF	12	198 627	132 847

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	2007	2006
Dettes			
Dettes envers les établissements de crédit	28	48 393	23 930
Comptes créditeurs de la clientèle	28	44 690	33 406
Comptes d'encaissement	33	1 180	2 054
Portefeuille de transaction	27	35 964	25 693
Passifs financiers sous option juste valeur	22	336	273
Instruments dérivés	14	36 473	20 826
Dettes représentées par un titre	28	22 840	17 063
Provisions pour retraites	6	178	186
Autres passifs	23	1 550	1 529
Impôts courants		14	281
Comptes de régularisation		1 572	1 274
Provisions pour risques et charges :			
– impôts différés	24	2	–
– autres provisions	24	78	133
Dettes subordonnées	26	262	774
TOTAL DES DETTES		193 532	127 422
Fonds propres			
Capital social appelé	31	380	378
Primes d'émission	32	1 191	1 164
Réserves, résultat de la période	32	3 493	3 864
TOTAL DES FONDS PROPRES - PART DU GROUPE		5 064	5 406
Intérêts minoritaires	32	31	19
TOTAL DES FONDS PROPRES		5 095	5 425
TOTAL DU PASSIF	12	198 627	132 847

Etats financiers consolidés (suite)

État consolidé des résultats réalisés et latents de la période au 31 décembre 2007

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
Titres disponibles à la vente :		
– profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres.	96	163
– cessions, pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat.	(482)	(140)
Couvertures de flux de trésorerie :		
– profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres.	(61)	(204)
– transferts en compte de résultat.	(3)	(117)
Variations de change.	(4)	(2)
Autres mouvements :		
– profits / (pertes) comptabilisés en capitaux propres.	2	(3)
– gains / pertes actuarielles sur avantages postérieurs à l'emploi.	9	13
	<u>(443)</u>	<u>(290)</u>
Impôt différé net passé en capitaux propres.	34	110
Résultat net de la période.	<u>977</u>	<u>612</u>
Total des produits et charges.	<u>568</u>	<u>432</u>
Total des produits et charges :		
– part du groupe.	566	433
– intérêts minoritaires.	2	(1)
	<u>568</u>	<u>432</u>

Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2007	2006
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôt		1 051	801
Résultat net d'impôts des activités cédées		45	-
Ajustements :			
- éléments non monétaires inclus dans le résultat net	33	28	(74)
- variation des actifs d'exploitation	33	(21 798)	(9 675)
- variation des passifs d'exploitation	33	41 898	9 908
- écarts de change		(35)	(28)
- (gain) / perte net sur activités d'investissement		(585)	(156)
- part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		(1)	(20)
- dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		4	2
- impôts versés		(171)	(154)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		20 436	604
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'investissements financiers		(2 234)	(1 150)
Produits sur cessions d'investissements financiers		2 477	3 431
Acquisition d'actifs corporels		(61)	(60)
Produits sur ventes d'actifs incorporels		7	33
Acquisition d'actifs incorporels		(17)	(7)
Acquisitions de filiales et / ou augmentations des parts détenues dans les filiales consolidées		-	-
Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées		-	-
Acquisition dans des entreprises liées et / ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées		(229)	-
Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées		29	28
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(28)	2 275
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Emission d'actions ordinaires		23	36
Actions propres achetées au titre des plans d'attribution d'actions et d'options de souscription d'actions		-	-
Variation des intérêts minoritaires (actions privilégiées)		-	-
Prêts / emprunts subordonnés émis		-	-
Prêts / emprunts subordonnés remboursés		(503)	(6)
Dividendes versés	9	(1 038)	(412)
Dividendes versés aux minoritaires		-	-
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(1 518)	(382)
Variation nette de la trésorerie		18 890	2 497
Trésorerie en début de période		19 381	16 959
Effet de change sur la trésorerie		(60)	(75)
Trésorerie en fin de période	33	38 211	19 381

Etats financiers consolidés (suite)**Notes annexes aux comptes consolidés**

Page

63	Note 1 – Base d'établissement
64	Note 2 – Principes comptables
75	Note 3 – Regroupement d'entreprises
77	Note 4 – Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur
78	Note 5 – Produit net bancaire
78	Note 6 – Salaires et avantages au personnel
82	Note 7 – Paiements à base d'actions
85	Note 8 – Impôt sur les bénéfices
85	Note 9 – Dividendes versés en 2006 et 2007
86	Note 10 – Bénéfice et dividende par action
86	Note 11 – Ventilation des résultats par métier
88	Note 12 – Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation
91	Note 13 – Portefeuille de transaction (actif)
91	Note 14 – Instruments dérivés
96	Note 15 – Investissements financiers
96	Note 16 – Titrisations et autres transactions structurées
97	Note 17 – Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint
98	Note 18 – Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles
100	Note 19 – Immobilisations corporelles
102	Note 20 – Liste des sociétés consolidées
108	Note 21 – Autres actifs
108	Note 22 – Passifs financiers sous option juste valeur
108	Note 23 – Autres passifs
109	Note 24 – Provisions pour risques et charges
110	Note 25 – Opérations de pension et comptes de règlement
110	Note 26 – Dettes subordonnées
111	Note 27 – Portefeuille de transaction (passif)
111	Note 28 – Juste valeur des instruments financiers
116	Note 29 – Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité
118	Note 30 – Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs
119	Note 31 – Capital social appelé
120	Note 32 – Capitaux propres
122	Note 33 – Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles
123	Note 34 – Gestion des risques
138	Note 35 – Engagements de financement et de garantie
140	Note 36 – Opérations de location-financement
140	Note 37 – Litiges
140	Note 38 – Transactions avec des parties liées
142	Note 39 – Evénements postérieurs à la clôture

1 Base d'établissement

- a** HSBC France établit ses états financiers consolidés aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standard-IFRS*) telles qu'adoptées par l'Union européenne (EU). Les normes IFRS comprennent les normes comptables émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'organisme qu'il remplace, ainsi que les interprétations données par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) et son prédécesseur.

Au 1^{er} janvier 2006, HSBC France a adopté l'"Amendement à IAS 39 et IFRS 4 : Contrats de garanties financières" avec application rétrospective, sans impact significatif sur les états financiers consolidés.

Au 1^{er} janvier 2007, HSBC France a adopté IFRS 7 et l'IFRIC 10 "Information financière intermédiaire et pertes de valeurs". L'application de l'interprétation IFRIC 10 n'a pas d'effets significatifs sur les états financiers.

Les informations sur la gestion des fonds propres conformément à l'IAS 1 sont présentées pour leur partie auditées en pages 51 et 52 du chapitre Facteurs de risques.

Le bilan et le compte de résultat présentés dans ce document sont conformes à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

- b** Les états financiers consolidés du groupe HSBC France (dénommé "le groupe") se composent des états financiers de HSBC France, de ses filiales et des entreprises associées au 31 décembre.

Acquisitions

Les filiales acquises sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle à HSBC France jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004, date de passage aux normes IFRS.

Les acquisitions de filiales par HSBC France sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date de prise de contrôle, en tenant compte des coûts qui lui sont directement attribuables. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. L'écart entre le coût de l'acquisition et la juste valeur de la part des actifs nets identifiables revenant à HSBC France est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif et inscrit immédiatement au compte de résultat s'il est négatif.

Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner, de révoquer ou de réunir la majorité des membres des organes d'administration ou des organes de direction équivalents ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Pour les entreprises sous contrôle conjoint, il a été opté pour la méthode de la mise en équivalence. HSBC France possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée pour une détention de 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Enfin, HSBC France consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

Etats financiers consolidés (suite)

1 Base d'établissement (suite)

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de HSBC France, afin que ce dernier en tire des avantages ;
- HSBC France dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification. Il peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- HSBC France a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité ;
- HSBC France conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage.

Eliminations des opérations réciproques

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors de la consolidation.

Résultats des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part due à HSBC France des résultats et réserves des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint, établie à partir d'états financiers datant de moins de trois mois au 31 décembre.

- c La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation. A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions pour créances douteuses, les dépréciations des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

2 Principes comptables

a *Produits et charges d'intérêts*

Les produits et charges d'intérêt relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilés" sur la base du taux d'intérêt effectif des actifs ou passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, HSBC France estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les dispositions contractuelles afférentes à l'instrument financier excepté les pertes de crédit futures. Le calcul inclut tous les montants payés ou reçus par HSBC France qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, y compris les coûts de transaction et toutes les autres primes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles provisions pour pertes de valeur.

b *Autres produits*

Produits de commissions

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de service, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;

2 Principes comptables (suite)

- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Intérêts et produits assimilés" (voir Note 2 a).

Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis, c'est-à-dire à la date de détachement du dividende pour les actions.

Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur. Il comprend également les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus afférents à ces instruments financiers, hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés à ces émissions, pour lesquels les intérêts sont inscrits en "marge nette d'intérêt".

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts et produits et charges assimilés et les dividendes afférents.

c *Information sectorielle*

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes : Banque de particuliers, Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés, et Banque privée. L'information sectorielle requise par la norme IAS 14 est présentée selon ces lignes d'activité en Note 11.

d *Détermination de la juste valeur*

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier est habituellement le prix de négociation, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée. Cependant, dans certaines circonstances, la juste valeur initiale peut être déterminée à partir de transactions de marché existant à la clôture pour un même instrument, ou à partir de techniques d'évaluation n'utilisant que des paramètres de marché observables.

Suite à la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments cotés sur des marchés actifs est déterminée par rapport au cours acheteur pour les positions acheteuses, au cours vendeur pour les positions vendeuses. En l'absence de prix indépendants, la juste valeur est déterminée en utilisant des méthodes d'évaluation basées sur des données de marché observables. Celles-ci incluent notamment des comparaisons avec des instruments similaires où il existe des prix de marché observables, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options négociables et toute autre méthode couramment utilisée par les intervenants du marché.

La juste valeur de certains dérivés peut être déterminée pour tout ou partie en utilisant des hypothèses qui ne sont pas fondées sur des prix de transactions de marché existant à la clôture ou sur des paramètres de marché observables.

Lorsque la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation, il est tenu compte de certains facteurs tels que les écarts entre cours acheteur et cours vendeur, le profil de crédit et l'incertitude des modèles.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, elle est comptabilisée comme un passif financier jusqu'à ce qu'elle redevienne positive ou jusqu'à l'arrivée à échéance de l'instrument.

e *Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle*

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés,

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

f Dépréciations sur prêts et créances

Les dépréciations de créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou un portefeuille de prêts a subi une dépréciation. Les pertes pour dépréciation peuvent être calculées sur la base de prêts pris individuellement ou à partir d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires. Les pertes attendues du fait d'événements futurs ne sont pas constatées, et ce, quel que soit leur degré de probabilité.

Prêts évalués individuellement

Les dépréciations affectant des encours évalués individuellement sont déterminées en évaluant les expositions au cas par cas. A la date d'arrêté des comptes, HSBC France détermine s'il existe une indication objective de dépréciation.

Le calcul des dépréciations sur les encours estimés individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts probables de recouvrement des montants dus ;
- capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les prêts ne sont pas libellés en monnaie locale ;
- le cas échéant, prix de la dette sur le marché secondaire.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, avec sa valeur comptable actuelle. Les pertes sont enregistrées en compte de résultat. La valeur comptable des prêts et créances dépréciés est diminuée par inscription en compte de provisions.

Prêts évalués sur la base de portefeuille

Lorsque l'évaluation individuelle des prêts et créances ne révèle aucune indication de dépréciation, ces prêts et créances sont regroupés en portefeuille sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires à des fins de calcul de la perte de valeur collective. Cette perte couvre les prêts dépréciés à la date de clôture de l'exercice mais qui ne seront identifiés individuellement comme tels qu'à une date ultérieure.

Le calcul de la dépréciation sur base de portefeuille est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit...) ;
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une provision pour perte sur un prêt spécifique ;
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit actuelles induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

2 Principes comptables (suite)

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille.

Passage en pertes

Les prêts (et provisions pour dépréciation correspondantes) sont passés en pertes, partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et, dans le cas de prêts avec garantie, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

Reprises de provisions pour dépréciation

En cas de diminution ultérieure du montant d'une dépréciation et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la dépréciation précédemment inscrite au compte de "Provisions pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

g *Portefeuille de transaction (actif et passif)*

Sont classés comme "Portefeuille de transaction" les effets publics, les obligations, les actions et les positions vendeuses acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs ou passifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou de vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ces actifs et passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat au poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" à la date à laquelle ils se produisent.

h *Instruments financiers sous option juste valeur*

Un instrument financier autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel à l'initiation de l'opération. HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation des actifs ou passifs financiers ou des gains et pertes réalisés ;
- s'applique à un groupe d'actifs ou de passifs financiers dont le suivi et les analyses destinés à la Direction sont fondés sur la juste valeur et dont la gestion et la mesure de la performance sont réalisées sur cette base ;
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte. Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou de vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs et de ces passifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la "marge nette d'intérêt".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs ou passifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

net des instruments financiers sous option juste valeur”, à l’exception des intérêts sur les dérivés associés aux dettes émises par HSBC France, qui sont inclus dans la marge nette d’intérêt. Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs et passifs financiers placés sous l’option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

i Investissements financiers

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l’intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s’ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 2 h) ou instruments détenus jusqu’à l’échéance. Les investissements financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d’achat de titres et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

HSBC France n’a classé aucun investissement financier parmi les instruments détenus jusqu’à l’échéance lors des exercices 2006 et 2007.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu’à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en “Résultat net des cessions des investissements financiers”.

Les produits d’intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d’intérêt effectif, calculé sur leur durée de vie prévisionnelle. Lorsque le prix d’achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d’intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Un test de dépréciation est opéré à chaque date d’arrêté des comptes afin de déterminer si, en fonction de critères objectifs de dépréciation, un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs attendus de l’actif financier ou du groupe d’actifs peut être estimé de façon certaine.

Lorsqu’une perte de valeur est constatée sur un actif disponible à la vente, la perte cumulée (mesurée par la différence entre le coût d’acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation sur cet actif financier précédemment constatée au compte de résultat) est déduite des fonds propres et enregistrée au compte de résultat au poste : “Provisions pour risques de crédit” pour les instruments de dette et en “Résultat net des cessions des investissements financiers” pour les titres de capital.

En cas d’augmentation ultérieure de la juste valeur d’un actif disponible à la vente, et si cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la perte pour dépréciation au compte de résultat, la perte pour dépréciation est reprise au compte de résultat. Cependant, les pertes pour dépréciation sur les titres à revenu variable comptabilisées au compte de résultat ne sont reprises en compte de résultat que lors de la cession des titres.

j Opérations de pension et prêts / emprunts de titres

Les titres vendus dans le cadre d’un engagement de rachat à un prix prédéterminé (“pensions sur titres”) ou visés par un contrat de prêt de titres restent inscrits au bilan et la contrepartie reçue donne lieu à l’enregistrement d’un passif. Inversement, les titres acquis dans le cadre d’engagements de revente (“prises en pensions”) ne sont pas comptabilisés au bilan et la contrepartie versée est constatée sur la ligne “Prêts et créances sur établissements de crédit” ou “Prêts et créances sur la clientèle”. L’écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme un intérêt et comptabilisé sur la durée de vie du contrat suivant la méthode du taux d’intérêt effectif.

Les opérations de prêts et emprunts de titres sont habituellement assorties de garanties sous forme de titres ou d’espèces. Le transfert des titres ne trouve généralement pas de traduction dans le bilan. Les garanties espèces données ou reçues sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

Les emprunts de titres ne sont pas comptabilisés au bilan sauf s’ils s’accompagnent du contrôle des droits contractuels sur ces titres et que les titres sont vendus à des tiers, auquel cas l’achat et la vente, ainsi que le gain ou la perte associés, sont comptabilisés sur la ligne “Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de

2 Principes comptables (suite)

transaction” et l’obligation de les restituer est enregistrée comme un passif de transaction et évaluée à sa juste valeur.

k Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l’absence de marché actif, à l’aide de techniques d’évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d’évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d’actualisation des flux de trésorerie et les modèles d’évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d’un instrument dérivé est le prix de transaction (c’est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d’un instrument est déterminée par comparaison avec d’autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d’évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d’intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu’il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l’instrument. En l’absence de données de marché observables, l’écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d’évaluation n’est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l’opération sur des bases appropriées, ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l’échéance, soit au dénouement de l’opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d’autres instruments financiers, telle l’option de conversion d’une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu’ils répondent à la définition d’un instrument dérivé et lorsque l’instrument hybride n’est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d’épargne-logement (PEL / CEL), figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l’objet d’une valorisation selon un modèle propre à HSBC France (voir Note 14).

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu’elle est négative. Ces actifs et passifs financiers ne sont compensés que lorsqu’il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultanément à une même date.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l’instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes : (i) Couverture de la variation de la juste valeur d’actifs ou passifs ou engagements fermes (“Couverture de juste valeur”) ; (ii) Couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future (“Couverture de flux de trésorerie”) ou (iii) Couverture d’investissements nets en devises (“Couverture d’investissement net”). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n’utilise pas les dispositions dites du “*carve out*” prévues au Règlement européen n° 2086 / 2004 relatives à l’insertion de la norme IAS 39 dans le cadre des opérations de macrocouverture.

Conformément à la norme IAS 39, l’application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l’objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l’opération. Par ailleurs, les conditions d’application incluent l’obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l’évaluation de l’efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la “Marge nette d’intérêt”.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture requis par la norme, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restant à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre de capital classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres. Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment inscrits en réserves sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de couverture requis par la norme, les gains ou pertes cumulés en réserves sont maintenus jusqu'à l'enregistrement de l'opération couverte au compte de résultat. Lorsqu'une opération future initialement couverte cesse d'être prévue, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en réserves sont immédiatement transférés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net

Les gains ou pertes sur les instruments de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture d'investissements nets à l'étranger sont portés dans une réserve distincte en fonds propres, les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont immédiatement enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés inscrits en réserves sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devise.

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. Les méthodes adoptées dépendent de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des

2 Principes comptables (suite)

instruments financiers sous option juste valeur” lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

l *Décomptabilisation des actifs et passifs financiers*

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux financiers de ces actifs sont échus ou lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers des actifs financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif, ou lorsqu’il n’en conserve pas le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés à leur extinction, c’est-à-dire lorsque l’obligation est éteinte, annulée ou parvenue à expiration.

m *Compensation des actifs et passifs financiers*

Les actifs et passifs financiers, y compris les valeurs positives et négatives d’instruments dérivés, sont compensés et le solde net est reporté au bilan lorsqu’il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultanément.

n *Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint*

Les participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont initialement comptabilisées au coût d’acquisition, lequel inclut les écarts d’acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant à HSBC France.

Les gains latents sur les transactions entre HSBC France et les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont éliminés à proportion de la participation de HSBC France dans ces entreprises. Les pertes latentes sont elles aussi éliminées à proportion de la participation de HSBC France, à moins que l’opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l’actif transféré.

o *Ecarts d’acquisition et actifs incorporels*

Un écart d’acquisition résulte de regroupements d’entreprises, y compris l’acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d’entreprises sous influence notable, lorsque le coût d’acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d’une acquisition et le coût d’acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l’écart d’acquisition lorsqu’ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L’écart d’acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation. Un test de dépréciation de l’écart d’acquisition est effectué chaque année en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d’une activité avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris l’écart d’acquisition attribuable. L’écart d’acquisition est enregistré au coût d’acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

L’écart d’acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint est comptabilisé en “Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint”.

A la date de cession d’une activité, l’écart d’acquisition lié est inclus dans la part des actifs nets revenant à HSBC France dans le calcul des plus- ou moins-values de cession.

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce.

- Les actifs incorporels qui ont une durée d’utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation annuel. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l’année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l’exercice en cours.
- Les actifs incorporels qui ont une durée d’utilité définie (de 3 à 5 ans) sont comptabilisés au coût d’acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d’utilité. La durée d’utilité est la plus courte de la durée légale et de la durée de vie économique attendue.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

- Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d’être irrécupérable.

p Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS (“coût présumé”), déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- les terrains ne sont pas amortis ; les frais d’acquisition des immeubles sont passés en charge sur l’exercice au cours duquel ils sont engagés, au même titre que les frais d’établissement ;
- les immeubles font l’objet d’un amortissement linéaire sur leur durée d’utilité, en général de 25 à 75 ans.

L’équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l’équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d’acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d’amortir totalement les actifs sur leur durée d’utilité, soit en général entre 5 et 10 ans. HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d’évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

q Contrats de location-financement et contrats de location simple

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autre qu’un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats est enregistré sur la ligne “Prêts et créances sur les établissements de crédit” ou “Prêts et créances sur la clientèle” selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l’investissement net.

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne “Immobilisations corporelles” et les passifs correspondants sont inscrits en “Autres passifs”. Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l’actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d’intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d’intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne “Immobilisations corporelles” et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l’impossibilité de recouvrer l’intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en “Frais généraux et administratifs” et “Autres produits d’exploitation”.

r Impôt sur les bénéfices

L’impôt sur les bénéfices ou pertes de l’exercice comprend l’impôt courant et l’impôt différé. L’impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l’exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l’exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d’impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu’il y est légalement autorisé.

2 Principes comptables (suite)

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. A compter du 1^{er} janvier 2005, les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

s *Engagements de retraites et autres avantages assimilés*

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France a retenu l'option ouverte par l'IAS 19 de ne pas différer au bilan les éventuels profits et pertes actuariels et de les comptabiliser directement en capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté du fait que les droits correspondants sont acquis, et, sinon, reconnus linéairement sur la période d'acquisition moyenne des droits. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime. Tous les gains et pertes actuariels cumulés au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisés en capitaux propres à la date de passage aux normes IFRS.

Les coûts relatifs à la fourniture des autres avantages postérieurs à l'emploi tels que les prestations de complémentaire santé sont enregistrés sur la même base que les régimes à prestations définies.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

t *Paiements à base d'actions*

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;
- en 2006, HSBC France a mis en place un plan d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;
- le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

Etats financiers consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

Plans d'attribution d'options sur actions

L'augmentation de capital constatée et la charge afférente sont réparties linéairement sur la période d'acquisition. La charge est déterminée par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution et à l'impact de toutes conditions d'acquisition hors marché telles que la déchéance des options. Une option peut être frappée de déchéance si, par exemple, un salarié quitte HSBC France avant l'expiration de la période d'acquisition. Les estimations de ces départs futurs de personnel sont prises en compte lors de la comptabilisation des coûts sur la période de service.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe HSBC a décidé que le plan de stock-options 2005 ne ferait pas l'objet d'une refacturation par HSBC Holding plc lors de l'exercice des stock-options par les salariés. L'annulation de cette charge attendue est venue augmenter les fonds propres consolidés.

Plan d'attribution d'actions gratuites

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'un compte de dette. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

Plan d'Epargne Entreprise

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions.

Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a opté pour l'application rétrospective complète de la norme IFRS 2 "Paievements à base d'actions".

u *Devises*

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les résultats des succursales, filiales, sociétés sous contrôle conjoint et sociétés mises en équivalence dont la monnaie de présentation n'est pas l'euro sont convertis en euros au taux de change moyen de la période de référence. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets en devises à l'ouverture et le coût de couverture afférent et les écarts de change découlant de la conversion du résultat de la période comptable du taux moyen au taux de change en vigueur à la date de clôture sont comptabilisés dans une réserve de conversion distincte. Les écarts de change sur un élément monétaire qui font partie d'un investissement net en devises sont reconnus au compte de résultat des états financiers de la filiale. Dans les états financiers consolidés, ces écarts de change sont enregistrés dans la réserve de conversion en capitaux propres. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a porté à zéro les écarts de change cumulés de tous ses investissements étrangers à la date de passage aux normes IFRS. Lors de la cession d'une activité étrangère, les écarts de change qui s'y rapportent et précédemment inscrits en réserves sont constatés au compte de résultat.

v *Provisions*

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation légale ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

2 Principes comptables (suite)

w *Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées*

Les dettes représentées par un titre sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (Note 2 h).

x *Capital social*

En l'absence d'obligation contractuelle de transfert de liquidités ou d'autres actifs financiers, les actions sont classées comme instruments de capitaux propres. Les coûts marginaux encourus dans le cadre direct de l'émission d'instruments de capitaux propres apparaissent dans les capitaux propres en minoration du produit d'émission, net d'impôt.

y *Trésorerie*

Pour les besoins de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie, les éléments monétaires et valeurs assimilées incluent les placements très liquides facilement convertibles en montants connus et dont le risque de variation de valeur est insignifiant. Ces placements sont normalement à échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition et incluent les caisses et soldes auprès de banques centrales, les effets publics et valeurs assimilées, les créances sur établissements de crédit et les certificats de dépôt. HSBC France a pris en compte la recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) début 2006 relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalent de trésorerie au regard de la norme IAS 7.

z *Actifs non courants destinés à être cédés*

Le groupe classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

L'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Une vente est hautement probable si :

- un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) est engagé par un niveau de direction approprié ;
- un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan est lancé ;
- l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle ;
- la vente est considérée comme se qualifiant sur le plan comptable en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification ;
- il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Lorsque le groupe classe l'actif (ou le groupe d'actifs) destiné à être cédé en actif détenu en vue de la vente, il est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

3 Regroupement d'entreprises

Le 26 mars 2007, HSBC France a signé avec Swiss Life un contrat portant sur l'acquisition des actions détenues par Swiss Life dans les sociétés Erisa et Erisa IARD, représentant 50,01 % du capital de ces structures ; le transfert de propriété des actions Erisa et Erisa IARD est intervenu le 2 juillet 2007.

Erisa et Erisa IARD, précédemment détenues à 49,99 %, étaient mises en équivalence dans les comptes du groupe HSBC France. En application d'IFRS 3 et d'IAS 27, à compter du 26 mars 2007, Erisa, Erisa IARD et les entités contrôlées par Erisa (ci-après "Erisa"), ont été consolidées par intégration globale.

Le 20 décembre 2007, HSBC France a cédé la totalité de sa participation dans Erisa et Erisa IARD à la succursale en France d'HSBC Bank plc, réalisant une plus-value de 29,4 millions EUR.

Etats financiers consolidés (suite)

3 Regroupement d'entreprises (suite)

Conformément à la norme IFRS 5, s'agissant d'une activité abandonnée, le résultat dégagé jusqu'à la date de cession est présenté sur la ligne "Résultat net d'impôts des activités cédées".

Sociétés acquises (en date d'acquisition) :

	<u>% de détenion</u>	<u>Activité</u>
Erisa	100,00	Assurance vie
Erisa IARD	100,00	Assurance non-vie

	<u>% d'intérêt</u>		<u>% d'intérêt</u>
SCI Erisa Immo1	100,00	HSBC MULTIMANAGER OFF.FCP3DEC	76,24
ERISA DIVERSIFIE N2 FCP	99,98	HSBC HORIZON 2012 A FCP 3DEC	74,38
ERISA ACT.GRANDES VALEURS FCP ..	99,96	HSBC MULTIMANAGER HARM.FCP3DEC	73,25
ERISA OPPORTUNITES FCP	99,92	HSBC HORIZON 2017 A FCP 3DEC	70,28
HORIZON 2032 A FCP 3DEC	99,89	HSBC HORIZON 2016 A FCP 3DEC	69,54
ELYSEES ECRINS FCP	99,87	HSBC MULTIMANAGER DEF.FCP 3DEC	69,22
CCF OPPORTUNITE JUIN 2008 FCP	99,39	HSBC OBJECTIF 3-6-8 FCP 3DEC	69,20
HSBC MULTIMAN.OPTI SHARPE FCP ..	99,06	ISOCELE 3-5 ANS FCP 3DEC	67,38
EURO INNOV.EQUILIBRE.FCP 3DEC ..	97,56	HSBC HORIZON 2018 A FCP 3DEC	64,77
QUINTISSIMO 2008 FCP	94,83	HSBC EQUILIBRE FCP 3DEC	64,27
VITISSIMO 2010 FCP 3DEC	93,49	SINOPIA AME.INDEX B EUR C.3DEC ..	63,98
HSBC HORIZON 2009 A FCP 3DEC	92,99	HSBC OBLIG.MONDE C FCP	63,23
HSBC HORIZON 2011 A FCP 3DEC	91,63	CCF GARANTI OCTOBRE 2006 FCP	61,61
HSBC HORIZON 2010 A FCP 3DEC	89,65	HSBC AVANTAGE DYNAMIQUE FCP ..	57,73
HSBC HORIZON 2014 A FCP 3DEC	82,64	HSBC PRUDENCE FCP 3DEC	56,53
HSBC DYNAMIQUE FCP 3DEC	81,59	HSBC PLUS FCP 3DEC	56,05
HSBC HORIZON 2013 A FCP 3DEC	81,41	CAPISSIMO FCP 3DEC	54,95
HSBC MULTIMANAGER EXPA.FCP3DEC	78,09	HSBC HORIZON 2027 A FCP 3DEC	51,37
EURO INNOVATION FCP 3DEC	77,97	HSBC HORIZON 2022 A FCP 3DEC	50,56
HSBC ACTIONS INTLES FCP 3DEC	77,66	HSBC HORIZON 2023 A FCP 3DEC	50,29

3 Regroupement d'entreprises (suite)

En date d'acquisition, les actifs et passifs identifiables d'Erisa ont été estimés à leur juste valeur (en millions d'euros) :

Actif

Actifs financiers sous option juste valeur	5 773
Instruments dérivés	37
Investissements financiers	8 424
Valeur de portefeuille	255
Autres actifs	394
Total de l'actif	14 883

Passif

Dettes financières sous option juste valeur	54
Instruments dérivés	11
Montants dus à des investisseurs dans des fonds consolidés par HSBC France	983
Passifs des contrats d'assurance	13 132
Dettes subordonnées	55
Autres passifs	191
Capitaux propres	457
Total du passif	14 883

Conformément à la norme IFRS 4, les passifs liés aux contrats d'assurance ont été maintenus à la valeur comptable antérieure à la date d'acquisition, et la juste valeur des portefeuilles des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire acquise a été constatée à l'actif du bilan. La valeur de portefeuille correspond à la valeur actualisée des profits et pertes issus des flux financiers futurs liés au portefeuille de contrats existant à la date d'acquisition.

Le coût du regroupement d'entreprises s'élève à 228,75 millions EUR et n'inclut aucun avantage économique futur généré par des actifs qui n'auraient pas pu être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

En application d'IFRS 3, tout ajustement des justes valeurs correspondant aux parts d'intérêt détenues auparavant par HSBC France est une réévaluation, et a été comptabilisé comme tel. Ainsi, une augmentation de fonds propres de 81,9 millions EUR a été constatée en date du 26 mars 2007.

4 Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur regroupe :

- l'ensemble des plus-values et moins-values résultant de la variation de juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur ;
- l'ensemble des plus-values et moins-values résultant de la variation de juste valeur des instruments dérivés associés à ces actifs et passifs financiers sous option juste valeur ;
- les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents aux actifs et passifs financiers sous option juste valeur et aux instruments dérivés associés à ces instruments, à l'exception des intérêts sur dettes émises par HSBC France, sur dettes subordonnées et des intérêts afférents aux instruments dérivés associés, qui sont comptabilisés sur la ligne "Intérêts et charges assimilées".

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat net des :		
– titres de dette émis par HSBC France et passifs subordonnés ¹	3	14
– autres passifs financiers sous option juste valeur	3	–
– instruments dérivés associés aux passifs financiers sous option juste valeur	(11)	(19)
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur	(5)	(5)

¹ Les plus- ou moins-values résultant de la variation de juste valeur des titres de dette émis par HSBC France et passifs subordonnés peuvent provenir d'une modification du risque de crédit de HSBC France. En 2007, HSBC France a comptabilisé une plus-value de 2,0 millions EUR au titre de l'évolution de la juste valeur de ces instruments résultant de la modification du risque de crédit de HSBC France (2006 : une moins-value de 0,1 million EUR).

Etats financiers consolidés (suite)

5 Produit net bancaire

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2007 s'élève à 3 037 millions EUR et inclut, notamment, les produits, charges, plus-values et moins-values présentées ci-après :

(en millions d'euros)	2007	2006
Produits		
Commissions perçues sur actifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	787	692
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients	447	415
Plus-values sur cession de filiales, entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint	29	-
Résultat net de cession des investissements financiers ¹	538	156
Charges		
Intérêts sur les instruments financiers, hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur	(3 471)	(2 184)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	(288)	(275)
Pertes pour dépréciation de :		
- créances	(53)	(15)
- titres disponibles à la vente ²	(26)	(1)

1 Dont au 31/12/2007, plus-value de cession de la participation détenue dans HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA pour 309 millions EUR.
2 Au 31/12/07, les dépréciations sur titres de capital disponibles à la vente ont été reclassées dans la ligne "Résultat net de cession des investissements financiers". Ces dépréciations étaient précédemment présentées sur la ligne "Provisions pour risques de crédit".

6 Salaires et avantages au personnel

(en millions d'euros)	2007	2006
Salaires	834	764
Charges salariales	298	247
Avantages postérieurs à l'emploi	69	71
	1 201	1 082

Les effectifs inscrits du groupe HSBC France à la fin de l'exercice se répartissent comme suit :

	2007	2006
Banque de particuliers et Banque d'entreprises	9 501	9 681
Banque de financement, d'investissement et de marchés	1 602	1 554
Gestion d'actifs	583	577
Banque privée	332	333
Assurance ¹	-	228
Fonctions support et autres	2 777	2 528
Total	14 795	14 901

1 Salariés des sociétés Erisa et Erisa IARD.

a Avantages postérieurs à l'emploi

Les provisions pour avantages au personnel couvrent les engagements au titre de l'accord du 13 septembre 1993 organisant l'adhésion des établissements de crédit à l'ARCCO et à l'AGIRC, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, les engagements au titre de régime de retraite complémentaire et régime de préretraite (CATS) et enfin les engagements au titre des régimes complémentaires santé.

6 Salaires et avantages au personnel (suite)

b Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2007, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, qui serviront de base au calcul des charges de 2008, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de mortalité	Evolution des dépenses de santé (EDS)
Au							
31 décembre 2007							
France	5,5	7 ¹	2	2	3	- ²	6
Au							
31 décembre 2006							
France	4,5	7 ¹	2	2	3	- ²	6

1 Taux attendu sur les actions. Le taux de rendement attendu sur les obligations est de 4,75 % en 2007 et de 4,75 % en 2006.

2 HSBC France utilise les tables de mortalité (TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TGH / TGF05 pour les engagements de retraite).

Le groupe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

c Régimes de retraite à prestations définies

Passif net comptabilisé au bilan

(en millions d'euros)	2007	2006
	HSBC France Régime de retraite	HSBC France Régime de retraite
Actions	16	22
Obligations	52	82
Immobilier	-	-
Autres	25	1
Juste valeur des actifs des régimes	93	105
Valeur actuarielle des engagements financés	-	-
Valeur actuarielle des engagements non financés	(235)	(252)
Engagements à prestations définies	(235)	(252)
Coût des services passés non encore comptabilisés	-	1
Passif net	(142)	(146)

Etats financiers consolidés (suite)

6 Salaires et avantages au personnel (suite)

Variation de la valeur actuarielle des engagements à prestations définies

	2007	2006
	<i>HSBC France Régime de retraite</i>	<i>HSBC France Régime de retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 ^{er} janvier	252	234
Coût des services de la période	4	5
Charges d'intérêt	11	11
Cotisations des salariés	-	-
Pertes / (gains) actuariels	(7)	(13)
Prestations versées	(21)	(22)
Coût des services passés / droits acquis	2	1
Coût des services passés / droits non acquis	-	-
Acquisitions	-	-
(Gains) / pertes sur sorties	-	-
(Gains) / pertes sur règlements	(4)	-
Variations de change et autres mouvements	(2)	36
Au 31 décembre	235	252

Variation de la juste valeur des actifs des régimes

	2007	2006
	<i>HSBC France Régime de retraite</i>	<i>HSBC France Régime de retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 ^{er} janvier	105	69
Rendement attendu	4	5
Cotisations employeur	-	1
Cotisations des salariés	-	-
Gains actuariels	(2)	-
Prestations versées	(7)	(7)
Acquisitions	-	-
(Gains) / pertes sur règlements	(4)	(1)
Variations de change et autres mouvements	(3)	38
Au 31 décembre	93	105

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

	2007	2006
	<i>HSBC France Régime de retraite</i>	<i>HSBC France Régime de retraite</i>
(en millions d'euros)		
Coût des services de la période	4	5
Charges d'intérêt	12	11
Rendement attendu des actifs des régimes	(5)	(5)
Coût des services passés	2	-
(Gains) / pertes sur sorties et règlements	-	-
Variations de change et autres mouvements	-	-
Charge globale nette	13	11

Le total des gains actuariels nets imputés sur les capitaux propres au titre des régimes de retraite à prestations définies était de 7 millions EUR en 2007 (2006 : un gain de 13 millions EUR).

6 Salaires et avantages au personnel (suite)

d Avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi

Passif net comptabilisé au bilan

(en millions d'euros)	2007	2006
Valeur actuarielle des engagements financés	–	–
Valeur actuarielle des engagements non financés	(36)	(40)
Engagements à prestations définies	(36)	(40)
Coût des services passés non encore comptabilisés	–	–
Passif net	(36)	(40)

Variations de la valeur actuarielle des engagements

(en millions d'euros)	2007	2006
Au 1 ^{er} janvier	40	40
Coût des services de la période	1	1
Charge d'intérêt	2	2
Cotisations des salariés	–	–
Pertes / (gains) actuariels	(6)	(2)
Prestations versées	(1)	(1)
Coûts des services passés	–	–
– droits acquis	–	–
– droits non acquis	–	–
Acquisitions	–	–
(Gains) / pertes sur sorties	–	–
(Gains) / pertes sur règlements	–	–
Variations de change et autres mouvements	–	–
Au 31 décembre	36	40

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

(en millions d'euros)	2007	2006
Coût des services de la période	1	1
Charges d'intérêt	2	2
Rendement attendu des actifs des régimes	–	–
Coûts des services passés	–	–
(Gains) / pertes sur sorties et règlements	–	–
Variations de change et autres mouvements	–	–
Charge globale nette	3	3

Le total des gains actuariels nets imputés sur le compte de résultat au titre des avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi était de 6 millions EUR en 2007 (gain de 2 millions EUR en 2006).

Etats financiers consolidés (suite)

6 Salaires et avantages au personnel (suite)

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évolution des dépenses de santé ont un impact significatif sur les montants comptabilisés. Une variation d'un point de pourcentage de l'évolution supposée des dépenses de santé aurait les effets suivants sur les montants comptabilisés en 2007 :

(en millions d'euros)	<i>Augmentation de 1 %</i>	<i>Diminution de 1 %</i>
Augmentation / (diminution) du coût global des services de la période et charges d'intérêt	<u>1</u>	<u>(1)</u>
Augmentation / (diminution) des engagements de prestations définies	<u>8</u>	<u>(6)</u>

En 2006 :

(en millions d'euros)	<i>Augmentation de 1 %</i>	<i>Diminution de 1 %</i>
Augmentation / (diminution) du coût global des services de la période et charges d'intérêt	<u>1</u>	<u>(1)</u>
Augmentation / (diminution) des engagements de prestations définies	<u>11</u>	<u>(8)</u>

e Total des provisions pour retraites

(en millions d'euros)	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Passif net au titre des régimes de retraite à prestations définies (Note 6 c)	<u>(142)</u>	<u>(146)</u>
Passif net au titre des avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi (Note 6 d)	<u>(36)</u>	<u>(40)</u>
Total	<u>(178)</u>	<u>(186)</u>

7 Paiements à base d'actions

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Plan d'options de souscription d'actions du groupe

Le plan d'options de souscription d'actions du groupe est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du groupe entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

7 Paiements à base d'actions (suite)

Options de souscription d'actions du groupe sans condition de performance¹

Des options de souscription d'actions du groupe sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du groupe.

	2007		2006	
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	51 984		56 284	
Options attribuées durant l'exercice	–		–	
Options levées durant l'exercice	(2 297)	7,49	(3 247)	8,382
Options transférées durant l'exercice	–		–	
Options devenues caduques durant l'exercice	(943)	8,17	(1 053)	8,212
Attributions nettes au 31 décembre	48 744		51 984	

¹ Les options de souscription d'actions attribuées aux membres de la Direction Générale sont soumises aux conditions de performance du Groupe HSBC.

Options de souscription d'actions avec conditions de performance

Des options de souscription d'actions ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

	2007		2006	
	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>	<i>Nombre (000)</i>	<i>Prix d'exercice moyen (en GBP)</i>
Options attribuées durant l'exercice	–		–	
Options devenues caduques durant l'exercice	(103)		–	
Attributions nettes au 31 décembre	450		553	

En 2007, 9,2 millions EUR (22,6 millions EUR en 2006) ont été constatés au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans 2004 et 2005. Cet amortissement, calculé à partir de la juste valeur des paiements à base d'actions lors de leur attribution, court pendant la période d'acquisition des droits, soit 3 années glissantes.

Plan d'actions gratuites du groupe

Le plan d'actions gratuites du groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- les actions avec conditions de performance “Performance Shares” ;
- les actions sans conditions de performance “Achievement Shares” et “Restricted Shares”, dites “Shares”.

Etats financiers consolidés (suite)

7 Paiements à base d'actions (suite)

Les "Performance Shares"

Les "Performance Shares" ne peuvent être définitivement acquises, au terme d'un délai de trois ans, que si le groupe a pu satisfaire à l'une et / ou à l'autre de deux conditions de performance suivantes, intervenant chacune pour moitié :

- une première condition a trait à la performance globale de l'action HSBC (rendement total pour l'actionnaire ou TSR) comparée à celle d'un échantillon de référence composé des 28 plus grandes banques mondiales en termes de capitalisation boursière. Si au terme de trois ans après l'annonce des résultats annuels, la performance globale de l'action HSBC est classée dans le premier quartile (soit jusqu'à la 7^e place), les "Performances Shares" seront attribuées à 100 %. Si elle est classée à la 14^e place, l'attribution n'est que de 30 % et chaque gain d'une place entre la 14^e et la 7^e permet d'accroître de 10 % l'attribution des titres. Dans le cas où l'action HSBC se classerait au-delà de la 14^e place, la condition de performance sera considérée comme non satisfaite ;
- une deuxième condition concerne la progression du Bénéfice Par Action (BPA) sur les trois ans : 30 % des actions seront acquises si l'augmentation du BPA est égale ou supérieure à 24 % par rapport au BPA de l'année de référence. Le pourcentage d'actions acquises progressera de manière proportionnelle pour atteindre 100 % si le taux de progression du BPA est supérieur ou égal à 52 % par rapport au BPA de l'année de référence. Si l'augmentation du BPA est inférieure à 24 % sur la période considérée, la condition de performance sera considérée comme non satisfaite.

	2007	2006
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	320	–
Actions attribuées durant l'exercice	122	320
Actions levées durant l'exercice	–	–
Actions transférées durant l'exercice	–	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	(203)	–
Attributions nettes au 31 décembre	239	320

Les "Shares"

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de 2 ans dans les conditions prévues au Plan.

	2007	2006
	<i>Nombre</i>	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	1 999	–
Actions attribuées durant l'exercice ¹	3 085	1 999
Actions levées durant l'exercice	–	–
Actions transférées durant l'exercice	–	–
Actions devenues caduques durant l'exercice	(185)	–
Attributions nettes au 31 décembre	4 899	1 999

¹ En 2007, comprend seulement des "Restricted Shares" : en 2006, comprend des "Restricted Shares" et des "Achievement Shares".

Toutes ces catégories d'actions gratuites ne peuvent faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive. Antérieurement, les attributions d'actions gratuites et / ou d'options intervenaient chaque année vers la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai.

En 2007, un montant de 30,6 millions EUR a été constaté au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans 2006 et 2007 (2006 : 11,9 millions EUR). Cet amortissement est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits, soit 3 années glissantes pour les "Performances Shares" et 2 années glissantes pour les "Restricted Shares" et les "Achievement Shares".

7 Paiements à base d'actions (suite)

Augmentation de Capital réservée aux employés

Comme chaque année depuis 1993, le Groupe a procédé en 2007 à une émission d'actions HSBC Holdings plc réservée aux salariés. Cette émission a été souscrite par les employés du groupe HSBC France à hauteur de 2 940 087 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 32,6 millions EUR.

En 2007, le coût de la décote comptabilisé sur le cours d'ouverture de la souscription était de 8 millions EUR (pour rappel, 8,4 millions EUR en 2006).

8 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2007	2006
Impôts courants	103	174
Impôts différés	16	15
Total de la charge d'impôt	119	189
Taux effectif de l'impôt (en pourcentage)	11,3	23,6

Analyse de la charge d'impôt globale

(en millions d'euros)	2007		2006	
	<i>Charge d'impôt globale</i>	%	<i>Charge d'impôt globale</i>	%
Impôt à taux normal	362	34,43	276	34,43
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger .	(1)	(0,1)	(1)	(0,1)
Opérations imposées à taux réduit en France	(156)	(14,8)	(22)	(2,7)
Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	(86)	(8,2)	(64)	(8,0)
Charge d'impôt globale	119	11,3	189	23,6

HSBC France et ses filiales consolidées en France ont été assujettis aux taux d'impôt des sociétés françaises en 2007 de 34,43 % pour le court terme (CT) et de 1,72 %¹ pour le long terme (LT) (en 2006 : 34,43 % pour le CT et 8,26 %¹ pour le LT). Les taux utilisés pour le calcul des impôts différés sont ceux de 2008 : 34,43 % en CT et 1,72 %¹ pour le LT.

1 A l'exception des titres de sociétés immobilières et des titres au prix d'achat global supérieur à 22,8 millions EUR mais représentant moins de 5 % du capital et des titres de FCPR et SCR.

9 Dividendes versés en 2006 et 2007

(en millions d'euros)	2007		2006	
	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>
Dividende complémentaire pour l'année précédente .	4,10	311	1,45	110
Dividende exceptionnel	6,54	496	-	-
Acompte sur dividende pour l'année en cours	3,04	231	4,00	302
		1 038		412

Dividendes payés en 2007 au titre de l'exercice 2006

L'Assemblée Générale du 10 mai 2007 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 27 février 2007 concernant l'affectation du résultat de l'exercice et le paiement aux actionnaires d'un dividende de

Etats financiers consolidés (suite)

9 Dividendes versés en 2006 et 2007 (suite)

613 millions EUR, soit 8,10 EUR par action. Ce dividende a été versé le 11 mai 2007 après déduction de l'acompte de 4,00 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2006. Ces dividendes ont été versés à hauteur de 302 millions EUR en 2006 et à hauteur de 311 millions EUR en 2007.

Dividendes au titre de l'exercice 2007

Le Conseil d'Administration du 10 mai 2007 a proposé la mise en distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 6,54 EUR par action, proposition approuvée par l'Assemblée Générale convoquée à titre exceptionnel le 27 juin 2007. Ce dividende a été versé aux 75 804 430 actions en circulation à cette date (y compris les 121 385 actions résultant de l'exercice d'options depuis le 1^{er} janvier 2007 et non encore incorporées au capital social à cette date), soit un montant global de 496 millions EUR.

Le montant de ce dividende exceptionnel a été prélevé dans son intégralité sur le compte de réserve libre. Son versement est intervenu le 28 juin 2007.

Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2007 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende de 3,04 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 75 861 495 actions en circulation à cette date (y compris les 178 450 actions résultant de l'exercice d'options depuis le 1^{er} janvier 2007 et non encore incorporées au capital social à cette date), soit un montant global de 231 millions EUR.

Le versement de l'acompte sur dividende est intervenu le 26 juillet 2007.

Cet acompte étant égal au montant du dividende global de l'année 2007, il n'y aura lieu à aucun nouveau versement.

10 Bénéfice et dividende par action

(en euros)	31 décembre	31 décembre
	2007	2006
Bénéfice par action	12,88	8,15
Bénéfice par action après dilution	12,71	8,01
Dividende par action ¹	9,58	8,10

1 Y compris un dividende exceptionnel de 6,54 EUR par action.

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat de 975 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 75 698 434 actions (au 31 décembre 2006, le bénéfice était de 613 millions EUR et le nombre d'actions de 75 262 320).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 76 705 465 actions (76 550 201 actions au 31 décembre 2006).

11 Ventilation des résultats par métier

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes : Banque de particuliers (y compris le métier d'assurance au 31 décembre 2007), Banque d'entreprises, Banque de financement, d'investissement et de marchés et Banque privée. Figurent principalement dans la colonne "Autres" les impacts de l'acquisition de Erisa et Erisa IARD en 2007 et le métier d'assurance au 31 décembre 2006.

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers, de façon systématique et cohérente.

11 Ventilation des résultats par métier (suite)

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006 publié	31 décembre 2006 proforma ¹
Produit net bancaire avant provisions pour risques de crédit			
Banque de particuliers	957	889	890
Banque d'entreprises	715	702	701
Banque de financement, d'investissement et de marchés	1 131	917	941
Banque privée	107	105	105
Autres	14	(5)	5
Total périmètre France	2 924	2 608	2 642
Ajustement de périmètre	165	6	(28)
Ajustement de normes	—	—	—
Total périmètre légal	3 089	2 614	2 614
Résultat avant impôt			
Banque de particuliers	130	140	158
Banque d'entreprises	148	185	185
Banque de financement, d'investissement et de marchés	530	432	452
Banque privée	18	17	17
Autres	79	13	5
Total périmètre France avant dépréciation des survaleurs	905	787	817
Dépréciation des survaleurs	—	—	—
Total périmètre France	905	787	817
Ajustement de périmètre	146	12	(18)
Ajustement de normes	—	2	2
Total périmètre légal	1 051	801	801
Total des actifs			
Banque de particuliers	15 812	16 372	
Banque d'entreprises	15 325	13 106	
Banque de financement, d'investissement et de marchés	165 865	101 851	
Banque privée	1 181	918	
Autres	444	600	
	198 627	132 847	
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles			
Banque de particuliers	27	28	
Banque d'entreprises	21	21	
Banque de financement, d'investissement et de marchés	13	11	
Banque privée	—	—	
Autres	—	—	
	61	60	
Coût d'acquisition des immobilisations incorporelles (y compris écart d'acquisition)			
Banque de particuliers	5	3	
Banque d'entreprises	4	3	
Banque de financement, d'investissement et de marchés	8	1	
Banque privée	—	10	
Autres	—	—	
	17	17	

¹ Les chiffres publiés au 31 décembre 2006 ont été retraités en fonction du changement du périmètre de gestion (cf. Note 1 page 4).

Etats financiers consolidés (suite)

12 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les principes comptables présentés dans la Note 2 décrivent les méthodes d'évaluation des instruments financiers et d'enregistrement des produits et charges, y compris les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur. Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du bilan par catégorie d'instrument financier et par méthode d'évaluation.

12 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

		Au 31 décembre 2007						
		<i>Actifs et passifs financiers au coût amorti</i>						
		<i>Transaction</i>	<i>Option de juste valeur</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Dérivés de couverture de juste valeur</i>	<i>Dérivés de couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Total</i>
(en millions d'euros)								
Actifs financiers								
Caisse, banques centrales et CCP				4 014				4 014
Comptes d'encaissement				1 369				1 369
Portefeuille de transaction	58 114							58 114
Actifs financiers sous option juste valeur	36 325					42	189	—
Instruments dérivés								36 556
Prêts et créances sur les établissements de crédit				33 083				33 083
Prêts et créances sur la clientèle				55 196	4 050			55 196
Investissements financiers								4 050
Autres actifs (y compris impôt différé)					3 665			3 665
Total des actifs financiers	94 439	—	—	88 279	4 050	42	189	196 047
Total des actifs non financiers								2 580
Total de l'actif								198 627
Passifs financiers								
Dettes envers les établissements de crédit				48 393				48 393
Comptes créditeurs de la clientèle				44 690				44 690
Comptes d'encaissement				1 180				1 180
Portefeuille de transaction	35 964							35 964
Passifs financiers sous option juste valeur	36 025	336				80	368	336
Instruments dérivés								36 473
Dettes représentées par un titre				22 840				22 840
Autres passifs (y compris impôt courant)				1 564				1 564
Dettes subordonnées				262				262
Total des passifs financiers	71 989	336	—	—	—	80	368	191 702
Total des passifs non financiers								6 925
Total du passif								198 627

Etats financiers consolidés (suite)

12 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation (suite)

	Au 31 décembre 2006							
	Transaction	Option de juste valeur	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Total
(en millions d'euros)								
Actifs financiers								
Caisse, banques centrales et CCP					1 027			1 027
Comptes d'encaissement					2 202			2 202
Portefeuille de transaction	37 363							37 363
Actifs financiers sous option juste valeur	19 782					52	330	—
Instruments dérivés			20 836					20 836
Prêts et créances sur les établissements de crédit			42 019					42 019
Prêts et créances sur la clientèle				4 002				4 002
Investissements financiers					2 730			2 730
Autres actifs (y compris impôt différé)								
Total des actifs financiers	57 145	—	62 855	4 002	5 959	52	330	130 343
Total des actifs non financiers								2 504
Total de l'actif								132 847
Passifs financiers								
Dettes envers les établissements de crédit					23 930			23 930
Comptes créditeurs de la clientèle					33 406			33 406
Comptes d'encaissement					2 054			2 054
Portefeuille de transaction	25 693							25 693
Passifs financiers sous option juste valeur	20 360	273				30	436	273
Instruments dérivés								20 826
Dettes représentées par un titre					17 063			17 063
Autres passifs (y compris impôt courant)					1 810			1 810
Dettes subordonnées					774			774
Total des passifs financiers	46 053	273	—	—	79 037	30	436	125 829
Total des passifs non financiers								7 018
Total du passif								132 847

13 Portefeuille de transaction (actif)

(en millions d'euros)	2007	2006
Actifs de transaction :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	28 416	19 966
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	29 698	17 397
	58 114	37 363
(en millions d'euros)	2007	2006
Effets publics et valeurs assimilées	30 445	23 960
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 456	4 262
Actions et autres titres à revenu variable	13 089	4 448
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 251	3 411
Prêts et créances sur la clientèle	1 873	1 282
	58 114	37 363

L'évolution du portefeuille de transaction est liée au développement des activités de marché.

14 Instruments dérivés

Le tableau ci-après présente, par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

Au 31 décembre 2007						
(en millions d'euros)	Actifs			Passifs		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Taux de change	2 368	–	2 368	(2 699)	(29)	(2 728)
Taux d'intérêt	27 487	231	27 718	(26 598)	(419)	(27 017)
Actions	6 446	–	6 446	(6 706)	–	(6 706)
Dérivés de crédit	24	–	24	(22)	–	(22)
Matières premières et autres	–	–	–	–	–	–
Total brut	36 325	231	36 556	(36 025)	(448)	(36 473)
Compensations			–			–
Total net			36 556			(36 473)
Au 31 décembre 2006						
(en millions d'euros)	Actifs			Passifs		
	Transaction	Couverture	Total	Transaction	Couverture	Total
Taux de change	1 318	–	1 318	(1 443)	(20)	(1 463)
Taux d'intérêt	17 503	381	17 885	(17 353)	(441)	(17 794)
Actions	3 863	–	3 863	(4 461)	(5)	(4 466)
Dérivés de crédit	34	–	34	(39)	–	(39)
Matières premières et autres	–	–	–	–	–	–
Total brut	22 719	381	23 100	(23 296)	(466)	(23 762)
Compensations			(2 937)			2 937
Total net			20 164			(20 826)

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur est dépendante du cours d'un produit sous-jacent qui peut être une action, une obligation, un taux d'intérêt, un taux de change, un spread de crédit, une matière première, un indice boursier ou un autre indice. Les produits dérivés permettent d'accroître, de réduire ou de moduler l'exposition aux risques de crédit ou aux risques de marché. HSBC France est actif sur l'ensemble

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés (suite)

des marchés de produits dérivés, soit pour le compte de sa clientèle, soit pour gérer son exposition aux risques de crédit et de marché.

Les produits dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sous des intitulés distincts tant à l'actif qu'au passif. Figurent à l'actif les valeurs de marché positives, correspondant au coût que devrait supporter HSBC France s'il lui fallait remplacer l'ensemble des transactions dont la juste valeur est positive pour HSBC France en cas de défaillance simultanée de la totalité des contreparties concernées, et s'il était possible de remplacer ces transactions instantanément. Figurent au passif les valeurs de remplacement négatives, correspondant au coût que devraient supporter les contreparties de HSBC France s'il leur fallait remplacer l'ensemble des transactions dont la juste valeur est positive pour elles en cas de défaillance de HSBC France. Les éléments de passif et d'actif issus de diverses transactions sur produits dérivés ne se compensent que lorsque ces transactions concernent une même contrepartie, qu'il existe un droit légal de compensation et qu'il a été prévu de régler les flux de trésorerie réciproques sur base nette ou simultanée. L'évolution de la valeur des produits dérivés est constatée en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" ou "Produit net des instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur", à moins qu'ils ne soient qualifiés d'instruments de couverture.

a *Emploi des instruments dérivés*

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert trois grandes finalités : créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, réaliser des transactions pour compte propre, et gérer et couvrir les risques auxquels HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés détenus en tant qu'instruments de couverture sont formellement désignés comme tels suivant les dispositions de la norme IAS 39. Tous les autres instruments dérivés sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, en ayant recours le cas échéant à des accords de compensation. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

b *Instruments dérivés de transaction*

La plupart des transactions réalisées par HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction et pour le compte de la clientèle. Ces activités concernent notamment le montage et la commercialisation de produits dérivés auprès de la clientèle afin de permettre aux clients du groupe de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou anticipés. Les activités de transaction de produits dérivés ont généralement pour but de générer des profits en tirant parti de fluctuations de cours ou de marges sur des périodes courtes. Les positions peuvent être dénouées rapidement ou bien conservées un certain temps afin de profiter de l'évolution attendue des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou autres paramètres de marché. Les opérations de transaction recouvrent les activités de teneur de marché, de gestion de positions et d'arbitrage. Le teneur de marché propose des prix d'achat et de vente aux autres intervenants afin de générer des revenus en jouant sur les marges et les volumes ; la gestion de positions permet de gérer les positions de risques de marché en escomptant bénéficier d'une évolution favorable des cours, taux ou indices ; l'arbitrage consiste à réaliser des profits à partir d'écarts de valorisation entre les marchés et les produits.

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des

14 Instruments dérivés (suite)

couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus- et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction", exceptées les plus- et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", ainsi que les plus- et moins-values des éléments de couverture. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés de transaction prennent en compte les intérêts contractuels. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat sont comptabilisées dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" y compris les intérêts contractuels, à moins que les instruments dérivés ne soient associés à des instruments de dette émise, et dans ce cas, les intérêts contractuels sont comptabilisés en intérêt à payer avec l'intérêt à payer sur la dette émise.

Montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit

(en millions d'euros)	2007	2006
Taux de change	101 650	86 780
Taux d'intérêt	2 963 623	2 725 338
Actions	122 118	104 669
Dérivés de crédit	2 630	2 048
Matières premières et autres.....	-	-
Total	<u>3 190 021</u>	<u>2 918 835</u>

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Le montant notionnel des contrats sur dérivés de crédit de 2 630 millions EUR (2006 : 2 048 millions EUR) se répartit en achat de protection à hauteur de 1 985 millions EUR (2006 : 1 327 millions EUR) et en vente de protection à hauteur de 645 millions EUR (2006 : 721 millions EUR).

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

(en millions d'euros)	2007	2006
Solde non amorti au 1^{er} janvier	22	30
Nouvelles opérations	80	45
Intégration dans le compte de résultat sur la période :		
– amortissement	(26)	(15)
– paramètres devenus observables	(9)	(30)
– échéance ou fin	(24)	(5)
– variations de taux de change et autres	(1)	(3)
Solde non amorti au 31 décembre	<u>42</u>	<u>22</u>

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés (suite)

c Instruments dérivés de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent à HSBC France d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

Le tableau ci-après fait apparaître les montants notionnels sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006	
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur
Contrats de taux de change	11	591	2	596
Contrats de taux d'intérêt	64 196	7 641	55 958	4 404
Contrats actions	-	17	-	-

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC France correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 42 millions EUR à l'actif et à 80 millions EUR au passif (au 31 décembre 2006 : 52 millions EUR à l'actif et 30 millions EUR au passif).

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur :

(en millions d'euros)	2007	2006
- sur instruments de couverture	(61)	(8)
- sur éléments couverts attribuables au risque couvert	63	7

Au 31 décembre 2007, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est un gain de 2 millions EUR (au 31 décembre 2006 : une perte de 1 million EUR).

Couvertures de flux de trésorerie

HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs et de passifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et les projections de réinvestissements hautement probables issues d'analyses statistiques et de l'intention de gestion de la Direction. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie. Les cash-flows attendus cumulés de l'ensemble des portefeuilles permettent d'identifier les gains et pertes sur la partie efficace des dérivés identifiés en couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés directement en fonds propres en tant que gains ou pertes non reconnus en compte de résultat. Puis, ils sont transférés en résultat de la période lorsque les cash-flows attendus concernent le résultat de la période.

14 Instruments dérivés (suite)

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie s'établissait à 189 millions EUR à l'actif et à 368 millions EUR au passif (au 31 décembre 2006 : 330 millions EUR à l'actif et à 436 millions EUR au passif).

Echéanciers des flux de trésorerie attendus (en date du 31 décembre)

(en millions d'euros)	31 décembre 2007			
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois et moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Flux de trésorerie provenant des actifs	12 570	16 453	8 185	–
Flux de trésorerie provenant des passifs	(3 327)	(2 996)	(2 596)	(530)
Flux nets de trésorerie	9 243	13 457	5 589	(530)

(en millions d'euros)	31 décembre 2006			
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois et moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Flux de trésorerie provenant des actifs	8 600	5 776	5 513	293
Flux de trésorerie provenant des passifs	(4 303)	(1 460)	(430)	–
Flux nets de trésorerie	4 297	4 316	5 083	293

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2007	2006
Au 1^{er} janvier	(74)	136
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice	(62)	(204)
Montants retirés des capitaux propres et inscrits		
dans le compte de résultat durant l'exercice	(3)	(117)
Impôts différés	22	111
Au 31 décembre	(117)	(74)

Au 31 décembre 2007, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est une perte de 1 million EUR (au 31 décembre 2006 : une perte de 3 millions EUR).

d Dérivés incorporés : épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (PEL / CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- (ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne-logement uniquement) ;
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis.

Etats financiers consolidés (suite)

14 Instruments dérivés (suite)

(iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2007, les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement représentent un passif de 1 million EUR (au 31 décembre 2006 : un passif de 5 millions EUR).

15 Investissements financiers

(en millions d'euros)	2007	2006
Investissements financiers :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	754	1 144
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	3 296	2 858
	4 050	4 002

(en millions d'euros)	2007		2006	
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Effets publics et valeurs assimilées	952	952	1 105	1 105
– titres disponibles à la vente	952	952	1 105	1 105
– titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–
Obligations	1 312	1 312	303	303
– titres disponibles à la vente ¹	1 312	1 312	303	303
– titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–
Actions ²	1 786	1 786	2 594	2 594
– Titres disponibles à la vente	1 786	1 786	2 594	2 594
Total des investissements financiers	4 050	4 050	4 002	4 002

1 2007 : y compris les actifs rachetés aux fonds monétaires dynamiques pour un montant de 612 millions EUR et des actifs repris dans le cadre des garanties de liquidité pour un montant de 356 millions EUR.

2 Principaux mouvements sur les titres de capital :

- cessions des participations (valeur nette comptable au 31 décembre 2006) : HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA un montant de 977 millions EUR et Euronext pour un montant de 132 millions EUR ;
- acquisitions (valeur nette comptable au 31 décembre 2007) : parts de fonds monétaires dynamiques pour un montant de 667 millions EUR.

16 Titrisations et autres transactions structurées

Dans le cadre de son activité, HSBC France a réalisé des transactions aux termes desquels HSBC France a transféré des actifs financiers à des tiers ou à des structures ad hoc. Ces transferts ont pu donner lieu à décomptabilisation totale ou partielle des actifs concernés :

- (i) la décomptabilisation totale est réalisée lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Le risque inclut le risque de crédit, de taux d'intérêt, de change, et de prix. De plus, la décomptabilisation totale est réalisée notamment lorsque les droits contractuels de recevoir les cash-flows d'un instrument financier sont conservés mais qu'une obligation contractuelle de payer ces cash-flows sans délai à une contrepartie existe ;
- (ii) la décomptabilisation est partielle lorsque HSBC France vend ou transfère les actifs financiers mais conserve une part substantielle des risques et avantages. Ces actifs restent comptabilisés dans la mesure où l'implication d'HSBC France continue.

16 Titrisations et autres transactions structurées (suite)

La majorité des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation concerne (i) les titres détenus par les contreparties dans le cadre des collatéraux sur les opérations de pensions ou (ii) les titres prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres. Le tableau suivant présente les valeurs comptables des actifs financiers ne remplissant pas les conditions de décomptabilisation ainsi que leur passif associé :

(en millions d'euros)	2007		2006	
	<i>Montant des actifs</i>	<i>Montant des passifs associés</i>	<i>Montant des actifs</i>	<i>Montant des passifs associés</i>
Nature de la transaction				
Opération de pension de titres	30 166	30 166	20 996	20 996
Opération de prêt de titres	–	–	–	–
Total	30 166	30 166	20 996	20 996

17 Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

a Principales entreprises mises en équivalence

Au 31 décembre 2007, suite à la cession des sociétés Erisa et Erisa IARD, le groupe HSBC France ne consolide par mise en équivalence que quelques entités dont l'impact est jugé non significatif dans les comptes consolidés.

	Au 31 décembre 2006		
	<i>Pays d'immatriculation</i>	<i>Participation du groupe dans le capital</i>	<i>Capital émis (100 %, en millions d'euros)</i>
Erisa	France	49,99 %	115
Erisa IARD	France	49,98 %	7

Tous les investissements dans des entreprises mises en équivalence énumérés ci-dessus sont détenus par HSBC France et ses filiales.

Informations financières agrégées des entreprises mises en équivalence

(chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

(en millions d'euros)	2007	2006
Actif	64	13 177
Passif	44	12 820
Revenus	16	2 685
Résultat net	2	39

b Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

	31 décembre 2007		
	<i>Activité</i>	<i>Participation du groupe dans le capital</i>	<i>Capital</i>
HCM Holdings Ltd	Holding	51 %	–

Etats financiers consolidés (suite)**17 Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint** (suite)

	31 décembre 2006	
	<i>Activité</i>	<i>Participation du groupe dans le capital</i>
HCM Holdings Ltd	Holding	51 %
		<i>Capital</i>
		–

Bien que le groupe détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Ltd, l'accord conclu avec l'autre actionnaire intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

(chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

(en millions d'euros)	2007	2006
Actif circulant	1	10
Actif immobilisé	–	–
Passif court terme	–	–
Passif long terme	1	10
Produits	–	1
Charges	–	–

18 Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles

Le poste "Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles" regroupe les écarts d'acquisition qui résultent de regroupements d'entreprises, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

a Ecart d'acquisition

(en millions d'euros)	2007	2006
Coût		
Au 1^{er} janvier	429	420
Acquisitions	–	10
Cessions	–	–
Ecart de conversion	–	(1)
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–
Au 31 décembre	429	429
Cumul des pertes de valeur		
Au 1^{er} janvier	(32)	(32)
Cessions	–	–
Pertes pour dépréciation transitant par le compte de résultat	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	–
Au 31 décembre	(32)	(32)
Valeur comptable au 31 décembre	397	397

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

b Autres immobilisations incorporelles

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre 2007 se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Coût				
Au 1^{er} janvier 2007	140	47	55	242
Acquisitions	-	15	2	17
Cessions	-	-	-	-
Ecarts de conversion.....	-	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations.....	-	(9)	(19)	(28)
Au 31 décembre 2007	140	53	38	231
Cumul des amortissements				
Au 1^{er} janvier 2007	(137)	(28)	(13)	(178)
Dotations de l'exercice ¹	(2)	(12)	(1)	(15)
Cessions	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	-	-
Reprises de provisions pour dépréciation.....	-	-	-	-
Ecarts de conversion.....	-	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations.....	2	9	4	15
Au 31 décembre 2007	(137)	(31)	(10)	(178)
Valeur comptable au 31 décembre 2007	3	22	28	53

(en millions d'euros)	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Coût				
Au 1^{er} janvier 2006	140	45	58	243
Acquisitions	-	5	2	7
Cessions	-	-	-	-
Ecarts de conversion.....	-	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations.....	-	(3)	(5)	(8)
Au 31 décembre 2006	140	47	55	242
Cumul des amortissements				
Au 1^{er} janvier 2006	(134)	(18)	(18)	(170)
Dotations de l'exercice ¹	(8)	(12)	-	(20)
Cessions	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	-	-
Reprises de provisions pour dépréciation.....	-	-	-	-
Ecarts de conversion.....	-	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations.....	5	2	5	12
Au 31 décembre 2006	(137)	(28)	(13)	(178)
Valeur comptable au 31 décembre 2006	3	19	42	64

¹ La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

Etats financiers consolidés (suite)

18 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

c Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	2007	2006
Coût		
Ecarts d'acquisition - valeur comptable (Note 18 a)	397	397
Autres immobilisations incorporelles - valeur comptable (Note 18 b)	53	64
	<u>450</u>	<u>461</u>

19 Immobilisations corporelles

a Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et Installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1 ^{er} janvier 2007	507	317	824
Acquisitions	2	59	61
Ajustements de juste valeur	-	-	-
Cessions	(2)	(2)	(4)
Ecarts de conversion	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹ .	(49)	(48)	(97)
Au 31 décembre 2007	<u>458</u>	<u>326</u>	<u>784</u>
Cumul des amortissements			
Au 1 ^{er} janvier 2007	(29)	(108)	(137)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(10)	(54)	(64)
Cessions	-	1	1
Ecarts de conversion	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹ .	9	46	55
Au 31 décembre 2007	<u>(30)</u>	<u>(115)</u>	<u>(145)</u>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2007	<u>428</u>	<u>211</u>	<u>639</u>

1 Dont montant net des actifs reclassés en "Actifs non courants destinés à être cédés" pour 42 millions EUR.

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i>	<i>Agencements et Installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition ou juste valeur			
Au 1 ^{er} janvier 2006	518	290	808
Acquisitions	3	57	60
Ajustements de juste valeur	-	-	-
Cessions	(18)	(1)	(19)
Ecarts de conversion	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹ .	4	(29)	(25)
Au 31 décembre 2006	<u>507</u>	<u>317</u>	<u>824</u>
Cumul des amortissements			
Au 1 ^{er} janvier 2006	(16)	(86)	(102)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(10)	(52)	(62)
Cessions	4	-	4
Ecarts de conversion	-	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ¹ .	(7)	30	23
Au 31 décembre 2006	<u>(29)</u>	<u>(108)</u>	<u>(137)</u>
Valeur nette comptable au 31 décembre 2006	<u>478</u>	<u>209</u>	<u>687</u>

1 Dont actifs pris en crédit-bail pour une valeur nette comptable de 6,4 millions EUR avec une charge d'amortissement de 0,3 million EUR au 31 décembre 2006.

19 Immobilisations corporelles (suite)

b Immeubles de placement

La valeur au bilan des immeubles de placement évalués à leur juste valeur est la suivante :

(en millions d'euros)	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Terrains et immeubles de placement	–	35

Au 1^{er} janvier 2006, HSBC France détenait un immeuble classé comme immeuble de placement. Au cours de l'année 2007, cet immeuble a été classé en "Actifs destinés à être cédés". Les immeubles de placement sont évalués en valeur de marché déterminée par des professionnels à chaque clôture.

Le poste "Autres produits d'exploitation" inclut des revenus locatifs d'un montant de 2 millions EUR (2006 : 2 millions EUR) perçus par le groupe HSBC France sur ses immeubles de placement.

c Immobilisations corporelles et immeubles de placement

(en millions d'euros)	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Immobilisations corporelles – valeur comptable (Note 19 a)	<u>639</u>	<u>687</u>
Immeubles de placement – valeur comptable (Note 19 b)	–	35
	<u>639</u>	<u>722</u>

Etats financiers consolidés (suite)

20 Liste des sociétés consolidées

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation*</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2007	% 2006
Réseaux bancaires					
Banque Chaix	France	IG	Banque	100,0	100,0
Banque de Savoie	France	IG	Banque	99,9	99,9
Banque Dupuy, de Parseval	France	IG	Banque	100,0	100,0
Banque Marze	France	IG	Banque	100,0	100,0
Banque Pelletier	France	IG	Banque	100,0	100,0
Compagnie du Delta Rhodanien ³	France	IG	Sté immobilière	–	100,0
Compagnie Financière Iles du Rhône (CFIR) ⁴	France	IG	Sté de portefeuille	–	100,0
COPARI	France	IG	Sté immobilière	99,8	99,8
Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO)	France	IG	Banque	100,0	100,0
Elysées Factor	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Financière d'Uzès	France	MEE	Sté financière	34,0	34,0
Hervet Mathurins	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC de Baecque Beau	France	IG	Banque	100,0	100,0
HSBC Herve	France	IG	Banque	100,0	100,0
HSBC Picardie	France	IG	Banque	100,0	100,0
HSBC UB	France	IG	Banque	100,0	100,0
Massilia Participations Immobilières	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Provençale de Participation	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Provence Languedoc Finance ³	France	IG	Sté financière	–	99,8
SARL Neuilly Valeurs	France	IG	Sté de portefeuille	99,8	99,8
SCI Château Richard	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
SCI Les Hauts de Malençons	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
SCI Neuilly Vichy	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
SCI Pelletier	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
SNC Neuilly l'Ecrin	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Société Anonyme Professionnelle de Crédit (SAPC Ufipro Recouvrement)	France	IG	Banque	100,0	100,0
Société Auxiliaire Immobilière	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Société Immobilière et Foncière Savoissienne (SIFS)	France	IG	Sté immobilière	99,9	99,9
Société Immobilière Provence Côte d'Azur	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Société Marseillaise de Crédit	France	IG	Banque	100,0	100,0
Sofimurs ²	France	IG	Sté de crédit-bail immobilier	–	100,0
Société Immobilière de la Région Rhône-Alpes (SIRRA)	France	IG	Sté de services	100,0	99,9
Union pour la Gestion et les Transactions (UGT)	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Vernet Expansion	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Vernet Rendement 22	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Vernet Rendement 37	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Banque de financement, d'investissement et de marchés					
AGF Actions Plus ⁶	France	IG	Sté financière	–	100,0
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	IG	Sté financière	85,0	85,0
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 9	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEM 10	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
DEMPAR 4	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Elysées GmbH	Allemagne	IG	Sté financière	100,0	100,0
FCPE Aéro Parts Multi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0

* IG : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence.

2 Fusion avec HSBC Real Estate Leasing (France).

3 Dissolution par transmission universelle de patrimoine dans la Banque Chaix.

4 Dissolution par transmission universelle de patrimoine dans HSBC France.

6 Déconsolidation.

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation*</i>	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2007	% 2006
FDM 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 3	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 4	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 6	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 7	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 8	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 9	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
FDM 10	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 2	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 5	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 6	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finanpar 7	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Finely	France	IG	Sté financière	99,8	99,8
Foncière Ellysées	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
France Titrisation	France	MEE	Sté de services	33,3	33,3
HSBC Financial Products (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Leasing (Belgique)	Belgique	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Middle East Leasing Partnership	Dubai	IG	Sté financière	85,0	–
HSBC Paris Immo Buro (SCPI)	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
HSBC Real Estate Leasing (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC REIM (France)	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
HSBC Securities (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Securities Services (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Immobilière Bauchard	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Moabi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Neuilly Saint-Paul	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Realimo Negociation	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
SAF Baiyun	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Baobab	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang ba	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang jiu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang liu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang qi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang san	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shi'er	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang shiyi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang wu	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Chang jiang yi	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Guangzhou	France	IG	Sté financière	100,0	–
SAF Palissandre	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAF Zhu jiang	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SAS Losange Immobilier	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Saussaies Haussmann	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
SNCB / M6-2007A ⁶	France	IG	Sté financière	–	100,0
SNCB / M6-2007B (ex-SAF Huang he) ⁶	France	IG	Sté financière	–	100,0
Société Financière et Mobilière (SFM)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Société Immobilière Malesherbes-Anjou	France	IG	Sté immobilière	100,0	100,0
Sopingest	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Thasosfin	France	IG	Sté financière	100,0	100,0

* IG : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence.

⁶ Déconsolidation.

Etats financiers consolidés (suite)

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2007	% 2006
Gestion d'actifs					
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté financière	100,0	100,0
Global Marco High Risk	France	IG	Sté financière	100,0	–
Halbis Capital Management (France)	France	IG	Sté de gestion	100,0	99,7
HCM Holdings Ltd	Royaume-Uni	Contrôle conjoint	Sté financière	51,0	51,0
HSBC Asset Management Holding ⁴	France	IG	Sté financière	–	100,0
HSBC Epargne Entreprise (France)	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Horizon 2007	France	IG	Sté financière	81,0	–
HSBC Horizon 2008	France	IG	Sté financière	73,0	–
HSBC Horizon 2034-2036	France	IG	Sté financière	78,0	–
HSBC Investments (France)	France	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
HSBC Investments FCP France	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
HSBC Multimanager World Equity	France	IG	Sté financière	100,0	–
Isère 2010	France	IG	Sté financière	76,0	–
Moderato 85	France	IG	Sté financière	70,0	–
Moderato 95	France	IG	Sté financière	89,0	–
SGF Allegro	France	IG	Sté financière	91,0	–
Sinopia AM Luxembourg	Luxembourg	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
Sinopia Asset Management	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Sinopia Asset Management (UK) Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté de services	100,0	100,0
Sinopia Asset Management Asia	Hong Kong	IG	Sté de gestion	100,0	100,0
Sinopia Danube 2015	France	IG	Sté financière	–	98,7
Sinopia Digit Long Terme	France	IG	Sté financière	80,0	–
Sinopia Financial Services	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Sinopia HSBC Guarant 2016 US	France	IG	Sté financière	–	100,0
Sinopia HSBC Guarant 2021 US	France	IG	Sté financière	–	100,0
Sinopia Société de Gestion	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Sinopia SpreadCash	France	IG	Sté financière	99,9	99,9
Sinopia TRS 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
SNC Olivier d'Antibes	France	IG	Sté financière	60,0	60,0
Banque privée					
Byron Equilibre	France	IG	Courtier d'assurances	99,8	99,8
Compagnie de Gestion de Patrimoine du CCF ⁴	France	IG	Banque	–	100,0
Delosfin SA	France	IG	Sté de portefeuille	99,9	99,8
Eurofin Assurance SA	France	IG	Courtier d'assurances	99,8	99,7
Eurofin Capital Partners (ECP)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	99,3
HSBC Private Bank France	France	IG	Banque	100,0	99,9
HSBC Republic Assurance SARL	France	IG	Courtier d'assurances	100,0	99,9
LGI	Luxembourg	IG	Gérant de Fortune	100,0	99,9
Louvre Gestion	France	IG	Sté financière	100,0	99,9
Octogone Immobilier	France	IG	Sté immobilière	100,0	99,9
SCI Triangle d'Or	France	IG	Sté immobilière	100,0	99,9
Assurance					
CAPISSIMO FCP 3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
CCF GARANTI OCTOBRE 2006 FCP ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
CCF Opportunité Juin 2008 FCP ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
Elysée Ecrins FCP ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
Erisa ^{1,5}	France	MEE	Compagnie d'assurance	–	50,0
ERISA ACTIONS GRANDES VALEURS ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
Erisa Diversifié N2 FCP ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
Erisa IARD ^{1,5}	France	MEE	Compagnie d'assurance	–	50,0

* IG : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence.

1 Augmentation du pourcentage d'intérêt.

4 Dissolution par transmission universelle de patrimoine dans HSBC France.

5 Cession à HSBC Bank plc - succursale de Paris.

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays	Méthode de consolidation*	Activité principale	Part du capital détenu par le groupe HSBC France	
				% 2007	% 2006
Erisa Opportunités FCP ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
EURO INNOV.EQUILIBRE.FCP 3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
EURO INNOVATION FCP 3DEC ⁵ . . .	France	IG	Sté financière	–	–
HORIZON 2032 A FCP 3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC Actions Intles FCP 3Dec ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC AVANTAGE DYNAMIQUE FCP ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC DYNAMIQUE FCP 3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC EQUILIBRE FCP 3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC EUROPEAN FIX.INCOME. D FCP ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC HORIZON 2009 A FCP 3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC HORIZON 2010-2012 FCP ^{5,7} . . .	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC HORIZON 2013-2015 FCP ^{5,7} . . .	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC HORIZON 2016-2018 FCP ^{5,7} . . .	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC HORIZON 2022 A FCP 3DEC	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC HORIZON 2023 A FCP 3DEC	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC HORIZON 2027 A FCP 3DEC	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC Multimanager Asia Equity ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC MULTIMANAGER DEF.FCP 3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC MULTIMANAGER EXPA. FCP3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC MULTIMANAGER HARM. FCP3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC MULTIMANAGER OFF.FCP3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC MULTIMAN.OPTI SHARPE FCP ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC Objectif 3-6-8 FCP 3Dec ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC Oblig Euro Très Long Terme class ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC OBLIG.MONDE C FCP ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC Plus FCP 3Dec ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC PRUDENCE FCP 3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
HSBC Spread ABS ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
ISOCELE 3-5 ANS FCP 3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
QUINTISSIMO 2008 FCP ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
SCI Erisa Immo 1 ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
Sinopia AME. Index B EUR C.3Dec ⁵ . . .	Luxembourg	IG	Sté financière	–	–
VITISSIMO 2010 FCP 3DEC ⁵	France	IG	Sté financière	–	–
Autres					
Charterhouse Management Service Limited	Royaume-Uni	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Elysées Forêts	France	IG	Sté de services	75,2	58,2
Elysées Formation	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Enership	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Excofina	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
FinanCités.	France	MEE	Société de Capital Risque	25,0	–
Finanpar 17 ⁴	France	IG	Sté de portefeuille	–	100,0
Forepar	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Hervet Participation	France	IG	Sté de portefeuille	99,8	99,8
HSBC PP 1	France	IG	Sté financière	100,0	100,0
Nobel	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Serdac	Suisse	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
SGEFF	France	IG	Sté de services	100,0	100,0
Société Française et Suisse (SFS)	France	IG	Sté de portefeuille	100,0	100,0
Value Fund 1.	France	IG	Sté financière	81,8	63,6
Value Fund 2.	France	MEE	Sté financière	45,4	18,2

* IG : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence.

⁴ Dissolution par transmission universelle de patrimoine dans HSBC France.

⁵ Cession à HSBC Bank plc - succursale de Paris.

⁷ Fusion de fonds.

Etats financiers consolidés (suite)

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Entrées du périmètre</i>	<i>Année</i>	<i>Entrées du périmètre</i>	<i>Année</i>
AGF Actions Plus	2006	HSBC EUROPEAN FIX.INCOME. D FCP ..	2007
Beau Soleil Limited Partnership	2006	HSBC Horizon 2007.	2007
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	2006	HSBC Horizon 2008.	2007
FCPE Aéro Parts Multi	2006	HSBC HORIZON 2009 A FCP 3DEC	2007
HSBC Leasing Belgium	2006	HSBC HORIZON 2010-2012 FCP	2007
HSBC Paris Immo Buro (SCPI)	2006	HSBC HORIZON 2013-2015 FCP	2007
SAF Chang jiang ba	2006	HSBC HORIZON 2016-2018 FCP	2007
SAF Chang jiang er	2006	HSBC HORIZON 2022 A FCP 3DEC	2007
SAF Chang jiang jiu	2006	HSBC HORIZON 2023 A FCP 3DEC	2007
SAF Chang jiang liu	2006	HSBC HORIZON 2027 A FCP 3DEC	2007
SAF Chang jiang qi	2006	HSBC Horizon 2034-2036	2007
SAF Chang jiang san	2006	HSBC Middle East Leasing Partnership (Dubai)	2007
SAF Chang jiang shi	2006	HSBC MULTIMAN.OPTI SHARPE FCP ...	2007
SAF Chang jiang shi'er	2006	HSBC Multimanager Asia Equity	2007
SAF Chang jiang shiyi	2006	HSBC MULTIMANAGER DEF.FCP 3DEC .	2007
SAF Chang jiang wu	2006	HSBC MULTIMANAGER EXPA.FCP3DEC	2007
SAF Chang jiang yi	2006	HSBC MULTIMANAGER HARM.FCP3DEC	2007
Sinopia Danube 2015	2006	HSBC MULTIMANAGER OFF.FCP3DEC. .	2007
Sinopia HSBC Guarant 2016 US	2006	HSBC Multimanager World Equity	2007
Sinopia HSBC Guarant 2021 US	2006	HSBC Objectif 3-6-8 FCP 3Dec	2007
Sinopia SpreadCash	2006	HSBC Oblig Euro Très Long Terme class	2007
CAPISSIMO FCP 3DEC	2007	HSBC OBLIG.MONDE C FCP	2007
CCF GARANTI OCTOBRE 2006 FCP	2007	HSBC Plus FCP 3Dec	2007
CCF Opportunité Juin 2008 FCP	2007	HSBC PRUDENCE FCP 3DEC	2007
Elysée Ecrins FCP	2007	HSBC Spread ABS	2007
Erisa Actions Grandes Valeurs FCP	2007	Isère 2010	2007
Erisa Diversifié N2 FCP	2007	ISOCELE 3-5 ANS FCP 3DEC	2007
Erisa Opportunités FCP	2007	Moderato 85	2007
EURO INNOV.EQUILIBRE.FCP 3DEC	2007	Moderato 95	2007
EURO INNOVATION FCP 3DEC	2007	QUINTISSIMO 2008 FCP	2007
Financités	2007	SAF Baiyun	2007
Global Marco High Risk	2007	SAF Guangzhou.	2007
HORIZON 2032 A FCP 3DEC	2007	SCI Erisa Immo 1	2007
HSBC Actions Intles FCP 3Dec	2007	SGF Allegro	2007
HSBC AVANTAGE DYNAMIQUE FCP	2007	Sinopia AME. Index B EUR C.3Dec	2007
HSBC DYNAMIQUE FCP 3DEC	2007	Sinopia Digit Long Terme	2007
HSBC EQUILIBRE FCP 3DEC	2007	VITISSIMO 2010 FCP 3DEC	2007

20 Liste des sociétés consolidées (suite)

Fusion :

Fusion de Sofimurs avec HSBC Real Estate Leasing (France)

Cession à HSBC Bank plc Succursale de Paris (cf. Note 3) :

CAPISSIMO FCP 3DEC

CCF GARANTI OCTOBRE 2006 FCP

CCF Opportunité Juin 2008 FCP

Elysée Ecrins FCP

Erisa

Erisa Actions Grandes Valeurs FCP

Erisa Diversifié N2 FCP

Erisa IARD

Erisa Opportunités FCP

EURO INNOV.EQUILIBRE.FCP 3DEC

EURO INNOVATION FCP 3DEC

HORIZON 2032 A FCP 3DEC

HSBC Actions Intles FCP 3Dec

HSBC AVANTAGE DYNAMIQUE FCP

HSBC DYNAMIQUE FCP 3DEC

HSBC EQUILIBRE FCP 3DEC

HSBC EUROPEAN FIX.INCOME. D FCP

HSBC HORIZON 2009 A FCP 3DEC

HSBC HORIZON 2010-2012 FCP

HSBC HORIZON 2013-2015 FCP

HSBC HORIZON 2016-2018 FCP

HSBC HORIZON 2022 A FCP 3DEC

HSBC HORIZON 2023 A FCP 3DEC

HSBC HORIZON 2027 A FCP 3DEC

HSBC MULTIMAN.OPTI SHARPE FCP

HSBC Multimanager Asia Equity

HSBC MULTIMANAGER DEF.FCP 3DEC

HSBC MULTIMANAGER EXPA.FCP3DEC

HSBC MULTIMANAGER HARM.FCP3DEC

HSBC MULTIMANAGER OFF.FCP3DEC

HSBC Objectif 3-6-8 FCP 3Dec

HSBC Oblig Euro Très Long Terme class

HSBC OBLIG.MONDE C FCP

HSBC Plus FCP 3Dec

HSBC PRUDENCE FCP 3DEC

HSBC Spread ABS

ISOCELE 3-5 ANS FCP 3DEC

QUINTISSIMO 2008 FCP

SCI Erisa Immo 1

Sinopia AME. Index B EUR C.3Dec

VITISSIMO 2010 FCP 3DEC

Dissolution par transmission universelle de patrimoine :

Compagnie de Gestion de Patrimoine du CCF

Compagnie du Delta Rhodanien

Compagnie Financière des Iles du Rhône (CFIR)

HSBC Asset Management Holding

Provence Languedoc Finance

Finanpar 17

Déconsolidation :

AGF Actions Plus

SNCB / M6-2007A

SNCB / M6-2007B (ex-SAF Huang He)

Changement de dénomination :

SNCB / M6-2007B (ex-SAF Huang He)

Fusion de fonds :

- HSBC HORIZON 2010-2012 FCP : fusion des fonds
HSBC HORIZON 2010 FCP, HSBC HORIZON 2011 FCP
et HSBC HORIZON 2012 FCP
- HSBC HORIZON 2013-2015 FCP : fusion des fonds
HSBC HORIZON 2013 FCP, HSBC HORIZON 2014 FCP
et HSBC HORIZON 2015 FCP
- HSBC HORIZON 2016-2018 FCP : fusion des fonds
HSBC HORIZON 2016 FCP, HSBC HORIZON 2017 FCP
et HSBC HORIZON 2018 FCP

Etats financiers consolidés (suite)**21 Autres actifs**

(en millions d'euros)	2007	2006
Impôts courants	99	291
Actifs non courants destinés à être cédés	84	–
Autres actifs	3 539	2 436
	3 722	2 727

Actifs non courants destinés à être cédés

(en millions d'euros)	2007	2006
Terrains, constructions et agencements	42	–
Immeubles de placements	42	–
Total	84	–

En 2007, la Direction Générale de HSBC France a décidé de la cession d'actifs immobiliers du groupe. Les actifs concernés par cette cession respectent les conditions indiquées dans l'IFRS 5 et rappelées dans la Note 2 z, ils ont donc été classés en "Actifs non courants destinés à être cédés".

22 Passifs financiers sous option juste valeur

(en millions d'euros)	2007	2006
Dettes envers les établissements de crédit	–	–
Dettes envers la clientèle	166	54
Dettes représentées par un titre	157	206
Dettes subordonnées	13	13
	336	273

Au 31 décembre 2007, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 8,5 millions EUR pour le groupe HSBC France (14,1 millions EUR au 31 décembre 2006).

Au 31 décembre 2007, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuable à des modifications du risque de crédit atteignait 2,4 millions EUR pour le groupe HSBC France (0,5 million EUR au 31 décembre 2006).

23 Autres passifs

(en millions d'euros)	2007	2006
Part non détenue par le groupe dans les fonds consolidés	–	–
Dettes sur paiements en actions	42	12
Passifs de crédit-bail	–	7
Autres éléments de passif	1 508	1 510
	1 550	1 529

24 Provisions pour risques et charges

a Impôts différés

(en millions d'euros)	2007			2006		
	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Total</i>
Différences temporaires :						
– engagements de retraite	48	2	(46)	45	–	(45)
– crédit-bail	(28)	–	28	(33)	–	33
– réévaluation des immobilisations	(73)	–	73	(66)	–	66
– autres différences temporaires	80	–	(80)	57	–	(57)
	27	2	(25)	3	–	(3)

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	2007	2006
Couverture de flux de trésorerie	59	39
Réserve des titres disponibles à la vente	(43)	(63)
Ecarts actuariels	(3)	(4)

b Autres provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
Au 1^{er} janvier 2007	133
Dotations aux provisions	23
Provisions utilisées	(26)
Reprise de provisions	(49)
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements	(3)
Au 31 décembre 2007	78
 (en millions d'euros)	
Au 1 ^{er} janvier 2006	165
Dotations aux provisions	23
Provisions utilisées	(12)
Reprise de provisions	(39)
Variations de change, changement de périmètre de consolidation et autres mouvements	(4)
Au 31 décembre 2006	133

Au 31 décembre 2007, le poste "Provisions pour risques et charges" comprend une provision de 15 millions EUR, fondée sur une estimation des coûts des départs volontaires et des départs en retraite aidés au titre du plan social mis en place en 2005, dans le cadre du Plan Stratégique 2005-2008 (au 31 décembre 2006 : 28 millions EUR).

Etats financiers consolidés (suite)

25 Opérations de pension et comptes de règlement

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Actif		
Prêts et créances sur la clientèle :		
– prises en pension	17 111	6 562
– comptes de règlement	388	704
Prêts et créances sur établissements de crédit :		
– prises en pension	31 238	18 361
– comptes de règlement	2 725	1 788
	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
(en millions d'euros)		
Passif		
Dettes envers la clientèle :		
– mises en pension	13 578	7 471
– comptes de règlement	1 315	1 192
Dettes envers les établissements de crédit :		
– mises en pension	35 904	14 613
– comptes de règlement	1 876	1 402

26 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	2007	2006
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti	262	774
– sous option juste valeur	13	13
	275	787

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	2007	2006
500 M EUR * Taux variable – échéance 2011 ¹	–	500
150 M EUR * Taux variable – échéance 2014	150	150
10 Md JPY Taux variable – Titres subordonnés à durée indéterminée	66	70
15 M EUR Taux variable – échéance 2015	13	13
5 Md JPY Taux variable – Titres subordonnés à durée indéterminée	30	36
Taux variable – Autres titres subordonnés	16	18
	275	787

* Emissions souscrites par HSBC Bank plc.

¹ HSBC France a procédé au remboursement anticipé de cette dette en 2007.

27 Portefeuille de transaction (passif)

(en millions d'euros)	2007	2006
Positions nettes vendeuses de titres	26 204	20 184
Dépôts interbancaires	4 100	2 200
Dépôts clientèle	3 716	1 035
Dettes représentées par un titre	1 944	2 274
Total	35 964	25 693

28 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, ou un passif éteint entre des parties correctement informées pour des transactions conclues dans des conditions normales.

Dispositif de contrôle

La détermination des justes valeurs est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que ces justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante du preneur de risque. La responsabilité finale pour la détermination des justes valeurs est du ressort de la Direction Financière qui reporte fonctionnellement au Directeur Financier du Groupe HSBC. La Direction Financière établit les principes comptables et les procédures de validation des évaluations, elle a la responsabilité de vérifier que les méthodes appliquées sont conformes aux principes comptables applicables.

Pour les justes valeurs déterminées sur la base de modèles, le dispositif de contrôle peut prévoir, dans certains cas, le développement ou la validation indépendants de modèles, la revue indépendante de la détermination des hypothèses prises en compte dans les modèles, la validation ou la détermination indépendante d'ajustements complémentaires aux résultats issus des modèles et, lorsque cela est possible, la validation indépendante du résultat des modèles. Les justes valeurs déterminées sans utilisation de modèles sont basées sur des prix déterminés ou validés de manière indépendante. Les résultats des validations indépendantes font l'objet d'une information au management et des ajustements aux justes valeurs sont effectués si nécessaire.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur incluent les actifs et passifs du portefeuille de transaction, les instruments financiers sous option juste valeur, les dérivés et les instruments financiers classés en actifs disponibles à la vente (effets publics et valeurs assimilées, obligations et actions).

La fiabilité de la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers enregistrés dans le bilan consolidé dépend des méthodes retenues pour la détermination des justes valeurs présentées ci-après :

Cotation de marché

Instruments financiers présentant une cotation sur un marché actif.

Evaluation utilisant des données de marché observables

Instruments financiers présentant des cotations pour des instruments similaires sur un marché actif ou cotations pour des instruments financiers identiques ou similaires sur un marché non actif ou instruments financiers utilisant des modèles au sein desquels tous les paramètres significatifs sont observables.

Evaluation utilisant des données de marché non observables

Instruments financiers évalués sur la base de modèle au sein desquels un ou plusieurs éléments significatifs ne sont pas des données observables.

La méthode de détermination de la juste valeur la plus fiable est la cotation sur un marché liquide. Dans le cas où, pour un instrument financier donné, le marché n'est pas actif, les techniques d'évaluation sont utilisées. La majorité des techniques d'évaluation reposent uniquement sur des données de marché observables. La fiabilité de la mesure de la juste valeur est ainsi très forte.

Etats financiers consolidés (suite)

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Cependant, certains instruments financiers sont évalués sur la base de technique d'évaluation utilisant un ou plusieurs paramètres de marché non observables. Pour ces instruments, la juste valeur déterminée comporte une part de jugement. Le terme "non observable", dans ce contexte, signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles permettant de déterminer le niveau pour lequel une transaction, dans des conditions normales, pourrait être réalisée, mais il ne signifie pas qu'il n'existe pas de données de marché disponibles pour l'évaluation (des données historiques peuvent par exemple être utilisées). De plus, le classement retenu est basé sur le critère le plus défavorable. En conséquence, le niveau d'incertitude dans la détermination des paramètres non observables est inférieur au montant de la juste valeur.

Dans certaines circonstances, le groupe applique l'option juste valeur pour sa dette émise. Lorsqu'elle est disponible, la juste valeur sera déterminée sur la base des prix cotés sur un marché actif pour les instruments concernés. Lorsqu'elle n'est pas disponible, la juste valeur sera basée soit sur la cotation de ces instruments sur un marché non actif, soit estimée en comparant les cotations sur un marché actif d'instruments similaires. La juste valeur de ces instruments intègre le risque de crédit propre (spread émetteur). Les pertes et les gains résultant de la variation du spread émetteur sur la propre dette sont pris en résultat sur la durée de vie de l'émission.

Les titres émis dans le cadre d'émissions structurées et certains autres instruments hybrides sont classés en portefeuille de transaction et comptabilisés à leur juste valeur. Les spreads de crédit appliqués à ces instruments sont fonction des spreads retenus par le Groupe pour le lancement des émissions structurées. Ces spreads de marché sont significativement plus étroits que les spreads de crédit observés sur les marchés obligataires traditionnels ou les dérivés de crédit (*credit default swap*).

Toutes les positions nettes sur des instruments financiers et tous les portefeuilles d'instruments dérivés sont valorisés au prix demandé ou au prix offert, selon les cas. Les positions acheteuses sont comptabilisées au prix demandé et les positions vendeuses au prix offert.

La juste valeur des détentions significatives d'instruments financiers est déterminée à partir d'un multiple de la valeur d'un seul instrument, sans opérer d'ajustement de bloc qui viserait à refléter l'importance de ces participations.

Les modèles d'évaluation utilisés en l'absence de cours de marché disponibles intègrent certaines hypothèses dont le groupe estime qu'elles seraient utilisées par un intervenant de marché pour déterminer la juste valeur de ces instruments. Lorsque, de l'avis du groupe, le modèle d'évaluation ne permet pas d'appréhender l'ensemble des éléments, des ajustements peuvent être effectués en dehors du modèle. A titre d'exemple, ces ajustements peuvent notamment porter sur les éléments suivants :

- risques de crédit : ajustement visant à prendre en compte la qualité des contreparties dans le cas de dérivés négociés de gré à gré ;
- incertitude sur les données / modèles : ajustement sur les justes valeurs basées sur des données de marché incertaines (par exemple, en cas de titres peu liquides) ou sur les domaines où le choix d'un modèle apparaît particulièrement subjectif ;
- résultat dégagé à la mise en place de l'instrument ("*day 1 reserves*") : pour les instruments financiers valorisés à la mise en place, sur la base d'une ou plusieurs données non observables significatives, l'écart constaté entre le prix de négociation et la valorisation issue du modèle à la mise en place n'est pas enregistré dans le compte de résultat consolidé, mais différé et intégré dans la juste valeur.

Le calcul de la juste valeur ne tient pas compte des coûts de transaction. Les coûts de mise en œuvre des transactions, tels que les frais de courtage, commissions versées et frais supportés postérieurement à l'exécution des transactions, sont comptabilisés en charges. Le coût futur de gestion du portefeuille des dérivés de gré à gré n'est pas non plus intégré dans la juste valeur, mais passé en charge au titre de chaque période concernée.

Prêts

Les prêts sont valorisés à partir de cotations des courtiers et / ou sur la base des consensus de marché, lorsqu'ils existent. Le cas échéant, la juste valeur est déterminée à partir du spread de crédit observé pour d'autres instruments de marché du même émetteur ou d'émetteurs similaires.

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Dettes représentées par un titre, bons du Trésor et assimilés et actions

Ces instruments sont valorisés à partir des cours de marché fournis par les bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données, lorsqu'ils existent. A défaut, la juste valeur est calculée à partir de cotations de marché pour des instruments similaires ou, dans le cas de certains titres adossés à des actifs hypothécaires ou d'actions non cotées, de techniques de valorisation se fondant sur des données de marché observables ou non.

Produits dérivés

Les produits dérivés conclus de gré à gré sont valorisés à partir de modèles d'évaluation. Ces modèles calculent la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base du principe de non-arbitrage. Pour la plupart des produits dérivés "vanilles", tels que les swaps de taux d'intérêt et les options européennes, les approches de modélisation utilisées sont celles communes à l'ensemble du secteur. Pour les produits dérivés plus complexes, les pratiques peuvent varier. Les modèles d'évaluation sont alimentés à partir de données de marché observables chaque fois qu'elles existent, y compris des cours fournis par des bourses, négociateurs, courtiers ou autres fournisseurs de données. Certaines de ces données pourront ne pas être observables directement sur le marché, mais pourront être déterminés à partir de cours observables au moyen de procédures de calibration des modèles. Enfin, certaines données ne sont pas observables, mais peuvent généralement être déterminées à partir de données historiques ou d'autres sources.

Investissements de l'activité de capital risque

Les investissements sont généralement classés comme actifs disponibles à la vente et ne sont pas négociés sur un marché actif. En l'absence de marché actif pour un investissement donné, la juste valeur est estimée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats de l'entité, son profil de risque, ses perspectives et d'autres facteurs, et par référence aux valorisations de marché d'entités similaires cotées sur un marché actif ou au prix auquel des entités similaires ont été cédées. L'estimation de la juste valeur des investissements comportant nécessairement un élément d'appréciation et une part d'incertitude, les facteurs subjectifs d'évaluation subsistent tant que l'investissement n'a pas été cédé.

Etats financiers consolidés (suite)**28 Juste valeur des instruments financiers** (suite)

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des éléments à partir desquels les actifs et passifs financiers sont valorisés à leur juste valeur dans les états financiers consolidés.

(en millions d'euros)	Techniques d'évaluation :			Total contre- parties	Montants avec des entités du Groupe HSBC	Total
	Cotation de marché	Utilisation de données de marché observables	Utilisation de données de marché non- observables			
Au 31 décembre 2007						
Actifs						
Portefeuille de transaction	53 886	757	–	54 643	3 471	58 114
Actifs financiers sous option juste valeur . . .	–	–	–	–	–	–
Instruments dérivés. . . .	2 614	21 928	742	25 284	11 272	36 556
Titres disponibles à la vente	1 894	1 977	169	4 040	10	4 050
Passifs						
Portefeuille de transaction	31 097	1 904	–	33 001	2 963	35 964
Passifs financiers sous option juste valeur . . .	–	336	–	336	–	336
Instruments dérivés . . .	2 537	20 731	798	24 066	12 407	36 473
Au 31 décembre 2006						
Actifs						
Portefeuille de transaction	35 665	207	–	35 872	1 491	37 363
Actifs financiers sous option juste valeur . . .	–	–	–	–	–	–
Instruments dérivés . . .	2 128	11 439	364	13 931	6 233	20 164
Titres disponibles à la vente	2 712	1 201	75	3 988	14	4 002
Passifs						
Portefeuille de transaction	22 447	2 276	–	24 723	970	25 693
Passifs financiers sous option juste valeur . . .	–	273	–	273	–	273
Instruments dérivés . . .	1 882	11 145	526	13 553	7 273	20 826

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan est calculée comme indiqué ci-après.

Le calcul de la juste valeur tient compte de l'estimation faite par le groupe du montant pour lequel l'actif financier pourra être échangé ou le passif financier réglé entre des parties intéressées et informées dans le cadre de transactions conclues dans des conditions normales. Il ne reflète pas l'estimation faite par le groupe de l'avantage ou du coût économique que pourront représenter les flux de trésorerie générés par les instruments sur leur durée de vie future estimée. Dans la mesure où différentes entités peuvent utiliser des méthodologies et hypothèses d'évaluation différentes pour les calculs de juste valeur en l'absence de prix de marché observables, les comparaisons des éléments de juste valeur entre des entités différentes peuvent ne pas être pertinentes. Ces données doivent donc être utilisées avec prudence.

Les instruments financiers relevant des catégories suivantes sont comptabilisés au coût amorti à moins qu'ils ne soient classés comme portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. En cas de couverture des actifs ou passifs par des produits dérivés comptabilisés et reconnus en tant que couvertures de juste valeur, la valeur comptable de ces actifs ou passifs faisant l'objet de couvertures intègre un ajustement de juste valeur pour le risque couvert uniquement.

28 Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les justes valeurs, à la date du bilan des actifs et passifs suivants sont estimées à des fins d'information comme suit :

(i) Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

La juste valeur des prêts et créances se fonde sur les transactions de marché observables, lorsqu'il en existe. En l'absence de transactions de marché observables, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les prêts et créances sains sont regroupés, dans la mesure du possible, en groupes homogènes en fonction de leur montant, catégorie de clientèle, devise, notation, échéance et taux. En général, les cash-flows contractuels sont actualisés sur la base d'un taux d'actualisation estimé par le groupe, correspondant au taux qu'un intervenant de marché utiliserait pour valoriser des instruments de même échéance, présentant les mêmes caractéristiques de refixation de taux et de crédit. Pour les bandes de maturité pour lesquelles aucune information de prix récente n'est disponible, une extrapolation linéaire est réalisée à partir des points connus les plus proches.

Pour les prêts et dépôts, la juste valeur des montants remboursables à vue est égale à la valeur comptable à la date du bilan.

La juste valeur d'un portefeuille de prêts prend en compte à la fois la dépréciation des créances à la date d'arrêt et les estimations de pertes à venir sur la durée résiduelle des prêts.

La juste valeur des créances douteuses est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs sur la durée de recouvrement attendue.

(ii) Investissements financiers

La juste valeur des investissements financiers cotés est calculée à partir des cours de marché acheteurs. La juste valeur des instruments financiers non cotés est calculée à partir de techniques d'évaluation qui tiennent compte des cours de titres similaires cotés ou des revenus futurs générés par de tels titres.

(iii) Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Pour la détermination de leur juste valeur, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont regroupées en fonction de leur échéance résiduelle. Leur juste valeur est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux en vigueur offerts pour des dépôts de même durée résiduelle. La juste valeur des dépôts remboursables à vue est supposée égale à leur montant exigible à la date de clôture.

(iv) Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La juste valeur des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées est calculée à partir des cotations de marché à la date de clôture, le cas échéant, ou sur la base des cotations de marché d'instruments comparables.

Les justes valeurs présentées dans cette note sont établies à une date donnée et peuvent varier significativement par rapport aux montants qui seront réellement versés à la date d'échéance ou de règlement de ces instruments. Dans de nombreux cas, la cession des portefeuilles ne serait pas immédiatement réalisable à la juste valeur retenue, compte tenu de la taille des portefeuilles valorisés. En conséquence, les justes valeurs ne correspondent pas à la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

Pour toutes les catégories d'instruments financiers, la juste valeur est calculée comme le produit de la valeur d'un seul instrument et du nombre d'instruments détenus. Il n'est procédé à aucun ajustement au titre d'une décote ou prime de bloc.

La juste valeur des actifs incorporels et, notamment, la valeur attribuée aux portefeuilles de dépôts, cartes de crédit et relations de clientèle, n'est pas prise en compte dans ce qui précède puisqu'il ne s'agit pas d'instruments financiers.

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers dont la valeur comptable est raisonnablement proche de la juste valeur, notamment en raison de leur courte durée ou de réajustements fréquents en fonction des taux de marché :

Actifs

Caisse et banques centrales
Comptes d'encaissement
Créances à court terme comptabilisées en "autres actifs"

Passifs

Comptes d'encaissement
Dettes à court terme comptabilisées en "autres passifs"

Etats financiers consolidés (suite)**28 Juste valeur des instruments financiers** (suite)

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments financiers est égale à leur juste valeur :

(en millions d'euros)	2007		2006	
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	33 083	33 110	20 836	20 836
Prêts et créances sur la clientèle	55 196	54 718	42 019	41 914
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	48 393	48 406	23 930	23 930
Comptes créditeurs de la clientèle	44 690	44 692	33 406	33 416
Dettes représentées par un titre	22 840	22 840	17 063	17 192
Dettes subordonnées	262	266	774	791

29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité

Le tableau suivant présente une analyse des flux futurs non actualisés des dettes financières comptabilisées au bilan par dates d'échéances contractuelles.

Les passifs du portefeuille de transaction ont été inclus dans la rubrique "A vue" et non suivant leur date contractuelle de maturité car ces passifs sont détenus pour des durées très courtes. Les flux futurs non actualisés des dérivés de couverture ont été classés selon leur date contractuelle de maturité.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007					
	<i>A vue</i>	<i>A moins de 3 mois</i>	<i>Entre 3 et 12 mois</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
Dettes envers les établissements de crédit	1 346	46 393	5 546	530	1 121	54 936
Comptes créditeurs de la clientèle	20 078	28 154	3 915	306	864	53 317
Portefeuille de transaction	35 964	–	–	–	–	35 964
Passifs financiers						
sous option juste valeur	–	–	–	125	289	414
Instruments dérivés.	36 054	46	37	324	12	36 473
Dettes représentées par un titre	–	14 246	1 697	6 607	1 992	24 542
Dettes subordonnées	–	–	64	32	187	283
Autres passifs financiers	1 696	1 448	546	242	225	4 157
Engagements de financement	180	1 956	1 788	10 821	3 780	18 525
Total au 31 décembre 2007	95 318	92 243	13 593	18 987	8 470	228 611

29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité (suite)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006					Total
	<i>A vue</i>	<i>A moins de 3 mois</i>	<i>Entre 3 et 12 mois</i>	<i>Entre 1 et 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>	
Dettes envers les établissements de crédit	1 420	21 630	2 015	1 881	891	27 837
Comptes créditeurs de la clientèle	18 655	24 453	1 676	960	778	46 522
Portefeuille de transaction	25 693	–	–	–	–	25 693
Passifs financiers						
sous option juste valeur	–	43	2	138	177	360
Instruments dérivés.	23 321	112	–	362	–	23 795
Dettes représentées par un titre	–	9 682	2 259	4 778	1 886	18 605
Dettes subordonnées	–	–	9	528	272	809
Autres passifs financiers	1	3 258	24	8	1	3 292
Engagements de financement	204	1 277	743	7 826	6 961	17 011
Total au 31 décembre 2006	69 294	60 455	6 728	16 481	10 966	163 924

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers par maturité restante à la date de clôture pour les éléments d'actif et de passif, les montants à payer ou à recevoir à moins d'un an ou à plus d'un an.

La date contractuelle d'échéance est considérée comme une approximation raisonnable de la maturité résiduelle pour les actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant pour certains contrats comme les dépôts à vue ou les découverts, la date contractuelle peut différer de la date de maturité attendue.

Les portefeuilles de transaction (actif et passif) et les instruments dérivés de transaction sont exclus de ce tableau car il est escompté que leur dénouement ou règlement intervienne à moins d'un an.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007		
	<i>A moins d'un an</i>	<i>A plus d'un an</i>	<i>Total</i>
Actif			
Actifs financiers sous option juste valeur	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	31 367	1 716	33 083
Prêts et créances sur la clientèle	32 461	22 735	55 196
Investissements financiers.	543	3 507	4 050
Autres actifs financiers	3 585	274	3 859
	67 956	28 232	96 188
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	47 577	816	48 393
Comptes créditeurs de la clientèle	43 293	1 397	44 690
Passifs financiers sous option juste valeur	–	336	336
Dettes représentées par un titre	15 746	7 094	22 840
Autres passifs financiers	1 482	475	1 957
Dettes subordonnées	–	262	262
	108 098	10 380	118 478

Etats financiers consolidés (suite)**29 Ventilation des actifs et passifs financiers par maturité** (suite)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006		
	<i>A moins d'un an</i>	<i>A plus d'un an</i>	<i>Total</i>
Actif			
Actifs financiers sous option juste valeur	–	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 903	933	20 836
Prêts et créances sur la clientèle	20 940	21 079	42 019
Investissements financiers	367	3 635	4 002
Autres actifs financiers	2 454	230	2 684
	43 664	25 877	69 541
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	21 832	2 098	23 930
Comptes créditeurs de la clientèle	31 866	1 540	33 406
Passifs financiers sous option juste valeur	41	232	273
Dettes représentées par un titre	11 349	5 714	17 063
Autres passifs financiers	126	388	514
Dettes subordonnées	2	772	774
	65 216	10 744	75 960

30 Actifs engagés en garantie de passifs et collatéraux acceptés en garantie d'actifs

Les actifs financiers engagés pour garantir des passifs se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006
Effets publics et valeurs assimilées	–	–
Prêts et créances sur les établissements de crédit	–	–
Prêts et créances sur la clientèle	–	–
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 730	20 996
Actions et autres titres à revenu variable	436	–
	30 166	20 996

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards de prêts et de dons en pension de titres.

Collatéraux acceptés en garantie des actifs

La juste valeur des actifs financiers acceptés comme collatéraux, et que le groupe peut vendre ou redonner en garantie en absence de défaut, s'élève à 63 088 millions EUR au 31 décembre 2007.

La juste valeur des actifs financiers pris en garantie comme collatéraux qui ont été revendus ou redonnés en garantie s'élève à 56 609 millions EUR au 31 décembre 2007. Le groupe a l'obligation de restituer ces actifs.

Ces transactions sont réalisées selon des conditions conformes aux opérations standards d'emprunts et de prêts de titres.

31 Capital social appelé

Au 31 décembre 2007, le capital de HSBC France s'élevait à 380 millions EUR divisé en 75 963 895 actions ordinaires de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

	<i>Nombre d'actions de HSBC France</i>	<i>Montant (en millions d'euros)</i>
Au 1^{er} janvier 2007	75 683 045	378
Actions émises	280 850	2
Au 31 décembre 2007	75 963 895	380
Au 1 ^{er} janvier 2006	75 237 930	376
Actions émises	445 115	2
Au 31 décembre 2006	75 683 045	378

Etats financiers consolidés (suite)

32 Capitaux propres

	2007														
	Autres réserves														
	Capital social appelé d'émission	Primes appelées	Report à nouveau et Résultat de l'exercice abandonnés	Résultat net des activités disponibles à la vente	Juste valeur des actifs	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Ecart de prestations défuntes	Ecart actuariel sur régimes à prestations définies	Ecarts sur paiements à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle joint	Acquisition Erisa	Capitaux propres, part du groupe minoritaires	Intérêts capitaux propres	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2007	378	1 164	3 165	579	(74)	4	88	102	5 406	19	5 425				
Nouvelles souscriptions de capital, nettes de coût .	2	21							23	11	34				
Résultat de l'exercice, part du groupe			929	45				1	975		975				
Dividendes			(1 038)						(1 038)						(1 038)
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies								9			9				
Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres				96	(61)				35						35
Transferts en compte de résultat				(482)	(3)				(485)						(485)
Paiements à base d'actions							11		11						11
Impôts sur éléments comptabilisés ou transférés en capitaux propres				15	22	(3)			34						34
Quote-part du résultat net revenant aux minoritaires														2	2
Dividendes versés aux minoritaires															
Ecarts de conversion						(4)			(4)						(4)
Réévaluation Erisa							18	(99)	82						82
Autres variations	6	(10)		3	(1)				99	(1)					15
Solde au 31 décembre 2007 .	380	1 191	3 046	211	(117)	-	117	4	5 064	31	5 095				

32 Capitaux propres (suite)

2006

	Autres réserves											
	Capital social appelé d'émission	Primes d'émission	Report à nouveau et Résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies	Paiements à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle joint	Capitaux propres, part du groupe minoritaires	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
(en millions d'euros)												
Solde au 1 ^{er} janvier 2006...	376	1 125	2 985	553	136	6	(9)	64	89	5 325	12	5 337
Nouvelles souscriptions de capital, nettes de coût.....	2	34								36		36
Résultat de l'exercice, part du groupe			593 (412)						20	613 (412)		613 (412)
Dividendes												
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies							13			13		13
Plus- ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres.....				163	(204)				(3)	(44)		(44)
Transferts en compte de resultat.....				(140)	(117)					(257)		(257)
Paiements à base d'actions. Impôts sur éléments comptabilisés ou transférés en capitaux propres							(4)			24		24
Quote-part du résultat net revenant aux minoritaires				3	111					110	(1)	110 (1)
Dividendes versés aux minoritaires											(1)	(1)
Ecarts de conversion						(2)			(4)	(2)	9	(2) 9
Autres variations		5	(1)									
Solde au 31 décembre 2006	378	1 164	3 165	579	(74)	4	-	88	102	5 406	19	5 425

Etats financiers consolidés (suite)

33 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

Eléments non monétaires inclus dans le compte de résultat

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Amortissements	79	81
Paievements à base d'actions	11	24
Réévaluation des immeubles de placement	(7)	(8)
Dépréciation de créances	52	10
Passages en pertes nets de récupérations de créances	(82)	(160)
Provisions pour risques et charges	(26)	(10)
Provisions utilisées	(26)	(12)
Dépréciation d'investissements financiers	26	1
Amortissements des surcotes / décotes	1	-
	28	(74)

Variation des actifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Comptes de régularisation	(237)	(8)
Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés	(11 270)	(4 010)
Variation des créances envers les établissements de crédit	3 870	(1 350)
Variation des créances envers la clientèle	(13 144)	(4 643)
Variation des actifs financiers sous option juste valeur	-	-
Variation des autres actifs	(1 017)	336
	(21 798)	(9 675)

Variation des passifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Comptes de régularisation	298	(69)
Variation des dettes envers les établissements de crédit	24 463	3 436
Variation des dettes envers la clientèle	11 284	(958)
Variation des dettes représentées par un titre	5 777	7 151
Variation des passifs financiers sous option juste valeur	63	(32)
Variation des autres éléments de passif	13	380
	41 898	9 908

Ventilation de la trésorerie et équivalents trésorerie

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Caisse et banques centrales	4 014	1 027
Valeurs à l'encaissement (actif)	1 369	2 202
Créances envers les établissements de crédit à un mois ou moins	33 079	16 962
Effets publics, certificats de dépôt à moins de trois mois	929	1 244
Déduction : comptes d'encaissement (passif)	(1 180)	(2 054)
	38 211	19 381

34 Gestion des risques

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit (qui recouvre les risques pays et les risques frontaliers), le risque de liquidité et les risques de marché. La gestion de ces risques est présentée ci-après. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de bourse. De plus, certains risques sont liés à la mise en place de transactions avec des entités ad hoc ou d'engagements hors bilan liés à la mise en place d'arrangements incluant des garanties financières, des lettres de crédits et des engagements de financement donnés.

La gestion des autres risques significatifs pour le groupe HSBC France est présentée dans le chapitre Facteurs de risques pages 51 à 56.

Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des dispositions résultant du règlement CRBF 97-02 modifié, le groupe HSBC France a renforcé sensiblement la structuration de son dispositif de contrôle permanent, structuré par grands domaines de risques. Les dispositifs de contrôle mis en place par les neuf filières de risque déterminées à ce jour (taux et liquidité structurels, marchés, crédit, informatique, comptabilité, plan de continuité d'activité, sécurité physique, opérations, conformité, juridique et fiscal) sont décrits dans le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place¹.

Gestion des risques de crédit

Activité déployée et risques identifiés

La maîtrise des risques de crédit au sein du groupe HSBC France est organisée d'une part autour d'un comité, l'ALCO crédit, et d'autre part autour de la Direction des Risques de Crédit et Opérationnels (DRCO). Celle-ci, indépendante des directions opérationnelles présentatrices des demandes de crédit, est directement rattachée à la Direction Générale. La mission de cette entité est présentée dans le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne².

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail. Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle dédiées au suivi et à la gestion des risques liés à ces activités.

HSBC Holdings plc est responsable de la mise en place des principes de gestion des risques de crédit et assure le suivi et la gestion centralisée de haut niveau des risques de crédit pour ses filiales, partout dans le monde. Chaque entité est en outre chargée :

- du contrôle des expositions sur les entités étrangères, les banques et les autres établissements financiers. Les limites de risque de crédit et de règlement concernant les contreparties issues de ces secteurs sont approuvées et gérées par la fonction Risques de crédit du groupe (*Group Credit Risk*) afin d'optimiser l'utilisation des ressources de crédit et d'éviter une concentration excessive des risques ;
- du suivi des expositions intra-groupe afin de garantir le respect des limites réglementaires ;
- de la maîtrise du risque pays, grâce à l'imposition de limites par pays et de plafonds spécifiques par échéance et type d'activités. Les limites par pays sont définies en fonction de facteurs économiques et politiques et de la connaissance des entreprises locales. Les transactions avec les pays considérés à haut risque sont étudiées au cas par cas.

Exposition maximale au risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit hors garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Le tableau suivant reprend les plafonds d'exposition au risque de crédit pour les instruments financiers de bilan et hors bilan, avant prise en compte de toutes garanties reçues ou autres facteurs d'amélioration du risque de crédit à moins que les dits facteurs d'amélioration ne remplissent les conditions de prise en compte définies à la Note 2 m.

¹ Voir pages 28 à 41.

² Voir pages 33 à 34.

Etats financiers consolidés (suite)

34 Gestion des risques (suite)

(en millions d'euros)	<i>Plafond d'exposition au 31 décembre 2007</i>	<i>Plafond d'exposition au 31 décembre 2006</i>
Comptes d'encaissements	1 369	2 202
Actifs de transaction	45 025	32 915
– bons du Trésor et assimilés	30 445	23 960
– obligations et autres titres à revenu fixe	6 456	4 262
– prêts et créances	8 124	4 693
Produits dérivés	36 556	20 164
Prêts et créances sur les établissements de crédit	33 083	20 836
Prêts et créances sur la clientèle	55 196	42 019
Investissements financiers	2 264	1 408
– bons du Trésor et assimilés	952	1 105
– obligations et autres titres à revenu fixe	1 312	303
Autres actifs	3 629	2 525
Hors-bilan		
– garanties financières et autres garanties liées aux crédits	6 873	6 648
– engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	20 326	17 012
Total	204 321	145 729

Garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Prêts et créances

Les entités du groupe sont tenues de mettre en œuvre les principes directeurs concernant l'acceptation de catégories spécifiques de garanties reçues ou d'autres instruments de réduction du risque de crédit et de définir des paramètres d'évaluation. Ces paramètres doivent être conservateurs ; ils doivent être réexaminés régulièrement et ils doivent s'appuyer sur des observations empiriques. Les structures des garanties et les arrangements juridiques sont soumis à des examens périodiques pour déterminer s'ils continuent de remplir l'objectif visé et demeurent conformes aux pratiques du marché local.

Les garanties reçues sont un facteur important de réduction du risque de crédit. Néanmoins, le groupe a pour politique de s'assurer que les clients ont les moyens de rembourser leurs prêts plutôt que de s'appuyer sur les garanties. Dans certains cas, les prêts peuvent être émis sans garantie, en fonction du statut du client et du type de produit.

Les principales garanties reçues sont les suivantes :

- les hypothèques sur les résidences, s'agissant de prêts aux particuliers ;
- les gages sur les biens financés, s'agissant de prêts au secteur commercial et industriel ;
- les gages sur les biens financés, s'agissant de financements du secteur de promotion immobilière ;
- les nantissements sur les instruments financiers tels que les obligations ou les actions qui serviront aux transactions, s'agissant de transactions financières ;
- les dérivés de crédit sont également utilisés pour gérer le risque de crédit du portefeuille de prêts du groupe.

L'information sur la juste valeur des collatéraux détenus comme garantie sur les prêts et avances en impayés mais non dépréciés ou sur les créances dépréciées n'est pas publiée car non disponible.

34 Gestion des risques (suite)

Garanties

Les autres sûretés garantissant des actifs financiers autres que des prêts et créances dépendent de la structure de l'instrument. En règle générale, les dettes représentées par un titre et les bons du Trésor et assimilés ne sont pas garantis, à l'exception des titres adossés à des actifs (ABS "Asset Backed Securities"), qui sont garantis par des portefeuilles d'actifs financiers.

Le groupe privilégie les accords cadre ISDA pour la documentation juridique de l'activité dérivés. Il fournit un cadre contractuel au sein duquel il est possible de négocier de gré à gré un éventail complet de produits tout en contraignant chacune des parties à l'application des mécanismes de résiliation et de compensation conventionnelle (*close-out netting*) pour toutes les transactions en cours couvertes par un contrat en cas de défaillance de l'une des parties ou lors de la survenance d'un autre cas convenu de résiliation. Le groupe privilégie en outre la pratique courante qui consiste à signer une annexe CSA (*Credit Support Annex*) au contrat cadre ISDA. L'annexe CSA permet d'instituer une garantie mutuelle visant à circonscrire le risque de contrepartie lié au marché inhérent aux positions non dénouées.

Un risque de règlement existe chaque fois qu'un versement en espèces, titres ou actions est réalisé face à une réception en attente d'un montant correspondant en espèces, titres ou actions. Des plafonds de règlement journaliers sont mis en place pour chaque contrepartie afin de couvrir dans sa globalité le risque de règlement journalier lié aux opérations de banque d'investissement du groupe et à ses opérations de marché. Des mécanismes de garantie de paiement ou de livraison contre paiement permettent de limiter considérablement le risque de règlement lié à des transactions multiples, en particulier sur des titres et des actions.

Le groupe fournit en France, principalement, un éventail diversifié de services financiers. Son portefeuille d'instruments financiers à l'origine du risque de crédit est fortement diversifié et aucune exposition à un secteur donné ou à un groupement économique donné ne représente plus de 10 % de l'actif total consolidé en dehors de ce qui suit :

- la majorité de l'exposition du groupe au risque de crédit est concentrée en France. En France, le risque de crédit du groupe est dispersé sur un large éventail de secteurs d'activité et de groupements économiques ; et
- la situation du groupe en tant que membre d'un des principaux groupes bancaires internationaux implique une concentration significative de son exposition aux établissements de crédit. Aux 31 décembre 2006 et 2007, la majeure partie du risque de crédit issu du secteur bancaire était concentrée en Europe.

Aucune exigence de garantie particulière ne s'applique aux concentrations sectorielles, à l'exception de l'exposition au secteur immobilier. Des sûretés sur les biens sous-jacents couvrent la majeure partie de l'exposition aux secteurs de l'immobilier et du bâtiment, et au marché des prêts immobiliers.

Le groupe n'a pas d'exposition sur les prêts à risques du marché américain (*subprime*).

Qualité du crédit

Prêts et créances

	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006	
	<i>Créances sur la clientèle</i>	<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	<i>Créances sur la clientèle</i>	<i>Créances sur les établissements de crédit</i>
(en millions d'euros)				
Créances brutes :				
– saines	54 666	33 083	41 620	20 306
– douteuses	1 268	–	1 169	530
	55 934	33 083	42 789	20 836

Etats financiers consolidés (suite)

34 Gestion des risques (suite)

Ventilation par notation des créances non douteuses

La qualité de crédit du portefeuille de créances peut être mesurée par référence au système de notation des risques du groupe qui affecte des notations de risque aux expositions non douteuses sur la base d'une estimation "composite" de la probabilité de défaillance et des facteurs de réduction du risque. Les informations qui suivent se fondent sur ce système :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006	
	<i>Créances sur la clientèle</i>	<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	<i>Créances sur la clientèle</i>	<i>Créances sur les établissements de crédit</i>
1 - 3 risque satisfaisant	54 041	33 083	41 178	20 306
4 - sous surveillance	254	–	103	530
5 - préoccupants	371	–	339	–
Total	54 666	33 083	41 620	20 836

Le groupe ne détaille ni les montants des prêts et créances impayés mais non douteux ni la balance âgée des impayés des prêts et créances non douteux.

Les notations 1 et 2 correspondent à des prêts aux contreparties dont la situation financière, les facteurs de risque et la capacité de remboursement sont bons ou excellents, à des prêts hypothécaires pour financer l'achat de résidences dont la valeur couvre largement ou très largement le financement et à d'autres comptes de particuliers qui ne sont pas douteux et sont conformes aux limites fixées pour le produit.

La notation 3 correspond à un risque acceptable et recouvre les prêts aux contreparties qui nécessitent un suivi plus strict, les prêts hypothécaires dont le montant représente une portion plus importante de la valeur du bien que dans le cas des notations 1 et 2.

Les notations 4 et 5 correspondent à des prêts aux contreparties qui nécessitent, à des degrés divers, des contrôles renforcés et à toutes les créances sur les particuliers impayées de 30 à 90 jours.

Les notations 6 et 7 correspondent aux créances douteuses et recouvrent tous les comptes de particuliers comportant des impayés depuis plus de 90 jours et 180 jours pour l'immobilier.

Les créances qui font l'objet d'évaluations individuelles sont identifiées de façon individuelle et notées 6 ou 7 lorsqu'elles sont douteuses.

Ce système historique de notation des risques à sept notes a vocation à disparaître et être remplacé par une méthodologie plus sophistiquée et granulaire fondée sur la probabilité de défaillance et les estimations de perte calculées conformément au cadre de Bâle II.

Celle-ci est désormais utilisée partout dans le Groupe pour l'évaluation des crédits des clients individuellement significatifs. Au sein des portefeuilles de particuliers du Groupe, le risque est mesuré et géré à partir d'une grande diversité de modèles de risque et d'évaluation. La qualité des actifs de particuliers est encore estimée par référence à l'ancienne échelle de notation des risques décrite plus haut, mais elle se basera à l'avenir sur la probabilité de défaillance et sur les paramètres d'estimation des pertes appliqués aux segments homogènes des portefeuilles de particuliers.

34 Gestion des risques (suite)

Autres titres

Obligations et effets publics

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des portefeuilles d'obligations et effets publics par notation d'agence, sur la base de la matrice de notation de Standard and Poor's (S&P) ou de matrices équivalentes :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
	<i>Dettes représentées par un titre l</i>			<i>Dettes représentées par un titre l</i>		
	<i>Bons du Trésor</i>	<i>obligations</i>	<i>Total</i>	<i>Bons du Trésor</i>	<i>obligations</i>	<i>Total</i>
AAA	20 429	1 483	21 912	17 169	1 006	18 175
AA - à AA +	9 676	823	10 499	6 723	681	7 404
A - à A +	1 223	870	2 093	778	740	1 518
Inférieur à A -	–	31	31	–	230	230
Non notés	69	4 561	4 630	395	1 908	2 303
Total	31 397	7 768	39 165	25 065	4 565	29 630
Dont émis par :						
états	31 397	–	31 397	25 065	–	25 065
entreprises	–	7 130	7 130	–	4 163	4 163
autres	–	638	638	–	402	402
Total	31 397	7 768	39 165	25 065	4 565	29 630
Dont :						
titres de placement disponibles à la vente ..	952	1 312	2 264	1 105	303	1 408
titres de négociation transaction	30 445	6 456	36 901	23 960	4 262	28 222
Total	31 397	7 768	39 165	25 065	4 565	29 630

Compensation des actifs et des passifs

Compte tenu des règles de compensation imposées par l'IAS 32 sur les actifs et passifs financiers du groupe, la juste valeur des dérivés n'a pas été compensée à hauteur de 26 milliards EUR au 31 décembre 2007 (au 31 décembre 2006 : 13 milliards EUR).

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
	<i>Montants pouvant juridiquement être</i>			<i>Montants pouvant juridiquement être</i>		
	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>compensés¹</i>	<i>Risque de crédit net total</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>compensés¹</i>	<i>Risque de crédit net total</i>
Produits dérivés	36 556	(26 245)	10 311	20 164	(12 726)	7 438

1 Par des passifs financiers envers les mêmes contreparties.

Evaluation des dépréciations

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des provisions pour créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de prêts, à une comparaison entre les statistiques de défaillance et de défaut de paiement et les données historiques et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique actuelle.

Il existe deux types de provisions pour créances – celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement – présentés dans la Note 2 f.

Etats financiers consolidés (suite)

34 Gestion des risques (suite)

Créances dépréciées

Ventilation des créances dépréciées par secteur d'activité

	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006	
	<i>Créances brutes sur la clientèle</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes</i>	<i>Créances brutes sur la clientèle</i>	<i>Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes</i>
(en millions d'euros)				
Prêts aux particuliers	354	28	262	22
Prêts aux entreprises	894	70	892	76
Prêts aux établissements financiers.	20	2	17	2
Total des créances dépréciées sur la clientèle	1 268	100	1 171	100

Provisions pour dépréciation

En cas de pertes attendues, HSBC France réduit la valeur au bilan des créances en constituant des provisions pour dépréciation. En cas de pertes attendues sur des titres disponibles à la vente, la valeur des titres au bilan est directement ajustée.

Evolution des provisions pour l'ensemble des créances

	Exercice clos au 31 décembre 2007		
	<i>Prêts évalués individuellement</i>	<i>Prêts évalués collectivement</i>	<i>Total</i>
(en millions d'euros)			
Au 1^{er} janvier	(685)	(87)	(772)
Reprises de provisions utilisées	92	–	92
Reprises de provisions disponibles	152	11	163
(Dotations) de l'exercice	(208)	(17)	(225)
Variations de change, changements de périmètre et autres mouvements	5	–	5
Au 31 décembre	(644)	(93)	(737)

	Exercice clos au 31 décembre 2006		
	<i>Prêts évalués individuellement</i>	<i>Prêts évalués collectivement</i>	<i>Total</i>
(en millions d'euros)			
Au 1^{er} janvier	(834)	(89)	(923)
Reprises de provisions utilisées	176	–	176
Reprises de provisions disponibles	175	20	195
(Dotations) de l'exercice	(212)	(14)	(226)
Effet de désactualisation	6	–	6
Variations de change, changements de périmètre et autres mouvements	4	(4)	–
Au 31 décembre	(685)	(87)	(772)

34 Gestion des risques (suite)

Provisions pour créances douteuses sur la clientèle

(en %)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Provisions pour créances douteuses en pourcentage des encours bruts de prêts ¹ :		
– provisions pour dépréciation de prêts évalués individuellement	1,60	1,63
– provisions pour dépréciation de prêts évalués collectivement	0,23	0,21
– provision spécifique	–	–
Total	1,83	1,84

¹ Net des opérations de mise en pension et des comptes de règlement.

Pertes de valeur sur créances et titres disponibles à la vente et autres provisions pour risque de crédit (coût du risque)

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31 décembre 2007	Exercice clos au 31 décembre 2006
Provisions pour dépréciation évaluées individuellement		
Dotations de l'exercice	208	212
(Reprises) de provisions disponibles	(152)	(175)
Récupérations sur créances amorties	(10)	(16)
	46	21
Provisions pour dépréciation évaluées collectivement		
Dotations de l'exercice	17	14
(Reprises) de provisions	(11)	(20)
Récupérations sur créances amorties	–	–
	6	(6)
Total des pertes / (reprises) pour dépréciation :	52	15
– établissements de crédit	–	–
– clientèle	52	15
Autres provisions pour risques de crédit	–	(6)
Dotations aux provisions sur titres disponibles à la vente ¹	–	1
Coût du risque	52	10
Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture	0,09 %	0,04 %
Encours de la clientèle et établissements de crédit		
Créances douteuses	1 268	1 169
Provisions pour dépréciation	737	772
Créances brutes	89 017	63 625
Taux de couverture des créances douteuses	58,12 %	66,04 %

¹ En 2007, les charges de dépréciation des titres de capital disponibles à la vente sont classés en "Résultat net de cession des investissements financiers". En 2006, ces charges de dépréciation étaient classées en "Provisions pour risques de crédit".

Etats financiers consolidés (suite)

34 Gestion des risques (suite)

Gestion de la liquidité et du financement

La gestion de la liquidité et du financement a pour objectif d'assurer que l'ensemble des engagements de financements et des retraits de dépôts prévisibles soit honoré à l'échéance. HSBC France possède une source de financement diversifiée et stable, constituée de la dette, de dépôts de sa clientèle de particuliers et d'entreprises et de portefeuilles d'actifs très liquides.

La gestion de la liquidité et du financement s'appuie sur :

- le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les contraintes internes et les exigences de la réglementation ;
- la projection des flux de trésorerie et la détermination des actifs liquides nécessaires pour assurer l'équilibre ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement ;
- la gestion de la concentration et du profil d'amortissement de la dette ;
- le suivi des programmes de financement ;
- le suivi de la concentration des déposants afin de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis de déposants importants et de garantir une diversité de financement globalement satisfaisante ; et
- l'existence de plans de gestion de crises de liquidité et de financement. Ces plans définissent les indicateurs avancés de situations de tensions et indiquent quelles mesures prendre en cas de difficultés liées à une crise systémique ou autre tout en limitant les implications négatives à long terme pour l'activité.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du groupe qui s'est révélée stable au fil des ans.

En 2007, HSBC France a poursuivi sa politique équilibrée visant à lever les ressources nécessaires au développement de ses activités au meilleur coût. A ce titre, HSBC France et KfW Förderbank (banque de promotion KfW) ont signé leur premier accord pour un prêt global d'un montant de 400 millions EUR destiné à financer l'achat ou la construction de résidences immobilières privées par la clientèle de particuliers.

HSBC France est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. HSBC France reçoit régulièrement des dépôts, souvent à court terme, de banques et d'autres institutions financières. En outre, le financement des activités de marchés de capitaux, du fait des opérations de pension notamment, permet au groupe de bénéficier d'un refinancement direct sur les marchés.

La plupart des actifs de la banque sont libellés en euros et dans une moindre mesure en livres et en dollars des Etats-Unis. Les actifs qui ne sont pas libellés en euros, sont financés par des dépôts en devises en provenance du marché interbancaire des eurodevises, des banques centrales, de la clientèle de grandes entreprises et d'autres institutions financières.

Le suivi des dépôts par type d'établissement et par pays permet de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis d'un établissement donné ou d'une catégorie spécifique de déposants.

HSBC France respecte le coefficient réglementaire de liquidité imposé par la Banque de France sous la supervision de la Commission Bancaire. Les banques sont tenues de transmettre des rapports trimestriels qui présentent le détail du calcul de leur coefficient mensuel de liquidité pour les trois derniers mois. Les banques transmettent en même temps des "ratios d'observations", qui sont des prévisions de leurs positions futures de liquidité. Ces ratios sont calculés en divisant les actifs liquides (qui sont soumis à des facteurs de décote) par les passifs exigibles (qui comprennent une portion des comptes de la clientèle, 5 % des engagements de hors-bilan et l'ensemble des emprunts et dettes subordonnées arrivant à échéance dans moins d'un mois). Les banques sont tenues de conserver à tout moment un ratio supérieur à 100 %. En 2007, le ratio moyen de liquidité de HSBC France s'est établi à 116,06 % sur base individuelle.

HSBC France suit également la politique du Groupe HSBC qui consiste à adosser tous les dépôts bancaires et professionnels dont l'échéance est inférieure à 30 jours et 5 % de l'ensemble des autres dépôts à des actifs liquides, toutes devises confondues. En cas de crise, le groupe serait donc en mesure d'honorer ses obligations à mesure qu'elles arriveraient à échéance pendant un minimum de 30 jours sans avoir recours aux marchés. Cette contrainte vient renforcer les exigences réglementaires.

34 Gestion des risques (suite)

Gestion des risques de marché

La surveillance des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le retour sur risque, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant majeur en matière de produits et services financiers.

Le risque de marché est le risque que des variations des facteurs de risques de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les spreads obligataires et les cours des actions et des denrées et matières premières, puissent peser sur le produit net bancaire du groupe ou diminuer la valeur de ses portefeuilles.

HSBC France divise ses expositions au risque de marché entre les positions d'opérations de marché et les autres. Les expositions d'opérations de marché proviennent des positions liées aux activités de teneur de marché et aux transactions pour compte propre. Les autres expositions sont dues à la gestion des actifs et passifs bancaires commerciaux.

Ces deux types d'exposition sont examinés de façon systématique par le Comité ALCO (Comité de Bilan et de Marchés), qui s'assure que des contrôles adéquats sont en place et fixe les politiques en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marché sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle éthique nécessaires pour les gérer.

Les acteurs et organes de contrôle permanent des risques de marchés

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Traded Markets Development & Risk (TMR) – Groupe HSBC

La Direction du Groupe HSBC participe activement à la définition et au suivi des risques de marché de HSBC France par le biais du département *Traded Markets Development & Risk* (TMR). La vocation de cette unité est d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe HSBC par le biais du *Global Mandate* et d'en contrôler l'utilisation. Le responsable de TMR rapporte au Head of Finance du Groupe HSBC.

Market Risk Management (MRM)

HSBC France a mis en place, conformément à l'organisation du Groupe HSBC, une fonction de *Market Risk Management* (MRM), chargée du suivi rapproché des risques de marché de HSBC France, de l'instruction des limites à destination de l'ALCO et de l'optimisation au jour le jour de l'utilisation des limites, de la résolution des éventuels dépassements identifiés et notifiés par *Product Control*. Le responsable de MRM France est rattaché hiérarchiquement au Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et fonctionnellement au responsable de MRM EMEA, entité du Groupe en charge des risques de marché sur cette zone géographique.

Product Control

Au sein des fonctions support des grands clients de HSBC France, les équipes de *Product Control*, dirigées par le *Head of Market Risk and Product Control*, assurent le calcul, le contrôle et l'analyse au quotidien des indicateurs de risques de marché et des résultats. Elles sont aussi chargées du contrôle de la valorisation journalière des positions, de la définition des réserves, et de l'enregistrement des résultats quotidiens.

Product Control constitue ainsi le fondement du dispositif de contrôle permanent indépendant des risques de marché de la banque. Une équipe spécifique au sein de *Product Control* est en charge de la consolidation des risques du groupe HSBC France ainsi que de la production et de la diffusion des états des reportings portant sur les risques de marché de HSBC France.

Derivative Models Review Group (DMRG)

Pour la gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés, le recours à des modèles développés par la recherche front-office se révèle nécessaire. La validation de ces modèles incombe à une cellule spécialisée et indépendante, *Derivative Models Review Group* (DMRG). Depuis mars 2005, cette équipe a rejoint le Secrétariat Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés et rapporte au *Head of Market Risk and Product Control*. Le DMRG Paris est par ailleurs fonctionnellement rattaché au DMRG Group, lui-même intégré à TMR.

Etats financiers consolidés (suite)

34 Gestion des risques (suite)

Le Comité des paramètres

Placé sous la direction du *Head of Market Risk & Product Control*, il est composé de membres du DMRG, de *Product Control*, de MRM et de représentants du front-office. Il se réunit au cours de la première quinzaine du mois suivant afin d'examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le front-office. Au cours de ces réunions mensuelles, l'évolution des principaux indicateurs de marché est examinée.

Le Comité des titres

Ce comité qui se réunit mensuellement est composé d'opérateurs du front-office et de membres de *Product Control*. Il a pour objet d'examiner les risques de concentrations sur titres et de passer d'éventuelles provisions pour illiquidité.

L'ALCO Risques de Marché

L'ALCO Risques de Marché est un Comité qui se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général Délégué en charge du contrôle permanent. Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marché.

Ce comité a pour mission de superviser les risques de marché d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

L'ALCO Risques de Marché regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques, la Direction Générale, les Directeurs des métiers directement concernés, le *Head of Market Risk and Product Control*, le responsable de MRM, le Secrétaire Général de la Banque de financement, d'investissement et de marchés ainsi que le Directeur de la Gestion actif passif.

L'ALCO Risques de Marché examine mensuellement les indicateurs de risques de l'ALCO préparés par *Product Control* et analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent. Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement de ses limites ou d'extension de celles-ci.

Le contrôle périodique

Le contrôle périodique des risques de marché tels qu'ils sont décrits ci-dessus est du ressort de Group Finance Audit (GFA) qui est l'organe du Groupe HSBC en charge du contrôle périodique des activités de marché à travers le monde.

Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de HSBC France

Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de HSBC France jouent pleinement le rôle que leur assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites de marché sont soumises pour avis à chaque Comité d'Audit de HSBC France, et les principales informations relatives aux risques de marché et à leur contrôle sont présentées à ce comité qui peut ainsi délibérer sur l'ensemble du dispositif de contrôle.

De même, une présentation des éléments principaux relatifs aux risques de marché est faite à chaque Conseil d'Administration de HSBC France.

Les outils du contrôle permanent des risques de marchés

La Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la Value at Risk (ci-après "la VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas du groupe). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du groupe, se fonde sur des simulations historiques.

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Le modèle interne de HSBC France a été revalidé par la Commission Bancaire en 2007 pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de un jour.

34 Gestion des risques (suite)

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ; et
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Conscient des limites de ce modèle, HSBC France remédie à ces lacunes en instituant des limites de sensibilité. Des scénarii de stress sont en outre appliqués tant aux portefeuilles individuels qu'aux positions consolidées de HSBC France. Ces scénarii de stress sont définis par un groupe de spécialistes à Paris (responsables de marché, contrôleurs) selon les règles et pratiques du Groupe.

La VaR 1 jour des Marchés, à la fois sur les opérations de marché et de gestion du risque structurel de taux, s'élevait à :

(en millions d'euros)	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2007	9,53
Au 31 décembre 2006	5,40

(en millions d'euros)	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
2007	7,6	4,9	13,6
2006	6,0	2,4	12,9

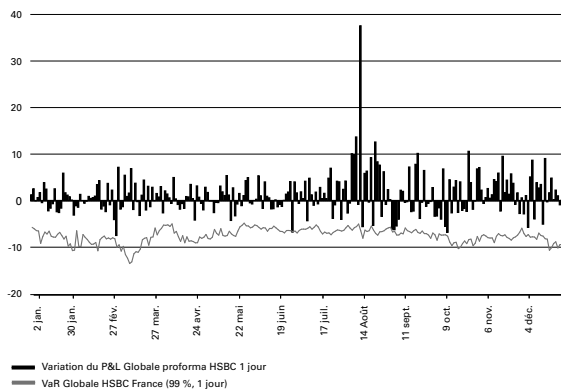
Back testing

Ce processus de contrôle a posteriori du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour, comparée à des résultats quotidiens "proforma" déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Cet exercice est réalisé à J+2, par activité et sur l'ensemble des positions de marché du groupe HSBC France.

Il permet de valider le modèle utilisé en s'assurant que, dans 99 % des cas, le résultat effectivement constaté est inférieur, en valeur absolue, à la VaR 1 jour calculée.

Back testing proforma 2007

(en millions d'euros)



Etats financiers consolidés (suite)

34 Gestion des risques (suite)

Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Le groupe a pour politique de soumettre à des tests indépendants à l'échelle du Groupe les processus d'évaluation et de vérification de cours concernant les instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les actifs du portefeuille de négociation, les instruments financiers sous option juste valeur, les obligations liées aux ventes de titres à découvert, l'ensemble des instruments financiers dérivés et les titres de placement.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de Marchés du Groupe.

Toutes les politiques significatives en matière d'évaluation et toute modification de ces politiques doivent être approuvées par la Direction Financière. Les normes internes de remontées d'informations mises en œuvre par le groupe exigent que les services de Contrôle financier du groupe soient indépendants des activités de prises de risques, les services financiers étant chargés, en dernier ressort, de déterminer les justes valeurs figurant dans les états financiers et de s'assurer du respect des politiques de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Opérations de marché

Le risque de marché inhérent au portefeuille d'opérations de marché est suivi et contrôlé, tant au niveau du portefeuille que des positions, grâce à l'utilisation de techniques complémentaires, telles que la VaR et la valeur actuelle d'un point de base, assorties de tests de stress et de sensibilité et de plafonds de concentration. Ces méthodologies permettent de quantifier l'impact de mouvements de marché donnés sur les capitaux.

Les autres dispositifs de contrôle consistent à limiter les opérations individuelles de négociation à une liste d'instruments autorisés fixée par le département *Traded Markets Development and Risk* et à mettre en œuvre des procédures drastiques d'approbation des nouveaux produits. La négociation de produits dérivés complexes est notamment concentrée à des niveaux appropriés d'expertise produit et soumise à des systèmes de contrôle stricts.

La politique de HSBC France en matière de couverture consiste à gérer le risque économique de la façon la plus appropriée, sans s'inquiéter de savoir si une comptabilité de couverture pourra être appliquée, dans le cadre des limites concernant la volatilité potentielle des résultats publiés. La ventilation de la VaR des opérations de marché est présentée ci-après par type de risque, par positions prises avec intention de négociation et par positions prises sans intention de négociation (non significatives au niveau de HSBC France) :

VaR Trading des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2007	0,40	10,56	5,94	10,70
Au 31 décembre 2006	0,21	4,82	0,97	5,11
Moyenne				
2007	0,30	8,27	2,96	8,04
2006	0,26	6,49	0,91	5,78
Minimum				
2007	0,11	4,40	0,74	4,96
2006	0,10	2,75	0,12	2,36
Maximum				
2007	0,66	12,46	6,54	13,70
2006	0,64	13,08	2,31	11,87

34 Gestion des risques (suite)

Positions prises avec intention de négociation – VaR par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2007	0,40	8,47	5,94	8,15
Au 31 décembre 2006	0,21	4,82	0,97	4,97
Moyenne				
2007	0,30	7,42	2,96	6,46
2006	0,26	5,59	0,91	5,45
Minimum				
2007	0,11	4,38	0,74	4,87
2006	0,10	1,69	0,12	2,31
Maximum				
2007	0,66	12,38	6,54	10,08
2006	0,64	10,88	2,31	10,68

Positions prises sans intention de négociation – VaR par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2007	–	2,55	–	2,55
Au 31 décembre 2006	–	0,15	–	0,15
Moyenne				
2007	–	1,58	–	1,58
2006	–	0,33	–	0,33
Minimum				
2007	–	0,09	–	0,09
2006	–	0,05	–	0,05
Maximum				
2007	–	3,61	–	3,61
2006	–	1,19	–	1,19

Déclaration d'exigence de fonds propres

Le modèle interne permet de calculer quotidiennement les Value at Risk de toutes les positions. Il a été validé par la Commission Bancaire pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Au 31 décembre 2005, il couvre un périmètre représentant 99 % du risque général de marché de HSBC France. Les risques qui ne sont pas couverts par le modèle interne sont mesurés en utilisant la méthode forfaitaire recommandée par les Banques des Règlements Internationaux (BRI) et transposé dans la réglementation française par le règlement CRBF 95-02.

Etats financiers consolidés (suite)

34 Gestion des risques (suite)

Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	<i>BRI</i>	<i>CAD</i>	<i>BRI</i>	<i>CAD</i>
Modèle interne :	92,0	92,0	71,6	71,6
Risque de change	5,4	5,4	3,4	3,9
Risque général de taux	91,6	91,6	93,1	93,1
Risque global action	39,2	39,2	15,9	15,9
Effet de compensation risque global	(44,2)	(44,2)	(40,8)	(40,8)
Risques forfaitaires :	87,1	87,1	62,3	62,2
Risque de change	0,15	0,15	0,10	0,10
Risque général de taux	0,11	0,08	0,17	0,12
Risque spécifique de taux	75,68	75,68	59,5	59,5
Risque global action	0,0	0,0	0,0	0,0
Risque spécifique action	11,2	11,2	2,5	2,5
Total	179,1	179,1	133,9	133,8

Gestion du risque structurel de taux

Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux est d'optimiser la marge nette d'intérêts.

Le risque structurel de taux provient principalement de la variation des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses, d'une part sur les options offertes aux emprunteurs pour certains produits comme les remboursements anticipés de prêts immobiliers, d'autre part sur le comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Lorsque cela est nécessaire, des caractéristiques comportementales différentes des caractéristiques contractuelles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent. L'ALCO Bilan vérifie régulièrement chacune de ces hypothèses de comportement et les positions de risque de taux d'intérêt afin de s'assurer qu'elles respectent les limites de risque fixées par le Conseil de Direction du Groupe HSBC.

Pour gérer ce risque de façon optimale, la Direction de la Gestion Financière du Bilan (DGFB) centralise le calcul et la gestion du risque structurel de taux et définit les règles de transfert de ce risque au département en charge des activités de marché. L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par la salle des marchés grâce à une série de transactions internes (cash ou swap) entre les entités opérationnelles et la salle des marchés.

Cette exposition nette est gérée au moyen d'instruments dérivés pour solder la position dans le marché, dans le cadre de limites convenues.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle selon divers scénarii de taux d'intérêt.

Les activités d'assurance de HSBC sont également à l'origine de risques de marché provenant des portefeuilles d'investissements et des engagements envers les assurés. Les principaux risques de marché sont le risque de taux d'intérêt et le risque actions, qui ont surtout pour origine l'émission de polices à rendement garanti. Une équipe dédiée de gestion Actif / Passif supervise la gestion du risque de marché des activités d'assurance sous la surveillance des comités GAP local et central.

Gestion du risque structurel de change

Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la salle des marchés qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par l'ALCO Bilan.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation des fonds propres due à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

34 Gestion des risques (suite)

Les investissements dans des filiales étrangères sont faibles en montant. L'exposition structurelle au risque de change est principalement liée au résultat de ces filiales conservé en réserves. Cette exposition et la sensibilité à la variation des taux de change des ratios de capital sont suivies par l'ALCO Bilan.

Couverture des risques et ratios réglementaires

Contrôle des grands risques

Le groupe HSBC France respecte les règles imposées par la Commission Bancaire :

- limitation à un montant égal à 20 % des fonds propres sur un groupe de clients considéré comme un seul et même bénéficiaire considéré comme "Investment Grade", 15 % pour un bénéficiaire "Non-Investment Grade" ;
- limitation à 8 fois les fonds propres du total des risques dépassant unitairement 10 % des fonds propres. Pour HSBC France, à la fin de l'exercice 2007, huit groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets.

Provisionnement des risques

Les provisions relatives aux risques clientèle au 31 décembre 2007 couvrent à hauteur de 58,12 % l'ensemble des créances douteuses et contentieuses du groupe HSBC France.

Ratio de liquidité

Les ratios réglementaires du Groupe reflètent la bonne couverture du risque de liquidité. Le coefficient réglementaire de liquidité, qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois, s'est établi en moyenne en 2007 à 116,06 % pour HSBC France sur base individuelle.

Ratio de solvabilité international

Le ratio de solvabilité international (ratio CAD) du Groupe s'élève à 9,81 % au 31 décembre 2007 pour un minimum de 8 %. Pour les seuls fonds propres de première catégorie (noyau dur), le ratio du Groupe s'élève à 8,81 % (pour une norme minimale de 4 %).

Le total des fonds propres du groupe HSBC France selon la définition Cooke s'élève à 4,92 milliards EUR au 31 décembre 2007, dont 4,42 milliards au titre du noyau dur.

Les équivalents risques pondérés relatifs aux différentes catégories de risques sont de 50,14 milliards EUR et se répartissent ainsi :

(en milliards d'euros)	
Risques de crédits hors portefeuille de négociation	45,7
Risques de crédit du portefeuille de négociation	3,03
Risques de marché	1,41

Entités ad hoc

Dans le cadre de son activité, le groupe réalise des transactions qui prévoient la mise en place d'entités ad hoc (*Special Purpose Entities* – SPE), dont certaines sont intégrées dans le bilan consolidé du groupe.

Les transactions impliquant l'utilisation d'entités ad hoc, font l'objet d'une autorisation centrale lors de leur création afin de garantir le bien-fondé de leur objet et de leur gouvernance d'entreprise. Les activités des entités ad hoc administrées par le groupe sont étroitement surveillées par la Direction. L'utilisation d'entités ad hoc ne constitue pas une partie significative des activités du groupe et le groupe ne dépend pas d'entités ad hoc pour une part importante de ses activités ou de sa rentabilité.

Véhicules commercialisés par le groupe

Le groupe réexamine les conditions de consolidation chaque fois qu'une modification intervient dans la nature de la relation qui l'unit à une entité ad hoc, par exemple, en cas de modification de l'implication du groupe ou de changement des règles de gouvernance ou de la structure de capital de l'entité ad hoc.

Etats financiers consolidés (suite)

34 Gestion des risques (suite)

OPCVM monétaires

Le groupe met en place et gère des OPCVM monétaires offrant à ses clients une gestion sur mesure de leurs placements. Ces OPCVM répondent à des objectifs ciblés et précis. De manière générale, le groupe n'a pas vocation à détenir une participation au sein de ces entités ad hoc d'une importance suffisante pour représenter la majorité des risques et avantages liés à leur détention.

Depuis juillet 2007, les OPCVM monétaires français dynamiques ont dû faire face à de fortes demandes de rachats du fait d'une désaffectation des investisseurs pour les fonds pouvant comporter une exposition à des actifs hypothécaires.

Au troisième trimestre 2007, le groupe a acquis des actifs et des parts dans deux de ses fonds monétaires dynamiques, pour respectivement 1,2 milliard EUR et 590 millions EUR, afin de financer les rachats de parts par les investisseurs. Aucune part supplémentaire n'a été acquise au quatrième trimestre. Au 31 décembre 2007, le montant global de la participation du groupe dans ces fonds s'établissait à 667 millions EUR. Le montant des actifs gérés par ces fonds atteignait 2,1 milliards EUR au 31 décembre 2007. Ces OPCVM n'ont pas été consolidés par le groupe au 31 décembre 2007, car l'acquisition de parts supplémentaires dans ces fonds ne conférerait pas au groupe la majorité des risques ou rémunérations liés à leur détention.

Opérations de financement d'actifs

L'activité financement d'actifs et financements structurés du groupe (*Asset and Structured Finance - ASF*) est spécialisée dans la location financière et les montages financiers portant sur le financement d'avions et d'autres biens. Ces montages font l'objet de cantonnement dans des entités ad hoc, permettant une optimisation des coûts. HSBC France consolide ces entités ad hoc lorsque la nature de la relation l'unissant à ces entités montre que HSBC France en exerce le contrôle.

35 Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	<u>31 décembre 2007</u>	<u>31 décembre 2006</u>
Montants notionnels		
<i>Engagements de garantie donnés</i>		
Cautions, avals et autres garanties	—	—
Garanties et actifs donnés en garantie	6 779	6 562
Autres	94	86
	<u>6 873</u>	<u>6 648</u>
Engagements de financement donnés		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	328	305
Emissions non tirées et crédits revolving	26	48
Autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements :		
– à un an ou moins	5 363	4 401
– à plus d'un an	14 609	12 258
	<u>20 326</u>	<u>17 012</u>

Le tableau ci-dessus fait apparaître les montants notionnels en principal des opérations de hors-bilan pour compte de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

35 Engagements de financement et de garantie (suite)

Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Type de garantie		
Cautions, avals et garanties ¹	-	-
Garanties financières ²	18	22
Lettres de crédit stand-by constituant des garanties financières ³	1 115	5
Autres substituts de crédit direct ⁴	268	1 252
Garanties de livraison et de bonne exécution ⁵	1 481	11
Garanties de soumission ⁵	142	74
Lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques ⁵	50	9
Autres garanties liées à des transactions ^{5,6}	3 705	5 189
Autres garanties	94	86
Total	6 873	6 648

- 1 Les cautions, avals et garanties résultent de l'acceptation du groupe de garantir le règlement d'instruments négociables tirés par un client. L'instrument accepté est ensuite vendu sur le marché à un prix décoté. En conséquence de l'adoption de la norme IAS 32, les cautions, avals et garanties sont comptabilisés au bilan depuis le 1^{er} janvier 2005 aux postes "Autres actifs" et "Autres passifs".
- 2 Les garanties financières comprennent notamment les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité.
- 3 Les lettres de crédit stand-by sont des garanties financières qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorait pas un engagement.
- 4 Les autres substituts de crédit direct incluent les lettres de crédit de réassurance et les lettres de crédit d'échanges commerciaux émises sans clause autorisant l'émetteur à conserver la propriété des livraisons sous-jacentes.
- 5 Les garanties de livraison et de bonne exécution, les garanties de soumission et autres garanties liées à des transactions sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.
- 6 Y compris les garanties données par le groupe en faveur des autres entités du Groupe HSBC pour 175 millions EUR en 2007 (2006 : 79 millions EUR).

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe.

Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données

(en millions d'euros)	2007	2006
Cautions, avals et garanties	-	-
Autres garanties	7	15

Etats financiers consolidés (suite)

36 Opérations de location-financement

Engagements de location-financement

(en millions d'euros)	2007			2006		
	<i>Total Paiements futurs minimum</i>	<i>Intérêts à payer</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total Paiements futurs minimum</i>	<i>Intérêts à payer</i>	<i>Valeur actuelle</i>
A moins d'1 an	1	–	1	1	–	1
A plus d'1 an et à moins de 5 ans	2	(1)	1	3	(1)	2
A plus de 5 ans	–	–	–	–	–	–
	3	(1)	2	4	(1)	3

Au 31 décembre 2007, il n'y a pas de paiements futurs minimum de sous-location au titre de contrat de sous-location non résiliables.

Paiements à recevoir

(en millions d'euros)	2007			2006		
	<i>Total Paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Total Paiements futurs minimum</i>	<i>Produits financiers non acquis</i>	<i>Valeur actuelle</i>
Paiements à recevoir :						
– à moins d'1 an	285	(51)	234	257	(35)	222
– à plus d'1 an et à moins de 5 ans . . .	1 140	(249)	891	1 135	(209)	926
– à plus de 5 ans	1 365	(363)	1 002	1 379	(376)	1 003
	2 790	(663)	2 127	2 771	(620)	2 151

Au 31 décembre 2007, le montant des valeurs résiduelles non garanties est de 116 millions EUR (2006 : 115 millions EUR) ; il n'y a pas de correction de valeur des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables.

Le groupe HSBC France effectue des opérations de location-financement avec des contreparties sur des actifs diversifiés, comme des immeubles, des avions, des équipements industriels.

37 Litiges

Le groupe HSBC France ne fait plus l'objet que d'un litige aux Etats-Unis. La Direction estime que l'issue ultime n'aura pas d'impact significatif sur la situation financière du groupe. Il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le groupe HSBC France.

38 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, immatriculée au Royaume-Uni.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

38 Transactions avec des parties liées (suite)

a Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

	2007			2006		
	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année ¹	Solde au 31 décembre (en milliers d'euros)	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année ¹	Solde au 31 décembre (en milliers d'euros)
Prêts	7	7 892	7 279	8	7 930	6 563
Cartes de crédit . . .	7	89	43	8	24	15
Garanties	7	17	17	8	17	17

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24 :

(en milliers d'euros)	2007	2006
Avantages à court terme	239	228
Avantages postérieurs à l'emploi	254	244
Avantages à long terme	1	–
Indemnités de fin de contrat de travail	75	–
Paiements en actions	4 343	4 320
	4 912	4 792

Actions et options détenues par les dirigeants :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Nombre des options issues des plans de participation détenues par les dirigeants (et personnes liées)	3 230 437 ³	3 763 299
Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées)	1 378 695 ^{2,3}	828 242 ^{1,2}

1 Actions gratuites attribuées mais non encore définitivement acquises par les bénéficiaires et dont une large partie devra satisfaire à des conditions de performance.

2 Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

3 Le nombre de dirigeants est réduit à 7 personnes par rapport à 8 personnes à fin 2006 (2 personnes sont parties et 1 nouvelle personne est arrivée).

Le Document de référence contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants (cf. pages 18 à 20 et pages 179 à 180).

b Transactions avec les autres parties liées

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

(en milliers d'euros)	2007	2006
	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
Montants dus par les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint :		
– subordonnés	–	28
– non subordonnés	–	–
	–	28
Montants dus aux entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	–	–

Etats financiers consolidés (suite)**38 Transactions avec des parties liées** (suite)

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Actif		
Portefeuille de transaction	3 457	1 491
Instruments dérivés.	11 343	6 233
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6 037	1 700
Prêts et créances sur la clientèle	41	–
Investissements financiers.	129	977
Autres actifs	2 335	1 358
Comptes de régularisation	98	8
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit.	31 372	7 860
Comptes créditeurs de la clientèle	589	480
Portefeuille de transaction	2 962	969
Instruments dérivés.	12 426	7 273
Autres passifs	275	514
Comptes de régularisation	101	58
Dettes subordonnées	150	650
Compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés ¹	301	108
Intérêts et charges assimilées ¹	737	402
Commissions (produits)	145	14
Commissions (charges)	117	98
Résultat net de cession des investissements financiers	60	–
Autres produits d'exploitation	2	2
Dividendes reçus.	–	10
Frais généraux et administratifs	40	41

¹ Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif), pour 115 millions EUR en 2007 (53 millions EUR en 2006).

39 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2007.

Le 29 février 2008, HSBC France, filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, a reçu une offre ferme en numéraire de 2 100 millions EUR portant sur ses sept banques régionales de la part de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Sur la base de cette offre, HSBC France est entrée en négociations exclusives avec la Banque Fédérale des Banques Populaires. HSBC France commencera les consultations avec les délégués des organisations représentant le personnel concerné avant de prendre sa décision finale. L'opération sera soumise aux approbations réglementaires en France.

Au 31 décembre 2007, les sept banques régionales avaient un actif total cumulé de 8 380 millions EUR et ont généré un résultat net après impôt de 100 millions EUR.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société HSBC France S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la Note 2 f de l'annexe, votre société constitue des dépréciations sur prêts et créances pour couvrir les risques de crédit associés à son activité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les procédures mises en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations.

Comme indiqué dans la Note 2 d de l'annexe, votre société enregistre et valorise ses instruments financiers en application des principes comptables en vigueur et utilisent des modèles internes pour valoriser certains d'entre eux. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif à la vérification de ces modèles, à la détermination des paramètres utilisés ainsi qu'à la prise en compte des risques associés à ces instruments.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le Rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Paris, le 23 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Information sur les comptes sociaux

Les comptes annuels de la société HSBC France au 31 décembre 2007 ont été certifiés sans réserve et avec des observations concernant la première application de l'avis CNC 2006-02 relatif à la comptabilisation des comptes et plans-d'épargne logement.

Les comptes annuels de la société HSBC France au 31 décembre 2006 ont été certifiés sans réserve et avec des observations concernant la première application du règlement CRC 2005-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et la correction d'une erreur concernant la présentation comptables des dérivés.

Les comptes annuels de la société HSBC France au 31 décembre 2005 ont été certifiés sans réserve et avec des observations concernant la première application du règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et au règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Bilans sociaux comparés 2007-2006-2005

ACTIF

(en milliers d'euros)

	2007	2006	2005
Caisse, Banques Centrales, CCP	4 292 739	745 328	224 678
Effets publics et valeurs assimilées	31 796 857	25 091 827	29 622 142
Créances sur les établissements de crédit	43 284 929	25 930 126	24 267 302
Opérations avec la clientèle	61 214 168	48 133 345	42 263 528
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 524 035	4 224 904	5 809 340
Actions et autres titres à revenu variable	520 254	2 332	88 794
Participations et autres titres détenus à long terme	1 049 640	1 369 984	1 380 091
Parts dans les entreprises liées	2 743 877	3 730 146	3 072 604
Immobilisations incorporelles	47 349	52 297	57 627
Immobilisations corporelles	323 783	322 271	318 344
Autres actifs	10 084 356	7 728 532	7 643 643
Comptes de régularisation	31 489 894	22 510 394	1 092 891
TOTAL DE L'ACTIF	194 371 881	139 841 486	115 840 984
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	19 552 694	16 205 692	13 983 286
Engagements de garantie donnés	6 524 504	6 438 299	7 113 933
Engagements sur titres	2 621 065	2 760 052	3 335 635

PASSIF

	2007		2006	2005
	Avant affectation	Après affectation ¹	Après affectation	Après affectation
(en milliers d'euros)				
Dettes envers les établissements de crédit	59 421 892	59 421 892	30 872 787	28 650 250
Opérations avec la clientèle	41 969 604	41 969 604	34 590 383	33 852 874
Dettes représentées par un titre	24 993 802	24 993 802	19 602 233	12 306 903
Autres passifs	31 170 756	31 170 756	27 143 833	34 729 103
Comptes de régularisation	32 226 638	32 226 638	23 191 323	1 812 088
Provisions	370 846	370 846	373 916	274 084
Dettes subordonnées	272 843	272 843	778 553	790 554
Capital souscrit	379 819	379 819	378 415	376 190
Primes d'émission	1 190 817	1 190 817	1 164 372	1 125 028
Réserves	1 209 830	1 210 107	1 705 625	1 884 351
Provisions réglementées	41 699	41 699	40 046	39 559
Report à nouveau	(3 506)	1 123 058	-	-
Résultat de l'exercice	1 357 460	-	-	-
Acompte sur résultat	(230 619)	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	194 371 881	194 371 881	139 841 486	115 840 984
Hors bilan				
Engagements de financement reçus	509 162	509 162	395 070	499 708
Engagements de garantie reçus	6 604 895	6 604 895	5 542 331	3 181 953
Engagements sur titres	2 796 874	2 796 874	2 466 576	2 771 872

¹ Affectation proposée.

Comptes de résultats sociaux comparés 2007-2006-2005

(en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	4 166 094	2 891 139	1 881 242
Intérêts et charges assimilés	(4 228 756)	(2 906 563)	(1 706 353)
Revenus des titres à revenu variable	368 341	311 088	811 487
Commissions (produits)	611 619	563 620	524 852
Commissions (charges)	(176 979)	(193 689)	(158 074)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	794 416	693 986	501 291
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	1 254	31 731	(3 205)
Autres produits d'exploitation bancaire	13 905	32 334	85 390
Autres charges d'exploitation bancaire	(10 464)	(16 008)	(8 606)
Produit net bancaire	1 539 430	1 407 638	1 928 024
Charges générales d'exploitation	(1 128 916)	(1 012 283)	(973 307)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(51 148)	(50 759)	(63 321)
Résultat brut d'exploitation	359 366	344 596	891 396
Coût du risque	(6 623)	(24 621)	34 366
Résultat d'exploitation	352 743	319 975	925 762
Gains et pertes sur actifs immobilisés	956 720	107 978	(18 298)
Résultat courant avant impôt	1 309 463	427 953	907 464
Résultats exceptionnels	-	(1 296)	1 111
Impôt sur les bénéfices	49 648	8 194	26 032
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	(1 651)	(485)	1 062
Résultat net	1 357 460	434 366	935 669

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres et fonds pour risques bancaires généraux

(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse - Bulletin n° 79 de février 1979)

(en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Résultats comptables			
- Globaux	1 357 459,3	434 365,5	935 668,5
- Par action (en euros) ^{1,2}	17,87	5,74	12,44
Variations des capitaux propres et FRBG (après affectation du résultat pour 2005 et 2006, et sur la base de la proposition d'affectation du résultat pour 2007)			
- Variation de l'écart de réévaluation	(33,0)	(57,0)	(690,6)
- Mises en réserves et variation du report à nouveau des résultats de l'exercice		(178 669,0)	545 185,0
- Dividende exceptionnel prélevé sur la réserve libre	(495 761,0)	-	-
- Variation de réévaluation et provisions réglementées	1 653,0	487,0	(1 748,5)
- Emission liée aux options de souscription d'actions	21 913,0	36 533,0	34 692,5
- Prime de fusion ³	5 936,0	5 036,0	-
- Première comptabilisation des provisions sur engagements relatifs aux PEL et CEL	(3 506,0)	-	-
- Première comptabilisation de l'effet d'actualisation	-	-	(14 562,0)
Variation de la situation nette globale	(469 798,0)	(136 670,0)	562 876,4
- Par action (en euros) ^{1,2}	(6,2)	(1,8)	7,5
Dividende proposé			
- Global	230 618,9	613 032,7	390 484,8
- Par action (en euros) ^{1,2}	3,04	8,10	5,19

1 Le nombre d'actions, hors actions propres à la fin de chaque exercice s'établit à 75 963 895 pour 2007, 75 683 045 pour 2006, 75 237 930 pour 2005.

2 Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, hors actions propres, le dividende ressort à 3,05 EUR pour 2007 (75 698 434 actions), 8,15 EUR pour 2006 (75 262 320 actions) et 5,22 EUR pour 2005 (74 826 025 actions).

3 Absorption par transmission universelle de patrimoine de HSBC Asset Management Holding, de Finanpar 17, de la Compagnie de Gestion de Patrimoine et de la Compagnie Financière des Iles du Rhône en 2007 et de la Société Parisienne de Participations en 2006.

Information sur les comptes sociaux (suite)

Répartition et affectation des bénéfices

(Article 295 du décret 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'euros)

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Bénéfices disponibles			
– Report à nouveau des exercices précédents	–	–	399 969
– Reprise FRBG et constitution provision retraite	(3 506) ¹	–	–
– Exit Tax	–	–	4 987
– Effet d'actualisation	–	–	(14 562)
Sous-total	(3 506)	–	390 394
– Bénéfice de l'exercice	1 357 460	434 366	935 669
TOTAL (A)	1 353 954	434 366	1 326 063
Affectation des bénéfices			
– Dividendes	230 619	613 033	390 484
– Réserve légale	277	137	–
– Réserve libre	–	(178 804)	935 579
TOTAL (B)	230 896	434 366	1 326 063
Report à nouveau (A - B)	1 123 058	–	–

¹ Première comptabilisation des provisions sur engagements relatifs aux PEL et aux CEL.

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles 133, 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'euros)

	2007	2006	2005	2004	2003
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social ¹	379 819	378 415	376 190	374 011	371 750
Nombre d'actions émises	75 963 895	75 683 045	75 237 930	74 802 146	74 350 066
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Produits bruts d'exploitation (hors netting des instruments financiers)	150 090 552	30 470 306	32 661 166	–	–
Produits bruts d'exploitation (avec netting des instruments financiers)	–	–	–	3 762 736	3 076 321
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	1 347 356	515 192	1 044 550	633 771	633 284
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	1 357 460	434 366	935 669	652 311	466 637
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts, mais avant amor- tissements, dépréciations et provisions	18,3	7,2	14,3	9,1	9,3
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	17,7	5,7	12,4	8,7	6,3
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier	3,04	8,10	5,19	6,22	6,25
Personnel (France)					
Nombre de salariés ²	8 789	8 500	7 749	7 344	6 997
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) ³	8 103	7 763	7 197	6 879	6 614
Montant de la masse salariale	455 722	389 163	341 642	330 246	288 738
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	206 607	167 936	149 569	139 943	123 398
Taxe sur les salaires et taxes diverses	46 694	49 134	43 680	40 643	34 711
Montant de l'intéressement et / ou de la participation aux résultats de l'entreprise ⁴	25 728	21 380	15 883	23 210	19 619

¹ Augmentations du capital consécutives aux émissions liées aux stock-options.

² Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

³ Dont 4 894 cadres et 3 209 non-cadres en 2007, 4 501 cadres et 3 262 non-cadres en 2006, 4 113 cadres et 3 084 non-cadres en 2005, 3 824 cadres et 3 055 non-cadres en 2004 et 3 497 cadres et 3 117 non-cadres en 2003.

⁴ Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2007 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)

A – Titres d'investissement	190 640
Valeurs à revenu fixe	190 640
Bons du Trésor	20 063
Autres effets publics	–
Titres du marché interbancaire	–
Certificats de dépôt négociables	–
Bons à moyen terme négociables	–
Obligations et assimilés	169 186
Créances rattachées	1 391
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	2 586 213
Valeurs à revenu fixe	2 065 959
Bons du Trésor	286 440
Autres effets publics	647 275
Titres du marché interbancaire	–
Billets de trésorerie	–
Certificats de dépôt négociables	77 378
Bons à moyen terme négociables	–
Fonds communs de créances	356 189
Obligations et assimilés	667 314
Bons à moyen terme négociables émis par des établissements de crédit	–
Créances rattachées	31 363
Valeurs à revenu variable	520 254
Actions et assimilés	4 929
Parts ou actions d'OPCVM	515 325
TOTAL DES TITRES D'INVESTISSEMENT, DE PLACEMENT DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	2 776 853

Parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

A – Titres de participation et titres détenus à long terme	1 049 640
Valeurs cotées à la cote officielle	1 847
Valeurs françaises non cotées	334 095
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	–
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	26 007
Valeurs étrangères non cotées	687 100
Total des créances rattachées	591
B – Parts dans les entreprises liées	2 743 877
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	2 702 721
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	41 156
Total des créances rattachées	–
TOTAL DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3 793 517

Information sur les comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2007

(Articles 247 et 295 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'unités monétaires)

	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France				
1 – Filiales (+ 50 %)				
HSBC Hervet 1, place de la Sous-Préfecture - 18000 Bourges (France)	Banque	16 805 EUR	330 515 EUR	99,97
Elysées Factor 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société financière	3 800 EUR	5 733 EUR	100,00
Crédit Commercial du Sud-Ouest 17, allée James Watt - Parc Chemin-Long 33700 Mérignac (France)	Banque	12 078 EUR	43 164 EUR	99,84
Société Française et Suisse 64, rue Galilée - 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	599 EUR	13 055 EUR	100,00
Banque de Savoie 6, bd du Théâtre - 73000 Chambéry (France)	Banque	6 853 EUR	41 575 EUR	99,96
HSBC Picardie 3, rue de la Sous-Préfecture - 60200 Compiègne (France)	Banque	6 007 EUR	16 832 EUR	100,00
HSBC UBP 22, place de la Madeleine - 75008 Paris (France)	Banque	52 941 EUR	59 621 EUR	99,99
Banque Chaix 43, cours Jean Jaurès - 84000 Avignon (France)	Banque	16 000 EUR	52 804 EUR	100,00
Banque Dupuy, de Parseval 10, rue du Général de Gaulle - 34203 Sète Cedex (France)	Banque	10 000 EUR	26 060 EUR	60,00
Banque Pelletier Angle de la rue des Fusillés et du cours Julia Augusta 40100 Dax (France)	Banque	12 376 EUR	1 694 EUR	99,98
Société Marseillaise de Crédit 75, rue Paradis - 13006 Marseille (France)	Banque	16 000 EUR	229 311 EUR	100,00
HSBC Epargne Entreprise 15, rue Vernet - 75008 Paris (France)	Société financière	16 000 EUR	2 510 EUR	100,00
HSBC Investments (France) 4, place de la Pyramide, La Défense 9 92800 Puteaux (France)	Société d'investis- sment	6 460 EUR	44 038 EUR	91,31

¹ Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

² Produit net bancaire pour les banques.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
528 936 EUR	528 936 EUR	-	-	155 052 EUR	42 279 EUR	-	-
5 236 EUR	5 236 EUR	-	-	13 257 EUR	168 EUR	-	-
16 601 EUR	16 601 EUR	-	-	56 243 EUR	7 144 EUR	11 981 EUR	-
60 384 EUR	13 657 EUR	-	-	367 EUR	3 199 EUR	-	-
28 707 EUR	28 707 EUR	-	-	44 406 EUR	10 849 EUR	10 703 EUR	-
18 939 EUR	18 939 EUR	-	-	18 373 EUR	3 450 EUR	6 247 EUR	-
110 199 EUR	110 199 EUR	-	-	131 150 EUR	32 289 EUR	33 086 EUR	-
38 422 EUR	38 422 EUR	-	-	76 948 EUR	19 530 EUR	25 000 EUR	-
10 347 EUR	10 347 EUR	-	-	37 847 EUR	7 049 EUR	3 735 EUR	-
23 529 EUR	23 529 EUR	-	-	15 430 EUR	3 261 EUR	1 900 EUR	-
73 632 EUR	73 632 EUR	-	-	200 724 EUR	55 176 EUR	73 690 EUR	-
15 148 EUR	15 148 EUR	-	-	15 092 EUR	70 427 EUR	-	-
51 500 EUR	51 500 EUR	-	-	111 480 EUR	45 289 EUR	39 534 EUR	-

Information sur les comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2007 (suite)

(Articles 247 et 295 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'unités monétaires)

	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France				
1 – Filiales (+ 50 %) (suite)				
HSBC Securities (France) 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société financière	12 626 EUR	34 822 EUR	100,00
Sinopia Asset Management 4, place de la Pyramide, La Défense 9 - 92800 Puteaux (France)	Société financière	3 387 EUR	403 EUR	100,00
HSBC Private Bank France 117, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Banque	42 958 EUR	128 923 EUR	100,00
Nobel 1, avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	128 468 EUR	213 001 EUR	100,00
SAF Palissandre 64, rue Galilée - 75008 Paris (France)	Société financière	500 037 EUR	3 062 EUR	100,00
HSBC Leasing (France) 39, rue Bassano - 75008 Paris (France)	Société financière	281 760 EUR	46 791 EUR	100,00
Société Financière et Mobilière 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société financière	40 000 EUR	56 416 EUR	100,00
HSBC Financial Products (France) 103, avenue des Champs Élysées - 75008 Paris (France)	Société financière	30 108 EUR	5 861 EUR	58,25
Foncière Elysées S.A. 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société immobilière	14 043 EUR	19 569 EUR	99,99
Vernet Expansion 14, rue Vernet - 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	8 456 EUR	(678) EUR	100,00
Société Immobilière Malesherbes Anjou 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société immobilière	13 412 EUR	18 965 EUR	100,00
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square, London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société de portefeuille	25 000 GBP	20 030 GBP	100,00
HSBC Real Estate Leasing (France) 15, rue Vernet - 75008 Paris (France)	Société financière	38 255 EUR	9 853 EUR	58,22

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Produit net bancaire pour les banques.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
55 988 EUR	55 988 EUR	-	-	5 155 EUR	69 184 EUR	-	-
51 483 EUR	51 483 EUR	-	-	48 103 EUR	14 042 EUR	31 368 EUR	-
439 166 EUR	439 166 EUR	-	-	87 823 EUR	22 192 EUR	2 976 EUR	-
207 648 EUR	207 648 EUR	-	-	73 750 EUR	35 342 EUR	32 117 EUR	-
500 037 EUR	500 037 EUR	-	-	33 082 EUR	21 760 EUR	6 500 EUR	-
281 756 EUR	281 756 EUR	-	-	(9 457) EUR	4 413 EUR	-	-
84 053 EUR	84 053 EUR	-	-	12 137 EUR	13 433 EUR	10 500 EUR	-
29 212 EUR	29 212 EUR	-	-	94 175 EUR	7 951 EUR	-	-
44 476 EUR	35 762 EUR	-	-	3 129 EUR	2 527 EUR	11 270 EUR	-
8 519 EUR	8 519 EUR	-	-	14 EUR	28 EUR	-	-
49 385 EUR	49 385 EUR	-	-	20 063 EUR	4 364 EUR	-	-
34 090 EUR	34 090 EUR	-	-	nc	(1 405) GBP	-	-
22 270 EUR	22 270 EUR	-	-	105 647 EUR	7 689 EUR	2 338 EUR	-

Information sur les comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2007 (suite)

(Articles 247 et 295 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'unités monétaires)

	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France				
2 – Participations (10-50 %)				
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square, London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société financière	5 000 GBP	5 651 GBP	14,71
Banian Investments UK Ltd 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands (Royaume-Uni)		900 000 GBP*	1 315 GBP*	19,00
V.E.A. Limited Ground Floor, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter Port, Guernsey (Royaume-Uni)		355 250 GBP*	983 GBP*	19,00
Lafarge Finance Limited Seaton House, 17 Seaton Place, St Helier, Jersey (Royaume-Uni)		240 000 GBP*	160 000 GBP*	16,67
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital du HSBC France				
1 – Filiales non reprises au paragraphe 1				
a) Filiales françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble)	–	–	–	–
2 – Participations non reprises au paragraphe 2				
a) Participations françaises (ensemble)	–	–	–	*
b) Filiales étrangères (ensemble)	–	–	–	–

* Chiffres 2006 (chiffres 2007 non disponibles).

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Produit net bancaire pour les banques.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
5 775 EUR	5 775 EUR	-	-	1 620 GBP	(5 403) GBP	633 GBP	-
409 082 EUR	409 082 EUR	-	-	41 786 GBP *	41 791 GBP *	13 725 GBP	-
272 448 EUR	272 448 EUR	-	-	9 411 GBP *	9 481 GBP *	9 181 GBP	-
272 721 EUR	272 721 EUR	-	-	nc	3 850 GBP *	9 000 GBP	-
2 051 EUR	2 034 EUR	-	-	-	-	-	-
1 820 EUR	1 291 EUR	-	-	-	-	-	-
1 007 EUR	292 EUR	-	-	-	-	-	-
0 EUR	0 EUR	-	-	-	-	-	-

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France

Organigramme des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2007

Réseaux bancaires

Banques Ile-de-France	HSBC de Baecque Beau (99,9 %) HSBC Hervet (99,9 %) HSBC Picardie (100 %) HSBC UBP (100 %)
Banques du Sud-Est	Banque Chaix (100 %) Banque Marze (100 %) Banque Dupuy, de Parseval (100 %) Société Marseillaise de Crédit (100 %)
Autres	Banque Pelletier (100 %) Banque de Savoie (99,9 %) Crédit Commercial du Sud-Ouest (100 %) Elysées Factor (100 %)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

Affaires immobilières	Foncière Elysées SA (100 %) HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %) HSBC REIM (France) (100 %) Immobilière Bauchart (100 %) Réalimo Négociations (100 %) SAS Saussaies Haussmann (100 %)
Montages structurés et Banque de financement et d'investissement	Société Financière et Mobilière (100 %) Neuilly Saint Paul (100 %) HSBC Leasing (France) (100 %) HSBC Leasing (Belgium) (100 %) CCF Charterhouse GmbH (100 %) France Titrisation (33%)
Marchés	HSBC Securities (France) (100 %) HSBC Financial Products (France) (100 %) Financière d'Uzès (34 %)
Autre	HSBC Securities Services (France) (100 %)

- Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.

- Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

Gestion d'actifs

En France	HSBC Investments (France) (100 %) Halbis Capital Management (France) (100 %) HSBC Investments FCP (France) (100 %) Sinopia Asset Management (100 %) Sinopia Financial Services (100 %) Sinopia Société de Gestion (100 %) HSBC Epargne Entreprise (100 %)
A l'étranger	Sinopia Asset Management Luxembourg (100 %) Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd (100 %) Sinopia Asset Management (UK) Ltd (100 %)

Banque privée

En France	HSBC Private Bank France (99,9 %) Louvre Gestion (99,9 %)
A l'étranger	LGI (99,9 %)

Filiales et participations

En France	Nobel (100 %) Société Française Suisse (100 %) Elysées Formation (100 %) Malesherbes Anjou (100 %) Excofina (100 %)
A l'étranger	Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France (suite)

Réseaux bancaires et distribution

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
HSBC Hervet	3 195 632	2 986 069	347 320	285 014	42 279	62 787	99,97	99,97
<p>HSBC Hervet, composante de la plate-forme HSBC France depuis le 8 novembre 2005, développe essentiellement une activité de banque de détail sur les marchés des particuliers et des entreprises, grâce à l'exploitation d'un réseau de 78 agences situées en Ile-de-France et dans la région Centre. En dépit d'une amélioration notable des performances opérationnelles des activités de banque de détail, le produit net bancaire (155,1 millions EUR) baisse de 9,4 % en raison de l'érosion des marges. Les charges, bien maîtrisées, baissent de 1,3 %. Un contrôle efficace des risques permet une reprise nette des provisions de 1,0 million EUR. Le résultat net après impôts s'établit à 42,3 millions EUR.</p>								
HSBC de Baecque Beau	1 120 403	1 074 549	64 838	47 207	16 773	17 662	99,92	99,91
<p>HSBC de Baecque Beau est une banque de siège à Paris, développant une activité de banque de détail sur les marchés des particuliers et des entreprises. Elle a rejoint la plate-forme HSBC France le 8 novembre 2005. Le produit net bancaire (53,5 millions EUR) présente une forte croissance (+14,1 %) grâce au dynamisme commercial. L'augmentation des charges n'est que de 3,4 %, ce qui permet une forte croissance (+27,4 %) du résultat brut d'exploitation (26,6 millions EUR) et une nouvelle amélioration du coefficient d'exploitation (50,2 %). Le coût du risque s'élève à 1,6 million EUR. Le résultat net après impôts s'établit à 16,8 millions EUR, en baisse de 5,0 %.</p>								
HSBC UBP	2 472 945	2 213 009	112 562	98 285	32 289	47 745	100,0	100,0
<p>HSBC UBP a poursuivi en 2007 sa politique de maîtrise de ses risques opérationnels et de crédit et de développement de son fonds de commerce sur ses segments prioritaires. Cette politique, inscrite dans le plan stratégique du groupe HSBC France, a été conduite dans un contexte de changements organisationnels et informatiques, concourant à l'unification des réseaux du groupe sous la marque HSBC. Grâce à une action commerciale vigoureuse, les encours de crédits consentis à la clientèle à la clôture de l'exercice progressent de 11,2 % et les dépôts de 12,9 %. Malgré cela, le produit net bancaire (133 millions EUR) subit à la fois l'impact de la politique de maîtrise des risques et l'érosion des marges. Ainsi, le produit net bancaire recule de 2,8 %, et le résultat brut d'exploitation (50,9 millions EUR) recule de 8,8 %. Le coût du risque est limité à 0,9 million EUR. Le résultat net après impôt s'établit à 32,3 millions EUR.</p>								
HSBC Picardie	500 584	422 402	22 063	23 208	3 450	6 249	100,0	100,0
<p>HSBC Picardie est une banque de réseau (16 agences) qui a migré en 2005 sur HUB, plate-forme informatique du Groupe, et travaille sous marque HSBC depuis novembre 2005. L'activité commerciale soutenue s'est traduite notamment par des hausses d'encours de crédits et de dépôts, respectivement de +8,7 % et +4,1 %. Cet effort n'a pas totalement compensé l'érosion des marges, et le produit net bancaire (18,4 millions EUR) comme le résultat brut d'exploitation (5,9 millions EUR) sont en diminution par rapport à l'exercice précédent. Une bonne politique de maîtrise des risques limite le coût du risque à 1,0 million EUR. Le résultat net s'établit à 3,4 millions EUR.</p>								
Crédit Commercial du Sud-Ouest	972 259	896 556	55 242	54 954	7 144	12 536	100,0	100,0
<p>Le produit net bancaire de l'exercice diminue de 3,8 % en raison de la baisse du rendement du passif à vue. Grâce à une très forte activité commerciale, cette baisse est en partie atténuée par la croissance des encours de 6,2 % sur les dépôts et de 15,6 % sur les crédits, ainsi que par une progression de 4,2 % des commissions. L'exercice 2007 est marqué par un projet de migration informatique très structurant jusqu'en 2008. Compte tenu de ces éléments, les charges générales d'exploitation progressent de 15,8 % et seulement de 3,4 % hors charges de migration. Le résultat brut d'exploitation accuse une baisse de 39,9 % et, hors charges de migration, il diminue de 13,2 %. Le coût du risque est bien maîtrisé et reste inférieur à celui de l'exercice précédent. Le résultat net 2007 s'élève à 7,1 millions EUR contre 12,5 millions EUR en 2006. Hors éléments non récurrents, il diminue de 12,9 %.</p>								
Société Marseillaise de Crédit	3 510 813	3 376 265	245 848	245 311	55 176	73 695	100,0	100,0
<p>En 2007, la collecte des capitaux s'est inscrite en progrès de 5,9 %. Les encours moyens de dépôts à vue ont connu une évolution significative de 8,5 %, dont 5,8 % pour les particuliers et 12,0 % pour les entreprises. L'évolution des taux d'intérêt renforçant l'attractivité des comptes à terme, cette nature de dépôts a vu ses encours moyens s'accroître de 60 % à 330 millions EUR. La collecte financière a continué de progresser sous l'effet de la hausse des encours d'OPCVM de 3,5 % et d'assurance vie de 13,1 %. La production d'assurance vie de l'année a représenté un montant de 266 millions EUR en légère régression de 0,4 %, dont 32,2 % investis en unités de compte, contre 23,3 % l'année précédente. Les encours moyens de crédit ont cru de 21 %, dont 7,6 % pour le court terme et 23,3 % pour le moyen terme. Malgré ces chiffres d'activité satisfaisants, le produit net bancaire est en baisse de 4,6 % à 200,7 millions EUR, résultant d'une baisse de 11,1 % de la valeur ajoutée à 117,8 millions EUR et d'une hausse des commissions de 5,8 % à 82,9 millions EUR (dont assurance vie +11,5 % et commissions de mouvement +12 %). La comparaison avec l'exercice précédent souffre du dénouement en 2006 d'opérations de placement pour 3 millions EUR et surtout de l'impact décalé de la baisse des taux qui est évalué en 2007 à près de 12,5 millions EUR. Neutralisé de ces éléments pour mesurer la "croissance commerciale" de la banque, le Produit Net Bancaire progresserait de 4 %. Les frais généraux s'élèvent à 126,9 millions EUR, en hausse de 1,9 %. Le résultat brut d'exploitation atteint ainsi 73,8 millions EUR contre 85,9 millions EUR l'an dernier. Le coût du risque a encore cette année, grâce à des reprises de provisions, une contribution positive aux résultats de 5,9 millions EUR. Compte tenu de plus-values de cessions inférieures en 2007 à l'exercice précédent, le résultat net après impôts est de 55,2 millions EUR, en baisse de 25,1 %. Au 31 décembre 2007, la SMC dispose d'un coefficient de liquidité de 119 % et présente un coefficient d'exploitation satisfaisant de 63,2 %. Durant l'exercice, la banque a continué de mettre en œuvre avec succès les actions de conquête de son plan stratégique Croissance Sud 2008. Ainsi, le fonds de commerce s'est enrichi de 10 222 nouveaux clients cibles conquis, conformément à son objectif, et le volume d'affaires confié par les entreprises a progressé de 11 %. L'équipement de la clientèle avec nos solutions Internet a connu une nouvelle progression significative de 43 % pour les particuliers et de 37 % pour les entreprises.</p>								

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Réseaux bancaires et distribution (suite)

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Banque de Savoie	1 018 234	951 602	48 428	45 600	10 849	13 768	99,9	99,9
	<p>Un exercice 2007 en demi-teinte. La Banque de Savoie a réalisé en 2007 de bonnes performances commerciales dans un contexte rendu difficile par une saison hivernale particulièrement morose. Les dépôts ont évolué favorablement, à 812,6 millions EUR (+75 %), portés essentiellement par la très forte progression des dépôts rémunérés en corrélation étroite avec la hausse des taux courts. La production de crédits est restée correcte et a permis à l'encours de progresser de 5,2 %, à 577,7 millions EUR. La production d'assurance vie s'est maintenue à un niveau élevé, à 51,9 millions EUR. Malgré ces bonnes performances, le produit net bancaire, à 44,4 millions EUR affiche un repli de 8,9 %. Si les commissions se sont comportées d'excellente manière (+6,2 %), la valeur ajoutée est en baisse sensible, pénalisée essentiellement par deux éléments : la faible évolution des dépôts à vue suite à la mauvaise saison hivernale tout d'abord, et un rendement de la gestion actif-passif particulièrement défavorable en 2007 ensuite. De plus, une plus-value exceptionnelle sur cessions d'OPCVM de 1,6 million EUR était venue conforter la valeur ajoutée en 2006. Une bonne maîtrise des charges en ligne avec le budget permet au résultat brut d'exploitation de s'inscrire à 16,1 millions EUR, en repli sensible cependant sur 2006. Le coefficient d'exploitation pour l'exercice s'établit à 63,7 %. Le coût du risque est demeuré faible et n'a représenté que 0,2 % de l'encours des crédits. Au final, le résultat net après impôts ressort à 10,9 millions EUR. En 2008, nous avons la volonté de relancer de manière conséquente la conquête d'une clientèle de qualité. Notre professionnalisme, notre réactivité, notre souci permanent de bien accueillir et bien conseiller nos clients, ainsi que notre connaissance précise du métier de la neige, sont des atouts forts pour y parvenir.</p>							
Banque Chaix	1 314 977	1 244 351	68 804	68 630	19 530	25 514	100,0	100,0
	<p>L'année 2007 confirme une forte accélération de l'activité commerciale. La conquête de nouveaux clients progresse de +17 % et l'équipement de la clientèle enregistre une hausse de +22 % par rapport à la production réalisée durant l'exercice 2006. Les encours de crédits progressent de 11,3 % à 719,7 millions EUR. La production de l'exercice s'établit à 232 millions EUR, en hausse de 14,6 %. Les dépôts globaux enregistrent une progression de 9,2 %, à 1 130,7 millions EUR. Les dépôts à vue progressent de 4,3 %. La collecte d'épargne évolue favorablement, en hausse de 6,0 % à 2 151 millions EUR. Les capitaux gérés s'élèvent à 2 872,4 millions EUR, en progression de 7,3 % par rapport à 2006. La valeur ajoutée s'élève à 48,9 millions EUR, en baisse de 2,2 %. Les commissions progressent de 8 %, à 27,6 millions EUR contre 25,5 millions EUR. Les commissions bancaires sont en hausse de 11,3 %, à 17,8 millions EUR. Le produit net bancaire ressort à 77,0 millions EUR, en retrait de 3,5 %. Les charges d'exploitation hors coût du risque s'élèvent à 42,5 millions EUR. Les dotations nettes aux provisions s'établissent à 4,1 millions EUR, dont dotations nettes aux provisions clientèle pour 2,5 millions EUR. Le résultat net social s'élève à 19,5 millions EUR contre 25,5 millions EUR, en recul de 18 %. Le coefficient d'exploitation enregistre une légère dégradation à 55,3 %, contre 52,5 % en 2006.</p>							
Banque Marze	211 087	204 781	9 849	9 802	2 215	3 879	100,0	100,0
	<p>La progression de l'activité commerciale constatée en 2006 s'est prolongée et amplifiée tout au long de l'année 2007. Les dépôts globaux de la clientèle affichent une hausse de 8,2 %, à 181,1 millions EUR. Les dépôts à vue progressent de 7,8 %. Les crédits globaux distribués auprès de notre clientèle s'élèvent à 147,9 millions EUR, en progression de 10,6 %. Les capitaux gérés enregistrent une hausse de 7,8 %, à 450,7 millions EUR. La valeur ajoutée affiche une baisse de 26,9 %, à 6,6 millions EUR. Hors éléments exceptionnels inscrits dans la valeur ajoutée 2006, la baisse s'établit à 8,8 %. Les commissions évoluent favorablement en hausse de 10,2 %. Les frais généraux s'élèvent à 6,3 millions EUR, en baisse de 1,9 %. Le produit net bancaire s'établit à 10,8 millions EUR, en baisse de 16,4 %. Les dotations nettes aux provisions clientèle constatent une baisse de 14,7 %, à 0,9 million EUR. Le résultat net s'inscrit en baisse de 37,5 %, à 2,2 millions EUR. Le coefficient d'exploitation ressort à 57,7 %, contre 49,1 % en 2006.</p>							
Banque Pelletier	434 741	334 603	14 070	13 095	3 261	2 911	100,0	100,0
	<p>La Banque Pelletier, dont le siège social est à Dax, exerce son activité en Aquitaine Sud. La poursuite de son développement a compensé l'effet négatif de l'évolution des taux et dégagé une augmentation de son produit net bancaire (+1,6 %) pour atteindre 15,4 millions EUR. Parallèlement, la bonne maîtrise des frais généraux et des risques lui a permis de réaliser un résultat net de 3,3 millions EUR, en hausse de 12 %.</p>							
Banque Dupuy, de Parseval	885 558	731 271	35 713	30 612	7 049	11 326	100,0	100,0
	<p>L'année 2007 est marquée à la Banque Dupuy, de Parseval par une activité commerciale en progression par rapport à 2006. Le total des ressources collectées progresse de +7,8 %, les crédits de +20 % et l'ensemble des capitaux gérés de +13 %. Pour autant, le produit net bancaire est en retrait par rapport à l'exercice précédent. La cause principale en est la baisse de la valeur ajoutée, principalement en raison de plus-values exceptionnelles sur le portefeuille titres enregistrées en 2006 et non renouvelées. Les commissions croissent de +5,7 %. Les charges d'exploitation sont maîtrisées à +1,7 %. Le résultat net s'établit à 7 millions EUR.</p>							
Elysées Factor	291 311	247 869	9 656	9 354	168	302	100,0	100,0
	<p>Elysées Factor, membre à 100 % du Groupe HSBC depuis 2005, a vu son activité progresser de 20 % en 2007, avec un chiffre d'affaires net de 1 320 millions EUR correspondant au montant des factures achetées. Le produit net bancaire a augmenté de 17,5 %, à 13,2 millions EUR et la contribution avant impôts au résultat du groupe affiche un montant de 0,3 million EUR. Durant l'année 2007, Elysées Factor a conduit pour une deuxième année une refonte de ses modes opérationnels et commerciaux dans le contexte d'un business plan ambitieux. Ceci a touché les systèmes d'exploitation informatique, la gamme de produits, le renforcement des équipes commerciales, la réorganisation de la Direction de la Clientèle et la mise en place de nouveaux modes et procédures de gestion des risques.</p>							

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales de HSBC France (suite)

Banque de financement, d'investissement et de marchés

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
HSBC Securities (France)	454 234	124 425	47 448	41 910	69 416	5 539	100,0	100,0
	La forte augmentation du total du Bilan est liée aux comptes de règlements des opérations de marché réalisés pour compte de Financial Products. Le résultat de l'exercice inclut la plus-value réalisée sur la cession des titres de placement Euronext.							
HSBC Financial Products (France)	23 488 506	11 524 545	35 969	18 100	7 951	17 870	100,0	100,0
	L'activité 2007 a été fortement marquée par la crise financière survenue sur le second semestre 2007. Le premier semestre affichait une très forte progression des revenus de Financial Products par rapport à la même période en 2006 tandis qu'au second semestre, cette avance a été fortement réduite en raison de la survenance de cette crise et de ses conséquences sur le niveau de l'activité clientèle vis-à-vis des produits action. Le résultat de Financial Product a aussi été marqué en 2007 par le fort niveau de provisionnement sur Day one et Bid / Offer. Malgré cela, Financial Products a continué tout au long de 2007 d'investir en matière informatique afin de soutenir le développement de son activité.							
Foncière Elysées SA	36 910	45 826	33 613	33 615	2 527	11 268	100,0	100,0
	En 2007, Foncière Elysées a réalisé un résultat bénéficiaire de 2,5 millions EUR qui provient des dividendes versés par ses deux principales filiales : HSBC Real Estate Leasing (crédit-bail immobilier) et HSBC REIM (gestion d'actifs immobiliers pour le compte de tiers). Les filiales de Foncière Elysées ont poursuivi leur développement : HSBC Real Estate Leasing a fusionné avec Sofimurs - ex-filiale de crédit-bail immobilier de HSBC Hervet - de manière à rassembler sur une seule plate-forme l'offre de crédit-bail immobilier du Groupe en France. HSBC REIM a poursuivi la collecte de capitaux par la SCPI Elysées Pierre pour un montant de 74 millions EUR.							
HSBC Real Estate Leasing (France)	816 255	661 877	48 108	38 694	7 689	3 096	100,0	100,0
	En 2007, cette filiale spécialisée dans le crédit-bail immobilier a fusionné avec Sofimurs - filiale de la Banque Hervet qui exerçait la même activité à destination du réseau. L'offre de crédit-bail immobilier du Groupe en France est ainsi réunie sur une plate-forme unique permettant d'optimiser son développement. La production au titre de 2007 s'élève à 121 millions EUR.							
Gestion d'actifs								
(en milliers d'euros)								
HSBC Investments (France)	155 132	148 231	53 026	53 466	45 287	45 565	100,0	100,0
	2007 est une année de fort développement institutionnel en Europe continentale dans un contexte difficile sur les marchés financiers. Les encours gérés et distribués s'élèvent à 73,4 milliards EUR fin 2007, en progression de 11,5 % par rapport à 65,8 milliards EUR fin 2006. Année marquée par le fort désinvestissement de la clientèle corporate en Europe : la crise du crédit a pénalisé l'activité avec les grands clients corporate, qui ont allégé leurs positions en fonds monétaires dynamiques et freiné leurs investissements en fonds monétaires réguliers. Plus généralement, l'aversion pour le risque a provoqué des rachats importants des fonds actions émergentes asiatiques de la part des intermédiaires financiers européens. En charge du développement de la gestion d'actifs du Groupe HSBC en Europe continentale (hors Allemagne, Autriche, Pays de l'Est), HSBC Investments (France) a étendu ses implantations en 2007 avec l'ouverture de deux succursales en Suède et en Espagne.							
Halbis Capital Management (France)	62 622	61 860	19 361	18 067	9 469	7 406	100,0	99,7
	Année très contrastée pour l'entité française de Halbis, spécialiste de la gestion fondamentale active du Groupe HSBC. A fin 2007, les encours sous gestion s'élèvent à 14,6 milliards EUR, en retrait de 23 % par rapport aux 18,8 milliards EUR fin 2006. L'activité de gestion court terme a été fortement pénalisée par la crise du crédit, et plus particulièrement le fonds HSBC Eotop (-3,3 milliards EUR de rachats nets). Année de forte innovation avec le lancement de nouvelles stratégies "absolute return" (Global Macro et Go Alpha). Les excellentes performances des expertises de gestion actions de la zone Euro (grandes et petites-moyennes valeurs) et gestion diversifiée ont permis le développement des encours sur ces classes d'actifs tant auprès des institutionnels que des intermédiaires financiers.							
Sinopia Asset Management	63 798	80 057	27 404	31 659	14 042	27 113	100,0	100,0
	Fin 2007, les encours globaux sont stables, à 31,5 milliards EUR, comparés aux 32,5 milliards EUR fin 2006. Les faits marquants sont, d'une part, l'accélération de la conquête de grands clients institutionnels internationaux (Canada, Pays-Bas, Scandinavie, Asie) et la consolidation des encours des stratégies "absolute return". Les activités de gestion se caractérisent par un fort repositionnement sur les actions internationales thématiques (HSBC Global Power & Resources, HGIF Climate Change et HGIF Emerging Wealth) et la bonne résistance des stratégies quantitatives actives et passives.							

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Gestion d'actifs (suite)*(en milliers d'euros)*

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat net social		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006

**HSBC Epargne
Entreprise**

HSBC Epargne Entreprise, société d'épargne salariale filiale à 100 % du Groupe HSBC, est l'interlocuteur quotidien de 12 000 entreprises et gère 700 000 comptes individuels. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Investments (France) et leur encours sous gestion était de 4,1 milliards EUR au 31 décembre 2007. Cet encours situe le Groupe au huitième rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée via le réseau de distribution du Groupe HSBC en France (y compris les banques régionales) et des réseaux partenaires (Swiss Life et Caixa Bank). Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.

Banque privée*(en milliers d'euros)*

HSBC Private Bank France	1 276 002	1 317 309	171 881	167 927	22 192	6 301	99,9	99,9
-------------------------------------	------------------	-----------	----------------	---------	---------------	-------	-------------	------

Les encours à fin 2007 s'élevaient à 11,7 milliards EUR. La collecte brute de l'exercice a été soutenue par la dynamique des synergies avec HSBC en France tant à Paris que dans les implantations en régions. La coopération avec le Groupe à l'international a également connu un développement important.

En matière de produits :

- Le succès de l'offre a été particulièrement marqué dans le domaine des produits structurés et des fonds alternatifs lancés en partenariat avec le groupe ;
- La croissance des crédits patrimoniaux et de l'assurance-vie s'est poursuivie à un rythme élevé ;
- Les bonnes performances des OPCVM ont été soulignées par de nombreuses récompenses notamment, par une deuxième place aux Corbeilles Mieux Vivre votre Argent dans la catégorie Banques Spécialisées et la première place dans la catégorie actions aux Grands Prix de la Gestion d'Actifs (AGEFI) du fonds Patrimoine.

Une croissance satisfaisante des revenus de la Banque ainsi qu'une très bonne maîtrise des frais ont permis une forte progression du résultat social.

Activités de portefeuille*(en milliers d'euros)*

SFS	46 134	43 851	13 654	13 535	3 200	119	100,0	100,0
------------	---------------	--------	---------------	--------	--------------	-----	--------------	-------

A la suite de la cession d'une participation dans le capital de HSBC Asset Management Holding, SFS a réalisé une importante plus-value lui permettant de dégager pour l'exercice un bénéfice net de 3,2 millions EUR. L'évolution décevante des marchés financiers au cours du deuxième semestre 2007 a négativement impacté certaines des plus-values de son portefeuille d'investissements.

Nobel	397 060	410 734	341 469	305 321	35 342	32 923	100,0	100,0
--------------	----------------	---------	----------------	---------	---------------	--------	--------------	-------

Nobel, holding de prises de participation pour compte propre du Groupe, poursuit une stratégie d'investissements axée d'une part sur des valeurs cotées moyennes, d'autre part sur des fonds de private equity. En coté, Nobel prend des participations minoritaires, le plus souvent sur des valeurs moyennes peu ou pas suivies par les bureaux d'analyse, avec une approche fondamentale de type value et un horizon de détention véritablement de moyen terme. La gestion de Nobel est assurée par une équipe dédiée et indépendante de sept professionnels de l'investissement. La performance de Nobel depuis 10 ans fait ressortir un TRI annuel de plus de 24 % sans recours à l'effet de levier. Nobel a dégagé en 2006 un résultat brut d'exploitation de 46,7 millions EUR. Ces résultats confortent Nobel dans son approche d'investissement très sélective dans un nombre limité de participations cotées et une sélection de fonds de private equity.

Autre filiale du Groupe HSBC en France*(en milliers d'euros)*

Erisa	14 519 848	13 138 994	368 748	311 302	40 508	38 282	100,0¹	50,0
--------------	-------------------	------------	----------------	---------	---------------	--------	--------------------------	------

Les primes brutes de réassurance d'Erisa, en progression de 8,6 %, s'élevaient en 2007 à 2,05 milliards EUR. Les provisions techniques progressent de 10,2 %, à 13,7 milliards EUR (dont 26 % d'UC). Le résultat net à 100 % s'établit à 40,5 millions EUR au 31 décembre 2007 (+5,8 % par rapport à 2006).

* Composé du capital + réserves + FRBG.

¹ Détenu à 100% par HSBC Bank plc Paris Branch depuis le 20 décembre 2007.

Politique d'investissement

2003

- Rachat par Elysées Gestion de la fraction de capital de Elysées Fonds détenue par Médéric et Malakoff (49 % du capital) et cession parallèlement par Elysées Fonds à Médéric d'une partie de son activité.
Montant de l'investissement : 14 millions EUR.
Montant de la cession : 2 millions EUR.
- Rachat de 3 % du capital de la Société Marseillaise de Crédit.
Montant de l'investissement : 13,1 millions EUR.
- Acquisition de la Société des Cadres de la Banque Eurofin et autres minoritaires de la Banque Eurofin.
Montant de l'investissement : 35,2 millions EUR.
- Souscription aux augmentations de capital de Netvalor.
Montant de l'investissement : 10 millions EUR.
- Souscription par HSBC CCF Asset Management Holding à l'augmentation de capital de HSBC CCF Epargne Entreprise.
Montant de l'investissement : 10 millions EUR.
- Cession de titres Altadis.
Montant de la cession : 29,5 millions EUR.
- Cession par HSBC CCF Securities d'une participation dans Euronext.
Montant de la cession : 15,7 millions EUR.
- Cession par HSBC CCF Asset Management Holding des filiales HSBC Multimanager à HSBC Multimanager Limited.
Montant de la cession : 12,2 millions EUR.
- Cession des 40 % détenus par le groupe CCF dans la Société de la Tour Eiffel.
Montant de la cession : 2,2 millions EUR.
- Cession de titres Crédit Lyonnais.
Montant de la cession : 45 millions EUR.
- Souscription aux augmentations de capital de Crédit Logement.
Montant de l'investissement : 8,4 millions EUR.

2004

- Souscription à l'augmentation de capital de Netvalor.
Montant de l'investissement : 4,0 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Crédit Logement.
Montant de l'investissement : 3,9 millions EUR.

- Souscription à l'augmentation de capital de HSBC CCF Leasing.
Montant de l'investissement : 7,0 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de HSBC CCF Real Estate Leasing (ex-Elybail).
Montant de l'investissement : 15,0 millions EUR.
- Augmentation de capital de HSBC CCF Financial Products.
Montant de l'investissement : 22,7 millions EUR.
- Rachat d'intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France.
Montant de l'investissement : 3,1 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de la Société Française et Suisse (SFS).
Montant de l'investissement : 12,0 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Rhodia par SFS.
Montant de l'investissement : 1,5 million EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.
Montant de la cession : 10,3 millions EUR.

2005

- Souscription aux augmentations de capital de BMS et SFPMEI.
Montant de l'investissement : 0,8 million EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Rhodia par SFS.
Montant de l'investissement : 0,6 million EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.
Montant de la cession : 9,5 millions EUR.
- Remboursement anticipé des titres participatifs CCF.
Montant remboursé : 7,9 millions EUR.
- Rachat de 34 % du capital d'Elysées Factor à Eurofactor.
Montant de l'investissement : 2,7 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Eurofactor.
Montant de la cession : 7,0 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Netvalor.
Montant de l'investissement : 14,3 millions EUR.
- Cession de Netvalor.
Montant de la cession : 30,2 millions EUR.
- Cession de HSBC Dewaay à KBL.
Montant de la cession : 122 millions EUR.

- Rachat d'intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France.
Montant de l'investissement : 14,1 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de HSBC Leasing (France).
Montant de l'investissement : 7,2 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France des titres BIAT détenus par la SMC, dans le cadre de la rationalisation des participations du groupe.
Montant de l'investissement : 3,2 millions EUR.
- Souscription par HSBC France et HSBC Epargne Entreprise à l'augmentation de capital de Erisa.
Montant de l'investissement : 25,0 millions EUR.
- Cession des 51 % détenus du capital de Framlington Group Limited à AXA Investment Managers.
Montant de la cession : 133,4 millions EUR.
- Cession par Charterhouse Management Services Limited de trois de ses filiales détenant des actifs de Private Equity (Charterhouse Development Ltd, Charterhouse Buy-Out Fund Investment Advisers Ltd et Charterhouse Finance Corporation Ltd) à HSBC Investment Bank Holdings plc.
Montant de la cession : 236,7 millions GBP.

2006

- Rachat d'intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France par HSBC France.
Montant de l'investissement : 31,3 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Aurel Leven.
Montant de la cession : 1,3 million EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Schneider.
Montant de la cession : 24,5 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Lafarge.
Montant de la cession : 86,5 millions EUR.
- Cession partielle par HSBC France de sa participation dans Altadis.
Montant de la cession : 22,3 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 2 % de MTS spa.
Montant de l'investissement : 4,9 millions EUR.
- Investissement par SAF Palissandre dans un montage structuré en partenariat avec Deutsche Bank.
Montant : 500 millions EUR.

2007

- Acquisition par HSBC France de 50,01 % d'Erisa et d'Erisa IARD détenus par Swiss Life.
Montant de l'investissement : 228,75 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 100 % d'Erisa et d'Erisa IARD à HSBC Bank plc Paris Branch.
Montant de la cession : 528 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 13,65 % de HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA à HSBC Europe (Netherlands) BV.
Montant de la cession : 1 020 millions EUR.
- Cession par HSBC France de 5,2 % d'Infrastructure Leasing & Financial Services Limited (Inde).
Montant de la cession : 27,6 millions EUR.
- Cession par HSBC Private Bank France de 3 % de Canal+ Réunion.
Montant de la cession : 2,7 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 25 % de FinanCités.
Montant de l'investissement : 0,55 million EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de Vernet Expansion afin de permettre à Forepar de racheter aux clients des parts Elysées Forêts.
Montant de l'investissement : 1,5 million EUR.
- Souscription par HSBC France à l'augmentation de capital de HSBC Leasing (France).
Montant de l'investissement : 75,5 millions EUR.
- Cession par HSBC France et HSBC Securities (France) SA de 1,2 % d'Euronext.
Montant de la cession : 134,7 millions EUR.
- Réduction de capital de Charterhouse Management Services Limited.
Montant de la cession : 444,5 millions EUR.
- Réduction de capital de CCF & Partners Asset Management Limited.
Montant de la cession : 40,6 millions EUR.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 28 mai 2008

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2007

Une nouvelle convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de HSBC France, a été conclue au cours de l'exercice 2007 :

- Convention entre Group Audit France et Group Audit UK

Une convention conclue entre HSBC Bank plc et HSBC France précise les modalités d'intervention de Group Financial Services & European Audit sur des missions d'audit interne dans certains domaines d'activité du groupe HSBC France et, notamment, le périmètre et le déroulé des missions (programme annuel, échange d'informations et suivi de la mise en œuvre des recommandations). Cette convention ne donnera pas lieu à facturation.

M. Stephen Green, Président de HSBC Bank plc et Administrateur de HSBC France, et M. Charles-Henri Filippi, Administrateur de HSBC Bank plc et Président du Conseil d'Administration de HSBC France, n'ont pas pris part au vote de cette convention lors de la séance du Conseil d'Administration du 27 février 2007.

Une convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de HSBC France, a été renouvelée au cours de l'exercice 2007 :

- Usage de la marque HSBC

La convention conclue entre HSBC Holdings plc et HSBC France en vue d'assurer à HSBC France et à ses filiales l'usage à titre gratuit de la marque HSBC a été renouvelée. Le Conseil d'Administration a acté ce renouvellement lors de sa séance du 27 février 2007.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2007

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de service portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2007.

La convention conclue en 2003 avec HSBC Bank plc concernant la refacturation de prestations de services pour les activités de marché du groupe HSBC France a poursuivi ses effets en 2007.

La convention conclue en 2003 avec HSBC UBP, HSBC Hervet, et HSBC de Baecque Beau a poursuivi ses effets en 2007 en ce qui concerne les apports d'affaires et autres prestations de services dans le domaine du conseil aux entreprises.

La convention de frais de siège avec HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, conclue en 2005, a également poursuivi ses effets au titre de l'exercice 2007.

La convention "*Group Software*", conclue en 2006, entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe, a poursuivi ses effets en 2007 en ce qui concerne les refacturations de dépenses en matière de développement informatique engagées au niveau du Groupe HSBC.

La convention conclue en 2006 entre HSBC France et HSBC UBP, HSBC Hervet, HSBC Picardie et HSBC de Baecque Beau concernant l'intégration opérationnelle des réseaux et la mutualisation des fonctions support, a poursuivi ses effets sur 2007.

Le contrat de prestation de services conclu en 2006 entre HSBC Insurance Holdings et HSBC France, qui concerne la facturation éventuelle de services intra-groupe, a poursuivi ses effets en 2007.

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225 40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention entre Group Audit France et Group Audit UK

- Personnes ou Sociétés concernées : HSBC Bank plc, actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote dans HSBC France.
- Nature et objet : à la suite d'une demande de la Commission Bancaire, cette convention conclue entre HSBC France et HSBC Bank plc précise les modalités d'intervention de Group Financial Services & European Audit sur des missions d'audit interne dans certains domaines d'activité du groupe HSBC France. Cette convention précise le périmètre d'intervention et le déroulé des missions (programme annuel, échange d'informations et suivi de la mise en œuvre des recommandations). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 février 2007.
- Modalités et incidence financière : cette convention ne se traduit pas par des facturations financières.

Convention sur la marque HSBC

- Personnes ou sociétés concernées : HSBC Holdings plc, détenant plus de 10 % des droits de vote dans HSBC France.
- Nature et objet : le renouvellement de la convention sur l'usage de la marque HSBC par HSBC France et ses filiales a été acté par le Conseil d'Administration du 27 février 2007.
- Modalités et incidence financière : cette convention assure à titre gratuit l'usage de la marque HSBC.

II - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec HSBC Holdings plc

- Refacturation par HSBC Holdings plc à HSBC France de frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux d'HSBC Holdings plc conformément à la convention conclue en 2005 : la facturation comptabilisée sur l'exercice a représenté une charge de 5,7 millions GBP.
- Refacturation des dépenses engagées au niveau du Groupe en matière de développement informatique, conformément à la convention d'adhésion au contrat "Group Software" conclue en 2006 entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe. Les modalités de répartition des charges sont fixées pour chaque "applicatif groupe". Les coûts refacturés correspondent :
 - aux temps passés par les équipes directement affectées aux projets de développements ainsi qu'aux frais qu'elles sont amenées à engager dans le cadre de ces projets ;

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 28 mai 2008 (suite)

- aux éventuels coûts internes et externes (recours à des fournisseurs externes) rattachables aux projets ;
 - aux coûts indirects liés à l'utilisation de matériels pour la réalisation des différents projets.
- Les développements comptabilisés sur l'exercice représentent des charges à hauteur de 17,7 millions USD.

Avec HSBC Bank plc

- Refacturation par HSBC Bank plc à HSBC France de frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux d'HSBC Bank plc conformément à la convention signée en 2005 : la facturation comptabilisée en charges sur l'exercice a représenté 535 milliers GBP.
- Refacturation de prestations de services portant sur l'ensemble des activités de marché du groupe HSBC France conformément à la convention conclue en 2003. La facturation comptabilisée sur l'exercice a représenté une charge de 329 milliers EUR.

Avec HSBC Bank plc Paris Branch

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch ont également poursuivi leurs effets en 2007 :

- Contrat d'un Groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises : activités back-office paiements, back-office trésorerie, informatique, gestion de l'Eurozone.
- Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch concernant :
 - les services liés à l'activité back-office paiements ;
 - les services liés à l'activité back-office trésorerie ;
 - certaines prestations informatiques.

La rémunération des services rendus est égale au coût des moyens affectés par HSBC France au service rendu. La convention a été conclue pour une durée indéterminée. Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice a représenté 1,7 million EUR.

- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch, société de tête du groupe d'intégration fiscale, et HSBC France : cette convention prévoit que les économies d'impôts réalisées chaque année par le groupe d'intégration fiscale, qui ne seraient pas utilisées par les sociétés membres déficitaires, seront acquises à HSBC France sous déduction des montants déjà acquittés par HSBC Bank plc Paris Branch aux autres filiales du groupe. Au titre de l'exercice 2007, le produit d'impôt comptabilisé a représenté 75,7 millions EUR.

Avec HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau

Trois conventions conclues en 2003 entre HSBC France et ses filiales HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau, concernant les apports d'affaires et autres prestations de services dans le domaine du conseil aux entreprises, ont poursuivi leurs effets en 2007.

Selon les termes de ces conventions, HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau s'engagent chacune à orienter de façon préférentielle vers HSBC France, tout en se réservant le droit de traiter elles-mêmes certains dossiers, chacun de ses clients qui les solliciteraient ou dont elles sauraient qu'il a un projet entrant dans le domaine des compétences de HSBC France en matière de conseils aux PME-PMI et de recherche de partenaires et de contreparties dans les domaines suivants :

- fusions et acquisitions, y compris recherche de fonds propres ;
- financement d'acquisition, notamment par LBO ou MBO ;
- syndication de dette ;
- produits structurés.

De la même façon, HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau s'engagent chacune à faire en priorité appel à HSBC France lorsqu'elles souhaitent faire appel à un tiers pour la préparation des dossiers de crédit qui entrent dans le domaine des compétences d'HSBC France défini ci-avant.

En application de ces conventions :

- HSBC France verse respectivement à HSBC UBP, HSBC Herve et HSBC de Baecque Beau une commission s'élevant à 50 % des honoraires et commissions hors taxes qu'il a perçus au titre de ses prestations, majorée de la TVA en vigueur.
- HSBC France reçoit respectivement de HSBC UBP, HSBC Herve et HSBC de Baecque Beau 50 % du total des commissions de mise en place des crédits et de la marge d'intérêt des 12 premiers mois desdits crédits, mis en place par HSBC UBP, HSBC Herve et HSBC de Baecque Beau et dont HSBC France a assuré la constitution.

Ces conventions n'ont donné lieu à aucun versement de commission au cours de l'exercice 2007.

Avec HSBC UBP, HSBC Herve, HSBC Picardie et HSBC de Baecque Beau

Dans le cadre de l'intégration opérationnelle des réseaux d'HSBC France, HSBC UBP, HSBC Herve, HSBC Picardie et HSBC de Baecque Beau, certaines des fonctions supports de ces établissements ont été mutualisées au sein d'HSBC France. Ceci a conduit à la constitution d'équipes mixtes par mise à disposition du personnel de chacune des entités juridiques en faveur d'HSBC France. Selon cette convention conclue en 2006, le coût du personnel des filiales mis à disposition d'HSBC France lui est facturé à prix coûtant, tandis que l'absence de facturation par HSBC France de ses prestations aux filiales est traitée fiscalement comme une subvention. La refacturation comptabilisée en charges sur l'exercice a représenté 21,2 millions EUR. Concernant les produits, le montant global de mise à disposition de personnel HSBC France facturé à ces filiales a été de 14,0 millions EUR. Les prestations de services non facturées à ces filiales, et traitées fiscalement en subvention par HSBC France, représentent pour l'exercice un montant global de 39,5 millions EUR.

Avec HSBC Insurance Holding Limited

Refacturation de prestations de services du type conseil dans le domaine de l'assurance rendues par HSBC Insurance Holding Limited aux sociétés du groupe dont HSBC France, conformément à la convention en cours de finalisation depuis fin 2006. Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.

Paris La Défense et Paris, le 23 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

Léger & Associés
Michel Léger
Associé

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale du 28 mai 2008 (suite)

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, ainsi que du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate, compte tenu du report à nouveau de - 3 506 000,00 EUR et du bénéfice de l'exercice de 1 357 460 899,67 EUR, et après prélèvement de la dotation de 277 097,00 EUR à porter à la réserve légale, l'existence d'un bénéfice distribuable de 1 353 677 802,67 EUR qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Dividende global 230 618 944,80 EUR
Report à nouveau 1 123 058 857,87 EUR

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2007, il a déjà été décidé un acompte sur dividendes de 3,04 EUR par action, versé aux 75 861 495 actions émises à cette date, soit un montant total de 230 618 944,80 EUR.

Cet acompte étant égal au montant du dividende global, il n'y a lieu à aucun nouveau versement.

Ce dividende n'est pas éligible à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Année	Dividende net par action
2004	6,22 EUR
2005	5,19 EUR
2006	8,10 EUR

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ne sont pas éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration

et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Christophe de Backer est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Charles-Henri Filippi est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Philippe Houzé est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Igor Landau est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC France – nouvelle dénomination du CCF depuis le 1^{er} novembre 2005.

Nom commercial

HSBC depuis le 1^{er} novembre 2005.

Date de constitution

1894.

Siège social

103, avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris.

Forme

Société anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit agréé en qualité de banque régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043 sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris – APE 651C.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France – 103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 %

au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'Assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Tout actionnaire possédant au moins une action a le droit d'assister aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte.

Sont libres les cessions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de succession, de liquidation du régime matrimonial, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un descendant ou à un ascendant.

De même, sont libres les cessions d'actions au profit d'une personne physique ou morale désignée comme Administrateur dans la limite du nombre d'actions fixé à l'article 11 des présents statuts.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris entre actionnaires, à quelque titre que ce soit, faites à titre gratuit ou onéreux, que lesdites cessions ou transmissions interviennent notamment par voie de don, d'échange, de vente, d'apport, de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif, de partage consécutif à la liquidation d'une société actionnaire, de transmission universelle du patrimoine d'une société, de réalisation d'un nantissement ou par voie d'adjudication publique volontaire ou forcée et, qu'elles portent sur la seule nue-propriété ou sur le seul usufruit, sont subordonnées à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions décrites ci-après.

La demande d'agrément faite par le cédant, qui doit être notifiée à la société, indique les nom, prénoms, profession et adresse du cessionnaire, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société, le nombre d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession ou transmission est envisagée ainsi que le prix offert ou l'estimation de la valeur des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette demande d'agrément doit être contresignée par le cessionnaire.

L'agrément résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de trois mois à compter de la demande d'agrément.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'Administration à la majorité des Administrateurs présents ou représentés, le cédant s'il est Administrateur prenant part au vote. Elle n'est pas motivée et, en cas de refus, ne peut jamais donner lieu à une réclamation quelconque.

Si le cessionnaire proposé est agréé, le transfert est régularisé au profit du cessionnaire sur présentation des pièces justificatives, lesquelles devront être remises dans le mois qui suit la notification de la décision du Conseil d'Administration, faute de quoi un nouvel agrément serait nécessaire.

Si la société n'a pas agréé le cessionnaire proposé, le cédant dispose d'un délai de huit jours à compter de la notification du refus pour notifier au Conseil s'il renonce ou non à son projet.

Si le cédant n'a pas renoncé expressément à son projet dans les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration est tenu, dans le délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un actionnaire ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la société en vue d'une réduction du capital.

Dans le cas où les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital offertes sont acquises par des actionnaires ou des tiers, le Conseil d'Administration notifie au cédant les nom, prénoms, profession et adresse des acquéreurs, ou la dénomination et le siège social s'il s'agit d'une société. Le prix de cession est fixé d'accord entre les acquéreurs et le cédant.

Dans le cas de l'acquisition par la société des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital offertes, le Conseil d'Administration doit d'abord demander l'accord du cédant. Le cédant doit faire connaître sa réponse dans les huit jours suivant la réception de la demande.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par décision de justice à la demande de la société.

Le cédant peut, à tout moment, renoncer à la cession de ses actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, et au plus tard dans un délai de huit jours de la détermination du prix par l'expert.

La cession au nom du ou des acquéreurs désignés par le Conseil d'Administration est régularisée par un ordre de mouvement signé par le Président du Conseil d'Administration qui le notifiera au cédant, dans les huit jours de sa date, avec invitation à se présenter au siège social pour recevoir le prix de cession qui n'est pas productif d'intérêts.

L'ensemble des notifications, demandes, réponses, avis, renonciations, informations, accords prévus dans le présent article sont valablement faits, soit par acte extrajudiciaire, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Lorsqu'il est fait recours à la détermination du prix des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital par voie d'expertise dans les conditions prévues à l'article L. 1843-4 du Code civil, les frais d'expertise sont supportés pour moitié par le cédant et par le cessionnaire.

La clause d'agrément, objet du présent article, s'applique également à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ainsi qu'à la cession du droit de souscription à une augmentation de capital en numéraire ou la renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées. Dans ces cas, le

droit d'agrément et les conditions de rachat s'exercent sur les titres souscrits et le délai imparti au Conseil d'Administration pour notifier au tiers souscripteur s'il accepte celui-ci comme actionnaire est de trois mois à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. En cas de rachat, le prix est égal à la valeur des actions nouvelles ou valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital déterminée dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

Etablissement assurant le service financier de la société
HSBC France.

Historique de la société

1894 : Création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : Première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : Privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : Le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : Acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : Acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : Centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : Acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : La Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : Le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : Le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : Acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : Acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : Le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : Le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP, et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2007, le capital social s'élevait à 379 819 475 EUR, divisé en 75 963 895 actions de 5 EUR de nominal, entièrement libérées.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

	Avec maintien du droit préférentiel de souscription
Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	10 mai 2007
Date d'échéance de l'autorisation	10 juillet 2009
Montant nominal maximum de l'augmentation de capital.	120 millions EUR
Montant utilisé	0 EUR

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Tableau d'évolution du capital

	2007			2006		
	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Au 1 ^{er} janvier.....	75 683 045	378 415 225	—	75 237 930	376 189 650	—
Exercice d'options de souscription d'actions ¹	280 850	1 404 250	20 508 296,50	445 115	2 225 575	34 307 829,70
Réduction de capital par annulation d'actions détenues pour compte propre.....	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre.....	75 963 895	379 819 475	—	75 683 045	378 415 225	—

1 Dont :

*66 000 actions émises à 37,05 EUR
91 775 actions émises à 73,48 EUR
79 200 actions émises à 81,71 EUR
43 875 actions émises à 142,50 EUR*

*44 500 actions émises à 35,52 EUR
96 000 actions émises à 37,05 EUR
93 090 actions émises à 73,48 EUR
91 900 actions émises à 81,71 EUR
119 625 actions émises à 142,50 EUR*

2005			2004			2003		
Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
74 802 146	374 010 730	—	74 350 066	371 750 330	—	74 117 066	370 585 330	—
435 784	2 178 920	32 513 604,12	452 080	2 260 400	28 896 678,34	233 000	1 165 000	12 818 145
—	—	—	—	—	—	—	—	—
75 237 930	376 189 650	—	74 802 146	374 010 730	—	74 350 066	371 750 330	—

52 000 actions émises à 34,00 EUR
20 000 actions émises à 35,52 EUR
53 560 actions émises à 37,05 EUR
103 054 actions émises à 73,48 EUR
112 920 actions émises à 81,71 EUR
94 250 actions émises à 142,50 EUR

10 000 actions émises à 32,78 EUR
1 130 actions émises à 34,00 EUR
25 000 actions émises à 35,52 EUR
67 070 actions émises à 37,05 EUR
147 102 actions émises à 73,48 EUR
199 778 actions émises à 81,71 EUR
2 000 actions émises à 142,50 EUR

3 000 actions émises à 34,00 EUR
7 000 actions émises à 35,52 EUR
78 000 actions émises à 37,05 EUR
138 000 actions émises à 73,48 EUR
6 500 actions émises à 81,71 EUR
500 actions émises à 142,50 EUR

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Autres titres représentatifs du capital

Par autorisation des Assemblées Générales Extraordinaires du 13 mai 1992, du 7 mai 1997 et du 29 avril 1998 et en vertu des délibérations du Conseil d'Administration, il a été attribué aux cadres et mandataires sociaux des options de souscription :

Année	Attribution	Prix d'exercice		Options pouvant encore être exercées au 31.12.2007	Echéance
1997	715 000	243 FRF	37,05 EUR	0	2007
1998	728 000	482 FRF	73,48 EUR	100 379	2008
1999	909 000	536 FRF	81,71 EUR	304 402	2009
2000	909 000	-	142,50 EUR	602 250	2010

Au total, le nombre d'actions HSBC France pouvant être créées par exercice de levée d'options est de 1 007 031, ce qui porterait le nombre total d'actions HSBC France en circulation à 76 970 926 actions de 5 EUR de nominal.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2007

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est elle-même filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris, et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre d'actions au 31 décembre	75 963 895	75 683 045	75 237 930	74 802 146	74 350 066
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	75 698 434	75 262 320	74 826 025	74 374 838	74 129 833
BNA consolidé part du Groupe ¹	12,88 EUR	8,14 EUR	14,95 EUR	9,80 EUR	8,46 EUR
Dividende net	3,04 EUR	8,10 EUR	5,19 EUR	6,22 EUR	6,25 EUR
Dividende exceptionnel	6,54 EUR	-	-	-	-
Dividende versé + avoir fiscal	-	-	-	-	9,375 EUR
Payout ²	74,4 %	100 %	34,9 %	63,8 %	74,1 %

¹ Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

² Dividende distribué / Bénéfice net part du groupe.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 28 mai 2008, la mise en distribution d'un dividende de 3,04 EUR par action de 5 EUR nominal. Ce montant étant égal au montant de l'acompte sur dividendes décidé par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2007, il n'y aurait pas de versement complémentaire.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce introduit par la loi n° 2001-420 sur les nouvelles régulations économiques.

Effectifs au 31 décembre

Effectifs inscrits

	2007	2006	2005	2004	2003
Total groupe HSBC France	14 795	14 901	14 417	14 387	14 157
dont HSBC France	8 789	8 503	7 752	7 346	6 994
dont Filiales et Succursales	6 006	6 398	6 665	7 041	7 163

Effectifs équivalent temps plein

	2007	2006	2005	2004	2003
Total groupe HSBC France	14 279	14 379	13 878	13 908	13 577
dont HSBC France	8 486	8 204	7 494	7 104	6 754
dont Filiales et Succursales	5 793	6 175	6 384	6 804	6 823

Rapport sur l'évolution de l'emploi 2006/2007 HSBC France, maison mère du groupe

Les commentaires ci-dessous sont établis sur la notion d'effectifs inscrits, ci-dessus reprise.

L'effectif de HSBC France s'est accru en 2007

Les effectifs à fin 2007 s'établissent à 8 789 (+ 3,4 %), ce qui représente une variation nette positive de 286 salariés. Cette croissance concerne surtout la population cadres, en augmentation de + 7,5 % en 2007, après + 11,1 % en 2006.

Les embauches (hors mobilité Groupe) ressortent à 1 458, dont 1 034 recrutements en CDI, 424 en CDD parmi lesquels 117 recrutements de jeunes en contrat d'apprentissage.

Les départs concernent 1 185 salariés, la part des démissions dans le total des départs représentant 32,8 %.

La structure de la population évolue selon le même schéma que les années précédentes : la proportion de cadres s'accroît et la féminisation de l'encadrement se poursuit

Ainsi la proportion de cadres atteint désormais 61,2 % contre 58,5 % à fin 2006. Par ailleurs, au sein de cette population cadres, les femmes représentent désormais 45,2 % contre 44,1 % en 2006.

Au 31 décembre 2007, 785 salariés travaillaient à temps partiel dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit 8,9 % de l'effectif inscrit.

Enfin, HSBC France employait 240 travailleurs handicapés fin 2007.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

- Négociation annuelle sur les salaires de la plate-forme HSBC France ;
- Accord de Droit Syndical plate-forme HSBC France ;
- Accord sur Jours Collectifs RTT plate-forme HSBC France ;
- Accord relatif à l'organisation du travail au sein de la Direction des Systèmes d'Information dans le cadre du projet HUB C2 ;
- Accord sur l'adaptation des règles de gestion et de fonctionnement du CET dans le cadre du dispositif exceptionnel HUB ;
- Accord relatif à la mise en œuvre de l'accord professionnel sur les retraites professionnelles bancaires du 25 février 2005 ;
- Avenants à l'Accord d'Intéressement-Participation de 2006 ;
- Accord instituant un nouveau régime de Prévoyance au sein de la plate-forme HSBC France.

Les rémunérations

En 2007, l'accord salarial de l'Unité Economique et Sociale regroupant HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie, a prévu :

- une augmentation minimale pour tous les salariés (hors salariés avec un statut de hors classe) ;
- une prime collective pour tous les salariés (hors salariés avec un statut de hors classe) ;
- des augmentations sélectives pour récompenser la performance ;
- des primes pour l'atteinte et / ou le dépassement d'objectifs individuels qualitatifs et quantitatifs ;
- une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles pour les situations suivantes :
 - pour favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - pour les salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou congé éducation parentale.

La formation

L'année 2007 a été marquée par la priorité donnée aux formations à la nouvelle application informatique de l'entreprise, HUB.

Cependant les formations métiers ont continué d'être délivrées.

Dans le réseau, les conseillers Premier ont bénéficié d'une formation à la vente et à la méthode Lacpomac, dans le cadre du lancement international de l'offre Premier.

Les conseillers de clientèle ont bénéficié d'un effort sur la formation à la gestion patrimoniale (gestion, transmission, SCI). Pour les conseillers entreprises, les priorités ont porté sur l'analyse financière et le risque de crédit.

Vingt-quatre parcours de formation (de 12 à 20 jours, en alternance avec des périodes sur le terrain) ont accompagné les salariés ayant changé de fonction dans le réseau.

La directive sur les Marchés d'Instruments Financiers a fait l'objet d'une formation en présentiel et en *e-learning* auprès de tous les commerciaux de l'entreprise. Le SEPA (*Single European Paiement Area*) a justifié de sessions de formation à la Direction des Opérations, venant en complément de la fin des stages de sensibilisation sur la satisfaction du client.

L'offre de formation au management, dorénavant bien structurée, a été proposée aux managers de tous niveaux à Paris et, pour partie, à Londres.

L'effort de formation à l'anglais s'est poursuivi, avec un élargissement des méthodes pédagogiques utilisées.

Les nouveaux arrivants suivent des modules de formation sur la présentation du groupe, la sécurité et l'antiblanchiment.

Heures supplémentaires, main-d'œuvre extérieure et sous-traitance

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires constaté en 2007 s'est accru de 6 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, les heures déclarées au titre de l'accord sur le travail exceptionnel ont augmenté de 59 %, principalement du fait des travaux liés à la bascule HUB.

Par ailleurs, la poursuite en 2007 des travaux de développement et de migration informatique a nécessité de recourir à la sous-traitance dans des proportions comparables à celles de 2006.

Hygiène & sécurité

HSBC France dispose de Comités Hygiène - Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

Un document unique d'évaluation des risques a été élaboré et présenté aux partenaires sociaux. Il a été mis à jour en 2004.

Absentéisme

Les congés pour cause de maternité ont augmenté de 5 % en 2007. Les absences pour cause de maladie et d'accident du travail sont restées stables comparativement à 2006.

Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Etablissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 3 millions EUR.

Le montant de la subvention versé à la Mutuelle dépasse 1 million EUR, en augmentation de 5,9 % par rapport à 2006.

HSBC France a consacré plus de 7,5 millions EUR à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, fête des Mères, fidélité et médailles HSBC France).

Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe HSBC France (ci-après dénommé "le groupe")

Depuis 1993, le groupe a procédé chaque année à une émission réservée aux salariés, aux anciens salariés adhérant au plan d'épargne entreprise, aux salariés de ses filiales françaises détenues à plus de 51 %. Depuis 2000, date de l'intégration du groupe au sein du Groupe HSBC, il est proposé une émission d'actions HSBC Holdings plc.

Les salariés du groupe, ayant au moins trois mois d'ancienneté, ont ainsi la possibilité de souscrire à cette émission en investissant :

- le montant de la participation ;
- le montant de l'intéressement (le cas échéant) ;
- un versement libre dans la limite du plafond légal.

Pour l'exercice 2007, cette opération a été réalisée selon les modalités suivantes :

- période de souscription : entre le 15 juin 2007 et le 6 juillet 2007 ;
- prix de souscription : les prix de souscription par action ont été déterminés sur la base de la moyenne des cours du titre HSBC Holdings plc des vingt séances de Bourse de Londres qui ont précédé le 23 mai 2007, date de la décision du Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration de HSBC Holdings plc ;

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

- choix d'investissement : deux options d'investissement ont été proposées aux salariés, sans panachage possible entre ces deux options :
 - la 1^{re} option permettait d'acquérir, au travers de la participation, de l'intéressement et d'un éventuel versement volontaire, des actions HSBC assorties d'une décote de 20 %, et ce dans la limite d'investissement de 5 000 EUR. Le prix de souscription de l'action pour cette 1^{re} option était de 10,9675 EUR ;
 - la 2^e option permettait d'acquérir, au travers du seul versement volontaire, des actions HSBC assorties d'une décote de 10 %, avec une limite d'investissement portée à 25 000 EUR. Le prix de souscription de l'action pour cette 2^e option était de 12,3385 EUR ;
- plafonnement : le nombre total d'actions à souscrire par les salariés du groupe ne devait pas excéder 3 300 000 actions HSBC. En cas de dépassement, il était appliqué une réduction de façon proportionnelle sur les versements volontaires, au-delà d'un montant minimum garanti de 10 000 EUR.

Cette émission a été souscrite à hauteur de 2 940 087 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 32,6 millions EUR.

Schémas d'intéressement du personnel

Un accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise et un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ont été signés le 21 juin 2006 sur la plate-forme HSBC France (HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie). Ces accords conclus pour une durée de trois ans, s'appliquent aux exercices 2006, 2007 et 2008.

Accord de participation aux résultats de l'entreprise

La réserve spéciale de participation de la plate-forme HSBC France est calculée selon un mode dérogatoire par rapport au régime de droit commun. La formule utilisée est la suivante : la participation est égale à 6 % de la Contribution de l'Activité Sociale en France de la plate-forme HSBC France (CASEF). Cette contribution est déterminée à partir du Résultat Brut d'Exploitation Retraité (RBER), duquel sont déduits diverses provisions et un impôt normatif.

La réserve spéciale de participation calculée selon la formule dérogatoire ne peut excéder le bénéfice net comptable diminué de 5 % des capitaux propres.

Par ailleurs, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement de la plate-forme HSBC France est plafonnée à 7,5 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

Accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise

L'intéressement de la plate-forme HSBC France est calculé à partir de trois agrégats : le Résultat Brut d'Exploitation Retraité (RBER), le Produit Net Bancaire Retraité (PNBR) et le coefficient d'exploitation.

En effet, la formule a été construite de manière à redistribuer un pourcentage du RBER et un pourcentage de l'accroissement du PNBR. Par ailleurs, un coefficient multiplicateur fondé sur l'amélioration du coefficient d'exploitation permet d'accroître jusqu'à 20 % le montant d'intéressement finalement versé.

Comme indiqué ci-dessus pour la participation, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement est plafonnée à 7,5 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

Fonds Diversifié Responsable et Solidaire

Un avenant au Plan d'Épargne d'Entreprise de HSBC France a introduit en 2006 un nouveau support d'investissement dénommé "HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire". Ce support, composé d'environ 10 % de monétaire, 45 % d'obligataire et 45 % d'actions, est bâti sur des critères de responsabilité sociale et solidaire.

Abondement

En complément des montants d'abondement déjà en vigueur sur les supports d'investissement existants dans le Plan d'Épargne d'Entreprise de HSBC France, un abondement spécifique et complémentaire est proposé pour les versements dans le compartiment HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire, portant l'abondement maximum dans le Plan d'Épargne d'Entreprise à 1 790 EUR (contre 1 680 EUR précédemment).

Politique d'attribution d'options

Par autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1987, autorisation renouvelée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 1992 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 1997, le Conseil d'Administration a attribué un programme d'options de souscription d'actions chaque année, aux mandataires sociaux et à des cadres du groupe CCF. Sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, le Conseil a progressivement étendu ces programmes à un plus grand nombre de bénéficiaires, dans une optique de fidélisation et d'incitation à la création de valeur.

Attribution d'options de souscription CCF :

Date d'Assemblée	7.05.1997	7.05.1997	7.05.1997	7.05.1997
Date du Conseil d'Administration décidant les attributions	7.05.1997	29.04.1998	7.04.1999	12.04.2000
Nombre total d'options attribuées	715 000	728 000	909 000	909 000
dont : nombre d'options attribuées aux membres du Comité de Direction	305 000	321 000	312 000	161 000*
Nombre total de bénéficiaires	127	199	331	502
Nombre de membres du Comité de Direction	29	31	29	10*
Point de départ d'exercice des options	7.06.2000	7.06.2000	7.06.2000	1.01.2002
Date d'expiration	7.05.2007	29.04.2008	7.04.2009	12.04.2010
Prix de souscription	243 FRF (37,05 EUR)	482 FRF (73,48 EUR)	81,71 EUR	142,50 EUR**
Rabais consenti / moyenne cours de Bourse	5 %	5 %	5 %	5 %
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2007	695 000	610 121	592 598	264 250
Nombre d'actions abandonnées	20 000	17 500	12 000	42 500
Nombre d'options pouvant encore être souscrites	0	100 379	304 402	602 250

* Comité de Direction Générale.

** Rabais consenti sur prix d'OPA qui était de 150 EUR / action.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Principales caractéristiques du règlement des plans d'options CCF

Le règlement du plan d'options d'achat ou de souscription encore en vigueur jusqu'à l'échéance du dernier plan d'options a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 7 mai 1997.

Toutefois l'offre publique de HSBC lancée en juin 2000 donnait la faculté aux bénéficiaires d'options d'exercer l'ensemble des options qui leur avaient été attribuées à l'exception de celles attribuées en 2000 pendant la période de l'offre. En raison des conséquences défavorables, tant pour les bénéficiaires que pour le CCF, qui auraient résulté d'une rupture de la période d'indisponibilité fiscale et sociale stipulée à l'article 163 *bis*-C du Code général des impôts, HSBC a offert la possibilité aux bénéficiaires d'options d'adhérer à un contrat de liquidité portant sur les actions CCF résultant de l'exercice des options de souscription pendant la période d'offre, à condition qu'ils prennent les deux engagements suivants :

- s'interdire de disposer des actions CCF résultant de l'exercice des options de souscription dans des conditions de nature à occasionner un coût social pour le CCF ; et
- céder à, ou échanger avec HSBC les actions CCF résultant de l'exercice desdites options, à l'expiration de ladite période d'indisponibilité.

Un contrat de liquidité prévoit les modalités particulières d'échange ou de cession à terme qui s'appliquent selon des conditions différentes, selon l'année au cours de laquelle les options ont été consenties.

- Options consenties de 1997 à 2000 : les bénéficiaires se sont engagés lors de leur adhésion, à échanger avec HSBC, à l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale ou lors de l'exercice desdites options s'il est postérieur à cette expiration, les actions CCF résultant de l'exercice desdites options contre un nombre d'actions ordinaires HSBC Holdings plc déterminé par application du rapport d'échange de l'Offre, tel qu'ajusté des modifications éventuelles pouvant affecter le capital de HSBC ou du CCF.

Options et actions gratuites HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés et a mis en œuvre le Plan d'Actions HSBC (*the HSBC Share Plan*), approuvé par l'Assemblée Générale de mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (*Schedule 3* de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France. Ce plan prévoit des attributions de *performance shares*, de *restricted shares* et de *achievement shares*. L'objectif du Plan d'Actions HSBC est d'aligner les intérêts des dirigeants sur la création de valeur actionnariale et de reconnaître les performances et les potentiels individuels. Des attributions sont également faites dans le cadre de ce plan pour des raisons de recrutement et de conservation de salariés. A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent) mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Le Groupe distingue plusieurs catégories d'actions gratuites :

- les "*performance shares*" qui font l'objet de conditions de performance définies ci-après ;
- les "*achievement shares*" et "*restricted shares*" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d'une période de deux ans.

Les "*performance shares*" ne peuvent être définitivement acquises, au terme d'un délai de trois ans, que si le Groupe a pu satisfaire à l'une et / ou à l'autre de deux conditions de performance suivantes, intervenant chacune pour moitié :

- une première condition a trait à la performance globale de l'action HSBC Holdings plc (rendement total pour l'actionnaire ou TSR) comparée à celle d'un échantillon de référence composé des 28 plus grandes banques mondiales en termes de capitalisation boursière.

Si au terme de trois ans après l'annonce des résultats annuels, la performance globale de l'action HSBC Holdings plc est classée dans le premier quartile (soit jusqu'à la 7^e place), les "*performance shares*" seront attribuées à 100 %. Si elle est classée à la 14^e place, l'attribution n'est que de 30 % et chaque gain d'une place

entre la 14^e et la 7^e permet d'accroître de 10 % l'attribution des titres. Dans le cas où l'action HSBC Holdings plc se classerait au-delà de la 14^e place, la condition de performance sera considérée comme non satisfaite ;

- une deuxième condition concerne la progression du Bénéfice Par Action (BPA) sur les trois ans : 30 % des actions seront acquises si l'augmentation du BPA est égale ou supérieure à 24 % par rapport au BPA de l'année de référence. Le pourcentage d'actions acquises progressera de manière proportionnelle pour atteindre 100 % si le taux de progression du BPA est supérieur ou égal à 52 % par rapport au BPA de l'année de base. Si l'augmentation du BPA est inférieure à 24 % sur la période considérée, la condition de performance sera considérée comme non satisfaite.

L'ensemble de ces catégories d'actions gratuites ne peut faire l'objet de cessions qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition. Antérieurement, les attributions d'actions gratuites et / ou d'options intervenaient chaque année vers la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. Les attributions d'actions gratuites sont décidées en mars après l'annonce des résultats annuels.

Rapport spécial

HSBC France

Information sur les attributions d'actions gratuites consenties en 2007 en application de la loi sur les nouvelles réglementations économiques

Depuis son intégration au Groupe HSBC, en juillet 2000, le CCF a cessé d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions CCF aux salariés et mandataires sociaux du groupe CCF. Ceux-ci ont reçu depuis cette date et jusqu'en 2005 des options de souscription d'actions HSBC Holdings plc.

A partir de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est d'attribuer des actions au lieu d'options de souscription (cf. ci-dessus).

Actions HSBC Holdings plc attribuées en 2007 au titre de l'exercice 2006

En 2007, seul Charles-Henri Filippi, alors Président-Directeur Général de HSBC France, se voit attribuer des actions avec conditions de performance, à titre de membre du *Group Management Board* de HSBC. Les autres membres de la Direction Générale reçoivent des actions sans conditions de performance.

– Actions avec conditions de performance¹

	Valeur faciale des actions attribuées en EUR	Valeur escomptée des actions attribuées ² en EUR	Prix d'attribution GBP/action	Date d'attribution	Date d'acquisition
Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux C-H Filippi.....	1 600 000	704 000	8,936358	05.03.2007	05.03.2010

¹ Cf. conditions de performances décrites, ci-dessus pages 178 et 179.

² Après prise en compte des conditions de performance.

– Actions sans conditions de performance

	Valeur escomptée des actions attribuées ¹ en EUR	Prix d'attribution GBP/action	Date d'attribution	Date d'acquisition
Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux G Denoyel.....	470 000	8,936358	05.03.2007	05.03.2009
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés)...	8 657 861	8,936358	05.03.2007	05.03.2009

¹ Y compris les attributions prises en charge par d'autres sociétés du Groupe pour les membres concernés.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Actions HSBC Holdings plc attribuées en 2008 au titre de l'exercice 2007

A partir de 2008, seuls les Group General Managers se voient attribuer des actions avec conditions de performance. Compte tenu du changement de la structure de la Direction Générale de HSBC France en 2007, les dirigeants ne reçoivent plus d'actions avec des conditions de performance.

Tous les dirigeants de HSBC France reçoivent maintenant des actions sans conditions de performance, dénommées *restricted shares*.

– Actions sans conditions de performance

	Valeur faciale des actions attribuées en EUR	Prix d'attribution GBP/action	Date d'attribution	Date d'acquisition
Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux				
P Boyles	948 000 USD	7,848143	03.03.2008	03.03.2010
C de Backer.....	1 040 000 EUR	7,848143	03.03.2008	03.03.2010
G Denoyel.....	470 000 EUR	7,848143	03.03.2008	03.03.2010
Valeur totale des 10 plus importantes attributions gratuites d'actions (salariés ou anciens salariés)	8 223 305 EUR	7,848143	03.03.2008	03.03.2010

Informations sur les options exercées en 2007

Options CCF

	Options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par les mandataires sociaux				
C-H Filippi.....	19 000	81,71	07.04.1999	07.04.2009
G Denoyel.....	10 000	81,71	07.04.1999	07.04.2009
Valeur totale des 10 plus importants exercices d'options (salariés ou anciens salariés)	90 500	37,05 à 142,50 (prix moyen pondéré : 78,44)	1997 à 2000	2007 à 2010

Options HSBC Holdings plc

	Options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par un mandataire social				
P Careil	120 000	6,91	2003	2013
Valeur totale des 10 plus importants exercices d'options (salariés ou anciens salariés du groupe HSBC France)	446 000	6,91 à 8,712 (prix moyen pondéré : 7,72)	2001 à 2003	2011 à 2013

Options d'achat ou de souscription d'actions consenties par les filiales à leurs salariés

Des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place dans plusieurs filiales françaises du groupe CCF. Toutefois, pour être en conformité avec la réglementation que doit respecter HSBC, le CCF a décidé, en 2001, de renoncer à l'attribution régulière de plans d'options dans certaines de ses filiales opérationnelles, à l'exception de deux filiales, dans lesquelles un engagement particulier avait été consenti. Seules ces deux sociétés ont consenti un plan d'options durant l'exercice 2001. En 2002, seule la Banque Eurofin a consenti un plan d'options, conformément à l'engagement particulier pris par le CCF. Depuis 2003, aucune filiale du groupe CCF n'a consenti de plan d'options.

Aucun mandataire social ni membre du Comité Exécutif de HSBC France ne détient d'options dans les filiales du groupe.

HSBC Private Bank France

Suite à la fusion de HSBC Bank France, Banque Eurofin, Banque du Louvre et CCF Banque Privée Internationale le 1^{er} octobre 2003, les options portant sur des actions Banque Eurofin, Banque du Louvre et CCF Banque Privée Internationale ont été échangées contre des options de souscription d'actions de l'entité fusionnée selon les parités déterminées au moment de la fusion.

Par ailleurs, un contrat de liquidité a été accordé aux bénéficiaires d'options HSBC Private Bank France et prévoit les modalités d'échange contre des actions ordinaires HSBC Holdings plc sur la base d'un rapport d'échange de 1,83 arrêté le 1^{er} octobre 2003.

Aucun des mandataires sociaux de HSBC Private Bank France n'a exercé d'options HSBC Private Bank France au cours de l'exercice 2007.

	Options exercées	Prix d'exercice EUR/action	Date d'attribution	Date d'échéance
Total des options exercées par 10 salariés	61 880	10,84 à 22,22 (prix moyen pondéré : 16,41)	1999 à 2002	2009 à 2012

Evolution récente et perspectives d'avenir

Evénements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site Internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif ou détérioration significative de la situation financière ni des perspectives de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2007, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont :

HSBC reçoit une offre ferme pour son réseau de Banques Régionales en France

Le 29 février 2008, HSBC France, filiale à 100 % de HSBC Holdings plc ("HSBC"), a reçu une offre ferme en numéraire de 2 100 millions EUR portant sur ses sept Banques Régionales en France de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Sur la base de cette offre, HSBC France est entrée en négociations exclusives avec la Banque Fédérale des Banques Populaires. Le Groupe Banque Populaire est un groupe bancaire mutualiste, universel et multimarque basé en France. La Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organisme central du Groupe Banque Populaire qui coordonne les activités de ses membres.

Les Banques Régionales de HSBC France sont la Société Marseillaise de Crédit, la Banque de Savoie, la Banque Chaix, la Banque Marze, la Banque Dupuy, de Parseval, la Banque Pelletier et le Crédit Commercial du Sud-Ouest.

L'offre ne concerne ni les agences sous marque HSBC concentrées dans les principaux centres urbains avec notamment une bonne couverture de la région parisienne, ni les métiers de Banque de financement, d'investissement et de marchés, de Banque privée, de Banque d'entreprises, de Gestion d'actifs et les activités d'Assurance exercées par HSBC en France.

Au 31 décembre 2007, selon les normes IFRS, les Banques Régionales avaient un actif total cumulé de 8 380 millions EUR et 564 millions EUR de fonds propres. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les Banques Régionales ont généré un résultat net après impôts de 100 millions EUR. Les Banques Régionales comptent 400 agences (en dehors des neuf agences portant l'enseigne HSBC qui ne sont pas incluses dans l'offre) et emploient environ 2 950 personnes. Les Banques Régionales représentent moins de 40 % des clients particuliers de HSBC en France et ont généré en 2007 moins de 20 % du résultat avant impôts de HSBC France. Le prix proposé est égal à 21 fois les bénéfices après impôt 2007 et un multiple de 3,7 fois les fonds propres au 31 décembre 2007.

HSBC France consultera les délégués des organisations représentant le personnel concerné avant de prendre sa décision finale. L'opération, qui sera soumise aux approbations réglementaires en France, serait finalisée dans un délai de six mois.

HSBC Global Banking and Markets et Goldman Sachs International interviennent en qualité de conseils financiers auprès de HSBC.

Avec HSBC Premier, positionnée comme une marque de prestige, HSBC France ambitionne une croissance en France de près de 40 % des clients HSBC Premier d'ici 2010

Cinq ans après le lancement en France du concept HSBC Premier, et après l'avoir généralisé à l'échelle mondiale (37 pays sur 5 continents), HSBC déploie, autour de HSBC Premier, une véritable stratégie de marque commerciale pour renforcer sa part de marché sur le segment de la clientèle patrimoniale en France.

HSBC en France dispose déjà d'un acquis considérable, puisqu'un tiers des 600 000 clients qui ont choisi HSBC en France sont des clients Premier, ce qui représente près de 10 % de la clientèle HSBC Premier du Groupe. HSBC en France ambitionne désormais une croissance annuelle de plus de 12 % de cette clientèle d'ici 2010.

Perspectives d'avenir

Un objectif majeur du Groupe HSBC en France en 2008 est de poursuivre le développement de ses activités en s'appuyant sur la marque HSBC et une différenciation renforcée. Suite au changement de marque réalisé en 2005 et à la forte progression de la notoriété de la marque en 2006 et en 2007, le Groupe a l'intention de poursuivre l'amélioration de la notoriété de la marque HSBC en France.

Le groupe HSBC France poursuivra également ses efforts en matière de services aux clients et a l'intention d'accroître sa couverture physique de la clientèle stratégique. En particulier, la nouvelle offre HSBC Premier, lancée en France début 2008, sera accompagnée par des campagnes de communications. Afin de renforcer sa position sur le marché de la Banque d'entreprises, HSBC France lancera également au 1^{er} semestre 2008 dix *Corporate Banking Centres*, à la fois à Paris et en province.

Par ailleurs, les activités d'Assurance font l'objet d'un plan de développement ambitieux, lancé en 2007. Au niveau du Groupe HSBC, l'objectif est que le métier Assurance atteigne à terme 20 % du résultat avant impôt ; à celui de la France, l'objectif est de doubler les revenus en assurance d'ici à 2010. Erisa et Erisa IARD sont devenus respectivement HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Assurances IARD (France) le 7 janvier 2008. Depuis lors, tous les produits d'assurances portent la marque "HSBC Assurances".

Comme indiqué dans le communiqué de presse du 29 février 2008, HSBC France et la Banque Fédérale des Banques Populaires sont entrées en négociations exclusives pour une période de six mois concernant les filiales régionales de HSBC France. Par ailleurs, la SMC a prévu de vendre à HSBC France ses huit agences opérant sous marque HSBC depuis 2006.

Les investissements technologiques resteront soutenus. En effet, un projet majeur en 2008 est la fusion avec HSBC France de ses filiales bancaires opérant sous marque HSBC (HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau, HSBC Picardie et HSBC UBP). La fusion légale, prévue pour l'été 2008, sera suivie par les fusions opérationnelles (bancaires, informatiques, commerciales...) avec HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau au dernier trimestre 2008 puis avec HSBC UBP et HSBC Picardie au 1^{er} semestre 2009.

En 2008, le Groupe HSBC poursuivra en France ses efforts en matière de responsabilité de l'entreprise. En particulier, le groupe HSBC France a l'intention d'encourager ses salariés à s'impliquer comme bénévoles dans des projets soutenus par la Fondation HSBC pour l'Education.

Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du Document de référence

M. Peter Boyles, Directeur Général.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 2 à 7 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 143 concernant les états financiers consolidés et en page 144 concernant les comptes sociaux, qui contiennent des observations.

Paris, le 24 avril 2008

Le Directeur Général, Peter Boyles

Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
Titulaires			
KPMG ¹ Représenté par Fabrice Odent 1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	2001	2006	2012
Léger & Associés ^{2,3} Représenté par Michel Léger 52, rue La Boétie 75008 Paris	2007	—	2012
Suppléants			
Gérard Gaultry ¹ 1, cours Valmy 92923 Paris La Défense Cedex	2001	2006	2012
François Allain ^{1,3} 2, rue Hélène Boucher 78286 Guyancourt Cedex	2007	—	2012

¹ Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

² Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

³ Nominations faites par l'Assemblée Générale du 10 mai 2007 suite aux démissions de BDO Marque & Gendrot de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Patrick Giffaux de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, dues au rapprochement de BDO Marque & Gendrot avec Deloitte.

Table de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite “Prospectus”.

Rubriques de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004 ¹	Pages du présent Document de référence
1. Personne responsable	184
2. Contrôleurs légaux des comptes	184
3. Facteurs de risques	51 à 56, 123 à 138
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	169
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	2 à 7
5.2. Principaux marchés	2 à 7
6. Organigramme	
6.1. Description sommaire du Groupe	couverture intérieure, 2 à 7, 148 à 159
6.2. Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du Groupe	–
7. Informations sur les tendances	182 à 183
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
9.1. Organes d'administration et de direction	8 à 17
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	18
10. Principaux actionnaires	
10.1. Contrôle de l'émetteur	22, 172
10.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	–
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques	57
11.2. États financiers	58 à 142, 144 à 153
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	143, 144
11.4. Date des dernières informations financières	58
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	–
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	53
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	182
12. Contrats importants	169
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
14. Documents accessibles au public	167

Table de concordance et de référence (suite)

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, sont inclus par référence dans le présent Document de référence, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 68 à 125 et 149 du Document de référence n° D07-0438 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mai 2007.

La présente actualisation du Document de référence comprend le rapport financier annuel :

- Informations sur les comptes annuels pages 144 à 153
- Etats financiers consolidés pages 58 à 142
- Rapport de gestion pages 2 à 7
- Attestation du responsable page 184
- Rapport des contrôleurs légaux des comptes pages 143 et 144

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

Implantations

RÉSEAU HSBC EN FRANCE

HSBC France

Nombre d'agences : 246
103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
Fax : 33 1 40 70 70 09
Site Internet : www.hsbc.fr

HSBC Hervet

Nombre d'agences : 78
1, place de la Préfecture
18000 Bourges
Téléphone : 33 1 57 66 50 00

HSBC de Baecque Beau

Subsidiary of HSBC Hervet
Nombre d'agences : 1
3, rue des Mathurins
75440 Paris Cedex 09
Téléphone : 33 1 44 94 42 42
Fax : 33 1 44 94 42 00

HSBC Picardie

Nombre d'agences : 16
3, rue de la Sous-Préfecture
60200 Compiègne
Téléphone : 33 3 44 38 73 00
Fax : 33 3 44 38 73 21

HSBC UBP

Nombre d'agences : 58
22, place de la Madeleine
75008 Paris
Téléphone : 33 1 57 66 60 00

FILIALES DE HSBC FRANCE

RÉSEAUX BANCAIRES ET DISTRIBUTION

Banque Chaix

Nombre d'agences : 68
43, cours Jean Jaurès
BP 353
84027 Avignon Cedex 1
Téléphone : 33 4 90 27 27 27
Fax : 33 4 90 14 99 99
Site Internet : www.banquechaix.fr

Banque Dupuy, de Parseval

Nombre d'agences : 47
10, rue du Général de Gaulle
BP 168
34200 Sète
Téléphone : 33 4 67 46 29 30
Fax : 33 4 67 74 14 77
e-mail : contact@bdp.fr
Site Internet : www.bdp.fr

Banque Marze

Nombre d'agences : 11
BP 76
Avenue de Roqua
07205 Aubenas Cedex
Téléphone : 33 4 75 87 49 10
Fax : 33 4 75 87 49 11
Site Internet : www.banque-marze.fr

Banque Pelletier

Nombre d'agences : 13
BP 384
Cours Julia Augusta
40108 Dax Cedex
Téléphone : 33 5 58 56 88 70
Fax : 33 5 58 56 88 80
e-mail : dircom@banque-pelletier.fr

Banque de Savoie

Nombre d'agences : 58
BP 109
6, boulevard du Théâtre
73001 Chambéry Cedex

Téléphone : 33 4 79 33 93 10
Fax : 33 4 79 33 94 83
e-mail : info@banque-de-savoie

Crédit Commercial du Sud-Ouest

Nombre d'agences : 57
BP 30112
Parc Chemin Long
17, allée James Watt
33704 Mérignac Cedex
Téléphone : 33 5 56 13 72 72
Fax : 33 5 56 13 72 79
e-mail : info@ccso.fr

Société Marseillaise de Crédit

Nombre d'agences : 156
75, rue Paradis
13006 Marseille
Téléphone : 33 4 91 13 33 33
Fax : 33 4 91 13 55 15
Site Internet : www.smc.fr

Elysées Factor

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 41 11 74 20
Fax : 33 1 47 90 72 20

BANQUE DE FINANCEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE MARCHÉS

HSBC Securitités (France) SA

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 56 52 44 00
Fax : 33 1 56 52 44 10

HSBC Securitités Services (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 48 73
Fax : 33 1 41 02 67 34

GESTION D'ACTIFS

HSBC Investments (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 46 85
Fax : 33 1 41 02 48 50

Halbis Capital Management (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 46 86

Sinopia Asset Management

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 52 00
Fax : 33 1 41 02 52 20

HSBC Epargne Entreprise (France)

15, rue Vernet
75008 Paris
Téléphone : 33 1 40 70 24 27
Fax : 33 1 41 02 45 67

Service Epargne Entreprises (S2E)

Subsidiary of HSBC Epargne Entreprise (France)
32, rue du Champ de Tir
44300 Nantes
Téléphone : 33 2 51 85 59 88
Fax : 33 2 51 85 66 66

BANQUE PRIVÉE

HSBC Private Bank France

117, avenue des Champs-Élysées
75386 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 49 52 22 00
Fax : 33 1 49 52 22 09

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

ESPAGNE

HSBC Investments (France)

Plazza Pablo Ruiz Picasso, 1
Torre Picasso, 28020 Madrid
Téléphone : 34 91 456 6970
Fax : 34 91 456 6111

HONG KONG

Sinopia Asset Management (Asia-Pacific) Limited

Level 22, HSBC Main Building
1 Queen's Road Central, Hong Kong
Téléphone : 85 02 2284 1600
Fax : 85 02 2284 1601

ITALIE

HSBC Investments (France)

Piazzeta Bossi, 1, 20121 Milan
Téléphone : 39 02 72 437 496
Fax : 39 02 72 437 490

LUXEMBOURG

LGI

Subsidiary of HSBC Private Bank France
17, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Téléphone : 352 22 38 33 1
Fax : 352 22 38 34
e-mail : lgi@e-lgi.com

ROYAUME-UNI

Sinopia Asset Management (UK) Limited

78 Saint James Street London SW1A 1EJ
Téléphone : 44 20 7991 8888
Fax : 44 20 7024 1999

SUÈDE

HSBC Investments (France)

Birger Jarlsgatan 25
SE-111 45 Stockholm
Téléphone : 46 8 4545451
Fax : 46 8 4545451

AUTRES IMPLANTATIONS

DU GROUPE HSBC EN FRANCE

HSBC Bank plc Paris Branch

15, rue Vernet
75008 Paris
Téléphone : 33 1 40 70 70 40
Fax : 33 1 58 13 96 48

HSBC Assurances Vie (France)¹

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92009 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 40 40
Fax : 33 1 41 02 49 84

HSBC Assurances IARD (France)²

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92009 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 40 32
Fax : 33 1 41 02 89 84

1 Nouvelle dénomination sociale d'Erisa depuis le 7 janvier 2008. Détenu à 100 % par HSBC Bank plc Paris Branch depuis le 20 décembre 2007.

2 Nouvelle dénomination sociale d'Erisa IARD depuis le 7 janvier 2008. Détenu à 100 % par HSBC Bank plc Paris Branch depuis le 20 décembre 2007.

© Copyright HSBC France 2008
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction de la Communication, HSBC France, Paris

Couvertures conçues par Addison Corporate Marketing Limited, Londres ;
pages intérieures conçues par Group Communications (Asia), The Hongkong
and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong

Réalisé par Franklin Partners, Paris, France

Imprimé par Imprimerie Dridé, Neuilly-sur-Marne, France, sur du papier Revive
Special Silk composé avec des encres à base d'huile végétale. Fabriqué en
Espagne, ce papier est composé de 60 % de fibres vierges, 30 % de fibres
désencrées provenant de papier recyclé après consommation et de 10 % de fibres
sélectionnées et recyclées durant le processus. Les fibres utilisées ne contiennent
pas de chlore.

Le logo FSC identifie les produits qui contiennent du bois provenant
de forêts bien gérées selon les règles du Forest Stewardship Council.



Mixed Sources
BV-COC-050601

FSC © 1996 Forest Stewardship Council A.C.

Photographies :

Peter Boyles : Serge Picard, Agence VU

Autres : Ambroise Tézenas/olivier-ripoll.com

HSBC France

103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08, France

Telephone: (33 1) 40 70 70 40 Facsimile: (33 1) 40 70 70 09

Web: www.hsbc.fr